



CANADA

Débats de la Chambre des communes

VOLUME 134 • NUMÉRO 060 • 2^e SESSION • 35^e LÉGISLATURE

COMPTE RENDU OFFICIEL
(HANSARD)

Le mercredi 12 juin 1996

Présidence de l'honorable Gilbert Parent

TABLE DES MATIÈRES

(La table des matières quotidienne des délibérations
se trouve à la fin du présent numéro.)

Les Débats de la Chambre des communes sont aussi disponibles sur le
réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante:

<http://www.parl.gc.ca>

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 12 juin 1996

La séance est ouverte à 14 heures.

Prière

Le Président: Comme nous avons l'habitude de le faire le mercredi, nous allons maintenant chanter le Ô Canada sous la direction de la députée de Beaver River.

[*Note de l'éditeur: Tous les députés chantent l'hymne national.*]

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

[*Traduction*]

LEDÉVELOPPEMENT FORESTIER

M. Bob Wood (Nipissing, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais rendre hommage à un groupe d'individus extrêmement travailleurs de divers cantons de la circonscription de Nipissing.

Le Mattawa and Area Forestry Committee est composé de membres originaires des cantons de Bonfield, Calvin, Mattawan et Papineau Cameron, ainsi que de la ville de Mattawa.

Des compagnies forestières comme Calvin Forest Products, Clouthier and Sons Logging, Columbia Forest Products, Wunsch Forest Products et Tembec Incorporated cherchent à mettre au point des produits à valeur ajoutée pour compléter ce qui se fait actuellement dans l'industrie forestière.

Ce comité s'efforce de développer de nouveaux secteurs au sein de l'industrie forestière pour promouvoir la croissance économique dans notre région. Développement des Ressources Humaines Canada et les ministères ontariens des Richesses naturelles, du Développement du Nord et des Mines leur fournissent une aide qui est grandement appréciée.

Je félicite ce groupe de se préoccuper de l'avenir en cherchant à trouver des solutions au lieu de se contenter de réagir aux problèmes de l'heure.

* * *

HAMILTON-EST

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, j'ai tenu parole et je me suis rendue aux premières lignes, dans Hamilton-Est, mais voilà, mes opposants n'y étaient pas.

Il y a quelques semaines, le ministre des Finances, dans le confort douillet de la Chambre, m'a lancé comme un défi d'aller le rejoindre à Hamilton-Est pour parler de sa promesse qu'il n'a pas tenue à propos de la TPS. Mais où est-il? Le ministre des Finances a-t-il peur d'aller de porte en porte défendre ses idées en ma compagnie?

J'ai sonné aux portes dans Hamilton-Est, pas plus tard qu'hier soir, prête à donner le change à Sheila Copps, mais je ne l'ai pas vue, ni aucun ministre. A-t-elle peur? J'y serai encore aujourd'hui et demain. J'ai hâte de les rencontrer, parce que, après tout, il ne reste que quatre jours d'ici l'élection.

Le ministre de la Justice a-t-il peur de défendre l'absurde Loi sur les jeunes contrevenants, dont j'ai discuté avec des jeunes hier soir? Le premier ministre a-t-il peur de défendre ses raisons d'avoir manqué à ses promesses sur la TPS, l'immigration, les garderies, le libre-échange et les pensions des députés?

Encore une fois, je mets les âmes timides des banquettes de la première rangée au défi de m'accompagner, cet après-midi, à 16 heures, à bord du vol de Canadien. . .

Le Président: La parole est au député de Vancouver Quadra.

* * *

M. DOUGLAS KENNY

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Monsieur le Président, Douglas Kenny, décédé la semaine dernière, était un éminent professeur de psychologie; il a été nommé recteur de l'Université de la Colombie-Britannique durant les années tumultueuses qui ont suivi les événements de 1968, à l'époque où les universités ont été déchirées par les demandes de la collectivité qui exigeait des changements fondamentaux dans les institutions et les structures et des approches radicalement nouvelles quant à l'enseignement et à l'apprentissage.

Universitaire au sens pratique bien développé, M. Kenny a cherché à réconcilier les factions qui s'affrontaient en agissant tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'université. Il a aussi favorisé activement la reconnaissance internationale de l'Université de la Colombie-Britannique à titre de chef de file mondial en sciences, en médecine et dans d'autres disciplines.

Son épithète pourrait peut-être se résumer à ces mots que Claude Bissell a empruntés à Arnold Toynbee: «À mi-chemin vers le sommet du Parnasse». M. Kenny a montré la voie; il appartient maintenant à ses successeurs, David Strangway et d'autres, de tenter d'atteindre le sommet.

Article 31 du Règlement

[Français]

LA MAGISTRATURE

M. Stéphan Tremblay (Lac-Saint-Jean, BQ): Monsieur le Président, mercredi dernier, Micheline Paradis, avocate de la circonscription de Lac-Saint-Jean, était nommée juge à la cour du Québec.

Après 160 ans d'histoire, elle devient la première femme juge de la région. Au début de sa carrière, il y a une vingtaine d'années, la région du Saguenay—Lac-Saint-Jean ne comptait pratiquement aucune femme avocate.

Aujourd'hui, le Barreau régional compte plus de 50 p. 100 de femmes. Avec cette nomination, une autre porte s'ouvre: elle permettra de franchir une autre étape vers l'égalité entre les hommes et les femmes et ainsi, d'enrichir le système judiciaire québécois, tout en lui donnant encore plus de crédibilité.

J'offre donc à M^{me} Paradis mes félicitations les plus sincères pour le chemin parcouru et je lui souhaite toute la chance possible dans sa nouvelle carrière.

* * *

[Traduction]

LES ANCIENS COMBATTANTS

Mme Elsie Wayne (Saint John, PC): Monsieur le Président, nous venons de célébrer le 50^e anniversaire de la fin de la Deuxième Guerre mondiale et dans le monde entier les gens ont remercié nos anciens combattants de leur avoir redonné la liberté dont nous jouissons encore aujourd'hui.

Le foyer pour anciens combattants Ridgewood Veterans Wing, à Saint John, est géré par le gouvernement McKenna et subventionné par les Anciens combattants. Le gouvernement McKenna a décidé de servir des aliments réchauffés aux anciens combattants. Les repas seront préparés à Toronto. Même les oeufs, le bacon et les toasts arriveront congelés à Saint John où ils seront réchauffés.

Cette méthode, qui a été essayée dans d'autres hôpitaux locaux à Saint John, a été très mal accueillie par les malades, les médecins et le personnel.

La légion est furieuse que ces anciens combattants servent de cobayes. Le ministère des Anciens combattants s'est toujours enorgueilli du traitement humanitaire qu'il réservait aux anciens combattants.

Le service local de préparation des repas est très bon. Par égard pour la santé, la dignité et la qualité de vie de nos anciens combattants, je demande au Secrétaire d'État aux Anciens combattants de ne pas procéder à ce changement inutile.

* * *

• (1405)

L'ÉDUCATION

L'hon. Warren Allmand (Notre-Dame-de-Grâce, Lib.): Monsieur le Président, il y a quelques semaines, le gouvernement du Québec annonçait qu'il supprimerait l'aide aux étudiants qui font des études de premier cycle universitaire à l'extérieur de la province. Le Québec n'offrira plus de prêts à la plupart des étudiants de

CEGEP et de premier cycle universitaire qui veulent étudier en anglais dans une autre province.

Cette politique est discriminatoire, injuste et totalement inacceptable. Ottawa contribue au financement de l'aide aux étudiants au Québec. En 1996, les transferts fédéraux représenteront 98 millions de dollars.

Le ministre du Développement des ressources humaines disait qu'il enquêterait sur cette question pour voir ce qu'il peut faire pour que Québec revienne sur sa décision. Je l'invite à agir rapidement étant donné que de nombreux étudiants québécois qui étudient ailleurs cherchent maintenant d'autres sources de financement. Je lui suggère, par exemple, de permettre aux résidents du Québec qui ont perdu leur prêt de demander un prêt en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants dans la province où ils étudient.

On ne doit pas permettre que la politique du Québec reste comme elle est. Elle n'a pas sa place dans une société juste, diverse et démocratique.

* * *

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

M. Guy H. Arseneault (Restigouche—Chaleur, Lib.): Monsieur le Président, au moment où le débat linguistique reprend de plus belle au Québec, nous assistons ici quotidiennement au spectacle décevant de deux formations politiques régionales qui se disputent le trophée de l'intolérance linguistique.

Le Bloc québécois et son jumeau, le Parti réformiste, sont incapables de rallier l'ensemble de la population canadienne autour d'un projet commun. Ils s'acharnent plutôt l'un et l'autre à essayer de détruire ce qu'ils savent ne pouvoir contrôler.

Dans son dernier rapport, le commissaire aux langues officielles a présenté un juste portrait de la réalité linguistique. La situation s'est grandement améliorée au pays depuis l'adoption de la Loi sur les langues officielles. Les attitudes ont aussi commencé à changer pour le mieux.

J'espère que le message du commissaire sera entendu et que les attitudes extrémistes du Bloc québécois et du Parti réformiste commenceront à évoluer.

* * *

LE DÉPUTÉ D'OTTAWA—VANIER

M. Jean-Paul Marchand (Québec-Est, BQ): Monsieur le Président, alors que le taux d'assimilation des francophones de l'Ontario est de plus de 36 p. 100 et que ceux-ci n'assument toujours pas la gestion de leurs écoles, alors que le gouvernement conservateur Harris sabre dans les organisations franco-ontariennes comme si de rien n'était et que, dans les faits, l'anglais est la langue de travail au sein de la fonction publique, à Ottawa, j'aurais pensé que la vocation première d'un député franco-ontarien serait de défendre les siens. Mais non!

Peut-être que je suis naïf, mais je crois que le député d'Ottawa—Vanier oublie son premier devoir pour se lancer dans une autre croisade: faire invalider la Loi québécoise sur les consultations populaires.

Autrement dit, plutôt que de s'opposer aux coupures imposées par son gouvernement aux Franco-Ontariens, le député d'Ottawa—Vanier préfère se battre contre les lois électorales québécoises qui sont parmi les plus démocratiques au monde.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, les gouvernements du monde, y compris celui du Canada, ont fait de vigoureuses représentations auprès du gouvernement du Nigéria pour qu'il mette un terme aux violations des droits de la personne dont on l'accuse. Le désir de changement démocratique pacifique est général.

Nous avons fait des déclarations et nous avons laissé entendre que nous devrions faire quelque chose, mais jusqu'à présent ces déclarations n'ont eu pratiquement aucun effet sur le gouvernement du Nigéria.

Le ministre sait très bien que l'imposition de sanctions et le boycott du pétrole nigérian ont peu de chances de succès. Même s'ils en avaient, le temps nécessaire serait considérable.

Nous encourageons le ministre des Affaires étrangères, non seulement à rechercher des modes d'action plus rapides et plus concrets contre le Nigéria, mais à envisager de demander l'expulsion immédiate du Nigéria du Commonwealth jusqu'à ce qu'il améliore la situation des droits de la personne dans le pays.

* * *

[Français]

LES DÉLÉGATIONS COMMERCIALES

M. Nick Discepola (Vaudreuil, Lib.): Monsieur le Président, les grands quotidiens nous apprennent ce matin que Bernard Landry, le ministre péquiste des Finances et responsable du Développement économique conduira, en septembre prochain, en Amérique du Sud, la délégation commerciale «Team Québec».

Il s'agit d'une excellente nouvelle et nous sommes heureux que le gouvernement péquiste du Québec ait finalement choisi de suivre les traces d'«Équipe Canada». Il est toutefois un peu dommage que, pour des raisons de rhétorique politique, les membres du gouvernement péquiste aient délibérément choisi d'ignorer les précédentes missions économiques qu'a dirigées notre premier ministre.

Tous les intervenants économiques sont unanimes à dire que la prospérité du Canada passe par sa capacité d'élargir ses marchés d'exportations. En annonçant cette décision, le gouvernement du Québec envoie un message positif aux investisseurs et aux marchés financiers.

Nous souhaitons bon succès à cette mission de «Team Québec» et à son responsable qui, cette fois-ci, pourra délaissier le mini-van pour la limousine.

Article 31 du Règlement

• (1410)

[Traduction]

LE RÉFÉRENDUM QUÉBÉCOIS

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest, Lib.): Monsieur le Président, le directeur général des élections du Québec vient d'accuser 50 étudiants de l'Université Bishop's d'avoir voté illégalement lors du référendum. On leur inflige une amende 500 \$ pour avoir manifesté leur attachement à leur province de résidence et au droit qu'ils ont en tant que citoyens de voter.

Quel est le montant de l'amende imposée aux personnes qui ont rejeté illégalement des bulletins de vote, privant ainsi des citoyens de leur droit de voter? Cent dollars.

Ces étudiants se sont tournés vers leur député pour qu'il les aide. Et qu'a dit le député de Sherbrooke, le chef du Parti progressiste conservateur, le défenseur du fédéralisme de jadis? Il a dit qu'il ne pouvait pas les aider parce qu'il s'agissait d'une affaire provinciale.

Des gens ont combattu et sont morts pour le maintien du droit de voter en ce pays. Priver les gens de ce droit démocratique ne mérite qu'une amende de 100 \$. Exercer sa responsabilité de citoyen, ça coûte 500 \$. Est-ce là la démocratie des séparatistes?

* * *

[Français]

LE BLOC QUÉBÉCOIS

M. Gilles Duceppe (Laurier—Sainte-Marie, BQ): Monsieur le Président, le 15 juin 1996, le Bloc québécois célébrera son cinquième anniversaire. C'est en effet le 15 juin 1991 que Lucien Bouchard, avec quelques députés, a fondé ce parti, fort aujourd'hui de 131 250 membres.

Décidés à réduire à néant les problèmes et les aspirations du Québec, conservateurs, libéraux et néo-démocrates ont, dans une rare unanimité, décidé de museler les neuf députés du Bloc québécois. Mal leur en prit puisque, le 25 octobre 1993, 1 846 024 Québécoises et Québécois décident d'envoyer à Ottawa 54 députés souverainistes. Comble de l'ironie, le Bloc québécois devient l'opposition officielle.

Le Québec s'est donné une voix forte à Ottawa pour défendre ses intérêts et faire la promotion de la souveraineté. C'est la démonstration sans équivoque que le Québec a choisi de se tenir debout.

C'est avec fierté que nous souhaitons à tous les membres du Bloc québécois le plus stimulant des anniversaires. Nous leur donnons rendez-vous à Sorel pour venir faire la fête le 15 juin prochain.

Des voix: Bravo!

Questions orales

[Traduction]

LES JEUNES CONTREVENANTS

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, au nom des électeurs d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je voudrais demander que le gouvernement fédéral intervienne pour protéger les droits des victimes de jeunes délinquants violents.

Cela ne fait que quelques semaines que de jeunes délinquants ont détourné un autobus scolaire dans ma circonscription et menacé la vie de jeunes étudiants. Cette semaine, un jeune délinquant a menacé des gens dans ma circonscription.

Il y a trois ans, on a condamné un jeune délinquant pour avoir abattu sans provocation M. Edward Francis McDermott, âgé de 63 ans. On l'a condamné, aux termes de la Loi sur les jeunes contrevenants, à la peine maximale, une peine ridicule de trois ans. Le meurtrier doit être libéré et quatre psychiatres ont déclaré qu'il est trop dangereux pour être réintégré dans la société. On dit de lui que c'est une bombe à retardement sur le plan psychologique. Le procureur de la Couronne essaie de circonvenir la Loi sur les jeunes contrevenants pour le maintenir en prison.

Le procureur de la Couronne de Penticton ne devrait pas avoir à trouver une échappatoire dans la Loi sur les jeunes contrevenants pour protéger la société contre les jeunes délinquants violents. Le gouvernement libéral devrait agir pour rendre nos rues, nos maisons et nos cours de récréation sûres. Jusqu'à maintenant, il n'y est pas parvenu.

* * *

TERRE-NEUVE

M. Gerry Byrne (Humber—Sainte-Barbe—Baie Verte, Lib.): Monsieur le Président, au congrès national des réformistes qui s'est déroulé le week-end dernier, Michael Walker, directeur général de l'Institut Fraser, a déclaré à un auditoire de délégués du Parti réformiste: «Terre-Neuve est une société moralement en faillite. Ses habitants ne pensent même pas à se demander ce qu'ils peuvent faire pour résoudre leurs problèmes. Ils se demandent ce que le gouvernement fédéral peut faire pour les résoudre à leur place.»

Personne n'a contesté l'affirmation de M. Walker. L'auditoire l'a plutôt applaudi.

Permettez-moi de dire à la Chambre que Terre-Neuve a une société pleine d'initiative et que, depuis 1990, ce sont les Terre-Neuviens qui font les contributions par habitant les plus élevées à des oeuvres de charité au Canada.

Le Parti réformiste a l'audace de nous accuser d'être moralement en faillite. C'est Terre-Neuve qui comprend ce qu'est le Canada. Les réformistes ne comprennent pas cela.

* * *

TERRE-NEUVE

Mme Bonnie Hickey (St. John's-Est, Lib.): Monsieur le Président, moi aussi, je suis indignée, comme Terre-Neuvienne, des déclarations de M. Walker, qui prétend que nous sommes morale-

ment en faillite. Je suis de Terre-Neuve, et je trouve ces propos insultants. Jamais des mots aussi dénués de vérité, aussi trompeurs et aussi méprisants n'ont été prononcés au sujet de mes concitoyens de Terre-Neuve.

• (1415)

Une affirmation semblable est un affront aux Terre-Neuviens, et le Parti réformiste doit présenter immédiatement des excuses. Terre-Neuve est une province à part entière de la fédération. Il n'existe pas au Canada de collectivité plus fière que celle de Terre-Neuve. Nous avons donné au Canada des personnes de talent et des ressources naturelles considérables, et nous avons contribué à l'économie canadienne.

Qu'on ait laissé passer cette déclaration sans la dénoncer est l'un des pires exemples de leadership dans l'histoire de notre pays.

QUESTIONS ORALES

[Français]

LES RELATIONS FÉDÉRALES-PROVINCIALES

M. Michel Gauthier (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, hier, le ministre des Affaires intergouvernementales déclarait que le gouvernement fédéral souhaitait être très efficace, très compétent et à même d'aider les Canadiens dans ses domaines, que les provinces soient aussi très compétentes, très efficaces dans leurs domaines et qu'il y ait un partenariat très fort entre les deux niveaux de gouvernement.

Doit-on comprendre des propos du ministre des Affaires intergouvernementales que le gouvernement fédéral se réserve, dans toute une gamme de secteurs, un rôle de premier plan qui lui permettrait de fixer les grandes normes, les objectifs, tandis qu'il réserve aux provinces un rôle de second plan, c'est-à-dire un rôle d'intendance?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Non, monsieur le Président.

M. Michel Gauthier (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, je suis obligé de vous dire que c'est la réponse la plus substantielle qu'on ait obtenue de ce ministre-là. Espérons qu'il sera toujours aussi précis.

Le ministre des Affaires intergouvernementales a déclaré, relativement à la proposition fédérale dans le domaine de l'assurance-chômage, que:

Cette offre a été célébrée partout au Québec comme étant un grand pas en avant, sinon un point d'arrivée pour une solution solide.

Doit-on comprendre des propos du ministre que la proposition fédérale dans le domaine de la main-d'oeuvre ne constitue pas un point de départ à la négociation, mais plutôt un point d'arrivée?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, c'est un cadre à l'intérieur duquel chaque province trouvera la possibilité d'exercer les responsabilités qu'elle souhaite, et où le gouvernement du Canada aura les respon-

Questions orales

sabilités qui sont les siennes, compte tenu de cette notion pancanadienne. Qu'il s'agisse par exemple d'assurer la circulation des travailleurs partout au Canada, ou qu'il s'agisse d'assurer l'entraide entre gouvernements dans des situations de crise exceptionnelle, le gouvernement du Canada a des responsabilités qui sont les siennes.

C'est pourquoi, d'ailleurs, tous les gens, au Québec, qui croient dans le Canada, ont dit que le ministre avait offert une très bonne politique, et seuls ceux qui n'y croient pas continuent à la combattre.

M. Michel Gauthier (chef de l'opposition, BQ): Monsieur le Président, vous noterez que le niveau d'obscurité augmente avec l'ajout de mots. Plus il parle, moins on comprend.

En voulant dresser un modèle où le gouvernement fédéral souhaite établir les normes et garder le contrôle, et faire en sorte que, à travers cela, les provinces exécutent, appliquent les programmes, est-ce que le ministre ne peut nier que cette façon d'aborder les choses, ce n'est pas une manière de ramener, par la porte d'en arrière, l'esprit de l'Accord de Charlottetown que tout le monde a rejeté au Canada, au Québec pour une raison et dans le reste du Canada pour la raison exactement inverse?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, j'invite le chef de l'opposition à faire un petit effort. C'est pourtant simple ce qu'on dit; on peut le répéter et le répéter encore.

Nous avons la fédération la plus décentralisée qui soit. Le gouvernement du Québec a des responsabilités à assumer; il a d'ailleurs de la difficulté à toujours les assumer et on offre une aide entre gouvernements pour s'assurer que cette responsabilité soit assumée le mieux possible. Nous avons des responsabilités en tant que gouvernement canadien, gouvernement fédéral canadien, et nous les assumons, de concert avec les provinces.

• (1420)

Nous allons améliorer les choses dans différents secteurs, qu'il s'agisse de la formation professionnelle, de l'exploitation minière, des forêts, des loisirs, du logement social, du tourisme, de l'environnement, de l'habitat d'eau douce, etc.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, hier en cette Chambre, le ministre du Développement des ressources humaines déclarait, et je cite:

S'il s'agit simplement de nous demander d'envoyer des fonds sans condition, il faudra en parler avec quelqu'un d'autre que moi, parce que je n'ai pas l'habitude d'envoyer des fonds nulle part sans protéger les intérêts des contribuables canadiens.

Ma question s'adresse au ministre des Affaires intergouvernementales. Doit-on comprendre des propos de son collègue, le ministre du Développement des ressources humaines, que le gouvernement ne fait pas confiance aux provinces pour administrer les impôts des contribuables dans des champs de juridiction exclusifs aux provinces et que, en plus, le gouvernement n'a l'intention de se

retirer que des champs de juridiction dans lesquels il ne met pas un cent?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, je suppose que mon collègue, l'honorable député, sait que la Caisse de l'assurance-chômage, comme on l'appelait autrefois, est financée par tous les Canadiens. C'est de l'argent qui est transféré de certaines provinces vers d'autres. Le gouvernement du Canada a la responsabilité constitutionnelle de s'assurer que ces fonds sont gérés avec responsabilité.

Par ailleurs, les provinces ont une responsabilité en matière d'éducation, ce qui est assez proche de la formation professionnelle. C'est donc cet ensemble de responsabilités constitutionnelles que le gouvernement du Canada, de concert avec les provinces, assumera mieux, grâce à la réforme proposée par le ministre.

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Monsieur le Président, j'espère que le ministre du Développement des ressources humaines va instruire son collègue, parce qu'il est complètement dans les patates.

Est-ce qu'avec les déclarations que le ministre a faites hier, le gouvernement est en train de nous dire que lorsqu'il annonce que le fédéral se retirera d'un champ de juridiction exclusif aux provinces, avec compensation, ce sera uniquement à ses conditions et que les provinces n'auront pas un mot à dire?

L'hon. Stéphane Dion (président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales, Lib.): Monsieur le Président, est-ce que le député veut dire que l'assurance-chômage n'est pas de responsabilité fédérale? Donc, l'honorable député a besoin de se recycler en matière constitutionnelle.

* * *

[Traduction]

LA CONSTITUTION

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, il y a à peine une semaine, le premier ministre a fait une apparition à la télévision nationale en compagnie du premier ministre du Québec et a déclaré qu'il ne discuterait pas de Constitution à la conférence des premiers ministres au mois de juin. Voici qu'une semaine plus tard il insiste pour inscrire la formule de modification de la Constitution à l'ordre du jour de la conférence. Le premier ministre pourrait-il dire à la Chambre ce qui lui a fait changer d'idée?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je tiens à féliciter le député, qui a été confirmé dans son poste.

Des voix: Bravo!

M. Chrétien (Saint-Maurice): Le week-end a été très fructueux pour le Parti réformiste et aussi très fructueux pour le Parti libéral.

Questions orales

Je n'ai pas changé d'idée. Si le député avait écouté toute la conférence de presse, il saurait que M. Bouchard, lui-même, a dit ceci:

[Français]

«Je mets un peu en sourdine, parce que le premier ministre souhaitera peut-être, dit-il, très rapidement aborder la question de la révision constitutionnelle, l'article 49 de la Constitution, mais j'ai compris que le premier ministre ne passerait pas beaucoup de temps là-dessus de toute façon.»

Je n'ai pas changé d'idée.

• (1425)

[Traduction]

J'ai dit que nous devons discuter de l'article 49. Quant à savoir combien de temps durera cette discussion, je prévois une heure.

Le premier ministre du Québec m'a dit qu'il ne veut pas en parler, il ne veut pas m'aider à obtenir un droit de veto pour le Québec. Comme nous avons besoin de l'accord unanime des participants, si l'un d'entre eux refuse, la discussion sera très courte.

Mme Grey: Ils ont dit non à Charlottetown.

M. Chrétien (Saint-Maurice): Oui, mais je suis en faveur du droit de veto pour le Québec. J'espère que le Parti réformiste le sera aussi. Toutefois, si la question n'intéresse pas le premier ministre du Québec, la rencontre sera brève, à cause justement du désir de M. Bouchard de ne pas tenter d'obtenir du reste du Canada un droit de veto pour le Québec.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, si nous suivons la logique de cette réponse, nous voyons que le premier ministre semble dire que, selon l'article 49 de la Constitution, la formule de modification doit faire l'objet de discussions au cours de cette conférence des premiers ministres. La question de la formule de modification a pourtant été abordée au cours de trois grandes conférences des premiers ministres, soit les deux rondes de discussion au sujet de l'Accord du lac Meech et la grande conférence des premiers ministres de 1992, qui a porté sur l'Accord de Charlottetown.

Pourquoi le premier ministre insiste-t-il pour dire qu'il faut absolument tenir une rencontre pour discuter de la formule de modification de la Constitution, puisque les trois rencontres précédentes satisfont à la condition requise?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, on ne s'entend pas pour dire que la question a été jusqu'à maintenant étudiée dans les règles.

S'il est vrai que nous en avons discuté deux ou trois fois, je ne crois pas que nous aurions tort d'en discuter une quatrième fois. Cela signifiera simplement que nous aurons satisfait aux exigences de la Constitution quatre fois. Personne ne sera en mesure de prétendre que nous ne voulions pas faire honneur à nos obligations énoncées à l'article 49 si, au dire du Parti réformiste, nous aurons abordé cette question quatre fois, bien que la Constitution ne l'exige qu'une fois.

M. Preston Manning (Calgary-Sud-Ouest, Réf.): Monsieur le Président, dans le cadre des négociations sur l'Accord de Charlotte-

town, les discussions sur la formule de modification ont duré plusieurs jours. Elles ont été précédées de consultations menées par les représentants du gouvernement et ont mené à la rédaction de propositions officielles visant à changer la formule de modification, propositions qui ont été approuvées par les dix provinces et le gouvernement fédéral.

Si cela ne satisfait pas à l'exigence de l'article 49, comment le premier ministre peut-il croire qu'une discussion d'une demi-heure à la conférence du mois de juin suffira à la satisfaire?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, je viens juste d'expliquer qu'un grand nombre de personnes dont des avocats sont d'avis qu'il faut absolument tenir une rencontre à ce sujet. Nous avons donc convoqué une rencontre. Nous avons clairement inscrit à l'ordre du jour l'article 49 de la Constitution de 1982. Nous satisfaisons donc de façon officielle à cette exigence.

Certains alléguent que cela n'est pas nécessaire. J'agis avec précaution. Je respecte la Constitution et me montre extrêmement prudent. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les gens votent pour mon parti.

* * *

[Français]

L'USINE KENWORTH

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre du Développement des ressources humaines.

Le 9 avril dernier, la compagnie PACCAR a annoncé la fermeture de l'usine Kenworth de Sainte-Thérèse, fermeture confirmée par lettre, le même jour, aux employés de l'usine et au ministre québécois du Travail. Or, Développement des ressources humaines Canada refusait toujours, hier, de verser les prestations d'assurance-chômage aux employés licenciés.

Le ministre trouve-t-il acceptable que son ministère privent plus de 700 personnes de prestations d'assurance-chômage, alors qu'il est clair que la compagnie PACCAR a annoncé la fermeture de l'usine Kenworth, le 9 avril 1996?

L'hon. Douglas Young (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, cette question de PACCAR est une situation très difficile pour les travailleurs et leur famille. Je pense qu'on avait partagé l'espoir de l'honorable député et de beaucoup de collègues en cette Chambre que, peut-être, avec l'aide du gouvernement du Québec et la participation du gouvernement du Canada, ensemble avec les employés et les dirigeants de la compagnie, on pourrait trouver une solution.

• (1430)

C'est vrai que l'annonce de la fermeture avait été faite, et il y avait aussi une grève. En plus de cela, il y avait aussi cet espoir de pouvoir peut-être relancer l'industrie.

Je peux dire à l'honorable député, aujourd'hui, que c'est avec beaucoup de regret que nous constatons maintenant que, finalement, oui c'est vrai que PACCAR, comme on l'a connue, est fermée. Comme je le dis, c'est avec beaucoup de regret que nous

Questions orales

constatons cela, car nous avons toujours l'espoir de relancer l'industrie. Aujourd'hui même, nous avons décidé, finalement, d'accepter le fait que l'industrie a fermé ses portes et que ces personnes seront admissibles aux prestations de l'assurance-emploi.

M. Paul Mercier (Blainville—Deux-Montagnes, BQ): Monsieur le Président, il s'agit de 700 personnes qui sont sans ressources depuis deux mois. Je crois comprendre que le ministre reconnaît le droit actuel de ces gens à des indemnités de chômage.

Peut-il nous garantir qu'il mettra tout en oeuvre pour accélérer le processus de paiement de ces indemnités, puisque maintenant, ils y ont droit?

L'hon. Douglas Young (ministre du Développement des ressources humaines, Lib.): Monsieur le Président, évidemment, nous sommes conscients des besoins de ces individus ainsi que de leurs familles et on a toujours suivi la situation de près. Mais si nous, comme gouvernement du Canada, avons accepté que l'usine soit fermée et qu'il n'y avait pas de possibilité de relancer l'entreprise, je crois que cela aurait été mal vu par la plupart des intervenants.

Cependant, aujourd'hui, comme je l'ai dit dans ma réponse à la question posée par l'honorable député, nous acceptons nos responsabilités dans le dossier, car nous reconnaissons, comme le syndicat, comme la compagnie, et surtout comme les travailleurs et les travailleuses, que cette situation est maintenant close. Nous allons faire tout notre possible pour essayer de rendre service à ces employés qui, depuis longtemps, traversent une période très difficile. Nous essaierons par tous les moyens de leur rendre service dans les plus brefs délais possible.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, les Canadiens sont vraiment perplexes à propos de l'affaire des Airbus et se demandent s'il n'y a pas quelque chose qui se prépare dans les coulisses pour régler à l'amiable le procès de 50 millions de dollars en diffamation intenté par Brian Mulroney. Radio-Canada et ses sources l'affirment, mais les avocats du gouvernement le nient.

Je voudrais savoir ce que le ministre en pense et ce qu'il a à dire à ce sujet. Y a-t-il une entente qui se prépare dans les coulisses avec Brian Mulroney, oui ou non? Le gouvernement fédéral a-t-il déjà proposé de régler cette affaire à l'amiable, oui ou non?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, la réponse à la question de savoir s'il y a une entente en vue est non.

Je ne peux assumer la responsabilité de ce que Radio-Canada a pu rapporter ni expliquer pourquoi elle l'a fait. Je peux cependant dire à la Chambre, en réponse à la question de la députée, qu'à ce que je sache, il n'y a jusqu'à présent aucune entente imminente. En fait, il

n'y a même aucune proposition concrète sur la table pour régler cette affaire.

Je rappelle à la Chambre que ce procès a été intenté par le demandeur et que ce dernier est libre, s'il le désire, de charger ses avocats de proposer une offre. Il est tout à fait en son pouvoir de le faire s'il le juge bon.

Mme Deborah Grey (Beaver River, Réf.): Monsieur le Président, je m'interroge à propos de la responsabilité ministérielle. Il se peut que le ministre n'ait pas entendu parler de quelque proposition concrète que ce soit, mais étant donné ce que nous apprenons aux nouvelles, il y a certainement lieu de se poser des questions.

Je comprends que le ministre soit très occupé par la Loi sur les jeunes contrevenants, par l'article 745 et par l'affaire des Airbus, mais je vais lui poser encore une question.

Il a beau dire qu'aucune proposition concrète, à sa connaissance, n'a été déposée, le contribuable canadien devra quand même payer la note à cet égard, peu importe le prix. Je le demande encore une fois au ministre: d'où viendra l'argent quand on parviendra à une entente? Qui va payer pour l'incompétence des fonctionnaires fédéraux qui ont été mêlés à cette affaire et pour le piètre jugement dont le ministre a fait preuve à cet égard? Quand va-t-il finir par accepter sa responsabilité de ministre?

Le Président: Chers collègues, il est question, en l'occurrence, d'une affaire dont les tribunaux, sauf erreur, sont actuellement saisis. Par conséquent, je me demande si la question est recevable.

Le ministre n'a pas indiqué s'il voulait répondre ou non. S'il veut traiter de ce problème, je lui donne la permission de le faire.

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, les tribunaux sont saisis de cette affaire, mais la députée cherche à savoir si des négociations sont en cours en vue du paiement d'une somme quelconque. Je puis dire à la députée que, quoi qu'on ait pu rapporter hier soir, aucune proposition n'a été faite, aucune entente n'est imminente et aucune négociation n'est en cours pour le paiement de quelque montant que ce soit.

Au cours d'un procès—et j'ai plaidé devant les tribunaux pendant 20 ans—les parties se lancent toujours des ballons d'essai, et cela n'a rien d'anormal. Cependant, je le répète, c'est le demandeur qui a intenté ce procès. Si le demandeur veut charger ses avocats de venir nous faire une proposition, il est parfaitement libre de le faire.

• (1435)

Je puis dire à la députée qu'il n'y a aucune entente imminente. Le reportage, sur ce point, était erroné. Il n'y a actuellement aucune négociation en cours en vue d'un règlement à ces conditions.

* * *

[Français]

LA SÉCURITÉ FERROVIAIRE

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports.

Questions orales

Les employés du CN affectés à la réparation du matériel d'entretien des voies ferrées de la gare Joffre à Charny apprenaient, lundi dernier, la fermeture de leur atelier. Une centaine d'employés perdent ainsi leur emploi au profit d'un atelier de Winnipeg. En fermant le seul atelier de réparation du matériel d'entretien des voies ferrées dans l'est du Canada, le CN risque de mettre en péril la sécurité du transport ferroviaire dans cette région.

Comment le ministre peut-il assurer la population du Québec que les voies ferrées vont demeurer sécuritaires si, dorénavant, l'atelier chargé de l'entretien de ces voies ferrées est situé à Winnipeg?

L'hon. David Anderson (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, quand on m'a posé des questions la semaine dernière au sujet des changements apportés par VIA Rail, qui a transféré 63 ou 65 employés à Montréal, le député n'a pas posé de question au sujet de la sécurité des gens des autres parties du pays.

Le fait est qu'il y a des changements dans les décisions faisant suite aux décisions commerciales prises par les grandes compagnies ferroviaires. Nous avons ici une situation où le ministère suit de près la question de la sécurité. La réputation et le dossier du CN sont excellents et nous, au ministère, allons continuer de veiller à ce que la sécurité ne soit pas compromise dans la gestion des opérations du CN.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, j'espère que le ministre des Transports se rend compte qu'il s'agit de la sécurité ferroviaire pour tout l'est du Canada.

Puisque le ministre a le devoir, selon la loi actuelle, d'assurer la sécurité du transport sur rail, entend-il imposer un moratoire sur la fermeture de l'atelier de Charny, le temps qu'une étude d'impact soit effectuée par l'Office national des transports?

L'hon. David Anderson (ministre des Transports, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est non. À ce moment-ci, nous avons examiné la situation du point de vue de la sécurité. Il n'y a aucune augmentation des risques et c'est pour cela que nous n'avons aucune raison d'essayer de changer la décision du CN.

Il faut souligner que la compagnie CN est maintenant une compagnie privée. Elle a le droit de prendre des décisions commerciales en fonction des réalités fiscales pour rationaliser ses activités. Ce n'est pas toujours à nous d'essayer de veiller sur chaque décision commerciale des compagnies privées.

* * *

[Traduction]

LA JUSTICE

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, hier, le ministre de la Justice a dit que le projet de loi C-45 garantira que seules les demandes de libération conditionnelle anticipée les plus appropriées et fondées seront étudiées. En d'autres termes, le minis-

tre crée des catégories de meurtriers: les bons meurtriers, qui bénéficient de droits particuliers, et les mauvais, qui en sont privés.

Quelle est la différence entre un bon et un mauvais meurtrier, entre celui qui mérite d'avoir des droits et des privilèges particuliers et l'autre qui n'en bénéficie pas?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, contrairement au député et à son parti, nous ne proposons pas d'abroger l'article parce que nous croyons, à l'instar de la grande majorité des Canadiens modérés, qu'il a sa raison d'être. Nous ne sommes pas prêts à dire que, parmi les centaines de personnes qui purgent des peines d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre, aucune ne devrait pouvoir comparaître devant un jury formé de concitoyens pour demander que sa période d'inadmissibilité soit raccourcie.

Nous avons proposé de resserrer considérablement la disposition. Nous avons dit que tous ceux qui purgent actuellement une peine d'emprisonnement à perpétuité pour meurtre seront soumis à un processus de sélection très sévère avant de pouvoir se présenter devant un jury. En vertu de ce processus de sélection, c'est seulement lorsqu'un juge estimera que le demandeur a des chances raisonnables de voir sa demande acceptée conformément aux critères mentionnés à l'article 745 que l'auteur de la demande pourra se présenter devant un jury. Nous avons aussi dit que le jury devrait accepter à l'unanimité que la période d'inadmissibilité à la libération conditionnelle soit raccourcie, alors que maintenant il suffit que deux tiers de ses membres soient d'accord.

• (1440)

À mon avis, ces mesures renforceront l'article 745, elles l'amélioreront et elles garantiront que seuls les demandeurs qui le méritent puissent exceptionnellement bénéficier de cette disposition.

M. Jack Ramsay (Crowfoot, Réf.): Monsieur le Président, il faudrait infliger aux auteurs de plusieurs meurtres des peines consécutives. Clifford Olson devrait purger 11 peines d'emprisonnement à perpétuité consécutives et ne pas demander de libération conditionnelle anticipée.

Le tueur en série Clifford Olson et ceux qui sont actuellement incarcérés pourront encore demander à un juge d'une instance supérieure une audience en vertu de du projet de loi C-45, et il se pourrait qu'ils aient alors droit à une audience devant jury.

Pourquoi le ministre n'a-t-il pas simplement éliminé l'article 745 au lieu de présenter un projet de loi permettant encore à Clifford Olson et à des centaines d'autres qui ont commis des meurtres au premier degré de demander une libération conditionnelle anticipée?

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.): Monsieur le Président, le député parle d'une partie de la population carcérale actuelle.

Selon des articles de journaux parus aujourd'hui, des victimes et des parents de victimes souhaitent que le projet de loi présenté hier soit adopté.

S'il l'est, la population carcérale actuelle fera face à un processus de sélection plus sévère et considérablement renforcé en vertu de

Questions orales

l'article 745. Les personnes actuellement incarcérées devront comparaître devant un juge, dans le cadre de ce processus.

Si le député et son parti sont disposés à coopérer avec nous, le projet de loi pourrait être adopté avant le congé d'été. Sinon, ils auront un choix à faire: Vont-ils appuyer le projet de loi et faire en sorte qu'il soit adopté ou s'y opposer de manière que la population carcérale actuelle n'ait pas à franchir le processus de sélection avant de comparaître devant un jury?

* * *

[Français]

LESLANGUES OFFICIELLES

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la ministre du Patrimoine canadien.

Quelque 700 membres francophones de CBC devront se prononcer demain à partir de textes de conventions collectives rédigés en anglais seulement. Ces conventions, on le sait, sont d'une importance capitale, puisqu'elles modifient radicalement les relations de travail au sein de la Société à cause des compressions des libéraux.

Compte tenu que la partie patronale a affirmé que les francophones devront lire et voter en anglais, qu'entend faire la ministre du Patrimoine pour s'assurer que les employés francophones de CBC aient droit à une convention écrite en français avant de se prononcer demain?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre du Patrimoine canadien par intérim, Lib.): Monsieur le Président, comme on le sait, Radio-Canada est une société indépendante du gouvernement. Par ailleurs, je sais très bien que le commissaire aux langues officielles a saisi le président-directeur général de la Société Radio-Canada du problème et que le président a assuré qu'il prendrait toutes les mesures nécessaires pour se conformer à la loi.

M. Gaston Leroux (Richmond—Wolfe, BQ): Monsieur le Président, je rappelle à la ministre que les gens vont voter sur la convention demain.

Compte tenu de sa réponse et du fait que les francophones de CBC n'ont pas accès à leur convention collective en français, qu'ils doivent signer une pétition et faire appel au commissaire aux langues officielles pour l'obtenir, la ministre reconnaît-elle, sans faux-fuyant, que cette situation est un exemple concret que les francophones du Canada sont en fait des citoyens de deuxième classe?

L'hon. Lucienne Robillard (ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre du Patrimoine canadien par intérim, Lib.): Monsieur le Président, comme d'habitude, je pense que les députés du Bloc québécois exagèrent les situations.

Ce que j'ai dit de façon très claire, c'est qu'il y a au Canada une loi qui régit les langues officielles et que toutes les sociétés de la Couronne doivent s'y conformer. Radio-Canada doit s'y conformer

aussi. Je viens de dire que le président de Radio-Canada nous a assurés qu'il prendrait les mesures nécessaires.

[Traduction]

LA FISCALITÉ

M. Harold Culbert (Carleton—Charlotte, Lib.): Monsieur le Président, la nouvelle taxe sur la valeur ajoutée doit remplacer la TPS et la TVP grâce à l'harmonisation prévue tout d'abord pour le Nouveau-Brunswick, Terre-Neuve et la Nouvelle-Écosse.

Le ministre des Finances peut-il expliquer comment l'harmonisation des taxes de vente va supprimer des doubles emplois pour les petites entreprises et faire épargner de l'argent aux consommateurs?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, je crois que je peux répondre à cela.

• (1445)

À l'heure actuelle, les petites entreprises doivent tenir deux séries de livres, respecter deux séries de dates de déclaration et remplir deux séries de formulaires. La plupart des petites entrepreneurs disent que les vérificateurs fédéraux et provinciaux du fisc leur rendent visite constamment, et c'est d'ailleurs pour cela que la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante appuie l'harmonisation. Selon l'Association canadienne des comptables agréés, cela va faire épargner au bas mot plus de 500 millions de dollars par année aux entreprises.

Pour ce qui concerne les consommateurs, l'harmonisation va supprimer toute la succession de taxes provinciales qui sont imposées à chaque étape du processus de production, à savoir la taxe sur la taxe sur la taxe. Cette ponction fiscale déguisée nuit à la création d'emplois.

Les consommateurs canadiens vont bénéficier de prix réduits et l'économie va tirer profit de l'harmonisation.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, il y a une quinzaine, je suis allé voir les mares de goudron de Sydney, site d'un des pires désastres écologiques survenus au Canada. Hier, je me suis rendu au dépotoir Taro, à Hamilton. J'ai ainsi constaté que ces deux endroits ont désespérément besoin d'une évaluation environnementale du fédéral, mais le ministre fait pourtant tout ce qu'il peut pour ne pas s'occuper de ces dossiers controversés.

Sheila Copps pouvait ordonner des études environnementales exhaustives, mais c'est un pouvoir qu'elle n'a jamais exercé. Le nouveau ministre va-t-il exercer les pouvoirs que lui confèrent la loi ou préfère-t-il jouer à l'autruche comme son prédécesseur?

Mme Karen Kraft Sloan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, en ce qui concerne les mares de goudron de Sydney, le ministre s'est engagé devant le comité à prendre des mesures pour s'attaquer au problème d'ici la fin du mandat du gouvernement.

Questions orales

Le dépotoir Taro qui est proposé relève de la compétence de la province. Le député pourrait peut-être communiquer avec le ministre provincial de l'Environnement à cet égard.

M. Paul E. Forseth (New Westminster—Burnaby, Réf.): Monsieur le Président, hier, c'était le 25^e anniversaire d'Environnement Canada, mais le ministre avait peu de raisons de se réjouir.

Depuis quelques années, sur le plan de l'environnement, les relations fédérales-provinciales lamentables et les piètres mesures législatives que nous devons à Sheila Copps n'ont fait que nuire à Environnement Canada.

Quand le ministre va-t-il cesser d'imiter Sheila Copps et commencer à donner à l'environnement la priorité sur les gains politiques personnels?

Mme Karen Kraft Sloan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement se soumet volontiers aux examens du Sierra Club et d'autres organismes qui s'intéressent à la protection de l'environnement.

Nous avons fait des progrès en matière d'environnement. Nous avons présenté à nouveau un projet de loi visant à interdire le MMT, comme le préconise le Sierra Club. Nous avons mis en oeuvre des règlements sévères sur les émissions des nouveaux véhicules et nous avons créé le poste de commissaire à l'environnement.

Pour donner suite aux engagements énoncés dans le discours du Trône, nous élaborons des mesures législatives qui nous permettront de venir à bout de nombreuses préoccupations qui ont été exprimées.

* * *

[Français]

LA LUTTE CONTRE LE SIDA

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre.

Du 7 au 12 juillet prochain, le monde entier réuni à Vancouver se penchera sur la question du sida. Pour le Canada seulement, on estime que 15 000 personnes ont contracté le sida et que quelque 50 000 autres sont séropositives. Depuis 1990, il existe une stratégie nationale de lutte contre le sida. Nous en sommes à la phase II. Or, à plusieurs reprises, le ministre de la Santé a refusé de s'engager à reconduire cette stratégie à son expiration, en mars 1997.

Le premier ministre peut-il profiter de l'imminence de la conférence de Vancouver pour indiquer aux personnes atteintes, aux groupes communautaires et à la communauté scientifique qu'il y aura bel et bien une phase III à la stratégie nationale de lutte contre le sida?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, tout ceci a trait au budget de l'an prochain, et les ministres de la Santé et des Finances vont en discuter. Je ne suis pas en mesure de faire rapport en ce moment.

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Aucun respect pour Vancouver, monsieur le Président.

Le premier ministre peut-il confirmer, comme le lui demandent les cinq grands partenaires nationaux avec lesquels il travaille en matière de sida, que le financement actuel de la stratégie sera maintenu après 1997? Et je signale au premier ministre que c'est important pour les personnes atteintes.

• (1450)

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, la réponse est la même pour le moment. Je dis que le problème est présentement à l'étude; le ministre des Finances et chacun des ministres représentant leurs intérêts discutent avec le ministère des Finances du contenu du budget de l'an prochain.

Le budget est généralement présenté au mois de février, mais s'il y a une annonce à faire avant cela, les ministres en question pourront y répondre. Pour ma part, je ne peux pas répondre à ce moment-ci parce que c'est prématuré.

* * *

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Affaires étrangères.

Les gouvernements du monde, y compris celui du Canada, sont intervenus énergiquement auprès du Nigéria pour dénoncer les allégations de violations des droits de la personne dans ce pays. On a largement préconisé, dans le monde entier, des changements pacifiques et démocratiques. Le ministre peut-il dire à la Chambre si des progrès ont été réalisés dans ce domaine?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais déplorer, de concert avec le député, les événements tragiques et inacceptables qui se déroulent actuellement au Nigéria.

La question a été soulevée pour la première fois par le premier ministre à la réunion du Commonwealth l'an dernier. Le premier ministre avait alors demandé que le Nigéria soit suspendu du Commonwealth. Depuis lors, un comité consultatif formé des ministres du Commonwealth s'est réuni et a décidé de proposer la prise de certaines sanctions. Ces dernières sont actuellement présentées aux divers membres du Commonwealth. Nous sommes également en pourparlers avec les Européens et les Américains pour déterminer s'ils seraient disposés à appliquer des sanctions économiques.

J'espère que nous obtiendrons le plein accord tant des membres du Commonwealth que des pays européens et des États-Unis pour que nous puissions faire une déclaration internationale très ferme selon laquelle nous n'accepterons pas les violations en cours au Nigéria.

M. Bob Mills (Red Deer, Réf.): Monsieur le Président, le ministre ne pense-t-il pas qu'il est temps de cesser de faire des menaces et de parler de sanctions et de prendre des mesures concrètes comme proposer que le Nigéria soit expulsé du Commonwealth jusqu'à ce que ce problème soit réglé?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Affaires étrangères, Lib.): Monsieur le Président, ce pays est actuellement suspendu.

Questions orales

J'estime que les ministres du Commonwealth ont clairement l'intention de voir si les mesures sur lesquelles ils se sont entendus auront l'effet escompté.

Ils se réuniront avec le chef Ikimi, ministre des Affaires étrangères du Nigéria, à Londres, la semaine prochaine pour lui parler de ces mesures. Si celles-ci ne sont pas acceptées et que nous ne puissions obtenir le genre de réponse et la réforme qui s'impose, la proposition du député pourrait alors être envisagée.

* * *

LA SANTÉ

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé.

Des rapports de recherche publiés récemment aux États-Unis démontrent que les dioxines, des substances cancérigènes, sont plus dangereuses pour la santé que ce que l'on croyait jusqu'à maintenant. Au Canada, le niveau d'exposition maximal acceptable des êtres humains aux dioxines est à l'étude depuis plus d'un an.

Le ministre peut-il dire à la Chambre quand il fera connaître au public les niveaux sécuritaires d'exposition aux dioxines révisés par Santé Canada?

M. Joseph Volpe (secrétaire parlementaire du ministre de la Santé, Lib.): Monsieur le Président, que le député sache que le taux d'exposition des Canadiens aux dioxines a diminué au cours des 20 dernières années. Cela est en partie attribuable à l'efficacité des mesures de surveillance mises en place pour empêcher la production de ces substances indésirables.

Santé Canada, comme tous les députés l'admettront, étudie toutes les données disponibles sur les dioxines, comme l'ont fait d'autres pays, notamment la Suède, l'Allemagne et les États-Unis. En fait, les lignes directrices canadiennes actuelles sont semblables à celles de tous les autres pays, à l'exception, peut-être, de celles des États-Unis.

Nous ne prévoyons pas, pour le moment, modifier nos lignes directrices, mais, si les données sur les dioxines révèlent l'existence d'un risque, Santé Canada n'hésitera pas à prendre toutes les mesures nécessaires.

* * *

[Français]

LE RENFLOUAGE DU IRVING WHALE

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Pêches et des Océans.

Lundi dernier, je demandais au ministre de l'Environnement si les contrats d'assurance de l'entrepreneur responsable de l'opération de renflouage du *Irving Whale* avaient été révisés depuis l'an dernier et s'ils comprenaient maintenant les BPC. Pris au dépourvu par ma question, la réponse du ministre n'a fait aucune allusion aux contrats d'assurance.

• (1455)

Je lui demande donc à nouveau s'il peut nous donner la garantie que les nouveaux contrats d'assurance ont été révisés et qu'ils comprennent maintenant les BPC?

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement a entrepris des consultations et des évaluations concernant l'*Irving Whale*. Nous allons procéder au renflouage pendant l'été.

[Français]

Mme Monique Guay (Laurentides, BQ): Monsieur le Président, jusqu'à présent, le renflouage du *Irving Whale* aura coûté aux contribuables canadiens pas moins de 18 millions de dollars, pour une opération ratée de surcroît. D'autres coûts de plusieurs millions de dollars sont encore à venir.

Le ministre des Pêches et des Océans peut-il s'engager devant cette Chambre à réclamer la totalité de la facture auprès des vrais et seuls responsables de cette catastrophe, c'est-à-dire la société Irving?

[Traduction]

Mme Karen Kraft Sloan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement appuie le principe du pollueur payeur. Une fois que l'*Irving Whale* aura été renfloué, nous serons en mesure de déterminer la véritable raison de son naufrage et nous prendrons les mesures qui s'imposent à ce moment-là.

* * *

LA FISCALITÉ

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, en supprimant le crédit d'impôt sur la TPS, le ministre des Finances a augmenté le prix d'achat de toutes les marchandises usagées qu'achètent les simples citoyens tout en récoltant en douce d'énormes sommes d'argent destinées à garnir ses propres coffres.

Les marchands d'automobiles, les encanteurs, les marchands de meubles et de vêtements usagés, presque tous les gens qui travaillent dans le secteur des marchandises usagées seront touchés. D'après ces gens-là, des faillites et des licenciements sont imminents.

Le ministre des Finances peut-il dire à la Chambre s'il a l'intention d'utiliser ce pactole provenant des poches des simples citoyens pour verser aux premiers ministres de la région de l'Atlantique le pot-de-vin de plus d'un milliard de dollars qu'il leur a promis?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, c'est une question usagée. C'est pourquoi je me contenterai de répondre au dernier volet seulement, l'allusion constante à un pot-de-vin, les insultes perpétuelles à l'égard du Canada atlantique.

Il ne faut pas oublier que nous faisons tous partie d'un seul et même pays. Un représentant d'un parti politique, quel qu'il soit, n'a pas à injurier une région.

Questions orales

Il s'agit d'un changement fondamental qui profitera aux petites entreprises et aux consommateurs du Canada atlantique. Il donnera à cette région l'occasion d'ordonner ses coûts d'entreprises.

À mon avis, aucun député n'a le droit d'insulter constamment une région de notre pays.

M. Monte Solberg (Medicine Hat, Réf.): Monsieur le Président, je voudrais que le député réponde à la question. À la page 20 du livre rouge, on dit que les changements qui seront éventuellement apportés à la TPS ne produiraient pas des recettes plus élevées. Ce n'est de toute évidence pas le cas, puisque cela coûtera des centaines de millions de dollars par an aux consommateurs.

Le ministre des Finances va-t-il admettre aujourd'hui même qu'il est non seulement incapable de tenir sa promesse de supprimer la TPS, mais qu'il n'a pas tenu celle qu'il a faite à la page 20 du livre rouge? N'est-il pas exactement comme Sheila Copps?

L'hon. Paul Martin (ministre des Finances, Lib.): Monsieur le Président, premièrement, je signale au député que le 17 juin, Sheila Copps remportera la victoire avec une majorité écrasante.

Deuxièmement, il faut qu'il sache que son propre parti a parlé de s'attaquer à la TPS et de s'en débarrasser. Puis, quand les membres du Comité des finances m'ont consulté, son parti a recommandé l'harmonisation. Son propre parti a recommandé qu'on élargisse l'assiette. On n'arrive pas à suivre les volte-face que son parti a faites à ce sujet, tellement il y en a.

Le tout, c'est de savoir pourquoi ce député continue à prêcher l'extrémisme, après le congrès où son parti a décidé d'adopter des vues plus éclairées.

* * *

LA CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LE SIDA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPd): Monsieur le Président, ma question s'adresse au premier ministre. Elle concerne la 11^e Conférence internationale sur le sida, dont le Canada sera l'hôte le mois prochain, à Vancouver. Le premier ministre est-il prêt à revenir sur sa décision de ne pas participer à cette très importante conférence, compte tenu, en particulier, de la lettre que son collègue, le ministre de la Santé, lui a écrite le 15 mai pour lui dire ce qui suit: «Si vous décidez de ne pas assister à la conférence, les Canadiens et les représentants des autres pays croiront que le Canada ne tient pas du tout à combattre cette maladie?»

• (1500)

Le premier ministre écoutera-t-il le ministre de la Santé et les Canadiens qui luttent désespérément contre le VIH et le sida? Le premier ministre s'engage-t-il à être présent à la conférence et à y renouveler notre stratégie nationale concernant le sida?

Le très hon. Jean Chrétien (premier ministre, Lib.): Monsieur le Président, j'ai envisagé de participer à la conférence, mais, si je me trouvais dans l'impossibilité d'y aller, j'espère que le chef de l'État canadien, le gouverneur général, pourra s'y rendre.

Mon appui à cette cause est bien connu. J'étais parmi les dirigeants politiques qui ont assisté à la conférence de Paris il y a deux ans. Il est possible que je ne puisse pas me libérer. Le cas échéant, j'espère que le gouverneur général pourra y représenter le Canada, en tant que chef d'État.

* * *

LES ESPÈCES EN VOIE DE DISPARITION

M. Peter Adams (Peterborough, Lib.): Monsieur le Président, ma question s'adresse à la secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement.

L'un des engagements pris dans le discours du Trône consistait en l'adoption d'une mesure législative sur les espèces en voie de disparition. Compte tenu du rapport du Sierra Club, le secrétaire parlementaire peut-il dire à la Chambre quelles mesures sont prévues au Canada pour protéger les espèces en voie de disparition?

Mme Karen Kraft Sloan (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement, Lib.): Monsieur le Président, le ministre reste ferme à l'égard de sa promesse de présenter à la Chambre une mesure législative fédérale concernant les espèces en voie de disparition. Comme l'a dit le député, il s'agit d'un engagement pris dans le discours du Trône. Si nous voulons dans ce pays une mesure législative efficace sur les espèces en voie de disparition, nous devons également tenir compte de l'habitat.

* * *

PRÉSENCE À LA TRIBUNE

Le Président: Je signale aux députés la présence à la tribune de M. Robin Teverson, membre de la délégation du Royaume-Uni au Parlement européen.

Des voix: Bravo!

Le Président: Je veux aussi signaler la présence à la tribune d'un groupe que j'appellerais nos héros de l'ombre, qui nous représentent en tant que Canadiens. Je parle plus précisément des médecins qui, en notre nom, vont à leurs frais dans les pays du tiers monde pour y soigner les malades, rendant ainsi un immense service aux populations de ces pays et en même temps au Canada.

Je demande à ces médecins de se lever pour que nous puissions les saluer.

Des voix: Bravo!

RECOURS AU RÈGLEMENT

LA MOTION DU DÉPUTÉ DE KOOTENAY-EST

M. Jim Abbott (Kootenay-Est, Réf.): Monsieur le Président, j'invoque le Règlement concernant un motion que j'ai fait inscrire au *Feuilleton*. Le texte de la motion dit:

Que, de l'avis de la Chambre, un message soit envoyé au Sénat pour demander respectueusement qu'une conférence libre soit organisée avec Leurs Honneurs afin d'examiner les relations entre les deux Chambres du Parlement en ce qui concerne le processus de reddition de comptes aux fins du Budget des dépenses principal.

• (1505)

Mon rappel au Règlement a trait à la position de la motion dans le *Feuilleton*. Je ne crois pas que ma proposition devrait être considérée comme une motion d'initiative parlementaire, mais plutôt figurer sous la rubrique «Motions (affaires courantes)». Je parlerai aussi de la nécessité d'une procédure longtemps inutilisée.

Je comprends que, historiquement, les conférences avec le Sénat ne servent qu'à régler des désaccords sur des mesures législatives. En fait, cela fait partie du processus législatif. Toutefois, c'est la première fois qu'on demande au Sénat de rendre des comptes à la Chambre sur ses dépenses. C'est donc aussi la première fois qu'il y a un désaccord ou un malentendu quant à la manière de procéder pour ce faire. Il n'y a pas de mécanisme établi et rien de prévu quant à une éventuelle rencontre avec le Sénat sur cette question. Une conférence libre pourrait résoudre ce problème.

Comme vous le savez, monsieur le Président, les messages qui sont envoyés au Sénat le sont généralement sous forme de motion. En outre, l'alinéa p) de l'article 67 du Règlement décrit les motions qui peuvent être présentées au cours des Affaires courantes ordinaires. Ce sont les motions nécessaires «au maintien de l'autorité de la Chambre» et «à l'administration de ses affaires». Ma motion relève de cette catégorie.

Le budget du Sénat ne relève pas de la responsabilité d'un ministre, ce que je vais expliquer plus en détail, mais relève du Sénat dans son ensemble et, par conséquent, de cette Chambre dans son ensemble. Si la Chambre des communes doit prendre des mesures à cet égard, il devrait y avoir un moyen pour elle de le faire rapidement.

Cette conférence est nécessaire à l'administration de nos affaires ayant trait aux subsides et au maintien de l'autorité de cette Chambre élue. La date limite pour parler du budget est le 21 juin ou même peut-être plus tôt. Nous devons respecter ce délais et rencontrer le Sénat au plus vite.

Monsieur le Président, je vous renvoie au commentaire 745 de la huitième édition de Beauchesne qui dit ceci:

L'une ou l'autre des deux Chambres peut exiger une conférence lorsqu'elle souhaite obtenir l'approbation par l'autre Chambre d'une résolution ou d'une adresse. . .

Recours au Règlement

Au commentaire 746(3), il est dit: «La conférence libre permet aux représentants d'examiner à fond les divergences des Chambres dans le but d'arriver à une entente.»

Bien que Beauchesne dise au commentaire 748 que «Convoquer les Chambres à une conférence est maintenant dépassé», notre Règlement prévoit encore la tenue d'une conférence libre. Ce genre de conférence est prévu à l'alinéa 67(1)h).

Au commentaire 750, Beauchesne fait la restriction suivante:

Bien qu'en principe le Règlement autorise toujours la tenue d'une conférence ou d'une conférence libre, elles ont été remplacées de fait par l'échange de messages entre les deux Chambres et par la présence de ministres aux séances des comités des deux Chambres.

Le commentaire 751 est encore plus clair:

Du fait que des représentants du gouvernement siègent dans les deux Chambres, l'exécutif se trouve à présenter les affaires publiques aux deux Chambres d'une même voix. . .

Comme je l'ai dit plus tôt, la question du Budget des dépenses principal du Sénat n'est pas du ressort du gouvernement. Le responsable n'est pas le leader du gouvernement au Sénat, mais plutôt le Sénat tout entier. Peu importe si les ministres de cette Chambre participent aux travaux des comités du Sénat ou siègent à l'autre endroit.

Cette situation est unique. Les arguments des commentaires 750 et 751 ne sont pas pertinents puisque la responsabilité ministérielle ne s'applique pas dans ce cas. Le recours à une conférence libre est donc justifié et convient à la situation.

Puisque la gestion des affaires de la Chambre interpelle directement l'autorité ou l'absence d'autorité de la Chambre, cette question doit être étudiée dans le cadre des motions. Je sais qu'il y a très longtemps qu'une telle conférence a été demandée. Cependant, pour ce qui est des relations entre les deux Chambres en ce qui concerne le processus de reddition de comptes aux fins du Budget des dépenses principal à l'époque moderne, il convient de faire appel à une règle archaïque pour faire évoluer les pratiques de reddition de comptes du Sénat et les amener des années 1880 aux années 1990.

En terminant, je dois dire que la situation est sérieuse à mon avis. La Chambre des communes n'a aucun pouvoir à l'égard du Budget des dépenses principal du Sénat, sauf peut-être celui de voter non à l'attribution de fonds.

J'aimerais qu'on donne une autre chance au processus. Nous devons parvenir à une entente avec le Sénat afin de préserver la confiance de la population à l'égard de cette institution et de sa façon de rendre compte de ses dépenses.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell, Lib.): Monsieur le Président, je voudrais traiter des quelques questions soulevées par le député.

Je ne suis pas d'accord avec son interprétation de la règle permettant d'utiliser l'alinéa 67(1)h) du Règlement pour une telle raison. Je pense en outre que sa lecture de Beauchesne est inexacte ou que,

Hommage

tout au moins, son interprétation est inexacte. Laissez-moi parler de ces deux points.

• (1510)

Le paragraphe 67(1) du Règlement est relatif aux motions qui peuvent faire l'objet d'un débat. L'alinéa 67(1)h) mentionne une conférence avec le Sénat. C'est peut-être exact, mais examinons la Jurisprudence parlementaire de Beauchesne, Sixième Édition, comme mon collègue d'en face l'a fait, sous le titre conférences qui vient sous la rubrique plus générale: «Relations entre les deux Chambres». Le commentaire n° 743 se lit en partie comme il suit:

Lorsque la Chambre des communes refuse d'accepter les amendements du Sénat, elle adopte une motion déclarant les raisons de son refus et la fait parvenir sous forme de message au Sénat.

Le commentaire donne ensuite les étapes qu'il faut suivre en cas de semblable désaccord sur les amendements du Sénat à un projet de loi ou à une motion venant de la Chambre. Naturellement, ce n'est pas le cas ici. Par conséquent, les conditions qui permettraient d'invoquer l'alinéa 67(1)h), comme le député le mentionnait, ne sont pas réunies.

Deuxièmement, en ce qui concerne la réunion d'une conférence, le commentaire n° 745 dit:

L'une ou l'autre des deux Chambres peut exiger une conférence lorsqu'elle souhaite obtenir l'approbation par l'autre Chambre d'une résolution ou d'une adresse avant son envoi, aborder les privilèges du Parlement, obtenir ou transmettre un exposé de faits qui a servi de base à l'adoption d'un projet de loi par l'une des Chambres, exposer ces motifs de refus d'amendements ou insister pour qu'ils soient acceptés. . .

La Chambre n'a pas décidé de demander une telle conférence à l'autre Chambre. Par conséquent, cette condition n'est pas satisfaite non plus. C'est la citation 745, qui suit la citation n° 743 sous la rubrique générale dont j'ai parlé.

Pour toutes ces raisons, les critères n'ont pas été remplis. Il n'y a absolument aucune disposition qui permette d'autoriser le recours à cet alinéa du Règlement, ni une motion en vertu de l'alinéa 67(1)h) du Règlement, ni une interprétation exacte du commentaire 745(1) de Beauchesne par notre collègue d'en face.

Il est vrai, naturellement, que la Chambre peut inviter l'autre Chambre, ou un comité de l'autre Chambre, à faire un examen de n'importe quoi, que ce soit le budget des dépenses ou autre chose. Si la Chambre veut faire cela, et je pense qu'une telle invitation a été envoyée, c'est une chose. Toutefois, que ce soit obligatoire, c'est autre chose, comme je viens de l'expliquer. Par conséquent, je pense que le rappel au Règlement du député devrait être rejeté par la Présidence.

Le Président: Chers collègues, bien que nous traitions ici de procédure, je demanderais à la Chambre d'accorder à la présidence le temps d'obtenir de plus amples renseignements sur la question. Tout d'abord, l'argumentation est bien présentée. Je retiens également le point de vue qu'a présenté le whip du gouvernement. Je

jetterai un coup d'oeil à la procédure et ferai part dès que possible à la Chambre de ma décision à cet égard.

* * *

LE DÉCÈS DE JOE FLYNN

M. John English (Kitchener, Lib.): Madame la Présidente, je prends la parole aujourd'hui pour rendre hommage à l'ancien député de Kitchener, Joe Flynn.

Joe Flynn est décédé lundi matin à Kitchener. Il a siégé à la Chambre entre 1974 et 1979. Il a pris sa retraite en 1979. Il a ensuite travaillé à la Commission canadienne des pensions, où il s'est distingué jusqu'en 1984.

• (1515)

On se souvient surtout de Joe Flynn comme d'un fils de l'Irlande. Joe racontait sans cesse des histoires irlandaises, se remémorant le passé de son pays et son patrimoine irlandais.

Il est né dans le comté de Cork, en Irlande, en 1921, et est venu au Canada en 1925. Comme pratiquement tous les immigrants irlandais, il était un garçon pauvre issue d'une famille pauvre. Cependant, comme le plus grand poète irlandais du siècle l'a écrit un jour: «Comme je suis pauvre, je n'ai que mes rêves, et je les ai déposés sous vos pieds.» Pour la famille Flynn, ces rêves menaient très loin.

Les rêves que les parents de Flynn ont déposés sous ses pieds ont conduit leur fils à la Chambre des communes, en tant que député de Kitchener, et un autre fils au bureau de la présidence du Grand Toronto et, malheureusement, au Parti conservateur. Cependant, c'est avec beaucoup de fierté que Joe a été député libéral de Kitchener entre 1974 et 1979.

En 1939, lorsque la guerre a éclaté, Joe Flynn s'est joint à la Marine canadienne de Sa Majesté, en insistant davantage sur canadienne que Sa Majesté. Il a servi avec beaucoup de courage au cours de la Seconde guerre mondiale.

En 1948, il s'est installé à Kitchener et y a élevé sa famille. Il a joué un rôle notable de la collectivité. Pour ne mentionner que quelques-unes de ses réalisations, le fait qu'il a élevé sept enfants dans cette ville est probablement la plus importante d'entre elles. Aujourd'hui, plusieurs de ses enfants occupent des postes d'une grande distinction.

Joe Flynn a été actif dans les Chevaliers de Colomb et le Club vente-publicité. Il a été président sortant du K-W Blue Line Club et directeur fondateur du club de hockey les Rangers de Kitchener. Beaucoup d'entre nous qui ont assisté aux parties des Rangers se rappellent la voix tonitruante de Joe lorsqu'il entonnait avec beaucoup de fierté le Ô Canada. Il a été membre fondateur de l'Église catholique Sainte-Thérèse et, à la Chambre des communes, il a présidé le comité des anciens combattants.

Il était un immigrant exemplaire, un résident exemplaire de Kitchener et un remarquable député de la Chambre.

Aujourd'hui, je voudrais rappeler à notre mémoire Joe Flynn et les nombreux souvenirs qu'il nous a laissés et, au nom de nous tous, adresser mes condoléances à Betty et à la famille. Joe Flynn laissera un grand vide dans la ville de Kitchener.

[Français]

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, je voudrais, au nom de tous les députés du Bloc québécois, présenter également à la famille, ainsi qu'à tous ses amis, mes plus sincères condoléances à l'occasion de ce décès.

[Traduction]

M. Ray Speaker (Lethbridge, Réf.): Madame la Présidente, au nom du Parti réformiste du Canada, nous tenons à exprimer notre compassion, notre compréhension et, bien sûr, nos condoléances à la famille de Joe Flynn ainsi qu'à ses amis.

Nous reconnaissons la contribution que M. Flynn a apportée à la Chambre des communes et à ses électeurs grâce à son travail acharné et à sa participation active à la vie de sa communauté. Il a oeuvré auprès du conseil scolaire, de la Chambre de commerce et d'un certain nombre d'organismes.

Je suis sûr qu'il nous manquera vu qu'il avait tant de réalisations à son actif. Nous tenons donc à témoigner nos condoléances et notre compréhension.

* * *

[Français]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Benoît Tremblay (Rosemont, BQ): Madame la Présidente, je demande le consentement unanime de la Chambre pour que la motion M-169 qui devait être débattue ce soir aux affaires émanant des députés soit reportée à la fin de la liste de priorité des affaires émanant des députés.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

RÉPONSE DU GOUVERNEMENT À DES PÉTITIONS

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 36(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, la réponse du gouvernement à deux pétitions.

* * *

LES COMITÉS DE LA CHAMBRE

FINANCES

Mme Susan Whelan (Essex—Windsor, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, dans les deux langues officielles, le deuxième rapport du Comité permanent des finances sur le

Affaires courantes

projet de loi C-36, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières, la Loi sur la sécurité de la vieillesse et la Loi sur la marine marchande du Canada, dont la plupart des dispositions ont été adoptées à l'unanimité.

* * *

• (1520)

LE CODE CRIMINEL

L'hon. Allan Rock (ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (communication de dossiers dans les cas d'infraction d'ordre sexuel).

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LOI SUR LE SERMENT D'ALLÉGEANCE AU DRAPEAU DU CANADA

Mme Brenda Chamberlain (Guelph—Wellington, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-302, Loi instituant un serment d'allégeance au drapeau du Canada.

—Madame la Présidente, cette mesure législative instituera un serment d'allégeance au drapeau du Canada. Un tel serment n'existe pas au Canada. Le drapeau est un symbole qui revêt une grande importance dans nos vies. Nous rappelons que les bateaux de pêche britanniques l'agitaient en signe d'appui de notre position. Nous le regardons avec fierté lorsqu'il est hissé aux Jeux olympiques. Nous le voyons sur les manches des uniformes de nos gardiens de la paix et c'est un symbole rassembleur, puisqu'il inspire respect et tolérance dans tout le Canada.

Le serment peut être récité à l'école, avant la tenue de réunions, bref, partout où le drapeau est à l'honneur. Le projet de loi demande de nommer un comité chargé de consulter les Canadiens au sujet du libellé de ce serment. Puisqu'il sera à l'usage de tous les Canadiens, il est important que ceux-ci participent à sa rédaction. Les Canadiens sont fiers de leur drapeau et de ce qu'il représente pour nous et pour le monde entier.

Cette mesure législative dotera les Canadiens d'un serment officiel pour bien montrer la place importante qu'il occupe dans nos vies.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Andy Mitchell (Parry Sound—Muskoka, Lib.) demande à présenter le projet de loi C-303, Loi modifiant le Code criminel.

—Madame la Présidente, j'interviens aujourd'hui pour présenter mon projet de loi d'initiative parlementaire, qui a pour objectif de modifier le Code criminel pour inclure une déclaration de principe sur les droits des victimes et prévoir l'application de ces droits dans la loi.

Affaires courantes

Le projet de loi va reconnaître l'importance des droits des victimes dans le droit pénal. Grâce à lui, on parviendra à un meilleur équilibre au Canada entre les droits des victimes et ceux des accusés et des personnes condamnées pour un crime.

Ce projet de loi a pour but de protéger les droits des victimes et il porte sur le dédommagement, le droit à l'information et le droit des victimes d'être entendues. Il nous incombe de protéger les droits des victimes au Canada. J'exhorte les députés des deux côtés à souscrire à ce projet de loi.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

• (1525)

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD) demande à présenter le projet de loi C-304, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide).

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter un projet de loi qui va modifier le Code criminel pour que les personnes atteintes de maladies mortelles ou incurables, qui sont souvent victimes de terribles souffrances, qui vivent généralement dans l'angoisse ou l'indignité, et auxquelles les soins palliatifs ne sont d'aucune utilité, puissent obtenir l'aide d'un médecin pour mettre fin à leur vie au moment où elles le jugent bon.

La loi actuelle, qui remonte à 1892, peut être extrêmement cruelle pour ceux qui sont en train de mourir, ainsi que leur famille et leurs êtres chers.

Sue Rodriguez et Austin Bastable sont deux personnes qui ont vécu leur vie et fait face à la mort avec beaucoup de courage et de dignité. Dans leurs derniers jours, elles ont exhorté le ministre de la Justice à présenter une mesure législative de ce genre.

Le premier ministre et le ministre de la Justice ont tous deux promis un vote libre sur cette question. Je me joins à de nombreux Canadiens pour les exhorter à respecter cette promesse.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

LE CODE CRIMINEL

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD) demande à présenter le projet de loi C-305, Loi modifiant le Code criminel (protection des enfants).

—Madame la Présidente, le projet de loi que je présente aujourd'hui a pour objet d'abroger l'article 43 du Code criminel, qui autorise le châtement corporel des enfants par un parent ou un enseignant.

Infliger un châtement corporel peut mener à blesser physiquement et psychologiquement un enfant, voire même à causer son décès. Approuver le châtement corporel, c'est encourager la violence

ce dans la société. Un tel châtement est contraire à la Charte de droits et libertés et à la Convention de l'ONU relative aux droits de l'enfant.

L'article 43 permet le châtement qui cause des meurtrissures et des contusions. En vertu de cette disposition, des enfants peuvent être frappés avec des ceintures et divers objets. Cette disposition vient d'un autre âge et n'a pas sa place dans une société démocratique qui respecte et valorise ses enfants.

Enfin, je souligne que plusieurs pays européens ont mis un terme à l'autorisation légale d'infliger des châtements corporels et ont obtenu des résultats positifs très importants. J'invite notre gouvernement à défendre les droits des enfants et à abroger cet article nuisible et discriminatoire du Code criminel du Canada.

(Les motions sont adoptées, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[Français]

LOI SUR UNE JOURNÉE NATIONALE DES RÉFUGIÉS

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ) demande à présenter le projet de loi C-306, Loi instituant une journée nationale des réfugiés.

—Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer un projet de loi instituant une journée nationale des réfugiés, le 4 avril de chaque année. À cause de mes origines, c'est une question qui me tient à coeur. C'est en juillet 1951 qu'a été signée la Convention de Genève sur les réfugiés. Cette convention a été ratifiée par le Canada.

Le 4 avril 1985, la Cour suprême du Canada a rendu une sentence célèbre dans la cause Singh en statuant que la Charte des droits et libertés s'applique également aux réfugiés. Cette journée aidera à sensibiliser la population canadienne sur la situation souvent dramatique des réfugiés.

(La motion est réputée adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et imprimé.)

* * *

[Traduction]

PÉTITIONS

LE PROJET DE LOI C-205

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Madame la Présidente, j'ai quatre pétitions à présenter conformément à l'article 36 du Règlement. Deux de ces pétitions portent sur le projet de loi C-205 parrainé par notre collègue, le député de Scarborough-Ouest.

Les pétitionnaires demandent au gouvernement de veiller à ce qu'aucun criminel ne tire profit de son crime.

L'AIDE AU SUICIDE

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Madame la Présidente, une autre pétition traite de la question de l'aide au suicide. Les pétitionnaires prient le Parlement du Canada de faire en sorte que l'aide au suicide soit interdite.

Affaires courantes

● (1530)

L'AVORTEMENT

M. Bob Speller (Haldimand—Norfolk, Lib.): Madame la Présidente, La dernière pétition a trait à la tenue d'un référendum national sur l'avortement. Les pétitionnaires demandent au gouvernement du Canada de tenir un référendum national sur l'avortement lors des prochaines élections.

LES DROITS DE LA PERSONNE

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): Madame la Présidente, j'ai ici la signature de 50 personnes de Nepean qui s'opposent à toute modification de la Loi canadienne sur les droits de la personne et de toute autre loi qui ajouterait au texte de loi l'expression «orientation sexuelle».

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

Mme Beryl Gaffney (Nepean, Lib.): J'ai une autre pétition à présenter, madame la Présidente. Elle porte la signature de 325 personnes de Harrowsmith, Verona, Portland, Hartington, Kingston et Brockville.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel pour faire en sorte que la peine imposée à quiconque est reconnu coupable de conduite en état d'ébriété ou d'avoir causé des blessures ou la mort pendant qu'il était en état d'ébriété reflète la gravité du crime, et le fait que le Canada pratique à l'égard de ce crime la tolérance zéro.

LA JUSTICE

M. Grant Hill (Macleod, Réf.): Madame la Présidente, je présente des pétitions dont les signataires demandent au Parlement d'abroger l'article 745. Ces pétitions viennent s'ajouter aux 32 000 noms que j'ai présentés directement au ministre de la Justice. Le groupe d'aujourd'hui comprend 4 274 noms.

LA FISCALITÉ

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, j'ai deux pétitions à présenter aujourd'hui.

La première vient de Russell, en Ontario. Les pétitionnaires attirent l'attention de la Chambre sur le fait que c'est une profession honorable que de tenir maison et d'éduquer les enfants d'âge préscolaire, et que sa valeur n'a pas été reconnue jusqu'ici dans notre société.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement d'intervenir pour éliminer la discrimination, dans le régime fiscal, dont sont victimes les familles qui décident de s'occuper eux-mêmes à la maison de leurs enfants d'âge préscolaire, de personnes handicapées, de malades chroniques ou de personnes âgées.

LA CONSOMMATION D'ALCOOL

M. Paul Szabo (Mississauga-Sud, Lib.): Madame la Présidente, la deuxième pétition vient de Bloomfield, en Ontario. Les pétitionnaires veulent signaler à la Chambre que la consommation d'alcool peut occasionner des problèmes de santé ou des handicaps, et plus spécifiquement, qu'on peut prévenir tous les cas de syndro-

me d'alcoolisme foetal et d'autres anomalies congénitales en évitant de consommer de l'alcool pendant la grossesse.

Les pétitionnaires demandent donc au Parlement de légiférer pour exiger l'apposition, sur tous les contenants de boissons alcoolisées, d'étiquettes pour prévenir les femmes enceintes et d'autres personnes des risques liés à la consommation d'alcool.

LE PROJET DE LOI C-205

M. Morris Bodnar (Saskatoon—Dundurn, Lib.): Madame la Présidente, j'ai à présenter une pétition signée par quelque 200 électeurs de Saskatoon, dans ma circonscription, qui demandent au Parlement de promulguer le projet de loi C-205, qui a été présenté par le député de Scarborough-Ouest et qui vise à modifier la loi canadienne afin qu'aucun criminel ne tire profit de la criminalité.

[Français]

LES EXPÉRIMENTATIONS D'EXPLOSIFS

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, je veux déposer aujourd'hui une pétition signée par environ 3 000 résidents de Pointe-du-Lac et des environs, Pointe-du-Lac étant située dans le comté fédéral de Trois-Rivières.

Cette pétition prie le Parlement de bien vouloir demander au gouvernement de faire cesser, dans les plus brefs délais, toute expérimentation d'explosifs effectuée au Centre d'essai et d'expérimentation du ministère de la Défense nationale situé à Nicolet-Sud, dans le comté de Richelieu, expérimentation d'explosifs causant, aux dires des pétitionnaires, des vibrations dommageables aux biens et aux personnes, et nuisant à l'environnement des résidents des municipalités environnantes et du Lac-Saint-Pierre.

[Traduction]

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, j'ai trois pétitions à présenter aujourd'hui à la Chambre, conformément à l'article 36 du Règlement.

La première est signée par des résidents de ma circonscription, Prince George—Bulkley Valley. Les pétitionnaires veulent que le Parlement ne prévoit pas au nombre des droits de la personne le droit à un comportement qui est considéré comme immoral et font valoir aussi que le mariage joue un rôle sociétal essentiel pour la stabilité de la famille et que toute mesure législative qui risque d'affaiblir la cellule familiale, comme le projet de loi C-265, est le contraire d'une politique sociale sage.

Par conséquent, les pétitionnaires demandent au Parlement de rejeter le projet de loi C-265 afin de protéger le mariage et la famille du bouleversement social que son adoption risque de provoquer.

● (1535)

LE PROJET DE LOI C-205

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, les signataires de la deuxième pétition demandent au Parlement de promulguer au plus tôt le projet de loi C-205, qui a

Affaires courantes

été présenté par le député de Scarborough-Ouest, afin qu'aucun criminel ne puisse tirer légalement profit de la criminalité.

LA CONDUITE AVEC FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Madame la Présidente, la troisième pétition qui comporte plus de 500 signatures vient de la région de Nepean. Les pétitionnaires sont très préoccupés par les peines qui sont imposées aux personnes qui ont tué quelqu'un parce qu'elles conduisaient en état d'ébriété.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de modifier immédiatement le Code criminel afin de s'assurer que les peines qui sont imposées à quiconque est reconnu coupable d'avoir conduit en état d'ébriété ou d'avoir blessé ou tué quelqu'un en conduisant en état d'ébriété reflètent la gravité du crime et montrent bien que ce crime n'est absolument pas toléré au Canada.

L'AVORTEMENT

Mme Rose-Marie Ur (Lambton—Middlesex, Lib.): Madame la Présidente, je veux déposer une pétition signée par des électeurs de Lambton—Middlesex et certifiée correcte par le greffier des pétitions, conformément à l'article 36 du Règlement.

Les pétitionnaires affirment que les Canadiens méritent d'avoir leur mot à dire sur la dépense des maigres budgets que nous consacrons à nos services de santé et sur les interventions qu'ils jugent essentielles.

Ils demandent au Parlement d'appuyer la tenue d'un référendum national en même temps que les prochaines élections fédérales pour demander aux Canadiens s'ils sont en faveur du financement, par le gouvernement fédéral, de l'avortement sur demande, et de respecter le résultat de ce référendum.

LE SIDA

Mme Anna Terrana (Vancouver-Est, Lib.): Madame la Présidente, la Stratégie nationale sur le sida, qui se termine le 31 mars 1998, finance et coordonne la prévention, l'éducation, le soutien et la recherche au Canada.

Des habitants de Delta, en Colombie-Britannique, exhortent le Parlement à demander au premier ministre et au ministre de la Santé de s'engager à reconduire la Stratégie nationale sur le sida en lui accordant le même niveau de financement qu'en ce moment.

[Français]

LA LOI SUR L'ASSURANCE-EMPLOI

M. Paul Crête (Kamouraska—Rivière-du-Loup, BQ): Madame la Présidente, j'ai le plaisir de déposer une pétition signée par plus de 300 personnes qui s'ajoutent aux 12 000 personnes de ma circonscription qui ont demandé le retrait pur et simple du projet de loi C-12 et le rapatriement au Québec de tous les pouvoirs qui touchent à l'emploi et à la main-d'oeuvre, avec les budgets s'y rattachant.

[Traduction]

L'ÂGE LÉGAL DU CONSENTEMENT

M. Ed Harper (Simcoe-Centre, Réf.): Madame la Présidente, je veux présenter une pétition au nom d'électeurs de Simcoe-Cen-

tre, au sujet de l'âge légal du consentement. Les pétitionnaires demandent au Parlement de fixer l'âge légal du consentement à 18 ans pour protéger les enfants de l'exploitation et des abus sexuels.

LE PROJET DE LOI C-205

Mme Dianne Brushett (Cumberland—Colchester, Lib.): Madame la Présidente, en vertu de l'article 131 du Règlement, je présente aujourd'hui une pétition signée par 150 citoyens unis pour la sécurité et la justice.

Les pétitionnaires exhortent le Parlement à adopter le projet de loi C-205, qui interdit aux criminels d'exploiter leurs victimes en tirant profit de leurs crimes. Je tiens à ajouter que j'appuie à 100 p. 100 cette pétition et que je suis déjà intervenue à la Chambre des communes dans le débat sur ce projet de loi.

LE SIDA

Mme Karen Kraft Sloan (York—Simcoe, Lib.): Madame la Présidente, j'ai ici une pétition qui exhorte le Parlement à demander au premier ministre et au ministre de la Santé de s'engager à reconduire la Stratégie nationale sur le sida en lui accordant au moins le même niveau de financement qu'en ce moment.

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park, Lib.): Madame la Présidente, conformément à l'article 36 du Règlement, il est de mon devoir d'élu de présenter des pétitions signées par des habitants de diverses régions de l'Ontario concernant la Stratégie nationale sur le sida.

La pétition dit que, attendu que la Stratégie nationale sur le sida finance et coordonne les activités de prévention, d'éducation, de soutien et de recherche au Canada et attendu que la Stratégie nationale sur le sida expire le 31 mars 1998 alors que l'incidence du sida continue d'augmenter, les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'exhorter le premier ministre et le ministre de la Santé à s'engager à renouveler la Stratégie nationale sur le sida au moins au niveau de financement actuel.

[Français]

LE DRAGAGE DE QUAIS

M. Michel Bellehumeur (Berthier—Montcalm, BQ): Madame la Présidente, il me fait plaisir de déposer une autre pétition contre le dragage du quai n° 2 de Sorel avec rejet en eau libre.

Cette pétition est signée par plus de 300 personnes. Elle s'ajoute aux nombreuses signatures que j'ai déjà déposées. Il me fait également plaisir d'appuyer cette pétition et d'informer la Chambre que j'ai même l'appui, depuis cette semaine, du ministre de l'Environnement du Québec qui trouve ce projet inadmissible.

[Traduction]

LA SANTÉ

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter un certain nombre de pétitions aujourd'hui. La première est signée par des centaines d'habitants de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, et d'autres localités de la vallée du bas Fraser et est appuyée notamment par A & A Foods, Cioffi's Meat Market & Deli, Angelo Tosi et la National Cheese Co. (Western) Ltd.

Les pétitionnaires signalent qu'une nouvelle réglementation proposée par Santé Canada interdira la vente de certains types de parmesan italien importés et d'autres types de fromage, que cela aura un effet néfaste sur les petites fromageries et les magasins spécialisés dans la vente du fromage et que Santé Canada n'a pas prouvé les avantages de ce projet de réglementation pour la santé.

Par conséquent, les pétitionnaires prient instamment le Parlement d'exhorter le gouvernement à ne pas aller de l'avant avec son projet de réglementation concernant le fromage non pasteurisé. Personnellement, j'appuie fortement cette pétition.

• (1540)

LE DÉTROT DE GEORGIA

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, la deuxième pétition est signée par des habitants de la région appelée Sunshine Coast et d'autres régions de la Colombie-Britannique. Les signatures ont été recueillies par le Sunshine Coast Peace Group.

Les pétitionnaires s'opposent à la présence de navires à propulsion nucléaire et de navires transportant des armes nucléaires dans le détroit de Georgia, en Colombie-Britannique, et prient instamment le Parlement de mettre fin à l'entente autorisant les navires à propulsion nucléaire et les navires transportant des armes nucléaires d'utiliser les CEEMFC dans le détroit de Georgia.

LES DROITS DE LA PERSONNE

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NDP): Madame la Présidente, la troisième pétition est signée par des habitants de ma circonscription, en Colombie-Britannique, particulièrement par Irene Tong et Leung Hok Sum, qui s'opposent aux récents changements concernant l'orientation sexuelle apportés à la Loi canadienne sur les droits de la personne.

LES AFFAIRES DES ANCIENS COMBATTANTS

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, je désire présenter une troisième pétition signée par un grand nombre de résidents de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, et d'ailleurs en Colombie-Britannique. Elle concerne les anciens combattants de la marine marchande et elle a été coordonnée par M. Roy Finlay, de l'Association de la marine marchande canadienne. Les pétitionnaires demandent au Parlement d'envisager la possibilité d'accorder aux anciens combattants de la marine marchande des prestations ou des indemnités semblables à celles des anciens combattants des Forces canadiennes qui ont pris part à la Seconde Guerre mondiale.

LES PRIX DU CARBURANT

M. Svend J. Robinson (Burnaby—Kingsway, NPD): Madame la Présidente, je désire présenter une pétition signée par un grand nombre de résidents de ma circonscription, Burnaby—Kingsway, qui soulignent que les prix de l'essence ont subi des hausses considérables ces derniers jours et que deux comités parlementaires ont recommandé des hausses de la taxe fédérale sur l'essence sensiblement moins élevées que celles qui sont actuellement proposées.

Affaires courantes

Les signataires demandent au Parlement de ne pas augmenter la taxe d'accise fédérale sur l'essence et de songer sérieusement à réaffecter ses recettes actuelles afin de réhabiliter les autoroutes nationales du Canada qui sont en piètre état.

LE SYSTÈME D'ÉDUCATION À TERRE-NEUVE

M. Ted McWhinney (Vancouver Quadra, Lib.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de présenter, en conformité de l'article 36 du Règlement, une pétition signée par 56 résidents de Victoria, en Colombie-Britannique, et de régions voisines de l'île de Vancouver.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de ne pas modifier la Constitution comme le demande le gouvernement de Terre-Neuve et de renvoyer le problème de la réforme de l'éducation dans cette province au gouvernement de Terre-Neuve pour qu'il le règle autrement que par la voie constitutionnelle.

LE SIDA

M. Larry McCormick (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington, Lib.): Madame la Présidente, en conformité de l'article 36 du Règlement, je désire déposer une pétition signée par des citoyens de diverses régions de l'Ontario qui sont préoccupés par la stratégie nationale concernant le sida.

Les pétitionnaires demandent au Parlement de presser le premier ministre et le ministre de la Santé de s'engager à renouveler la stratégie concernant le sida à son niveau de financement actuel.

[Français]

LE TRAVAIL DES ENFANTS

M. Osvaldo Nunez (Bourassa, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais déposer une pétition signée par 162 résidents du Québec, particulièrement de mon comté de Bourassa, concernant l'âge minimum d'admission à l'emploi. En 1973 a été signée la Convention 138 par l'Organisation internationale du travail. Malheureusement, le Canada n'a jamais signé cette convention, alors que le travail des enfants, environ 200 millions au monde, est un fléau.

Les pétitionnaires demandent que le Canada ratifie cette convention, et j'appuie cette pétition.

[Traduction]

LE PROJET DE LOI C-205

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Madame la Présidente, j'ai l'honneur de déposer une pétition qui porte la signature d'environ 71 habitants de la circonscription de Wetaskiwin.

Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de proclamer en vigueur à la première occasion le projet de loi C-205, qui a été présenté par le député de Scarborough-Ouest, afin qu'il soit interdit par la loi canadienne de tirer profit d'un acte criminel.

LA CONDUITE AUTOMOBILE AVEC DES FACULTÉS AFFAIBLIES

M. Derek Lee (Scarborough—Rouge River, Lib.): Madame la Présidente, j'ai le privilège de présenter une pétition qui a été signée par environ 60 personnes de la région de Scarborough, qui demandent qu'il plaise au Parlement de prendre note des insuffisances des régimes de détermination de la peine des personnes reconnues coupables de conduite criminelle avec facultés affaiblies causant la

Initiatives ministérielles

mort et lui recommandent d'envisager un régime considérant une peine de 7 à 14 ans comme une peine appropriée pour ce genre de délit.

LES PRIX DE L'ESSENCE

M. Chris Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing, NPD): Madame la Présidente, conformément aux dispositions de l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de présenter une pétition signée par plus de 1 100 habitants de Saskatoon, qui protestent contre les hausses de prix de l'essence et l'arnaque pratiquée par les multinationales pétrolières sans la moindre intervention du gouvernement fédéral.

Les pétitionnaires demandent qu'il plaise au Parlement de créer une commission de révision de la détermination du prix de l'énergie pour contenir les prix de l'essence et d'autres produits énergétiques.

* * *

• (1545)

QUESTIONS AU FEUILLETON

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, nous répondrons aujourd'hui à la question n° 37.

[Texte]

Question n° 37—**M. Duncan:**

Quel est le montant de l'aide financière consentie par le gouvernement fédéral à l'égard du Tsa-Kwa-Luten Lodge sur l'île Quadra en Colombie-Britannique, en ce qui a trait à: a) la construction des installations, b) l'exploitation des installations et c) la contribution fédérale totale depuis leur création?

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Les ministères du Développement des ressources humaines et de l'Industrie m'informent comme suit:

	a)	b)	c)
Développement des ressources humaines	92 834 \$	114 542 \$	207 376 \$
Industrie Canada	1 800 000 \$	311 275 \$	2 111 275 \$
	1 892 834 \$	425 817 \$	2 318 651 \$

Les ministères fédéraux suivants n'ont pas de renseignements sur ce sujet: ministère du Patrimoine canadien; ministère des Pêches et Océans; Affaires indiennes et du Nord Canada; Ressources naturelles Canada; Travaux publics et Services gouvernementaux Canada; et Diversification de l'économie de l'Ouest Canada.

[Traduction]

M. Zed: Madame la Présidente, je demande que toutes les autres questions restent au *Feuilleton*.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

DEMANDES DE DOCUMENTS

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Madame la Présidente, je demande que tous les avis de motions portant production de documents soient reportés.

Le président suppléant (Mme Ringuette-Maltais): Est-ce d'accord?

Des voix: D'accord.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Français]

LA LOI SUR LES OCÉANS

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 11 juin 1996, du projet de loi C-26, Loi concernant les océans du Canada, dont le comité a fait rapport avec des propositions d'amendement; ainsi que des motions du groupe n° 11.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le député de Richelieu a la parole afin de conclure son discours.

M. Louis Plamondon (Richelieu, BQ): Madame la Présidente, hier, vers 21 heures, j'avais obtenu le consentement unanime de la Chambre pour pouvoir compléter mon discours. Comme la Présidence a interrompu mon discours à 21 h 30, j'ai donc la possibilité de le compléter aujourd'hui sur le groupe de motions n° 11 présentées par le Parti libéral.

Je veux conclure mon discours, mais aussi remettre en mémoire les raisons qui expliquent nos interventions dans ce projet de loi. On sent que le gouvernement est mal à l'aise avec ce projet de loi qu'il a déposé, puisqu'il n'a pu recruter, hier, aucun orateur de son parti pouvant nous expliquer la pertinence de ces amendements et même celle du projet de loi.

Le Bloc québécois a répété hier, et répétera encore aujourd'hui, de façon intense, les raisons qui l'amènent à demander des modifications à ce projet de loi. C'est un projet de loi qui a été déposé précipitamment et qui ne répond ni aux demandes de la population, ni aux objectifs de diminution des dépenses du gouvernement, ni aux attentes des utilisateurs. Pourtant les utilisateurs l'ont dit en comité, ils sont prêts à partager les coûts, mais de façon raisonnable et en ayant leur mot à dire quant à leurs besoins en ce qui concerne la tarification et la signalisation sur le Saint-Laurent, le déglacage et le dragage.

Ce qui blesse les intervenants, c'est que le gouvernement est parti d'un rapport, le rapport IBI, qui ne correspond pas du tout à la réalité des choses. Tous les témoins entendus en comité se sont dits atterrés de voir que le gouvernement pouvait s'inspirer d'un tel rapport pour présenter un projet de loi aussi farfelu.

L'iniquité qu'on retrouve dans ce projet de loi est donc dénoncée non pas seulement par des membres de l'opposition et à des fins partisans, mais dénoncée en toute logique par des associations

Initiatives ministérielles

connues qui voient à quel point elles seront pénalisées au plan économique. Cela pourrait entraîner des pertes d'emplois énormes le long du Saint-Laurent.

Ce projet de loi fera en sorte que la concurrence non seulement sera déloyale, mais on sera même incapable de concurrencer le port de Halifax ou de Philadelphie, car les tarifs imposés de façon inéquitable compromettront tout projet d'expansion pour ces entreprises. Ils compromettront même leur existence.

Quand je parle de l'iniquité de la tarification, il est drôle de voir que le ministre invoque l'équité et le principe de l'utilisateur payeur pour justifier la division du Canada en régions, les fameuses trois régions incluses dans ce projet de loi.

• (1550)

À la lecture de la proposition, on remarque que toutes les régions, surtout celles du Saint-Laurent et des Grands Lacs, paieront une partie des services maritimes de Terre-Neuve. Par hasard, c'est la province d'origine du ministre responsable.

Les navires qui s'y rendront bénéficieront de rabais substantiels, épongés par les navires des autres régions et, de plus, selon la politique du ministre, le port de Churchill, au Manitoba, serait exempté du paiement des services de la Garde côtière.

Alors, on a fait une espèce de projet de loi en disant: «Tiens, toi, t'es mon chum, on va te donner une exemption. Ça, c'est le port de mon comté, on va lui donner une exemption. On avait une dette envers une région, on va lui donner une exemption.» Et on dit: «Tiens, voici, la Garde côtière existe au ministère des Transports, on va la prendre et on va la transférer au ministère des Pêches et Océans.» Ensuite, on va dire: «Ce que coûte la Garde côtière, on va te l'imposer. Tiens, les ports du Saint-Laurent vont payer tant, l'autre groupe tant, l'autre groupe tant», sans savoir les effets que cela aura sur les compagnies utilisatrices. On ne sait même pas. Aucune étude d'impact économique ni de prévisions économiques n'a été faite pour savoir ce que signifiera cette augmentation du coût d'opération pour les compagnies impliquées.

C'est ce que nous voulons dénoncer et c'est là-dessus, hier soir comme aujourd'hui, que nous voulons sensibiliser le gouvernement et l'amener à faire une réflexion en profondeur. On n'est quand même pas à une semaine ou à un mois près d'établir une nouvelle politique qui pourrait nuire énormément, sur le plan économique, à une région donnée du Canada, et principalement du Québec, mais ça c'est le propre du Parti libéral de toujours frapper sur la province de Québec. C'est l'histoire de ce parti et de son chef.

Si vous n'avez pas réussi, messieurs du gouvernement, à trouver un seul orateur pour parler en faveur de ce projet de loi, il y a quelque chose qui ne va pas. C'est parce que les gens, principalement les 21 députés libéraux du Québec, savent que c'est un affront épouvantable à toutes les entreprises québécoises qui seront touchées par ces modifications.

Alors, on n'est pas capable de trouver un orateur. Hier soir, on a demandé, pendant toute la soirée, qu'un orateur libéral nous donne une raison à l'appui des motions du groupe n° 11, et non seulement du groupe n° 11, mais de toutes les autres, la justification même, si

l'on peut dire, du projet de loi. Pourtant, personne n'a voulu nous l'expliquer.

Or, je comprends les députés libéraux de se cacher derrière leurs bureaux et de ne pas vouloir s'exprimer sur un projet de loi aussi inacceptable. Je les comprends aussi de voir dans ce projet de loi un reniement de leurs engagements, un reniement du livre rouge. En fin de compte, c'est une honte pour eux de devoir se présenter en Chambre pour venir défendre un projet de loi comme celui-ci.

Ce projet de loi est rejeté par l'ensemble des gens qui ont un rapport direct avec ces modifications, c'est-à-dire les utilisateurs, et il est rejeté également par la population en général lorsqu'on regarde à quel point ce sera inéquitable pour les ports du Saint-Laurent. Or, cette iniquité fera en sorte de diminuer la concurrence et de rendre non concurrentielles, en fait, les entreprises qui seront touchées par ça.

Nous disons donc: retardons de quelques mois, revenons en comité et, au lieu d'engager une firme comme IBI qui a fait un rapport bidon, une mascarade, faisons en sorte que les utilisateurs, tous ceux qui sont touchés ou tous ceux qui croient à la survie du transport maritime, qui croient au développement des ports du Saint-Laurent, qui croient à une justice plus grande pour répartir les coûts, soient consultés. On est d'accord avec le gouvernement qu'il faut diminuer les coûts, mais pour diminuer les coûts, pourquoi n'imposons-nous pas une tarification selon la dimension et non selon le tonnage, par exemple?

Si on nous disait aujourd'hui que la tarification se fera selon la dimension des navires, toutes les régions seraient traitées équitablement. Mais non, on impose le tarif selon le tonnage. Certaines régions font surtout du transbordement, alors que d'autres sont plutôt des lieux de déchargement des bateaux. En adoptant une tarification différente pour chacune des régions, eh bien, cela devient un handicap, une injustice flagrante pour les ports du Québec.

Dans ce sens, on suggère de retourner à la table ensemble, de regarder le dossier et de prendre le temps d'y réfléchir. Si le gouvernement tient absolument à adopter le projet de loi à l'étape du rapport aujourd'hui, au moins qu'il ait la décence de dire, pour ce qui est de la troisième lecture, qu'on la retardera jusqu'à l'automne.

• (1555)

Cela donnerait aux utilisateurs le temps de faire le lobbying nécessaire auprès du ministre pour essayer de le sortir de son cabinet et de cette décision qu'il a prise. Cela lui donnerait aussi le temps de faire une consultation parmi ses propres députés et de revenir à l'automne en disant: «On peut, par le biais de certaines procédures, modifier le projet de loi en troisième lecture, faire en sorte qu'il puisse être plus acceptable.»

Ce n'est pas compliqué. C'est quelque chose qui est fait régulièrement. On sent que les membres de notre propre parti, comme c'est le cas du Parti libéral, ne veulent même plus venir en Chambre parler de ce projet de loi, tant ils en ont honte. Deuxièmement, quand on se rend compte qu'il produit une tarification inéquitable pour une région du Canada, dans ce temps-là, qu'est-ce qu'on dit? Il y a beaucoup d'accrochages, donc remettons le tout sur la table à dessin, comme on dit. Qu'on y réfléchisse au cours du mois, maintenant que tous les partis sont sensibilisés, maintenant que l'on sait que s'en vient une nouvelle répartition des responsabilités en ce

Initiatives ministérielles

qui regarde les travaux nécessaires pour les tarifications sur le fleuve Saint-Laurent, le dragage, le déglacage, etc., maintenant que l'on sait qu'il y aura un partage des coûts par les utilisateurs.

Cependant, faisons cette réflexion de façon à ce que ces utilisateurs ne soient pas handicapés et ne soient pas obligés de déclarer faillite, de fermer ou de mettre un frein à leurs projets d'avenir, comme c'est le cas de certaines compagnies de la région de Sorel, la compagnie Fagen, par exemple, qui craint énormément, la compagnie Richardson également, les élévateurs à grain, qui craignent énormément que cette nouvelle tarification handicape leurs projets d'avenir. Pourtant, ils étaient prêts à investir énormément dans la région de Sorel.

Je peux parler également de mon comté, de la région de Bécancour, qui compte le plus grand parc industriel. On a un quai important et ce quai, qui a été entièrement construit par le Québec et qui est utilisé par l'ensemble des industries du parc industriel de Bécancour, sera très affecté. Cela voudra dire un freinage, par exemple, des grands projets de développement industriel majeurs qu'on voit venir à l'horizon pour ce qui est du parc de Bécancour.

Cette tarification peut handicaper un des secteurs économiques les plus importants du Canada et du Québec en raison d'un entêtement du ministre. Nous disons donc: cessons cet entêtement, stoppons pour quelques mois l'adoption de ce projet de loi, retournons non pas écouter l'opposition officielle, non pas écouter le troisième parti, mais ceux qui sont touchés directement.

Qu'on vienne en comité, qu'on accepte le dépôt de documents, le dépôt de revendications, pour pouvoir mieux éclairer la décision que le ministre pourrait prendre à l'automne. C'est ce que nous demandons en tant qu'opposition officielle et nous ne le demandons pas parce que nous voulons nous entêter à retarder le projet de loi du gouvernement, nous le demandons parce que l'ensemble des témoins ont dit en comité qu'il fallait absolument changer et ne pas tenir compte du fameux rapport IBI.

Je lisais d'ailleurs un communiqué envoyé par la région de Montréal, outre celui que le ministre avait envoyé, un document qui disait: «L'économie de la métropole risque d'être très affectée.» Ce n'est pas le Bloc québécois qui disait cela. Les gens qui disaient cela sont la présidente du comité exécutif du Conseil régional du développement de l'île de Montréal, la présidente du comité exécutif de la Communauté urbaine de Montréal, M. Patrice Simard, président de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain. Ce ne sont ni des souverainistes ni des membres du Bloc québécois. Ce sont des gens qui gèrent des affaires, qui veulent participer, avec le gouvernement, à défrayer le coût de l'utilisation de la voie du Saint-Laurent, mais aussi l'utilisation des coûts de la tarification, etc. Ils sont prêts à payer, mais ils disent au gouvernement qu'il fait fausse route.

Ils ont fait des demandes officielles au gouvernement canadien et ils ont obtenu le consensus de l'industrie maritime pour pouvoir déposer ce document au gouvernement, qui a fait la sourde oreille et qui ne veut absolument rien comprendre. Il s'entête à déposer un projet de loi qui ne va pas du tout dans l'intérêt de ceux qu'il prétend vouloir protéger.

• (1600)

En ce qui concerne l'enjeu pour le Québec et sa métropole, on disait dans cette lettre: «Le transport maritime est une activité de base pour l'économie du Québec. L'ensemble des activités portuaires québécoises seront affectées par le projet de tarification». C'est ce que déclarait, par exemple, le ministre Ménard, responsable de l'île de Montréal.

Le port de Montréal traite 20 millions de tonnes de fret par année. Je le disais hier soir et je le répète, 726 000 conteneurs y transigent par année. Cette activité génère 14 000 emplois directs ou indirects, de même que des revenus de 1,2 milliard de dollars par année. Beaucoup d'industries québécoises sont dépendantes de ce mode d'approvisionnement.

De plus, le port de Montréal fait l'objet d'une vive concurrence de la part des ports de la côte est américaine: 50 p. 100 du trafic de conteneurs de Montréal est acheminé ou provient des régions industrialisées des États-Unis, comme le Mid-West, l'État de New York et la Nouvelle-Angleterre. Étant donné que 60 p. 100 du trafic du port de Montréal est pris en charge par le train pour aller rejoindre diverses destinations sur le continent, la rentabilité du réseau ferroviaire de la métropole serait aussi affectée par le projet de tarification du ministre. Le projet de tarification du gouvernement canadien menace la position concurrentielle du port de Montréal sur le marché américain du transport et l'approvisionnement des industries québécoises.

C'est la conclusion à laquelle en venait le ministre qui se joignait à ce groupe que j'ai nommé tout à l'heure pour dénoncer le projet de loi. Ce n'est pas un député de l'opposition officielle qui demande au gouvernement, aujourd'hui, de changer son fusil d'épaule et de ralentir le coup de canon rouge qu'il veut tirer sur l'industrie maritime. Il s'agit de 14 000 emplois directs et indirects à Montréal, à part les emplois directs et indirects de tous les ports le long du Saint-Laurent. C'est ce que je demande. C'est ce que je dis de ces gens que je parle aujourd'hui pour que le ministre ait une oreille attentive.

Hier, la Chambre m'a permis de prolonger mon discours afin de bien faire comprendre au gouvernement les raisons de notre intervention, que je pourrais vous citer également puisque vous m'en donnez l'occasion et le temps. Le Bloc québécois a émis plusieurs communiqués suite aux consultations qu'il a faites et aux appels téléphoniques et à la correspondance qu'il a reçus. On demandait au Bloc québécois de les sauver de ce gouvernement insensible. Nous avons émis des communiqués afin de bien sensibiliser le ministre. Mais comme le ministre fait toujours la sourde oreille, ce sont les journaux qui se sont emparés de ce dossier.

Regardez ce qu'on titrait dans le journal *Les Affaires*, qui n'est pas un journal du Bloc québécois, du Parti québécois ou des souverainistes. Le journal *Les Affaires* titrait ainsi un article: «La tarification proposée par la Garde côtière pénalise surtout les utilisateurs du Saint-Laurent. Le milieu maritime du Saint-Laurent y voit une concession au lobby de Halifax.» On voit que ce ministre a été comme une girouette, c'est-à-dire qu'il s'est laissé tirer un peu le veston du complet pour dire qu'il protégerait tel port, et quand l'Ouest revenait, qu'il protégerait tel autre. Finalement, il fallait

Initiatives ministérielles

qu'il trouve l'argent nécessaire, donc il a pensé à une tarification plus grande pour les ports du Québec.

C'est toujours la même chose. Que le gouvernement fédéral soit bleu ou rouge, l'insensibilité à la réalité québécoise est toujours présente. Quand il est libéral, c'est encore pire parce qu'à peu près toutes les défaites que le Québec a pu recevoir du régime fédéraliste ont presque toujours comme origine le Parti libéral, et encore davantage, le chef actuel de ce parti.

Alors, dans cet article, le journaliste du journal *Les Affaires* parlait de toutes les réactions de la Côte-Nord, de la rentabilité menacée, du coût à recouvrer pour les industries. Encore une fois, nous tenons à citer le ministre parce qu'il devrait entendre et qu'il devrait reporter sa décision de faire adopter ce projet de loi en troisième lecture au moins jusqu'à l'automne, afin qu'il puisse se renseigner davantage sur les effets néfastes de ce projet de loi.

Le samedi 16 mars, le journal *La Presse* écrivait: «Services maritimes: la facture du Québec monte». On ne peut pas dire que *La Presse* soit le journal du Bloc québécois, de l'opposition officielle. C'est le journal de Power Corporation, le journal des libéraux. Et leur propre journal leur dit qu'ils font monter la facture du Québec de façon indécente.

• (1605)

Le journaliste, M. Arcand, dit ceci: «Chaque révision coûte un peu plus cher au Québec.» C'est dans l'article de M. Arcand; il citait M. Massicotte. Il a donné en exemple les frais que la Garde côtière propose pour l'entretien des aides à la navigation comme les bouées, les phares, le contrôle maritime, les radiobalises.

La dernière proposition de la Garde côtière faite le 26 février proposait que les navires canadiens paient un droit fixe de 3,40 \$ par tonneau de jauge brute, autrement dit 100 pieds cubes de cargaison. Avec la proposition, ça passe à 4,48 \$. Un navire des Grands Lacs a 25 000 tonneaux de jauge brute, ce qui donnerait une taxe annuelle de 112 000 \$ par navire, uniquement pour les aides à la navigation.

Avec cette modification, pour un seul navire il en coûterait 112 000 \$ de plus par année. On voit qu'il y a une iniquité, une répartition des coûts tout à fait farfelue. Il faut absolument revenir à la réalité et faire en sorte de modifier cela.

«Dans un contexte de concurrence coupe-gorge avec les ports de la côte est américaine et même le fleuve Mississippi, disait le journaliste, de nombreux armateurs, exportateurs et importateurs craignent que le fleuve Saint-Laurent ne devienne trop cher. Montréal pourrait perdre beaucoup de trafic.» C'est un coût qui fera en sorte que les ports ne seront plus concurrentiels. Que feront alors les navires? Ils se dirigeront vers Philadelphie, vers la côte est. On dépose un projet de loi qui nuira à notre industrie canadienne et québécoise et l'enverra aux États-Unis.

C'est peut-être la compréhension du libre-échange. Ce n'était pas ça le libre-échange et on peut en parler. On a vu, pendant qu'ils étaient dans l'opposition, pendant huit ans, tout le temps qu'on a

parlé du libre-échange, même pendant la campagne électorale, les libéraux déchirer leur chemise pour dire que c'était inadmissible. Aussitôt élus, ils ont été les premiers à signer l'ALENA.

Hier, quand le président du Mexique vantait le libre-échange, on voyait le premier ministre applaudir à tout rompre. Le Parti libéral a toujours été le parti des deux langages. Un langage pendant la campagne électorale et un autre après l'élection.

Dans un autre ordre d'idée, le quotidien *The Globe and Mail* disait: «Making deal to replace GST evading Ottawa.» Même là, on parle de l'injustice créée par ce projet de loi. Le journaliste du quotidien *Le Soleil*, Raymond Giroux, disait ceci: «Une canonnière sur le fleuve.» Ce n'est pas peu dire.

Ce n'est pas un membre du Bloc québécois qui dit ça, c'est un journaliste qui suit la situation économique depuis des années, qui a une connaissance assez approfondie de ce dossier, qui a consulté les utilisateurs, la population, lu les documents présentés au comité et entendu les arguments très justes de notre critique, le député de Gaspé.

Notre collègue de Gaspé a tenu lui aussi de nombreuses consultations et il nous a livré un discours exceptionnel lors du dépôt de ce projet de loi pour tâcher de faire comprendre au gouvernement qu'il faisait fausse route.

J'ai mentionné le député de Gaspé, mais je peux parler également du discours passionnant du député de Trois-Rivières, hier soir. On sait que le député de Trois-Rivières est un ex-commissaire industriel, un haut fonctionnaire du gouvernement du Québec. Mon illustre confrère de Trois-Rivières, hier, dans une synthèse courte, de 10 minutes, extrêmement bien exprimée car on connaît son éloquence, a bien défini le problème. Il me semble que les quelques députés libéraux présents ont été épatés de la logique de son argumentation, car sans s'en rendre compte ils faisaient des signes d'approbation.

Comme je le disais tout à l'heure, mon illustre confrère a consacré à ce sujet de nombreuses heures de recherche. Si quand on joue au hockey à Miami, on dit qu'il y a des rats sur la glace, nous, on a notre rat de bibliothèque, notre rat de recherche, notre ami de Trois-Rivières. Même que le service de recherche de notre parti consulte maintenant le député de Trois-Rivières plutôt que l'inverse, ce n'est pas peu dire.

• (1610)

Hier, le député de Trois-Rivières a situé le problème en quelques minutes. J'aurais beaucoup d'éloges aussi à adresser au député de Châteauguay qui, à la suite de l'intervention du député de Trois-Rivières, sous un autre angle, celui de la région de Montréal, est intervenu pour démontrer à quel point ce serait néfaste pour la région de Montréal.

Quant au député de Lévis, on sait à quel point hier, ses nombreuses interventions ont éclairé l'ensemble des députés présents à la Chambre, de même que le ministre, du moins nous le souhaitons,

Initiatives ministérielles

afin de l'aider à prendre la décision de reporter de quelques mois l'adoption de ce projet de loi.

Le député de Lévis a parlé pendant plusieurs minutes à la suite de la brillante performance du député de Kamouraska—Rivière-du-Loup, et nous avons l'impression hier que le gouvernement avait compris quelque chose, puisque aucun intervenant du Parti libéral n'a demandé la parole. Aucun député n'a voulu défendre le projet de loi du gouvernement. Le whip avait beau levé les bras, essayé de convaincre un député libéral de prendre la parole pour défendre le projet de loi, il n'en a trouvé aucun. Pas un n'a osé se lever pour défendre ce projet de loi. C'est significatif.

Lorsqu'un parti au pouvoir ne trouve pas un orateur pour pouvoir défendre un projet de loi pendant un débat aussi sérieux et à la fin d'une session où on prolonge les heures parce que le gouvernement prétend qu'il y a urgence, quand il ne trouve personne de son parti pour défendre ce projet de loi, qu'il prétend urgent, et que personne ne veut venir faire un peu de temps supplémentaire pour le défendre, c'est qu'il y a un problème. Pas un orateur du Parti libéral ne s'est levé pour dire qu'il appuyait ce projet de loi.

Bien sûr, je les comprends, ils ont la tête basse. Ils s'apprêtent à terminer une année difficile, une année de honte, de renonciation de leurs promesses, une année, au fond, à l'image de leur parti, un parti qui, pendant la campagne électorale, peut promettre n'importe quoi, mais qui, une fois installé au pouvoir, oublie toutes ses promesses et se contente d'essayer d'encourager les chums à faire quelques passes.

C'était le propre de l'ex-ministre du Patrimoine, c'est le propre du ministre de la Défense—150 000 \$ à un chum—c'est le propre du ministre de l'Immigration qui signe, de façon prioritaire et discrétionnaire, des entrées d'immigrants criminels au Canada, lesquels avaient été refusés selon les normes habituelles. Donc, c'est un gouvernement «maniganceux», un gouvernement incapable de prendre les décisions qui satisferaient l'ensemble de la population et, dans ce cas-ci, l'ensemble des utilisateurs.

En fait, ce projet de loi pourrait aller dans le sens que toute la population souhaite, c'est-à-dire une diminution des coûts de tous les ministères mais, en même temps, que cette diminution des coûts ne soit pas quelque chose qui enfarge l'industrie créatrice d'emplois. Je le disais tout à l'heure, il ne s'agit pas de quelques emplois, ce sont 14 000 emplois dans la région de Montréal.

Je parlais tout à l'heure du journaliste du quotidien *Le Soleil* qui nous disait ceci, en conclusion: «Ottawa a réussi jusqu'ici à garder le couvercle sur ce dossier explosif. Le Saint-Laurent en ressortira perdant, à moins d'une intervention politique vigoureuse et tonitrueuse du premier ministre Bouchard et de tous les milieux d'affaires. Ottawa ne comprendra rien d'autre.»

Ce n'est pas le Bloc qui dit ça, ce n'est pas le Parti québécois qui dit ça, c'est le journaliste du quotidien *Le Soleil* qui analyse la

situation, et il nous dit que ce sera épouvantable pour le Saint-Laurent si ce projet de loi est adopté.

Je voudrais profiter d'une autre heure pour pouvoir commenter plus amplement ce projet de loi, et mes confrères me disent qu'ils ajouteront aussi. Je sais que le député de Champlain, par exemple, un ex-homme d'affaires qui a une expérience dans le domaine, pourrait, par son discours, faire profiter le gouvernement d'un éclairage nouveau. Il a souvent eu des relations d'affaires avec les utilisateurs du Saint-Laurent. Dans ce sens, ce brillant homme d'affaires et dévoué député de Champlain pourra s'exprimer, tout à l'heure seulement, sur ce projet de loi.

• (1615)

C'est pourquoi j'aimerais avoir encore une couple d'heures, avec le consentement unanime de la Chambre, pour expliquer au gouvernement et pour éclairer le ministre, mais je conclurai pour laisser le temps aux députés de Lévis, de Trois-Rivières, de Gaspé, de Champlain de venir ajouter leur voix personnelle, la voix de leur région et au fond, la voix du bon sens.

En terminant, je souhaite que le gouvernement, et je le mets en demeure de comprendre que s'il s'entête à faire adopter ces amendements, il ait au moins la délicatesse, l'attention, l'écoute de reporter la troisième lecture à l'automne. Vous verrez ensuite le lobbying qui se fera pour pouvoir lui faire comprendre que des modifications importantes sont nécessaires à ce projet de loi.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Selon l'entente, pour le groupe de motions n° 11, la motion n° 67 est réputée avoir été mise aux voix et le vote par appel nominal est réputé avoir été demandé et différé.

Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Le débat portera maintenant sur le groupe de motions n° 12 qui comprend les motions nos 76, 78, 80, 82 et 88.

Initiatives ministérielles

[Traduction]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ) propose:

Motion n° 76

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 47, par substitution, à la ligne 1, page 30, de ce qui suit:

«47. (1) Le ministre peut, sous réserve de l'article 49.1 et des».

Motion n° 78

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 48, par substitution, à la ligne 13, page 30, de ce qui suit:

«48. Le ministre peut, sous réserve de l'article 49.1 et des».

Motion n° 80

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 49, par substitution, à la ligne 21, page 30, de ce qui suit:

«49. (1) Le ministre peut, sous réserve de l'article 49.1 et des».

Motion n° 82

Qu'on modifie le projet de loi C-26, par adjonction, après la ligne 36, page 30, du nouvel article suivant:

«49.1 La fixation des prix prévue aux articles 47, 48 et 49 est assujettie à l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution débattue préalablement pendant une période de trois heures dans le cadre des affaires courantes ordinaires de la Chambre.»

Motion n° 88

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 51, par substitution, à la ligne 7, page 31, de ce qui suit:

«51. Le comité permanent peut prendre des».

M. Ted McWhinney (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir de reprendre ce débat marathon qui a déjà duré trois après-midi, soit 11 heures, pour 77 motions, et au cours duquel nous avons entendu d'affilée 11 orateurs du parti de l'opposition.

On a entendu certains commentaires sur l'absence d'interventions mais il ne faut jamais oublier que l'on n'a rien à gagner en répétant sans cesse la même chose, si l'on ne dit rien de nouveau. Lorsque le débat a commencé, la première soirée, j'ai été très emballé par l'exposé spirituel et instructif du député de Chambly ainsi que par l'imagination vigoureuse du député de Gaspé, mais je dois constater, pas avec irritation mais avec tristesse, une certaine baisse de la qualité. Cela vient de la répétition. Il me semble que les fantômes qui travaillent ici à la Chambre et en dehors se sont fatigués. Hier soir, j'ai senti que les fantômes commençaient à être fatigués.

J'espérais qu'après le premier soir, où le député de Chambly a fait preuve de tant d'éloquence et d'originalité, les discours ultérieurs seraient de la même veine. Au contraire, nous avons eu droit à toute une série de discours reprenant essentiellement toujours les mêmes thèmes, leurs auteurs ayant oublié que ce n'est pas le nombre de discours qui compte, mais leur teneur. Je ne vois aucune raison de continuer à faire comme Sisyphe. Aussi je me contenterai de dire qu'à partir de maintenant, nous espérons entendre des choses nouvelles, passionnantes et pas très fastidieuses.

Je vais parler du groupe n° 12 de motions qui a été proposées par le député de Gaspé et qui portent sur les dispositions de la Loi sur les océans concernant la facturation des services. La motion n° 76 modifie l'article 47 qui accorde au ministre le pouvoir de fixer les prix à payer pour la fourniture de services ou d'installations au titre de la Loi sur les océans. La motion n° 78 modifie l'article 48 qui accorde au ministre le pouvoir de fixer les prix à payer pour la fourniture de produits ou l'attribution de droits ou d'avantages au titre de la Loi sur les océans. La motion n° 80 modifie l'article 49, en vertu duquel le ministre peut fixer les prix à payer pour la fourniture de procédés réglementaires ou l'attribution d'autorisations réglementaires au titre de cette loi.

● (1620)

Ces motions assujettiraient le pouvoir du ministre de fixer les prix à une condition énoncée dans la motion n° 82, à savoir que la Chambre des communes serait tenue d'adopter une résolution débattue préalablement pendant une période de trois heures dans le cadre des affaires courantes ordinaires, pour qu'un prix puisse être fixé.

Cet amendement désorganiserait les travaux de la Chambre et entraînerait des retards et des formalités administratives supplémentaires à un moment où le gouvernement tient à moderniser le Parlement et à rationaliser ses procédures internes. Ce serait un pas en arrière.

En tout cas, le but visé par ces motions est déjà prévu dans la politique gouvernementale actuelle. Il existe déjà un processus parlementaire d'examen de la réglementation. Le gouvernement a pour politique de consulter les utilisateurs concernés sur les prix proposés, pour que le ministre soit au courant des opinions de ses clients.

L'article 50 du projet de loi indique clairement que le ministre doit tenir des consultations avant de fixer un prix. Il précise également que le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation doit être saisi des règlements d'ordre financier.

Les motions nos 76, 77, 78 et 80 sont manifestement inutiles et elles devraient être rejetées.

La dernière motion de ce groupe, la motion n° 82 propose d'autoriser le comité permanent à établir des règlements relatifs au pouvoir du ministre de fixer les prix. J'ai déjà parlé de cette confusion néo-montesquienne des pouvoirs alors que nous considérons que la séparation des pouvoirs est un principe constitutionnel fondamental. Il ne faut pas essayer de mélanger le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif à moins de savoir exactement où l'on va. Dans ce sens, la motion n'est pas bien conçue et ne mérite pas notre appui.

Le Conseil du Trésor est l'organisme central du gouvernement fédéral qui a pour mandat d'établir des règlements relatifs aux questions financières. Il est là pour assurer une certaine cohérence et une certaine équité dans des règlements comme ceux qui sont prévus dans la Loi sur les océans.

La motion du Bloc sous-entend que le Conseil du Trésor ne s'assure pas de cette cohérence et de cette équité et que le pouvoir d'établir des règlements d'ordre financier devrait être exercé par un

Initiatives ministérielles

comité permanent. Cela va totalement à l'encontre de la politique gouvernementale et des usages parlementaires établis. En fait, étant donné que cette motion a tendance à accorder les pleins pouvoirs à l'Assemblée législative, on pourrait considérer dans les facultés de droit qu'il s'agit d'une clause à la Henri VIII. Ai-je besoin d'ajouter quoi que ce soit?

Toutes les motions de ce groupe devraient être rejetées. La Chambre est là pour améliorer la qualité des projets de loi qui lui sont présentés et pas pour entraver le progrès. J'espère ne pas avoir parlé trop longtemps parce que je ne tiens pas à créer un fâcheux précédent. Les plaisanteries les plus courtes sont les meilleures.

[Français]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Madame la Présidente, il me fait toujours plaisir d'avoir à m'entretenir de projets de loi qui me tiennent à coeur. Le député de Vancouver Quadra, le secrétaire parlementaire, puisqu'il connaît aussi les us et coutumes de cette Chambre, doit faire contre mauvaise fortune bon coeur dans son devoir de parlementaire, lorsque le député de Richelieu décide de prendre tout le temps qui lui est alloué, et que cela lui a été accordé par une motion unanime de la Chambre. Je trouve cela très sain, sur le plan des relations parlementaires, que le système puisse fonctionner comme cela.

Vous savez, monsieur le secrétaire parlementaire, la façon de travailler ici. . .

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Pardon, mais vous devez vous adresser à la Présidence.

M. Bernier (Gaspé): Excusez-moi, madame la Présidente. Je ne voulais pas établir un dialogue entre le secrétaire parlementaire et moi-même, mais le message que je voudrais faire passer par le biais de la Présidence est que les règles du Parlement britannique font en sorte que la seule façon que les députés ont de se faire entendre et de se faire comprendre du gouvernement est d'utiliser les règles à leur disposition au Parlement. Il peut de temps à temps paraître aux députés d'en face que c'est un peu plus long, car ils aimeraient bien que leur décision soit adoptée tout de suite. Quoi qu'il en soit, ce sont les risques du précepte.

Maintenant, je veux revenir au groupe de motions n° 12. En qualité de critique de l'opposition officielle pour le Bloc québécois, j'aimerais vous entretenir de l'essence des motions visées par le groupe n° 12. L'essence paraît très simple à comprendre.

• (1625)

Sans en refaire une lecture exhaustive, on parle de cinq motions présentées par le Bloc. L'essentiel de ces motions montre est ceci: chaque fois qu'on fait la description des pouvoirs de tarifer du ministre, à partir des articles 47, 48 et 49, l'idée du Bloc québécois, l'idée de l'opposition officielle, telle qu'on l'a toujours maintenue depuis le début des travaux à l'étape du rapport sur le projet de loi C-26, est d'installer une transparence.

La transparence ici recherchée par la motion est la suivante, et je vais lire la motion n° 82 qui regroupe les autres motions et dans laquelle on parle du pouvoir de tarifer du ministre:

Qu'on modifie le projet de loi C-26, par adjonction, après la ligne 36, page 30, du nouvel article suivant:

«49.1 La fixation des prix prévue aux articles 47, 48 et 49 est assujettie à l'adoption par la Chambre des communes d'une résolution débattue préalablement pendant une période de trois heures dans le cadre des affaires courantes ordinaires de la Chambre.»

L'objectif de cette motion est d'amener la transparence, d'offrir la chance à tous les députés élus au Parlement canadien de pouvoir s'exprimer, quelle que soit leur appartenance politique. Une telle procédure ne demande qu'un seul après-midi, trois heures. Elle ne retarde en rien toutes les autres décisions que le ministre peut prendre.

Ce que je veux dire par là, c'est que j'espère que le ministre n'avait pas l'intention de se cacher pour établir ces choses. Il doit offrir aux députés de la Chambre la possibilité de s'exprimer sur le sujet.

On pourrait s'entretenir longuement ou on pourrait retourner en comité ou on pourrait, comme mon confrère de Richelieu l'a demandé tout à l'heure au nom du Bloc québécois, demander au gouvernement de retarder son projet de loi, du moins jusqu'à l'automne, ce qui permettrait de revoir les virgules, revoir la formulation de certaines choses.

L'objectif que je veux atteindre ici est de faire passer le message. L'esprit de la lettre doit être retenu. Si on en vient à cette chose, nous allons avoir moins de problèmes à diriger, à administrer cette loi par la suite. Le député de Vancouver Quadra l'a souligné à la Présidence de la Chambre, le député de Gaspé cherche à faire contre mauvaise fortune bon coeur lui aussi, cherche à essayer d'améliorer ce projet de loi, malgré l'esprit du Bloc québécois, qui cherche à faire la souveraineté. Mais tant et aussi longtemps qu'on est au Canada, je cherche à améliorer cette loi, parce que les Québécois vont vivre sous cette loi aussi.

Quelle que soit la couleur politique des gens de mon parti ou des gens habitant le Québec, j'entends faire mon possible pour rendre faisables et vivables les lois qui seront adoptées dans ce Parlement. C'est pourquoi j'invite fortement les députés d'en face à relire la motion n° 82, qui sous-tend tout l'esprit de cette chose, à constater d'eux-mêmes que l'objectif est la transparence.

J'ai même été généreux en proposant un débat de trois heures. C'est quand même limité, vous en conviendrez. Ça deviendrait à ce moment-là une technicalité, mais au moins, l'exercice serait fait. Personne ne pourrait dire partout au Canada qu'on n'a pas tenté cette expérience. Comme le temps file et comme je sais que nombre de mes collègues souhaiteraient pouvoir vous entretenir sur le groupe n° 12, je céderai donc la parole, sur ces bons mots, au prochain orateur.

M. Réjean Lefebvre (Champlain, BQ): Madame la Présidente, le ministre des Pêches s'apprête à imposer unilatéralement à l'industrie maritime une tarification des services de la Garde côtière, notamment pour les aides à la navigation et le déglacage. Les articles 41, 47, et 52 du projet de loi C-26 donnent les pouvoirs au ministre des Pêches d'imposer cette tarification.

• (1630)

Plusieurs amendements à ces articles ont été déposés par le Bloc québécois avec les objectifs suivants: rendre le principe de la tarification plus équitable, obliger le ministre à collaborer avec

Initiatives ministérielles

l'industrie et les provinces avant l'imposition ou la hausse des tarifications. Ces modifications empêcheront le ministre d'agir unilatéralement sans tenir compte des consultations publiques, comme il l'a fait pour la tarification qu'il veut imposer en juin 1996.

En effet, durant les audiences du Comité des pêches et des océans, tous les témoins ont déploré le processus de décision et de consultation de la Garde côtière, notamment le fait que le ministre aille de l'avant avec une tarification sans avoir, au préalable, mesuré les impacts économiques sur l'industrie maritime et les secteurs industriels dépendant du transport maritime.

De plus, 75 p. 100 des témoins ont demandé au ministre un moratoire sur la tarification dans l'attente des études d'impacts commandées par le ministère des Pêches pour l'automne prochain. Les témoins ont aussi proposé au ministre de collaborer avec l'industrie maritime pour la réalisation des études d'impacts économiques. Enfin, un consensus clair des intervenants du Saint-Laurent et des Grands Lacs s'est dégagé contre la proposition du ministre jugée inacceptable, notamment par les gouvernements de l'Ontario et du Québec.

Faisant fi de toutes ces recommandations et de toutes ces objections, le ministre semble décidé à aller de l'avant avec cette tarification, sans se soucier des effets potentiellement dévastateurs de celle-ci sur les emplois dans l'industrie maritime, pourtant un secteur économique très développé au Québec.

Par ailleurs, plusieurs questions au sujet de la politique de tarification du ministère restent en suspens. Tout d'abord, toute la politique de tarification est basée sur le principe de régionalisation qui divise le Canada en trois régions: l'Ouest, l'Est et la région Laurentienne. Cette division, quelque peu artificielle, a été avancée par la Garde côtière suite à des pressions des Maritimes et de l'Ouest. À chaque nouvelle proposition de la Garde côtière, il en coûte de plus en plus cher aux navires de la région du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

Le ministre invoque l'équité et le principe d'utilisateur payeur pour justifier cette division en régions. Or, à la lecture de la proposition, on remarque que toutes les régions, surtout celle du Saint-Laurent et des Grands Lacs, paieront une partie des services maritimes de Terre-Neuve, province d'origine du ministre, puisque les navires s'y rendant bénéficieront de rabais substantiels éponnés par les navires des autres régions. De plus, selon la politique du ministre, le port de Churchill au Manitoba serait exempté du paiement des services de la Garde côtière.

Un autre problème majeur est la baisse de compétitivité des ports du Saint-Laurent et des Grands Lacs face aux ports américains. D'une part, les navires passant par le Saint-Laurent et la Voie maritime pour aller aux États-Unis sans s'arrêter aux ports ne paieront pas pour les services de la Garde côtière, risquant ainsi de miner fortement la compétitivité des ports du Saint-Laurent et des Grands Lacs.

D'autre part, le principe de l'utilisateur payeur, prôné par le ministre, n'est pas respecté en plusieurs occasions, notamment pour les ports de Sept-Îles et de Port-Cartier qui paieront jusqu'à cinq

millions de dollars annuellement pour l'utilisation d'une seule bouée.

Enfin, les frais que veut imposer le ministre ne sont que la pointe de l'iceberg, puisqu'ils ne comprennent que les aides à la navigation comme les bouées, les phares, etc. Les autres services que le ministère a l'intention de tarifer sont le dragage des ports de la Voie maritime et le déglacement des voies navigables.

Ces autres frais risquent d'être bien plus élevés que ceux pour l'aide à la navigation et il y a lieu de s'inquiéter pour la survie et la compétitivité des ports du Saint-Laurent, notamment le port de Montréal et plusieurs ports dans les régions, comme Matane, Rimouski et Trois-Rivières.

J'aimerais saisir l'occasion de m'exprimer sur les effets de cette fameuse tarification dans mon comté, le comté de Champlain, sur les bateaux de plaisance, les pédalos et autres petites embarcations. Ces embarcations devraient être exemptées de cette taxe déguisée. Le comté de Champlain, et ses environs, regorge de pourvoiries et d'une multitude de lacs et est reconnu comme un comté à caractère touristique.

Cette taxe déguisée que le gouvernement appelle tarification nuira à cette industrie touristique qui représente des emplois dont le comté a besoin pour survivre. Imaginez-vous l'impact de la tarification des bateaux de plaisance sur l'économie d'une région comme la mienne. On n'a pas encore tous les détails, mais on parle de tarifier même les pédalos, les planches à voile. Je ne sais pas où ils vont mettre la plaque, mais ils vont sûrement trouver un endroit où l'installer.

● (1635)

Quand on parle de légiférer sur les barques et les canots, vous vous imaginez ce que cela peut représenter pour une industrie touristique comme celle de ma région. Les petites et moyennes entreprises, qui vivent de la location de ces équipements durant la saison de l'été, devront payer cette tarification. Est-ce que ce sera une tarification annuelle, aux cinq ans, aux quatre ans ou aux trois ans? Je ne sais pas encore comment ça va fonctionner. On pourra avoir de grandes surprises. Est-ce que ce sera une tarification progressive? Tout ça, pour collecter quelques millions de dollars parce que le ministre des Finances a besoin d'argent dans ses goussets. C'est absolument scandaleux.

De plus, pensons à combien il en coûtera pour collecter cet argent. Comment fera-t-on pour trouver tous les propriétaires de pédalos, de planches à voile, de barques et de canots? C'est pratiquement impossible et pratiquement ingérable. En bout de ligne, c'est encore les petits et moyens payeurs de taxes qui paieront. C'est encore eux qui feront les frais des problèmes financiers du gouvernement fédéral. C'est pour cela que le Bloc québécois et moi, qui représente le comté de Champlain, allons nous opposer au projet de loi C-26.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Conformément à l'article 38, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement, ce soir, à

Initiatives ministérielles

savoir: l'honorable député de Lévis—Le pont de Québec; et l'honorable député de Regina—Lumsden—Hollinger Inc.

[Traduction]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Madame la Présidente, ce projet de loi est divisé en trois grandes parties. La partie III, celle que nous sommes essentiellement en train d'examiner, décrit les pouvoirs du ministre. Les amendements de ce groupe et bon nombre d'amendements proposés dans d'autres groupes concernant la partie III décrivent les restrictions relatives aux pouvoirs du ministre.

Les motions n° 76, 78, 80 et 82 limitent les pouvoirs du ministre. Les amendements exigent que toute proposition de changement au règlement portant sur la tarification ou d'autres parties de ce projet de loi doit être débattue préalablement pendant trois heures à la Chambre des communes avant d'être adoptée et appliquée.

Il n'y a, à mon avis, aucune raison que la Chambre n'appuie pas ces amendements. Je félicite mon collègue, le député de Gaspé de les avoir proposés. Chaque fois que nous cherchons à limiter les pouvoirs du gouvernement, nous rendons finalement service aux Canadiens.

Je ne dis pas que le ministre, peu importe la personne qui occupe cette charge, n'agit pas de bonne foi ou n'essaie pas de faire du mieux qu'il peut, mais il est important de limiter ses pouvoirs.

Dans le cas présent, si le ministre prend un règlement visant à augmenter les tarifs ou à modifier les normes de tarification, la question doit être débattue à la Chambre pendant trois heures. Les Canadiens et leurs représentants auront ainsi la possibilité d'en discuter avant. Franchement, je ne vois pas pourquoi la Chambre n'appuierait pas ces amendements. Les réformistes les appuieront sans aucun doute.

Les réformistes n'appuieront pas la motion n° 88 parce qu'elle propose que le comité permanent fixe les tarifs à l'avenir. Je n'ai pas une longue expérience parlementaire, mais je ne crois pas que les comités permanents dans d'autres domaines fixent les prix. Je ne crois pas approprié que le Comité permanent des pêches et des océans fixe la tarification prévue par le règlement d'application de cette mesure législative.

Il est approprié que le comité permanent examine les changements qu'il est proposé d'apporter au règlement. Je suis tout à fait en faveur d'avoir un processus ouvert, en ce qui concerne le règlement sur la tarification, pour que chacun voie comment les choses fonctionnent et donne son avis avant que les changements ne soient apportés.

Je ne vois vraiment pas le comité permanent formuler les changements au règlement ou modifier les normes de tarification à l'avenir. J'estime tout simplement que ce n'est pas le rôle du comité.

[Français]

M. Yves Rocheleau (Trois-Rivières, BQ): Madame la Présidente, je suis très heureux d'avoir l'occasion d'intervenir de nouveau dans ce débat, cette fois dans le cadre de l'étude des motions du groupe n° 12.

• (1640)

Avant d'aller plus loin, vous me permettez, madame la Présidente, vous l'aurez compris, de rendre un hommage tout à fait particulier à notre vénérable collègue, le député de Richelieu, qui s'est surpassé au cours des dernières heures, en commençant par hier soir, alors qu'il a fait un discours improvisé d'une bonne demi-heure, où il a réussi à faire mal paraître le gouvernement, tout en le faisant réfléchir. Les quelques députés présents ont quand même entendu, ne serait-ce que dans l'antichambre des députés gouvernementaux, les propos fort judicieux et pertinents de notre collègue.

On a vu à quel point son expérience d'ancien député conservateur lui a servi, connaissant très bien la procédure, et combien le député de Richelieu, dans le fond de sa personnalité, est un être généreux, parce qu'il a réussi à tous nous mettre en valeur, tous les députés de la région qui sera affectée par ce projet de loi et tous les députés qui étaient présents. On a pu reconnaître que cet homme est un leader.

Je rappellerai, ayant pris la parole hier, les grands points de mon exposé en commençant par dire que tout le processus qui a été utilisé par le gouvernement, dans le cadre de ce projet est douteux, très antipathique et qu'il manque carrément de transparence, à commencer par l'étude faite par une firme privée qui a remis le rapport qu'on appelle IBI, rapport qui a été dénoncé et quasi ridiculisé par tous les connaisseurs, tous les intéressés, tous les intervenants. L'un des témoins au comité, comme je le disais hier, a dit spontanément que ce rapport ne valait pas le papier sur lequel il a été écrit; ça veut tout dire.

C'est d'autant plus grave, sans doute parce que ce rapport a été défrayé par les deniers publics, que c'est la base de l'argumentation du ministre et du ministère pour implanter cette tarification, document qui n'est pas reconnu par les intéressés. Donc, ça commence bien mal pour avoir un débat sain où tout le monde va s'entendre sur les grands paramètres du débat. On n'a pas cette base de discussion, parce que le document comme tel n'est pas reconnu par les intéressés.

Ensuite, il y a eu la convocation, sous les pressions de l'opposition officielle, au Comité permanent des pêches et des océans, des témoins. Encore là, on a eu droit à la même attitude de la part du gouvernement, une attitude de non-transparence, de fermeture un peu militaire, peut-être, tout s'explique aussi, allant de la personnalité du commissaire jusqu'au ministre, qui ont tous les deux, comme par hasard, le même profil. Cette attitude va de la non-ouverture aux témoignages très sensés, très authentiques des témoins qui sont venus débattre, peut-être pas de leur survie, mais de leur bonne gestion, au nom de l'intérêt public.

Malheureusement, nos collègues d'en face n'ont aucunement écouté sérieusement et surtout n'ont tenté de donner suite à ce qu'ils avaient entendu. Un fossé immense, un fossé épouvantable s'est dressé entre les propos du commissaire de la Garde côtière, qui a été notre premier témoin, ayant moi-même siégé en tant que membre associé à ce comité, et les propos des utilisateurs qui sont venus dénoncer et la position du commissaire et tenter de faire valoir comment ils verraient la situation, comment ils entendaient collaborer. Il faut savoir que dans toute cette opération, le gouvernement, il faut se le rappeler, tente d'aller chercher dans les poches de ces utilisateurs—

à quel coût, à quel impact, on ne le sait pas—160 millions d'ici à l'an 2000, soit en quatre ans.

En voyant où le gouvernement s'en allait, cela a soulevé trois grands types de griefs, à mon avis, de la part des témoins et un mécontentement évident de la part des utilisateurs. Ce mécontentement se divise en trois chapitres. Premièrement, aucune étude d'impact n'a été réalisée pour connaître l'effet de l'implantation de cette tarification, alors que certains témoins parlent des effets potentiellement dévastateurs de cette nouvelle tarification. Deuxièmement, aucune description détaillée n'a été faite des services réellement rendus par la Garde côtière face aux utilisateurs, alors qu'on utilise l'expression utilisateur payeur. On veut les faire payer parce qu'ils utilisent les services, sans qu'on ne décrive précisément les services en cause. C'est quand même assez maladroit et un peu arrogant. Si on disait: «Vous rendre tel service vous coûtera tant dorénavant», il y aurait peut-être un bon dialogue qui naîtrait entre les deux parties. Mais là, les gens se font dire qu'ils utilisent tel service qui leur coûtera dorénavant tant.

• (1645)

Enfin, contrairement au vœu des utilisateurs, la Garde côtière, d'après ces derniers, n'a fait aucun effort—c'est le troisième grief—en vue de rationaliser ses opérations, ce qui aurait diminué d'autant la facture éventuelle des utilisateurs. Ce sont donc trois dimensions à retenir dans ce débat parce qu'elles illustrent toute la position quasi improvisée ou très arbitraire du gouvernement dans ce dossier.

J'ai fait état, hier, d'un certain nombre de faits troublants, mais je voudrais poursuivre dans l'évolution de ce débat. Entre autres, on a dit que le Canada est divisé arbitrairement en trois régions avec des tarifs différents par chacune d'elles: l'Ouest, le centre—Québec et les Grands Lacs—et les Maritimes. Ce sont trois tarifs différents pour les trois régions, au grand dam des fédéralistes d'ailleurs témoins.

On a dit que pour un bateau de 25 000 tonnes—et le député de Richelieu l'a rappelé tantôt—au seul chapitre de l'aide à la navigation, pour les bouées, il en coûtera 112 000 \$ par année. C'est épouvantable. Imaginez-vous un armateur qui a une douzaine ou une quinzaine de bateaux. Il devra payer 112 000 \$ par bateau, seulement pour l'aide à la navigation, qui sera d'ailleurs l'item le moins coûteux des trois, les deux autres étant le déglacage, le plus coûteux, et le dragage tant du Saint-Laurent que des approches des quais et des ports. Donc, 112 000 \$ pour un seul bateau de 25 000 tonnes au seul chapitre de l'aide à la navigation.

Un autre fait concret qu'on doit connaître, c'est qu'un navire étranger qui entrera dans la voie fluviale intérieure la plus importante au monde, c'est-à-dire le fleuve Saint-Laurent, pour s'en aller dans un port américain n'aura rien à déboursier. Pour celui-là, il n'y a aucune tarification pour l'aide à la navigation et le déglacage, semble-t-il, parce qu'il ne s'arrête pas au Canada et s'en va directement aux États-Unis. Ceci augmentera donc probablement davantage

Initiatives ministérielles

ge la concurrence des ports américains des Grands Lacs face à ceux du Saint-Laurent. Aucune tarification ne sera donc imposée pour les navires étrangers qui s'en vont directement aux États-Unis.

Un autre item qui est ressorti des travaux du comité concerne les brise-glace et les glaces. Il faut savoir que le long des ports de la Côte-Nord, c'est-à-dire Baie-Comeau, Port-Cartier, Sept-Îles, il n'y a pas de glace. À Halifax, aussi un grand port, il n'y a pas de glace non plus. Sauf qu'il y aura des frais pour l'utilisation des brise-glace à Port-Cartier, Sept-Îles et toute la Côte-Nord alors qu'Halifax ne déboursiera rien pour le déglacage. Il faut savoir que le port d'attache des brise-glace importants, qui viennent même dans le lac Saint-Pierre chez nous, est à Halifax, ce qui sous-entend tout un impact économique pour la région.

Enfin, je veux dire un mot du port de Trois-Rivières qui est dans ma circonscription. Pour le seul port de Trois-Rivières, la nouvelle tarification va représenter des coûts supplémentaires de 500 000 \$ annuellement au seul chapitre de l'aide à la navigation et des bouées de sauvetage, ce qui ne comprend ni le déglacage ni le dragage. C'est épouvantable et inacceptable. Et ce, sans qu'il n'y ait de débat, tout le monde se voyant imposer ces nouveaux frais.

Donc, ce qui préside cette démarche est une approche uniquement comptable sans aucune sensibilité politique, sans aucune sensibilité aux effets socio-économiques de cette politique. Il nous faut dénoncer cela avec toute l'énergie que nous avons.

Nous osons espérer que le gouvernement va se ressaisir et qu'il reportera à l'automne la troisième lecture de ce projet de loi, afin de permettre aux intervenants de faire valoir une fois pour toutes leur point de vue en ayant, on l'espère, des contacts auprès du ministre et du ministre des Pêches et des Océans, en permettant ainsi, non seulement au ministre, mais au ministère au complet, de se ressaisir et ce, face à l'opinion publique et dans l'intérêt de tout le monde.

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Madame la Présidente, c'est la troisième fois que j'ai l'occasion de prendre la parole sur ce projet de loi et les amendements des groupes n^{os} 11, 12 et 13.

• (1650)

Avant de débiter sérieusement l'étude du projet de loi, je dois m'élever un peu contre les propos tenus précédemment par le député de Vancouver Quadra qui, malgré qu'il ait eu des bons mots à mon endroit, disait que le Bloc québécois se répétait depuis les dernières interventions. Je comprends qu'on est dans une arène politique et on joue le jeu, mais le député de Vancouver Quadra est devenu politicien après une brillante carrière universitaire et il est en train d'apprendre, et rapidement, le rôle politique en cette Chambre.

Cependant, je voudrais qu'il convienne que le rôle des députés, et spécialement ceux de la formation que je représente, c'est de s'exprimer, et ce rôle est inaliénable. Les députés du Bloc québécois, quitte parfois à se recouper ou à se superposer dans les discours, utilisent à bon escient leur droit de parole parlementaire. C'est à peu près la seule chose qu'on a ici.

Initiatives ministérielles

Je fais remarquer au député de Vancouver Quadra que depuis deux jours qu'on débat de ce projet de loi, de sa nature intrinsèque, que son parti a aussi des députés québécois. Il y a une députation libérale québécoise d'une vingtaine de membres et ces derniers sont absents de ce débat. Je ne veux pas dire qu'ils sont absents de la Chambre, je veux dire qu'ils ne manifestent aucun intérêt dans ce débat. Ils sont invisibles dans ce dossier, ils ne prennent pas à coeur les intérêts de leurs électeurs, parce qu'ils risquent d'être en porte-à-faux avec le caucus national de leur parti.

Ce n'est pas la première fois où cela se produit. C'est arrivé à plusieurs occasions. Je me souviens, notamment, lorsque la députation libérale ontarienne a tenté de faire annuler ou annihiler ou déclarer *ultra vires* la réglementation découlant de la Loi sur les brevets pharmaceutiques, les députés libéraux québécois ont été muets, encore une fois, pour ne pas être en porte-à-faux avec l'imposante députation ontarienne qui compte 98 députés élus sur un total de 99.

Je voudrais faire remarquer à mon bon ami de Vancouver Quadra que les députés du Bloc québécois, non seulement peuvent, mais ont le devoir de s'exprimer sur ce projet de loi, de l'épurer complètement pour essayer de faire comprendre les enjeux de ce dossier, non pas uniquement à ceux qui ont voté pour le Bloc québécois au Québec, mais aussi—et c'est ça le jeu de la politique—à ceux qui ont voté pour le Parti libéral au Québec, et qui sont bien mal défendus dans ce dossier. Bien sûr, il faudrait qu'ils oublient leur partisanerie et réalisent où sont les dangers d'une telle législation.

On parle de tarification arbitraire. Le ministre responsable de ce dossier, ancien militaire de carrière, est le seul à marquer le pas dans son armée. C'est lui qui détient la vérité absolue. C'est lui qui décide, envers et contre tous, de ce qui est bon pour le gouvernement et pour son ministère.

Je vous donne un exemple. Il y a deux articles qui traitent de la réglementation concernant la tarification et le décret des zones de pêches extraterritoriales, soit les articles 25 et 26. Je voudrais bien que le député de Gaspé puisse permettre, par votre entremise, madame la Présidente, au député de Vancouver Quadra d'écouter l'importance des propos que je vais tenir maintenant. Je sais que vous êtes d'accord, madame la Présidente, parce que vous ne répliquez pas. Qui ne dit mot, consent. Je présume que vous reconnaissez la justesse de mes propos.

Tout ceci pour dire au député de Vancouver Quadra que lorsqu'on rédige un texte comme celui-ci qui dit, à l'article 25: «Le gouverneur en conseil peut, sur la recommandation du ministre des Affaires étrangères [. . .]».

• (1655)

Un peu plus loin, on dit: «Le gouverneur en conseil peut, sur recommandation du ministre des Pêches et des Océans». Cela a l'air bien anodin comme ça, et le député de Vancouver Quadra, qui est un spécialiste du droit administratif également, va comprendre qu'on vient d'enlever à la Chambre son seul pouvoir qu'elle a dans la décision de légiférer ou de réglementer.

Autrefois, monsieur le député de Vancouver Quadra, et je sais que vous le savez, on disait: «Le gouverneur en conseil peut, par ordre», «by order» en anglais, c'est-à-dire après une référence de la

Chambre des communes, après une décision de la Chambre des communes. Mais là, et c'est la marque de commerce de ce gouvernement, on tâche actuellement de vider de tout son sens la présence des députés de toutes les régions du Canada, parce qu'une législation comme celle-là affecte tout le monde.

Donc si le ministre peut décider de faire une réglementation, avec ses chums dans un restaurant de la rue Sparks, décider qu'il augmente un tarif, décrète une zone, enlève une zone, change la bouée, il peut tout faire. Autrefois on disait que la seule chose qu'il ne pouvait pas faire était de changer un homme en femme, mais aujourd'hui on pourrait dire: Et encore.

Madame la Présidente, par votre entremise toujours, bien sûr, et avec la plus grande déférence que je puisse témoigner à son endroit, je veux dire que le député de Vancouver Quadra est quand même un homme, sans vouloir l'offenser, pas jeune, à qui on a laissé le fardeau de défendre cette loi pour sauver ses amis et collègues de la députation libérale du Québec qui se cache derrière les rideaux ou dans l'antichambre de l'autre côté.

Je dis que ce n'est pas en leur honneur, mais c'est tout à l'honneur du député de Vancouver Quadra, par exemple, qui a le courage et le coeur, à son âge, de se lever stoïquement et de défendre, lui au moins, ce que moi je n'aurais pas défendu, mais au moins il le fait avec conviction et avec honnêteté intellectuelle. Ce n'est pas le cas de la députation libérale du Québec.

Je voudrais donc qu'il suggère à son ministre de reporter à l'automne l'adoption de ce projet de loi en troisième lecture et, bon sang, qu'il se rende à la raison et qu'il finisse par comprendre que ce projet de loi aura des effets néfastes, des effets absolument inqualifiables actuellement sur l'économie du Québec, en particulier, et sur le transport.

Est-on en train de décider, dans les hautes officines du Parti libéral du Canada, qu'on fera avec le transport maritime ce qu'on a décidé de faire avec le transport ferroviaire, c'est-à-dire vider le Québec de toute sa substance de transport maritime pour laisser à peu près seulement les bateaux de plaisance circuler librement sur le fleuve? Est-ce qu'on a décidé d'orienter notre transport lourd par d'autres moyens, quitte à favoriser nos amis américains avec leurs ports de l'Est? On est en droit de se poser la question. Je voudrais que le député de Vancouver Quadra, dans un effort ultime d'honnêteté et de justice, puisse rétablir les choses et faire justice aux Québécois là-dessus.

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Madame la Présidente, j'aimerais intervenir à nouveau et m'inscrire dans la lancée du député de Chambly qui, avec éloquence, a su démontrer l'importance des impacts de ce projet de loi sur le Québec particulièrement.

Comme il n'est pas permis, selon les Règlements de la Chambre, de parler des absents, je suis honoré que le secrétaire d'État responsable du Québec soit actuellement là. Je pense qu'il est permis de souligner la présence de quelqu'un. Il est là et je sais qu'il est tout ouïe depuis tout à l'heure, parce que les interventions, entre autres l'intervention majeure du député de Richelieu, ont fait je pense que même un second ministre du Québec est venu écouter nos propos.

On sent qu'à force d'argumenter, on commence à attirer l'attention des ministres du Québec. C'est tant mieux. On les félicite d'être

là et de nous écouter. Pendant qu'ils sont là, il faut rappeler les arguments économiques qui sont en cause.

• (1700)

Rappelons que le ministre des Finances a passé une commande au ministre des Pêches et des Océans pour qu'à long terme il économise 120 millions en quatre ou cinq ans.

Dès cette année, le ministre des Finances a passé une commande pour économiser 20 millions. Quelles auraient pu être les possibilités? Le ministre a regardé d'abord du côté d'une tarification. Mes collègues en ont parlé longuement, il n'y a pas lieu d'argumenter plus là-dessus, mais, à mon sens, si jamais le Parti libéral consentait à retarder l'étude à l'étape de la troisième lecture à l'automne, cette période pourrait être propice à recevoir des suggestions.

Alors voici ma suggestion, à titre personnel et à titre de député de la région de Québec, après m'être demandé s'il n'était pas possible de rationaliser davantage les services de la Garde côtière. C'est d'ailleurs un scénario que le directeur général du port de Trois-Rivières avait fait connaître depuis un certain temps. Il disait: «Tout l'est du Canada est actuellement administré par trois régions, trois directions régionales différentes. Pourquoi ne pas regarder la fusion possible en une seule direction régionale pour ce territoire? Cela aurait pour effet d'épargner au moins 17 millions de dollars, dont 2 millions proviendraient simplement du seul déplacement des brise-glace des Maritimes vers des bases plus proches des opérations couvertes par la Garde côtière.»

C'est assez étonnant. Il faut savoir en effet que neuf brise-glace sont basés actuellement à Halifax, même si la côte est de la Nouvelle-Écosse est libre de glace toute l'année. C'est incroyable. Les brise-glace sont là où il n'y a pas de glace. Pour venir faire du déglacage dans le golfe Saint-Laurent, ils doivent aller à 460 kilomètres de leur base de départ. En comparaison, quatre brise-glace seulement sont basés dans le port de Québec. Or, en 1993, il y a eu un incident parmi d'autres. Plus de cinq jours de navigation ont été nécessaires pour intervenir dans la région du lac Saint-Pierre afin de le dégager car toute la circulation maritime était bloquée.

Puisque 85 p. 100 des marchandises transitant par le détroit de Cabot sont destinées au port du Saint-Laurent, il serait naturel, selon moi, d'établir ce centre régional au Québec. Dans une déclaration récente, un journaliste m'a fait dire que j'envisageais cet établissement à Saint-Romuald, dans mon comté. Je n'en demande pas autant. Je ne veux pas convaincre le ministre responsable de ce dossier au Québec, mais au moins au Québec, que ce soit à un endroit ou à l'autre, l'endroit le plus approprié, puisque c'est là qu'on a besoin des brise-glace, c'est dans le fleuve, dans le golfe Saint-Laurent.

Il y a aussi quelques questions qu'on peut se poser. Il y a un brise-glace qui s'appelle le *Louis S. Saint-Laurent*. Il coûte 56 500 \$ par jour. C'est le navire le plus dispendieux à faire fonctionner de toute la flotte de la Garde côtière. Son retrait constituerait une économie de 12,4 millions. Or, pourquoi fait-on une telle demande? C'est que ce même brise-glace, le *Louis S. Saint-Laurent*, finalement, au cours des cinq dernières années n'a pas fait de déglacage. Il

Initiatives ministérielles

a servi à toute autre chose que ça. Alors on a pu s'en passer, et pourquoi pas?

Je veux résumer le plus possible. Pourquoi le sauvetage ne serait-il pas assumé par d'autres? Le vérificateur général du Canada nous dit que le sauvetage pourrait être assumé entre autres par la marine canadienne, parce qu'elle fait du sauvetage. Quand je mentionne cela, je ne veux pas dire que les employés de la Garde côtière au Québec n'ont pas fait du bon travail, bien au contraire. Mais puisqu'il faut rationaliser, au lieu d'augmenter les tarifs, on propose de rationaliser davantage les services.

Je sais que d'autres intervenants veulent se prononcer sur le groupe de motions n° 13.

• (1705)

Comme il ne reste plus qu'une demi-heure pour terminer l'étude de ce groupe, je voudrais, en terminant, rendre hommage également au député de Vancouver Quadra et demander en même temps demander au secrétaire d'État responsable du Québec de jouer de son influence au sein du caucus libéral pour que la troisième lecture soit reportée à l'automne, de sorte que les différents intervenants puissent faire valoir leurs suggestions.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Selon l'entente conclue, pour le groupe de motions n° 12, les motions n°s 76 et 88 sont réputées avoir été mises au voix et le vote par appel nominal est réputés avoir été demandé et différé.

Le vote porte sur la motion n° 76. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

La prochaine mise aux voix porte sur la motion n° 88. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Initiatives ministérielles

Des voix: Non.

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

La présidente suppléante (Mme Ringuette-Maltais): Le vote par appel nominal sur la motion est différé.

Nous passons maintenant au groupe n° 13 composé des motions n°s 77, 79, 81, 83, 84, 85, 86 et 87.

[Traduction]

M. Mike Scott (Skeena, Réf.) propose:

Motion n° 77

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 47, par substitution, aux lignes 9 à 12, page 30, de ce qui suit:

«(2) Les prix fixés dans le cadre du paragraphe (1) pour la prestation de services ou l'utilisation d'installations ne peuvent excéder les coûts supportés par Sa Majesté du chef du Canada, à l'égard de chaque prestataire, pour la fourniture des services précis ou l'utilisation des installations précises, dans chaque secteur maritime précis dans l'environnement géographique maritime déterminé dans lequel le service est rendu.»

Motion n° 79

Qu'on modifie le projet de loi C-26 par adjonction, après la ligne 20, page 30, du nouvel article suivant:

«48.1 Les prix fixés dans le cadre de l'article 48 pour la fourniture de produits, l'attribution de droits ou d'avantages ne peuvent excéder les coûts supportés par Sa Majesté du chef du Canada, à l'égard de chaque prestataire, pour la fourniture des produits précis, l'attribution des droits ou des avantages précis, dans le secteur maritime précis dans l'environnement géographique maritime déterminé dans lequel les produits, les attributions de droits ou d'avantages sont livrés.»

Motion n° 81

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 49, par substitution, aux lignes 30 à 36, page 30, de ce qui suit:

«(2) Les prix fixés dans le cadre du paragraphe (1) ne peuvent excéder les coûts supportés par Sa Majesté du chef du Canada, à l'égard de chaque prestataire, pour la fourniture des services précis ou l'utilisation des installations précises dans le secteur maritime précis dans l'environnement géographique maritime déterminé dans lequel les services sont livrés.»

Motion n° 83

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 50, par substitution, aux lignes 37 à 40, page 30, de ce qui suit:

«50(1) Avant de fixer un prix dans le cadre de la présente loi, le ministre consulte tous les prestataires conformément au paragraphe 41(2). À cette occasion, le commissaire de la Garde côtière canadienne demande au Conseil consultatif du transport maritime de lui présenter une recommandation.»

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ) propose:

Motion n° 84

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 50, par substitution, à la ligne 38, page 30, de ce qui suit:

«de la présente loi, le ministre consulte les gouvernements provinciaux ainsi que les».

Motion n° 85

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 50, par substitution, à la ligne 38, page 30, de ce qui suit:

«de la présente loi, le ministre consulte le comité permanent et les».

M. Mike Scott (Skeena, Réf.) propose:

Motion n° 86

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 50, par substitution, aux lignes 41 à 46, page 30, de ce qui suit:

«(2) Dans les trente jours suivant la fixation d'un prix ou sa modification dans le cadre de la présente loi, le ministre publie celui-ci dans la Gazette du Canada et par tout autre moyen indiqué, notamment électronique, que le Conseil du Trésor peut, par règlement, autoriser. La fixation du prix ou sa modification ne peut entrer en vigueur moins de quatre-vingt-dix jours avant la publication, dans la Gazette du Canada, de l'avis la concernant. Le texte de la recommandation du Conseil consultatif du transport maritime est inséré dans l'avis, de même que la démonstration de la justification du nouveau prix.»

Motion n° 87

Qu'on modifie le projet de loi C-26, à l'article 50, par adjonction, après la ligne 46, page 30, de ce qui suit:

«(3) Toute personne intéressée qui a des motifs de croire qu'un prix projeté n'est ni juste ni équitable peut produire un avis d'opposition auprès du ministre dans les trente jours de la publication de l'avis d'intention de fixer ce prix.

(4) En cas de production d'un avis d'opposition, le ministre désigne une personne pour enquêter et déterminer si la fixation projetée du prix est juste et équitable. La personne ainsi désignée fait rapport au ministre dans les soixante jours. Le ministre peut par décret, soit approuver la fixation du prix proposé, soit modifier ce prix. La décision du ministre et le rapport sont publiés dans la Gazette du Canada. Sa décision prend effet dès la fin de la période de quatre-vingt-dix jours visée au paragraphe 50(2).»

M. Ted McWhinney (secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans, Lib.): Madame la Présidente, c'est un plaisir pour moi de prendre la parole encore une fois pour ce qui semble être la fin d'une odyssée. Nous avons eu un bon débat. J'ai apprécié les dernières interventions du Bloc, succinctes et pleines d'humour, ce qui fait du bien par un de ces après-midis chauds et collants comme on en a à Ottawa.

Les propositions qu'on a formulées au cours du débat sont intéressantes. J'ai écouté et j'ai aussi entendu ce qu'on a dit. Il y a une différence entre les deux. Cela fait partie de l'attitude du gouvernement de respecter les débats parlementaires et d'acquiescer une plus grande sagesse par un processus de concessions mutuelles. C'est pourquoi nous avons certainement l'intention d'assister à un débat tout aussi valable à la troisième lecture.

J'ai des commentaires à formuler sur les motions telles qu'elles sont présentées, mais je réserve la position que je pourrais prendre à la troisième lecture.

Dans l'atmosphère de bonne volonté qui règne aux dernières heures de ce débat, je déteste d'avoir à dire que la motion n° 77 créerait un cauchemar administratif, qui coûterait cher en plus. Cela obligerait le ministre à calculer le coût des installations ou des services pour chaque prestataire dans chaque secteur distinct. Le calcul du coût individuel créerait une procédure administrative coûteuse qui exigerait beaucoup de temps. Cela créerait une règle rigide et arbitraire qui empêcherait le ministre de choisir un autre mode de tarification, même si la solution de rechange plaisait davantage aux prestataires.

Le gouvernement croit que cela ne répondrait pas aux vœux des nombreux Canadiens qui nous ont fait savoir qu'ils souhaitaient éviter la réglementation gouvernementale excessive.

Initiatives ministérielles

La motion n° 79 propose la même chose. Le ministre doit calculer le coût pour la fourniture de produits et l'attribution de droits et d'avantages à chaque prestataire dans chaque secteur précis. Le gouvernement croit que ce ne serait pas faisable.

En ce qui concerne la motion n° 81, techniquement nous estimons qu'elle est incorrecte. L'article 49 concerne la facturation des procédés ou autorisations réglementaires. L'amendement proposé mentionne la fourniture de services ou l'utilisation d'installations. Par conséquent, sur le plan technique, nous sommes d'avis que la motion n'a pas de rapport avec la disposition qu'elle cherche à modifier.

La motion n° 83 concerne l'article 50 du projet de loi qui traite de la consultation et de la publication. Elle obligerait le ministre à consulter tous les prestataires avant de fixer un prix et exigerait une recommandation du Conseil consultatif du transport maritime avant d'accepter le prix proposé. Cela conduirait à des consultations à perpétuité. Nous pensons que ce serait un cauchemar administratif et c'est pourquoi nous nous prononçons contre l'adoption de cette motion.

La motion du Bloc n° 84 porte sur le même article. Elle obligerait le ministre à consulter les provinces avant de fixer un prix. Nous ne pensons pas que le ministre devrait être obligé de consulter les provinces.

La motion n° 85 porte sur l'article 51. Nous pensons que c'est une tentative pour s'opposer au pouvoir discrétionnaire du ministre.

Les motions n°s 86 et 87 ont été présentées par le député de Skeena qui a fait des contributions éclairées au comité parlementaire et dans ce débat. La motion n° 86 permettrait à toute personne intéressée de présenter un avis d'opposition dans les 30 jours de la publication. Le ministre devrait alors nommer une personne pour enquêter. Ce serait un fardeau administratif considérable, qui aurait un coût astronomique, alors que, en ce moment, nous insistons sur les aspects économiques et nous essayons de réduire les dépenses du gouvernement.

La Loi sur les océans du Canada est basée sur la consultation, la coopération et le partenariat. C'est dans cet esprit que nous l'avons proposée. Par conséquent, nous recommandons que les députés rejettent les motions n°s 77, 79, 81, 83, 84, 85, 86 et 87.

• (1710)

Nous pensons que cette loi sera la base législative sur laquelle les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux pourront travailler dans un esprit de fédéralisme coopératif et pourront partager la prise de décisions dans l'intérêt de tous les Canadiens. En recommandant le rejet de ces motions, j'assure néanmoins aux députés que j'ai profité de leurs excellentes contributions au débat et que je ferai part de leurs opinions au gouvernement.

M. Jim Gouk (Kootenay-Ouest—Revelstoke, Réf.): Monsieur le Président, j'ai été un peu surpris de voir le député ministériel

prendre la parole sur nos motions dans ce groupe avant que le Parti réformiste ait pu le faire, mais je suis heureux qu'il l'ait fait.

Je suis très content de savoir que le député de Vancouver Quadra croit que nous ne devrions pas consulter des provinces comme la Colombie-Britannique, dont il est originaire. Il croit que nous ne devrions avoir aucune obligation de demander l'opinion des différents utilisateurs et prestataires, comme le Conseil consultatif du transport maritime. Il croit que nous ne devrions consulter aucun de ces intéressés parce cela prendrait beaucoup de temps. Il a raison. Ce serait une totale perte de temps, parce qu'il est évident que le ministre des Océans n'écoute personne de toute façon.

Le Parti réformiste croit au principe de l'utilisateur payeur, mais il croit aussi—et je pense bien avoir entendu même quelques libéraux dire la même chose—que s'il paie, l'utilisateur doit avoir son mot à dire. Ce n'est pas ce qui s'est produit. Par ailleurs, il est tout à fait évident, d'après ce qu'en dit le député de Vancouver Quadra, que le gouvernement n'a pas l'intention de changer d'attitude et de donner la chance aux utilisateurs de faire valoir leurs opinions ou d'avoir quelque influence dans tout le processus d'adoption des nouveaux frais et des nouvelles politiques.

Je ne siège pas régulièrement au comité qui a examiné cette mesure, mais j'ai assisté à un bon nombre de ses réunions. Ce que disaient les utilisateurs que le gouvernement faisait semblant de consulter était assez clair. Ils comprennent le principe de l'utilisateur payeur et la nécessité de payer les services qu'ils utilisent. Ils sont prêts à le faire, mais ils veulent s'assurer que le montant est raisonnable. Ils n'ont aucune idée de ce que coûte vraiment la Garde côtière.

Ils sont prêts à payer ces services s'il le faut, mais ils tiennent à ce que ces services soient mis en oeuvre, et ce, après la tenue d'une étude sur les répercussions économiques qui nous renseigne sur les coûts réels en cause et sur la façon de procéder sans pour autant paralyser l'industrie.

Je suis intervenu à maintes reprises à la Chambre en qualifiant le ministre de «ministre des océans». C'est à dessein que je saute le terme «pêches». Ce n'est peut-être pas le ministre, mais c'est assurément son ministère qui, au fil des ans, n'a eu de cesse de détruire les pêches de la côte est et de nombreuses espèces. Il s'efforce actuellement d'en faire autant sur la côte ouest. Si ce projet de loi est mis en oeuvre d'une manière irresponsable, irréfléchie et, qui sait, prématurée, son ministère aura fait pour les océans ce qu'il a déjà fait pour les pêches.

La politique du Parti réformiste concernant le principe de l'utilisateur payeur repose sur trois conditions essentielles: premièrement, les utilisateurs doivent payer les services auxquels ils ont recours; deuxièmement, ils ne doivent utiliser que les services ils ont besoin; troisièmement, les prix et les conditions fixés doivent être commercialement équitables et raisonnables.

Quant à la Garde côtière, elle n'a pas ouvert ses livres. On ne sait même pas si elle tient des livres au sens propre du mot. Nous ne savons pas si la Garde côtière, telle une entreprise, possède un registre faisant état des dépenses, des revenus, des économies à réaliser. On n'en sait rien. Personne n'a ouvert les livres.

Initiatives ministérielles

La Garde côtière nous demande de lui faire confiance. Elle parle de coûts énormes à payer. Elle propose un marché qu'elle estime tout à fait équitable. Elle annonce des frais à hauteur de 20 p. 100 et elle est la première à s'étonner qu'on s'y oppose.

Si ces 20 p. 100 représentent au moins la totalité des coûts raisonnables de cette partie du service qui s'applique à la récupération des coûts et aux usagers des services maritimes, ils sont peut-être excessifs.

• (1715)

Selon la Garde côtière, les usagers devraient pouvoir absorber ces coûts sans difficulté. Pour sa part, le ministre déclare: «Oui, une étude est nécessaire et, d'ailleurs, j'en ai faite une. J'ai consulté le groupe Mariport qui a affirmé, dans un rapport, que les usagers pourront assumer les conséquences sans difficulté.»

Pourquoi devrions-nous croire les autres choses que l'on nous dit, si le ministre utilise cette justification? Le membre du groupe Mariport qui a rédigé le rapport rétracte tout ce qu'il a écrit. Le rapport, qui indique qu'il n'y aurait aucune conséquence insupportable et que les coûts seraient absorbés, était fondé sur les renseignements venant du ministère.

Le ministère a changé tous les paramètres après la parution du rapport. Il a dit au consultant qu'il ferait trois choses, soit a), b) et c), et à partir de cela, il lui a demandé de faire une étude pour déterminer si c'était possible et si les coûts seraient absorbés par les usagers. Après coup, il a changé d'idée et déclaré qu'il allait annuler a), modifier b), doubler c) et ajouter d), e), f) et g). Le consultant a dit alors que les prix imposés seraient quatre fois plus élevés que ceux qui devaient l'être, selon ce qu'on lui avait laissé entendre au moment de l'étude. On ne peut accorder la moindre crédibilité au ministère ou au ministre pour la façon dont ils ont mis ces prix en vigueur.

Quant à l'étude d'impact économique, le ministre a déclaré qu'il n'y en aurait aucune. C'est magnifique. Comme c'est exactement ce que les usagers ont demandé, il semble que la décision soit bonne. Le hic, c'est que les usagers ont demandé une étude d'impact pour déterminer comment mettre les prix en vigueur et que le ministre a tenu des propos totalement différents. Il a dit qu'on allait de l'avant avec l'entrée en vigueur des prix.

D'après ses propres notes, le ministre sait que cela causera du tort et des problèmes; il sait que cela fera perdre des clients au profit des expéditeurs américains, ce qui va causer des problèmes. Il a donc déclaré qu'ils allaient attendre de voir quel genre de tort le projet de loi causera à l'industrie avant d'effectuer une étude d'incidence économique pour voir ce qu'ils avaient fait de pas correct et combien de dommages ils avaient causés. Voilà vraiment ce qui s'appelle aborder un problème à rebours.

Le Parti réformiste a proposé six des motions d'amendement de ce groupe et le Bloc québécois, deux. Contrairement à ce qu'a dit le député de Vancouver Quadra, nous ne pensons pas qu'il soit déraisonnable de consulter les gens. En fait, nous siégeons ici unique-

ment en qualité de représentants de la population, ou du moins c'est ce que mes collègues du Parti réformiste et moi sommes venus faire ici. Nous n'avons pas été élus pour faire la loi.

Je trouve donc absolument abject de la part du Parti libéral de dire que le gouvernement ne devrait absolument pas être tenu de consulter les provinces qui seront touchées par cette mesure. Il prétend qu'il ne devrait absolument pas être tenu de consulter le Conseil consultatif du transport maritime qui est censé être l'expert en la matière. Il prétend qu'il ne devrait absolument pas être tenu de consulter les utilisateurs qui seront touchés par cette mesure. Étant donné que les libéraux n'écoutent jamais quand les gens s'expriment, je suppose qu'ils cherchent en fait à économiser l'argent des contribuables en ne se souciant pas d'un processus dont ils ne tiendraient pas compte de toute façon.

Contrairement à ce que dit le député, j'implore les députés d'en face de se joindre à nous pour introduire des mesures raisonnables, des mesures qui limitent les pouvoirs du ministre et de ses successeurs, qui limitent les pouvoirs du gouvernement et qui nous obligent, nous, les représentants élus de la population, à discuter réellement avec les gens afin de savoir ce qu'ils veulent que nous exigions en leur nom.

M. Mike Scott (Skeena, Réf.): Monsieur le Président, pour revenir sur les propos de mon collègue, je dirai que ces motions portent sur des principes, les principes d'équité, d'efficacité et de rentabilité.

L'an dernier, la Garde côtière a annoncé au secteur canadien du transport maritime et aux ports qu'on commencerait à imposer une tarification sur les services payés jusqu'ici par les contribuables canadiens.

• (1720)

Le Parti réformiste et moi croyons dans l'idée et le principe du paiement par l'utilisateur. Il n'est pas juste que les contribuables qui vivent à Winnipeg ou à Calgary, ou encore à Thunder Bay et même à Vancouver subventionnent le secteur du transport, pas plus qu'ils ne doivent subventionner d'autres secteurs d'activité. Nous croyons, en principe, que le gouvernement va dans la bonne direction.

Le problème que pose ce projet de loi, et il est très grave, est que nous, de ce côté-ci de la Chambre, aimerions pouvoir l'appuyer, mais si la Chambre ne peut adopter ces amendements, je crains que nous ne puissions pas appuyer le projet de loi. Les pouvoirs accordés au ministre en vertu de cette loi sont si étendus qu'en définitive le ministre pourra changer les règlements à son gré, d'autant qu'il n'est assujéti à aucune obligation de rendre compte.

Le ministre n'est même pas tenu de recourir à la publication dans la *Gazette du Canada*. Il n'est pas tenu de respecter le processus actuellement exigé en cas de demande d'augmentation des frais d'utilisation. Nous craignons qu'à l'avenir la personne occupant le poste de ministre des Pêches et des Océans ne soit irrésistiblement tentée d'invoquer cette loi pour augmenter les rentrées de fonds.

Initiatives ministérielles

C'est pourquoi nous estimons que ces amendements et cette partie des règlements, les articles 81 à 89, sont importants. Nous croyons fermement que nous avons maintenant l'occasion de veiller à ce que tout futur changement aux règlements sur les frais d'utilisation imposés par la Garde côtière soit discuté d'une manière franche et équitable, d'une manière nécessitant l'attention du Parlement.

Tel que maintenant libellé et s'il n'est pas modifié, le projet de loi ne prévoit aucune obligation de rendre compte. Rien n'oblige actuellement le ministre à présenter de futurs changements à la Chambre ou au comité permanent. Il y a aucune exigence relative à quelque examen que ce soit. Nous croyons fermement que cela est mauvais en principe. Cela ne rend pas service aux transporteurs ni aux gens qui dépendent de l'industrie du transport.

Au comité, nous avons entendu des témoins d'un océan à l'autre qui nous ont parlé de leurs préoccupations relativement aux frais nouvellement imposés pour l'utilisation des services. Ils nous ont parlé de la viabilité de leurs entreprises, non pas l'industrie du transport, mais les entreprises pétrolières et gazières, le secteur des agrégats, le secteur des autres produits en vrac, comme le fer, le grain, le bois d'oeuvre et le charbon. Nous avons entendu tous ces gens-là. Ces derniers s'inquiètent vraiment de la viabilité de leurs entreprises si le gouvernement augmente sans cesse les frais d'utilisation.

Tous les témoins qui ont comparu devant le comité ont dit qu'avant d'imposer des frais d'utilisation, la Garde côtière devra les justifier et prouver que les services sont tarifés à leur juste valeur marchande, qu'ils correspondent aux souhaits et aux besoins des clients et qu'ils sont fournis d'une manière efficiente.

Le secrétaire parlementaire sait bien que denombreux témoins ont comparu devant le comité. Ils ont dit: «Vous allez nous faire payer un service dont nous pouvons nous charger nous-mêmes pour beaucoup moins cher. Nous sommes prêts à nous occuper de ce service. Nous voulons nous occuper nous-mêmes des aides à la navigation. Nous sommes prêts à utiliser nos propres brise-glace. Nous allons nous occuper nous-mêmes des services. Nous n'avons pas besoin du gouvernement pour cela. Nous n'avons pas besoin de la garde côtière.»

Les gens que l'on contraint de payer des frais d'utilisateur devraient avoir cette possibilité et ce droit. Selon le texte actuel du projet de loi, rien n'oblige le gouvernement ou le ministre à discuter ou à négocier de bonne foi avec ces gens.

• (1725)

Il y a eu des protestations sur toute la côte lorsque la Garde côtière a annoncé son intention d'exiger des frais d'utilisateur l'an dernier. Je crois qu'elle a déployé des efforts pour tenir compte des préoccupations exprimées par les gens que le comité permanent a entendus, et c'est une bonne chose.

Cependant, le projet de loi nous offre une occasion à ne pas laisser passer. C'est l'instrument par lequel les parlementaires pourraient garantir aux expéditeurs et aux armateurs canadiens qu'ils n'auront pas, un jour, à payer des frais contre lesquels ils ne

pourront rien faire et que les parlementaires ne pourront pas examiner.

Je représente une circonscription où la navigation maritime occupe une place importante. La réglementation peut être modifiée sans que nous, les parlementaires, n'en sachions rien, à moins que les organismes visés ne s'en plaignent à nous. Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un pays. Il est inacceptable de dire: «Nous pouvons agir à notre guise jusqu'à ce que la population pousse les hauts cris et se plaigne au point de nous obliger à faire machine arrière et à adopter une approche différente.» Ce n'est pas ainsi qu'on gouverne un pays et qu'on modifie les règlements ou qu'on en adopte de nouveaux.

En terminant, je tiens à dire que les amendements sont importants pour le Parti réformiste. Nous voudrions pouvoir appuyer le projet de loi et dire: «En principe, la Loi sur les océans est une excellente mesure. Il y a encore des aspects que nous souhaiterions voir modifiés, mais, somme toute, nous pouvons appuyer cette mesure.» Cependant, à moins que ne soient adoptées les motions obligeant le ministre, le ministère et le commissaire de la Garde côtière à rendre des comptes, je pense que nous ne pourrions appuyer le projet de loi.

Récemment, nous avons découvert que, partout au Canada, les propriétaires de bateaux—oublions ceux qui dépendent de la navigation maritime—devront payer des droits d'enregistrement. Si quelqu'un possède une chaloupe ou un canot, il devra verser au gouvernement des droits annuels. Pourquoi?

Ces questions doivent être discutées à la Chambre des communes et devant le comité permanent. Actuellement, elles ne le sont pas. Un fonctionnaire de la rue Kent a imaginé un règlement et s'est dit: «Voilà notre chance de prélever des recettes. Nous pouvons enregistrer ces embarcations. Nous ne l'avons jamais fait auparavant.» Il s'agit essentiellement d'un impôt camouflé qui est adopté sans qu'on l'examine, sans qu'on rende de comptes à ce sujet. Dans certains cas, certains parlementaires ne sont même pas au courant de son existence.

Nous insistons pour que ces amendements soient adoptés. S'ils ne le sont pas, le Parti réformiste ne pourra pas appuyer le projet de loi.

[Français]

M. Yvan Bernier (Gaspé, BQ): Monsieur le Président, il me fait plaisir de prendre la parole sur le groupe n° 13. Il s'agit encore de motions très importantes. Comme c'est le dernier groupe, vous me permettez de faire un petit préambule, pas trop long quand même.

Au cours du travail qu'on a fait à l'étape du rapport ici en cette Chambre, à chaque fois que je me suis levé pour parler des 13 groupes de motions avec ce que le député de Chambly a appelé mon attitude de la main tendue et dans une attitude de négociations néoconstitutionnelles, parce que je n'ai pas voulu embarquer dans un débat constitutionnel, j'ai simplement voulu faire comprendre le message au gouvernement que pour atteindre l'objectif de cette loi,

Initiatives ministérielles

qui est de permettre et de mettre sur pied une gestion intégrée des océans, il se doit de le faire en partenariat.

À mes yeux, et c'est ce sur quoi j'essayais d'attirer l'attention du gouvernement, le principal partenaire du gouvernement ce sont les provinces, puisque ce sont elles qui ont formé le Canada. À chacune des parties de la loi—il y en avait trois—j'ai demandé au gouvernement de tenir compte des provinces et de les placer dans un premier rang de consultations et, dans certains cas, de travailler de concert avec elles.

• (1730)

Je le répète encore, lorsqu'on parle des motions n^{os} 84 et 85 du Bloc québécois, concernant la fixation des tarifs prévue à l'article 50, je demande au gouvernement de consulter les provinces puisque c'est sur son territoire que les choses devront se faire. Dans nombre de cas, on demande aux provinces d'administrer cette tarification.

Dans le but d'augmenter la transparence, je demande au gouvernement par la motion n^o 85 de consulter le Comité permanent. Je tiens à rassurer cette Chambre, il n'y a rien d'inquiétant à consulter un organisme de la Chambre, d'autant plus que le Comité permanent est composé pour la majorité de députés du Parti libéral. Voilà le sens de nos motions à ce sujet.

Quant aux autres motions, les motions n^{os} 77, 79 et 81 présentées par des députés du Parti réformiste, je dois malheureusement dire que nous sommes en désaccord avec eux. Nous pensons que l'idée d'établir des coûts par secteur maritime précis va à l'encontre des témoignages reçus en comité. La majorité des témoins se sont objectés à la formulation proposée par le gouvernement et qui consistait à diviser le pays en trois régions. Je ne peux donc pas acquiescer aux motions des réformistes.

Cependant pour vous démontrer qu'en Chambre et au sein du Comité on a travaillé d'une façon non partisane dans le but de faire progresser les choses, le Bloc serait prêt à appuyer la motion n^o 83 présentée par le Parti réformiste puisque cette motion vise à obliger le gouvernement à consulter les utilisateurs des services.

Consulter les utilisateurs serait normal puisque dans le cas de la tarification des aides à la navigation concernant les navires commerciaux, le gouvernement a souvent utilisé l'expression d'utilisateur payeur. Mais en anglais il y a une expression qui dit «user pay, user say» donc il faut que les utilisateurs aient leur mot à dire. Je pense que la motion n^o 83 du Parti réformiste va en ce sens et le Bloc québécois l'appuiera.

Les motions n^{os} 86 et 87 sont très intéressantes et très avant-gardistes. Je ne voudrais pas m'aventurer sur la phraséologie comme telle. Mais je trouve très intéressant d'y retrouver l'idée d'un processus de rétroaction. La motion n^o 83 précise que l'utilisateur payeur devra avoir son mot à dire. La motion n^o 86 spécifie de quelle façon l'utilisateur doit être informé. L'idée est très bonne nous l'appuierons.

Le temps file, je m'empresse de terminer. La motion n^o 86 permet de spécifier quand et combien de temps l'information sera publiée. La motion n^o 87 prévoit un processus de feedback. Ce n'est pas tout d'annoncer quelque chose, il faut s'assurer que ça donnera les résultats prévus. Si quelqu'un au Canada est en mesure de démontrer au gouvernement qu'il fait fausse route, il faudrait prévoir un mécanisme de révision. Le Bloc québécois appuiera dont les motions n^{os} 86 et 87 du Parti réformiste.

En guise de conclusion, vous me permettez de dire que j'ai apprécié de travailler avec les parlementaires de tous les partis, principalement les députés du Bloc québécois qui y sont allés parfois d'un verbe très coloré. Vous leur pardonnerez leur enthousiasme, ils avaient beaucoup de choses à dire et à faire pour représenter les gens du Québec. Je pense qu'on se doit d'être fiers du travail qu'ils ont fait.

Nous espérons que le travail qu'on a fait en tant qu'opposition officielle amènera le gouvernement à retarder la troisième lecture de ce projet de loi, puisqu'il y a beaucoup de devoirs à refaire. Sur ces mots et en espérant la compréhension du gouvernement concernant la troisième lecture qui, nous l'espérons, se tiendra le plus tard possible à l'automne, le Bloc québécois est prêt à passer aux votes.

• (1735)

Le président suppléant (M. Kilger): Si j'ai bien compris, en vertu d'une entente intervenue plus tôt, s'il n'y a pas d'autres intervenants sur le projet de loi C-26 à l'étape du rapport, nous passerons maintenant au vote. De plus, toujours selon une entente, je rappelle que le vote sur la motion n^o 77 du groupe n^o 13 est réputé avoir été demandé et qu'il est réputé avoir été différé.

En outre, en vertu d'une demande faite par les whips, je signale également que la sonnerie d'appel ne se fera entendre que pendant 15 minutes au lieu de 30 minutes.

Le vote porte sur la motion n^o 77. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: Oui.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui appuient la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui s'y opposent veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote par appel nominal sur la motion est différé. La Chambre procédera maintenant aux votes par appel nominal différés à l'étape du rapport du projet de loi C-26.

Convoquez les députés.

• (1755)

[Traduction]

Avant le vote:

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote porte sur la motion n^o 1. Si la motion n^o 1 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre les motions n^o 2, 3 et 4 aux voix. Par contre, si la motion n^o 1 est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur les motions n^o 2 et 3. Le résultat du vote sur la motion n^o 3 s'appliquera à la motion n^o 4.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 102)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Althouse
Assad	Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélaïr
Bélangier	Bellemare
Benoit	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Byrne	Caccia
Calder	Catterall
Cauchon	Chan
Cohen	Collins
Cowling	Crawford
Culbert	Cullen
DeVillers	Dion
Discepola	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Easter
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Forseth	Frazier
Fry	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Galloway	Gerrard
Godfrey	Gouk
Grose	Grubel
Guarnieri	Hanger
Harb	Harper (Calgary West/Ouest)
Harper (Churchill)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Harvard	Hickey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Johnston
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Mayfield	McCormick
McGuire	McLaughlin
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Milliken
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson

Peters	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Ringma	Ringuette-Maltais
Robichaud	Robinson
Rock	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Scott (Skeena)	Shepherd
Sheridan	Silye
Simmons	Speaker
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wappel	Wayne
Wells	Williams
Wood	Zed—162

Initiatives ministérielles

CONTRE

Députés

Asselin	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Canuel	Crête
Dalphon-Guiral	Davault
Debien	Dubé
Duceppe	Dumas
Gagnon (Québec)	Guay
Jacob	Lalonde
Langlois	Laurin
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	Ménard
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Rocheleau
Sauvageau	St-Laurent
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—40

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beaumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collenette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

• (1800)

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n^o 1 adoptée.

Le député de Skeena a proposé un amendement à la motion n^o 90. Par conséquent, cette motion fera l'objet d'un vote séparé.

Le vote porte sur la motion n^o 5. Le résultat du vote sur la motion no 5 s'appliquera aux motions n^{os} 22, 38, 42, 43, 49, 57 à 64, 72, 74, 75, 89 et 91. Si la motion n^o 5 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions n^{os} 47, 48, 51 et 52. Par contre, si la motion n^o 5 est rejetée, la Chambre devra se prononcer sur les motions n^{os} 47 et 51.

Initiatives ministérielles

[Français]

Si la motion n^o 47 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur la motion n^o 48. Si la motion n^o 47 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion n^o 48.

• (1805)

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandez, vous constaterez qu'il y a consentement unanime pour appliquer le résultat du vote sur la motion n^o 1 à l'étape du rapport à la motion n^o 5 à l'étape du rapport, ainsi qu'à la motion n^o 33 à l'étape du rapport et à la motion n^o 65 à l'étape du rapport.

[Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 102.]

[Français]

De plus, je crois qu'il y aurait probablement consentement unanime pour inverser ce résultat et l'appliquer aux motions suivantes: n^{os} 7, 11, 12, 13, 15, 16, 31, 9, 18, 20, 50, 53, 54, 71 et 88.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 7, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n^o 104)

POUR

Députés

Asselin	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Canuel	Crête
Dalphon-Duval	Daviault
Debien	Dubé
Duceppe	Dumas
Gagnon (Québec)	Guay
Jacob	Lalonde
Langlois	Laurin
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	Ménard
Nunez	Paré
Picard (Drummond)	Plamondon
Pomerleau	Rocheleau
Sauvageau	St-Laurent
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—40

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Althouse
Assad	Assadourian

Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélair
Bélanger	Bellemare
Benoit	Bevilacqua
Blaikie	Blondin-Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Byrne	Caccia
Calder	Catterall
Cauchon	Chan
Cohen	Collins
Cowling	Crawford
Culbert	Cullen
DeVillers	Dion
Discepolo	Dromisky
Duhamel	Duncan
Dupuy	Easter
English	Epp
Fewchuk	Finestone
Finlay	Flis
Forseth	Frazier
Fry	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Galloway	Gerrard
Godfrey	Gouk
Grose	Grubel
Guamieri	Hanger
Harb	Harper (Calgary West/Ouest)
Harper (Churchill)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Harvard	Hickey
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Johnston
Jordan	Keys
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
Mayfield	McCormick
McGuire	McLaughlin
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Milliken
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peters	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Ringma	Ringuette-Maltais
Robichaud	Robinson
Rock	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Scott (Skeena)	Shepherd
Sheridan	Silye
Simmons	Speaker
Speller	St. Denis
Steckle	Stewart (Brant)
Stinson	Strahl
Szabo	Telegdi
Terrana	Torsney
Ur	Valeri
Vanclief	Verran
Volpe	Walker
Wappel	Wayne
Wells	Williams
Wood	Zed—162

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Collenette
Fillion
Goodale
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Mercier
Phinney

Beumier
Bethel
Chrétien (Frontenac)
de Savoye
Gauthier
Guimond
Marleau
Paradis
Whelan

(La motion n° 11, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

(La motion n° 12, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

(La motion n° 13, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

(La motion n° 15, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

(La motion n° 16, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

(La motion n° 31, mise aux voix, est rejetée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 104.*]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 5 adoptée. Par conséquent, je déclare les motions n°s 22, 38, 42, 43, 49, 57 à 64, 72, 74, 75, 89 et 91 adoptées. De plus, les motions n°s 33 et 65 sont adoptées.

(Les motions n°s 5, 22, 33, 38, 42, 43, 49, 57 à 64, 65, 72, 74, 75, 89 et 91 sont adoptées.)

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote suivant porte sur l'amendement à la motion n° 90. Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les non l'emportent.

Initiatives ministérielles

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous obtiendriez le consentement unanime de la Chambre pour que tous les députés ayant voté à l'égard de la motion précédente soient inscrits comme ayant voté aussi à l'égard de la motion dont nous sommes maintenant saisis, les députés libéraux votant contre cette motion.

• (1810)

[*Français*]

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront non sur cette motion.

[*Traduction*]

M. Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents à la Chambre vont voter pour, à moins que leurs électeurs ne leur demandent de voter autrement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique voteraient contre cette motion.

Mme Wayne: Monsieur le Président, je voterai contre.

(L'amendement, mis aux voix, est rejeté.)

(Vote n° 103)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Benoit	Duncan
Epp	Forseth
Frazer	Gouk
Grubel	Hanger
Harper (Calgary West/Ouest)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner	Johnston
Mayfield	Meredith
Mills (Red Deer)	Penson
Ramsay	Ringma
Scott (Skeena)	Silye
Speaker	Stinson
Strahl	Williams —30

CONTRE

Députés

Adams	Althouse
Assad	Assadourian
Asselin	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)	Bachand
Baker	Bélaïr
Bélangier	Bélisle
Bellehumeur	Bellemare
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria

Initiatives ministérielles

Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Byrne
Caccia	Calder
Canuel	Catterall
Cauchon	Chan
Cohen	Collins
Cowling	Crawford
Crête	Culbert
Cullen	Dalphondu-Guiral
Daviault	Debien
DeVillers	Dion
Discepola	Dromisky
Dubé	Duceppe
Duhamel	Dumas
Dupuy	Easter
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Flis	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Gagnon (Québec)
Galloway	Gerrard
Godfrey	Grose
Guarnieri	Guay
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jacob	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
Lalonde	Langlois
Laurin	Lebel
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	Leblanc (Longueuil)
Lee	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Lincoln	Loney
Loubier	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Marchand	Martin (LaSalle—Émard)
Massé	McCormick
McGuire	McLaughlin
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Ménard
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	Nunez
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Paré	Parrish
Patry	Payne
Peters	Peterson
Pettigrew	Picard (Drummond)
Pillitteri	Plamondon
Pomerleau	Reed
Regan	Richardson
Ringuette-Maltais	Robichaud
Robinson	Rocheleau
Rock	Sauvageau
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Shepherd
Sheridan	Simmons
Speller	St-Laurent
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Szabo
Telegdi	Terrana
Torsney	Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)	Tremblay (Rosemont)
Ur	Valeri
Vanclief	Venne
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wayne	Wells
Wood	Zed —172

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beaumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare l'amendement à la motion n° 90 rejeté.

Le résultat du vote sur la motion n° 5 s'applique aussi à la motion no 90. Je déclare donc la motion n° 90 adoptée.

[Français]

La mise aux voix porte sur la motion n° 8. Le vote sur cette motion s'applique également aux motions nos 14 et 17.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que la Chambre donnerait son consentement pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur la motion présentement devant la Chambre, et les députés libéraux seront enregistrés comme ayant voté non.

Mme Dalphondu-Guiral: Monsieur le Président, j'ai le plaisir de vous informer que les députés de l'opposition officielle voteront oui.

[Traduction]

M. Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents à la Chambre voteront pour, à moins que leurs électeurs ne leur demandent de voter autrement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les députés du Nouveau Parti démocratique présents à la Chambre ce soir votent contre cette motion.

Mme Wayne: Monsieur le Président, le Parti progressiste-conservateur vote contre.

[Français]

M. Landry: Monsieur le Président, j'étais en retard et je veux être enregistré comme ayant voté avec mon parti.

(La motion n° 8, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

(Vote n° 105)

POUR

Députés	
Abbott	Ablonczy
Asselin	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Canuel
Crête	Dalphondu-Guiral
Daviault	Debien
Dubé	Duceppe
Dumas	Duncan
Epp	Forseth
Frazer	Gagnon (Québec)
Gouk	Grubel
Guay	Hanger
Harper (Calgary West/Ouest)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner	Jacob
Johnston	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Mayfield	Ménard
Meredith	Mills (Red Deer)
Nunez	Paré
Penson	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Ramsay	Ringma
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Skeena)	Silyle
Speaker	St-Laurent
Stinson	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Tremblay (Rosemont)
Williams—71

Venne

CONTRE

Députés

Adams	Althouse
Assad	Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Byrne
Caccia	Calder
Catterall	Cauchon
Chan	Cohen
Collins	Cowling
Crawford	Culbert
Cullen	DeVillers
Dion	Discepola
Dromisky	Duhamel
Dupuy	Easter
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Flis	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Martin (LaSalle—Émard)	Massé
McCormick	McGuire
McLaughlin	McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	O'Brien (Labrador)
O'Brien (London—Middlesex)	O'Reilly
Pagtakhan	Parrish
Patry	Payne
Peters	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Reed	Regan
Richardson	Ringuette-Maltais
Robichaud	Robinson
Rock	Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Shepherd	Sheridan
Simmons	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Szabo
Telegdi	Terrana
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wayne	Wells
Wood	Zed —132

Augustine
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Collenette
Fillion
Goodale
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Mercier
Phinney

Beaumier
Bethel
Chrétien (Frontenac)
de Savoye
Gauthier
Guimond
Marleau
Paradis
Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion no 8 rejetée. Je déclare donc les motions n^{os} 15 et 17 également rejetées.

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que la Chambre serait consentante pour appliquer le résultat de ce vote aux motions suivantes: n^{os} 32, 24, 25, 39, 66, 28, 30, 36, 41, 44, 45, 73, 76.

Le président suppléant (M. Kilger): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion n^o 32, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 24, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 25, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 39, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 66, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 28, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 30, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 36, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n^o 105.*]

(La motion n^o 41, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

Initiatives ministérielles

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 105.*]

(La motion n° 44, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 105.*]

(La motion n° 45, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 105.*]

(La motion n° 73, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 105.*]

(La motion n° 76, mise aux voix, est rejetée par le vote suivant:)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 105.*]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que si on inversait le résultat, on pourrait également l'appliquer à la motion n° 67.

Le président suppléant (M. Kilger): Est-on d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion n° 67, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant:)

(*Vote n° 108*)

POUR

Députés

Adams	Althouse
Assad	Assadourian
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélair
Bélanger	Bellemare
Bevilacqua	Blaikie
Blondin-Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Byrne
Caccia	Calder
Catterall	Cauchon
Chan	Cohen
Collins	Cowling
Crawford	Culbert
Cullen	DeVillers
Dion	Discepola
Dromisky	Duhamel
Dupuy	Easter
English	Fewchuk
Finestone	Finlay
Flis	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Grose	Guarnieri
Harb	Harper (Churchill)
Harvard	Hickey
Hopkins	Hubbard
Ianno	Ifody
Irwin	Jackson
Jordan	Keys
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lee	Lincoln
Loney	MacAulay
MacDonald	MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Malhi	Maloney
Martin (LaSalle—Énard)	Massé
McCormick	McGuire
McLaughlin	McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McTeague	McWhinney
Mifflin	Milliken
Minna	Mitchell
Murphy	Murray
Nault	O'Brien (Labrador)

O'Brien (London—Middlesex)
Pagtakhan
Patry
Peters
Pettigrew
Reed
Richardson
Robichaud
Rock
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wayne
Wood

O'Reilly
Parrish
Payne
Peterson
Pillitteri
Regan
Ringuette-Maltais
Robinson
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Ur
Vanclief
Volpe
Wappel
Wells
Zed —132

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Asselin	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Benoit	Bergeron
Bernier (Gaspé)	Canuel
Crête	Dalphond-Guiral
Daviault	Debien
Dubé	Duceppe
Dumas	Duncan
Epp	Forseth
Frazer	Gagnon (Québec)
Gouk	Grubel
Guay	Hanger
Harper (Calgary West/Ouest)	Harper (Simcoe Centre)
Harris	Hart
Hill (Macleod)	Hill (Prince George—Peace River)
Hoepfner	Jacob
Johnston	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lebel
Leblanc (Longueuil)	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Loubier	Marchand
Mayfield	Ménard
Meredith	Mills (Red Deer)
Nunez	Paré
Penson	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Ramsay	Ringma
Rocheleau	Sauvageau
Scott (Skeena)	Silye
Speaker	St-Laurent
Stinson	Strahl
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne
Williams—71	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beaumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collenette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

Initiatives ministérielles

• (1815)

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 67 adoptée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 29. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

[Français]

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, je crois que la Chambre donnerait son consentement unanime pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté sur cette motion, et si on y consent, les députés libéraux voteront oui.

En même temps, je pourrais peut-être demander que soit appliqué le résultat du même vote à la motion n° 84, mais à l'inverse.

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront non à cette motion.

[Traduction]

M. Strahl: Monsieur le Président, oui, nous pouvons appliquer les résultats à l'inverse. Les députés du Parti réformiste présents votent oui, à moins d'avoir reçu des instructions contraires de leurs électeurs.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les néo-démocrates votent contre la motion et acceptent d'appliquer l'inverse comme on le suggère.

Mme Wayne: Je voterai oui, monsieur le Président.

(La motion n° 29, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 106)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Assad
Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélair
Bélanger	Bellemare
Benoit	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bodnar
Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Byrne
Caecia	Calder
Catterall	Cauchon
Chan	Cohen
Collins	Cowling
Crawford	Culbert
Cullen	DeVillers
Dion	Discepolo

Dromisky	Duhamel
Duncan	Dupuy
Easter	English
Epp	Fewchuk
Finestone	Finlay
Fiis	Forseth
Frazier	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Gouk	Grose
Grubel	Guarnieri
Hanger	Harb
Harper (Calgary West/Ouest)	Harper (Churchill)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Harvard
Hickey	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoepfner
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Johnston	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacAulay	MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Martin (LaSalle—Énard)
Massé	Mayfield
McCormick	McGuire
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Miffin	Milliken
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peters	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Ringma	Ringuette-Maltais
Robichaud	Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Scott (Skeena)
Shepherd	Sheridan
Silye	Simmons
Speaker	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Terrana
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wayne	Wells
Williams	Wood
Zed—157	

CONTRE

Députés

Althouse	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Blaikie	Canuel
Crête	Dalphond-Guiral
Daviault	Debien
Dubé	Duceppe
Dumas	Gagnon (Québec)

Initiatives ministérielles

Guay	Jacob
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	McLaughlin
Ménard	Nunez
Paré	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	St-Laurent
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—46

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beaumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collenette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n^o 29 adoptée.

(La motion n^o 84, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n^o 110)

POUR

Députés

Althouse	Asselin
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	Bachand
Bélisle	Bellehumeur
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Blaikie	Canuel
Crête	Dalphond-Guiral
Daviault	Debien
Dubé	Duceppe
Dumas	Gagnon (Québec)
Guay	Jacob
Lalonde	Landry
Langlois	Laurin
Lebel	Leblanc (Longueuil)
Lefebvre	Leroux (Richmond—Wolfe)
Leroux (Shefford)	Loubier
Marchand	McLaughlin
Ménard	Nunez
Paré	Picard (Drummond)
Plamondon	Pomerleau
Robinson	Rocheleau
Sauvageau	St-Laurent
Tremblay (Lac-Saint-Jean)	Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Tremblay (Rosemont)	Venne—46

CONTRE

Députés

Abbott	Ablonczy
Adams	Assad
Assadourian	Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Baker	Bélair
Bélanger	Bellemare
Benoit	Bevilacqua
Blondin-Andrew	Bodnar

Bonin	Boudria
Brown (Oakville—Milton)	Brushett
Bryden	Byrne
Caccia	Caldar
Catterall	Cauchon
Chan	Cohen
Collins	Cowling
Crawford	Culbert
Cullen	DeVillers
Dion	Discepolo
Dromisky	Duhamel
Duncan	Dupuy
Easter	English
Epp	Fewchuk
Finestone	Finlay
Flis	Forseth
Frazier	Fry
Gaffney	Gagliano
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Gouk	Grose
Grubel	Guarnieri
Hanger	Harb
Harper (Calgary West/Ouest)	Harper (Churchill)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Harvard
Hickey	Hill (Macleod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoepfner
Hopkins	Hubbard
Ianno	Iftody
Irwin	Jackson
Johnston	Jordan
Keyes	Kirkby
Knutson	Kraft Sloan
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	Lee
Lincoln	Loney
MacAulay	MacDonald
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)	Malhi
Maloney	Martin (LaSalle—Énard)
Massé	Mayfield
McCormick	McGuire
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)	McTeague
McWhinney	Meredith
Mifflin	Milliken
Mills (Red Deer)	Minna
Mitchell	Murphy
Murray	Nault
O'Brien (Labrador)	O'Brien (London—Middlesex)
O'Reilly	Pagtakhan
Parrish	Patry
Payne	Penson
Peters	Peterson
Pettigrew	Pillitteri
Ramsay	Reed
Regan	Richardson
Ringma	Ringette-Maltais
Robichaud	Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)	Scott (Skeena)
Shepherd	Sheridan
Silye	Simmons
Speaker	Speller
St. Denis	Steckle
Stewart (Brant)	Stinson
Strahl	Szabo
Telegdi	Terrana
Torsney	Ur
Valeri	Vanclief
Verran	Volpe
Walker	Wappel
Wayne	Wells
Williams	Wood
Zed—157	

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beaumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collenette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 84 rejetée.

Le vote suivant porte sur la motion n° 55. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion.

Des voix: D'accord.

Adoption de la motion n° 55

Le président suppléant (M. Kilger): Le vote suivant porte sur la motion n° 69.

M. Boudria: Monsieur le Président, je pense que vous constatez qu'il y a unanimité pour que tous les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrées de la même façon sur cette motion, les députés libéraux votant non.

[Français]

Mme Dalphond-Guiral: Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront oui à cette motion.

[Traduction]

M. Strahl: Monsieur le Président, les députés du Parti réformiste présents sont heureux de voter oui à moins d'instruction contraire de leurs électeurs.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les néo-démocrates votent oui.

Mme Wayne: Monsieur le Président, cette conservatrice revêtue du rouge libéral vote oui.

(La motion n° 69, mise aux voix, est rejetée.)

(Vote n° 107)

POUR

Députés

Abbott
Althouse
Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Bélisle
Benoit
Bernier (Gaspé)
Canuel
Dalphond-Guiral
Debien
Duceppe
Duncan
Forseth
Gagnon (Québec)
Grubel
Hanger
Harper (Simcoe Centre)
Hart
Hill (Prince George—Peace River)
Jacob
Lalonde
Langlois
Lebel
Lefebvre

Ablonczy
Asselin
Bachand
Bellehumeur
Bergeron
Blaikie
Crête
Davialt
Dubé
Dumas
Epp
Frazer
Gouk
Guay
Harper (Calgary West/Ouest)
Harris
Hill (MacLeod)
Hoepfner
Johnston
Landry
Laurin
Leblanc (Longueuil)
Leroux (Richmond—Wolfe)

Leroux (Shefford)
Marchand
McLaughlin
Meredith
Nunez
Penson
Plamondon
Ramsay
Robinson
Sauvageau
Silye
St-Laurent
Strahl
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Venne
Williams—77

Loubier
Mayfield
Ménard
Mills (Red Deer)
Paré
Picard (Drummond)
Pomerleau
Ringma
Rocheleau
Scott (Skeena)
Speaker
Stinson
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rosemont)
Wayne

CONTRE

Députés

Adams
Assadourian
Baker
Bélanger
Bevilacqua
Bodnar
Boudria
Brushett
Byrne
Calder
Cauchon
Cohen
Cowling
Culbert
DeVillers
Discepolo
Duhamel
Easter
Fewchuk
Finlay
Fry
Gagliano
Galloway
Godfrey
Guarnieri
Harper (Churchill)
Hickey
Hubbard
Iftody
Jackson
Keyes
Knutson
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)
Lincoln
MacAulay
MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Massé
McGuire
McTeague
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (London—Middlesex)
Pagtakhan
Petry
Peters
Pettigrew
Reed
Richardson
Robichaud
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
Steckle
Szabo
Terrana
Ur
Vanelief
Volpe
Wappel
Zed—126

Assad
Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)
Bélair
Bellemare
Blondin-Andrew
Bonin
Brown (Oakville—Milton)
Bryden
Caccia
Catterall
Chan
Collins
Crawford
Cullen
Dion
Dromisky
Dupuy
English
Finestone
Flis
Gaffney
Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gerrard
Grose
Harb
Harvard
Hopkins
Ianno
Irwin
Jordan
Kirkby
Kraft Sloan
Lee
Loney
MacDonald
Malhi
Martin (LaSalle—Émard)
McCormick
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McWhinney
Miliken
Mitchell
Murray
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Parrish
Payne
Peterson
Pillitteri
Regan
Ringue-Maltais
Rock
Shepherd
Simmons
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Torsney
Valeri
Verran
Walker
Wells Wood

Initiatives ministérielles

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine	Beumier
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)	Bethel
Brien	Chrétien (Frontenac)
Collenette	de Savoye
Fillion	Gauthier
Goodale	Guimond
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)	Marleau
Mercier	Paradis
Phinney	Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 69 rejetée.

• (1820)

M. Boudria: Monsieur le Président, si vous le demandiez, vous obtiendriez sans doute le consentement unanime pour appliquer le résultat de ce vote à la motion n° 85.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

[Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 107.]

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 85 rejetée.

Le prochain vote porte sur la motion n° 77. Le résultat du vote sur la motion n° 77 s'applique aussi aux motions nos 79, 81, 83, 86 et 87.

Si la motion n° 77 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de mettre aux voix les motions nos 84 et 85.

[Français]

Si la motion n° 77 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion n° 84. Si la motion n° 84 est adoptée, il ne sera pas nécessaire de procéder au vote sur la motion n° 85. Si la motion n° 84 est rejetée, il faudra mettre aux voix la motion n° 85.

[Traduction]

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constatez qu'il y a unanimité pour que les députés qui ont voté sur la motion précédente soient enregistrés comme ayant voté de la même façon sur la motion dont la Chambre est maintenant saisie, les députés libéraux votant contre.

[Français]

Mme Madeleine Dalphond-Guiral (Laval-Centre, BQ): Monsieur le Président, les députés de l'opposition officielle voteront non.

[Traduction]

M. Strahl: Monsieur le Président, les députés réformistes présents voteront pour, à moins qu'on leur ait demandé de voter autrement.

M. Blaikie: Monsieur le Président, les néo-démocrates votent pour.

Mme Wayne: Monsieur le Président, nous votons pour.

(La motion n° 77, mise aux voix, est adoptée.)

(Vote n° 109)

POUR

Députés

Abbott	Ablonczy
Althouse	Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)
Benoit	Blaikie
Duncan	Epp
Forsyth	Frazer
Gouk	Grubel
Hanger	Harper (Calgary West/Ouest)
Harper (Simcoe Centre)	Harris
Hart	Hill (MacLeod)
Hill (Prince George—Peace River)	Hoepfner
Johnston	Mayfield
McLaughlin	Meredith
Mills (Red Deer)	Penson
Ramsay	Ringma
Robinson	Scott (Skeena)
Silye	Speaker
Stinson	Strahl
Wayne	Williams—36

CONTRE

Députés

Adams	Assad
Assadourian	Asselin
Axworthy (Winnipeg South Centre/Sud-Centre)	Bachand
Baker	Bélaïr
Bélanger	Bélisle
Bellehumeur	Bellemare
Bergeron	Bernier (Gaspé)
Bevilacqua	Blondin-Andrew
Bodnar	Bonin
Boudria	Brown (Oakville—Milton)
Brushett	Bryden
Byrne	Caccia
Calder	Canuel
Catterall	Cauchon
Chan	Cohen
Collins	Cowling
Crawford	Crête
Culbert	Cullen
Dalphond-Guiral	Daviault
Debien	DeVillers
Dion	Discepola
Dromisky	Dubé
Duceppe	Duhamel
Dumas	Dupuy
Easter	English
Fewchuk	Finestone
Finlay	Fliis
Fry	Gaffney
Gagliano	Gagnon (Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Gagnon (Québec)	Galloway
Gerrard	Godfrey
Grose	Guarnieri
Guay	Harb
Harper (Churchill)	Harvard
Hickey	Hopkins
Hubbard	Ianno
Iftody	Irwin
Jackson	Jacob
Jordan	Keyes
Kirkby	Knutson
Kraft Sloan	Lalonde
Landry	Langlois
Laurin	Lebel
LeBlanc (Cape/Cap-Breton Highlands—Canso)	LeBlanc (Longueuil)
Lee	Lefebvre
Leroux (Richmond—Wolfe)	Leroux (Shefford)
Lincoln	Loney
Loubier	MacAulay

Initiatives ministérielles

MacDonald
Malhi
Marchand
Massé
McGuire
McTeague
Ménard
Milliken
Mitchell
Murray
Nunez
O'Brien (London—Middlesex)
Pagtakhan
Parrish
Payne
Peterson
Picard (Drummond)
Plamondon
Reed
Richardson
Robichaud
Rock
Scott (Fredericton—York—Sunbury)
Sheridan
Speller
St. Denis
Stewart (Brant)
Telegdi
Torsney
Tremblay (Rimouski—Témiscouata)
Ur
Vanclief
Verran
Walker
Wells
Zed—167

MacLellan (Cape/Cap-Breton—The Sydneys)
Maloney
Martin (LaSalle—Énard)
McCormick
McLellan (Edmonton Northwest/Nord-Ouest)
McWhinney
Mifflin
Minna
Murphy
Nault
O'Brien (Labrador)
O'Reilly
Paré
Patry
Peters
Pettigrew
Pillitteri
Pomerleau
Regan
Ringuette-Maltais
Rocheleau
Sauvageau
Shepherd
Simmons
St-Laurent
Steckle
Szabo
Terrana
Tremblay (Lac-Saint-Jean)
Tremblay (Rosemont)
Valeri
Venne
Volpe
Wappel
Wood

Le président suppléant (M. Kilger): À mon avis, les oui l'emportent.

M. Boudria: Monsieur le Président, je crois que vous constaterez qu'il y a unanimité pour appliquer à l'inverse le résultat du vote à l'étape du rapport sur la motion n° 8 à la motion dont la Chambre est maintenant saisie.

En prévision de cet accord, je remercie mes collègues, les whips des autres partis et tous les autres députés, d'accélérer ainsi le processus du vote.

Le président suppléant (M. Kilger): Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

(La motion, mise aux voix, est adoptée.)

[*Note de l'éditeur: Voir la liste sous le vote n° 108.*]

* * *

• (1825)

[*Français*]

DÉPUTÉS «PAIRÉS»

Augustine
Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead)
Brien
Collenette
Fillion
Goodale
Lavigne (Beauharnois—Salaberry)
Mercier
Phinney

Beaumier
Bethel
Chrétien (Frontenac)
de Savoye
Gauthier
Guimond
Marleau
Paradis
Whelan

Le président suppléant (M. Kilger): Je déclare la motion n° 77 rejetée. Par conséquent, je déclare les motions n°s 79, 81, 83, 86 et 87 rejetées.

L'hon. Fred Mifflin (ministre des Pêches et des Océans, Lib.): propose: Que le projet de loi modifié soit agréé.

Le président suppléant (M. Kilger): Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le président suppléant (M. Kilger): Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

LE CODE CANADIEN DU TRAVAIL

L'hon. Alfonso Gagliano (ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.) propose: Que le projet de loi C-35, Loi modifiant le Code canadien du travail (salaire minimum), soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

—Monsieur le Président, tout d'abord, c'est avec joie que je dépose le projet de loi C-35 qui vise à modifier la Partie III du Code canadien du travail afin d'augmenter le salaire minimum fédéral.

Depuis 12 ans que je siége dans cette honorable Chambre, je n'ai jamais raté une occasion de défendre les plus vulnérables de notre société. Or, le projet de loi que nous étudions aujourd'hui tombe précisément dans cette catégorie. Je ne dirais pas qu'il s'agit d'une initiative révolutionnaire, qui va changer la vie de millions de personnes, je dirais plutôt qu'il s'agit d'une modification espérée depuis longtemps puisque le salaire minimum fédéral n'a pas été changé depuis dix ans. Depuis 1986, il est fixé à 4 \$ l'heure.

En présentant le projet de loi C-35, notre gouvernement a voulu faire d'une pierre deux coups. D'abord, il prévoit une augmentation réelle du salaire minimum fédéral à compter du 17 juillet prochain. De plus, il incorpore un mécanisme assurant que ce taux sera désormais ajusté automatiquement aux réalités économiques des différentes régions du pays. En effet, après avoir étudié plusieurs formules différentes, notre gouvernement a choisi d'aligner le salaire minimum fédéral sur celui des provinces et des territoires. Cette mesure dynamique est tout à fait logique, pratique et équitable.

Elle est logique, car 98 p. 100 des employés rémunérés au salaire minimum travaillent dans des industries régies par les lois provinciales et territoriales. Or, chaque province et territoire ajuste régulièrement son taux afin de répondre aux impératifs régionaux. En effet, l'économie et certaines des conditions du marché varient

Initiatives ministérielles

d'une région à l'autre. Le salaire minimum aussi. Ainsi, à travers le Canada, le taux va de 4,75 \$ à 7 \$ l'heure. Si nous avons établi un salaire fédéral minimum, nous serions allés à l'encontre de cette réalité.

Notre formule est aussi pratique, car elle réduit les procédures nécessaires pour garder ces taux à jour. En harmonisant notre taux à celui des provinces, nous évitons de devoir procéder régulièrement à des modifications réglementaires pour refléter les réalités qui changent dans chacune de nos régions.

Cette initiative reflète donc l'engagement pris par notre gouvernement de réduire, chaque fois que possible, les procédures et la paperasse gouvernementales. Par ailleurs, les chefs d'entreprise n'auront plus à se soucier des différences entre les deux juridictions. Leurs employés seront toujours assurés d'une rémunération équivalente à celle de leurs pairs.

Il s'agit là d'une preuve incontestable que le gouvernement canadien est disposé à travailler avec les provinces afin de fournir aux contribuables des services rapides et efficaces, au meilleur coût possible. Nous avons toujours dit qu'il fallait analyser quelle juridiction est la mieux placée pour livrer un service efficacement et ajuster notre mode de fonctionnement en conséquence.

• (1830)

C'est ce que nous avons fait avec le projet de loi C-3 et c'est ce que nous faisons encore aujourd'hui avec le projet de loi C-35.

J'ose espérer que mes collègues d'en face, particulièrement ceux du Bloc québécois, reconnaîtront que nous sommes sérieux et cohérents dans notre approche. Nous avons toujours dit que le fédéralisme canadien est souple et dynamique. Aujourd'hui, nous avons une autre preuve que nous pouvons améliorer notre mode de fonctionnement sans devoir nous livrer à des batailles de juridiction aussi inutiles que stériles.

[Traduction]

De toute évidence, le projet de loi C-35 tient compte de l'engagement du gouvernement de procéder à une décentralisation et d'éliminer le chevauchement et le double emploi. Il propose de modifier le Code canadien du travail de manière à hausser le taux de salaire minimum fédéral d'une façon novatrice, soit en l'alignant sur les taux établis par les provinces selon l'économie des régions. Cela montre clairement que nous sommes fermement engagés à collaborer avec les provinces et les territoires pour définir quelle compétence est mieux placée pour fournir un service particulier aux Canadiens.

Dans ce cas, il est clair que nous sommes heureux d'harmoniser nos taux avec ceux des provinces et des territoires et de suivre désormais leur exemple pour apporter les hausses appropriées.

Je suis convaincu que tout le monde bénéficiera de cette initiative simple et dynamique. Je crois également que le nouveau système se révélera pratique, efficace et fiable.

Toutefois, si le contraire se produisait, le gouvernement fédéral sera prêt à intervenir pour protéger les intérêts des travailleurs qui reçoivent le salaire minimum. De façon général, ces travailleurs ne

ont pas syndiqués et ont peu de pouvoir de négociation face à leurs employeurs. Nous conservons le pouvoir d'établir nos propres taux de salaire minimum fédéral au cas où une province abolissait ce seuil ou fixait un taux inacceptable.

[Français]

Je peux aussi affirmer que le projet de loi C-35 repose sur des principes indiscutables de justice et d'équité. Il élimine toute discrimination possible entre les travailleurs et travailleuses des industries sous juridiction fédérale et les autres qui dépendent des provinces et des territoires.

Il permet aussi aux industries d'une même région de se livrer une concurrence plus équilibrée et plus saine, car elles seront toutes soumises aux mêmes obligations.

Au chapitre de l'équité, j'aimerais aussi signaler à mes collègues en cette Chambre que le nouveau salaire minimum s'appliquera à tous les employés sous juridiction fédérale, sans égard à leur âge. Vous vous souviendrez que, dans certaines provinces canadiennes, il existe encore des taux différents pour les jeunes et les adultes. Toutefois, par souci d'équité envers nos jeunes travailleurs et travailleuses, nous avons choisi d'appliquer un seul taux, celui des adultes, dans toutes les industries sous juridiction fédérale.

Comme nous le faisons toujours, c'est en consultation avec les principaux intervenants que le gouvernement canadien a pris cette décision d'harmoniser le salaire minimum fédéral à celui des provinces et des territoires.

Les gouvernements provinciaux ont fort bien réagi à cette proposition qui simplifie la procédure et assure un traitement équitable de tous les travailleurs dans une même région.

Du côté patronal, nous n'avons pas rencontré d'objection, puisque la très grande majorité des employeurs sous juridiction fédérale versent déjà à leurs employés un salaire équivalent au taux minimum en vigueur dans les différentes régions du pays.

Du côté syndical, on a soutenu cette mesure qui accorde une augmentation du salaire minimum fédérale attendue depuis fort longtemps et prévoit des ajustements automatiques pour l'avenir.

De fait, toutes les parties intéressées reconnaissent que cette proposition est raisonnable et tient compte des réalités du marché du travail actuel.

• (1835)

D'ailleurs, je dois vous dire que dans l'exercice de mes fonctions de ministre du Travail, je suis impressionné par l'esprit de collaboration qui existe actuellement dans notre secteur. Je m'en réjouis car je suis convaincu que c'est dans le dialogue et la consultation que nous pouvons le mieux développer et maintenir des relations de travail efficaces et harmonieuses au Canada.

Je crois aussi que cette attitude démontre que patronat et syndicats comprennent bien les grands défis auxquels nous devons faire face collectivement à l'aube du siècle nouveau. Ils font preuve d'un sens des responsabilités et d'une maturité qui font l'envie de plusieurs autres pays industrialisés.

Je me suis donc donné comme objectif de canaliser toute cette bonne volonté de façon positive afin de moderniser notre Code canadien du travail et d'en faire un outil bien adapté aux nouvelles réalités du marché du travail dans notre société. Nous travaillons actuellement avec diligence à moderniser la Partie I du Code canadien du travail qui traite du processus et des structures de relations de travail dans les industries sous juridiction fédérale.

Déjà, les membres du Groupe de travail présidé par M. Andrew Sims ont réussi à s'entendre sur toute une gamme de recommandations. Rarement a-t-on vu un processus de consultation atteindre ses objectifs avec tant de succès et nous devons rendre hommage à tous ceux et à toutes celles qui ont contribué à bâtir cet impressionnant consensus.

Une question importante est cependant restée sans réponse. Il s'agit de l'utilisation des travailleurs de remplacement pendant une grève légale. Les membres du comité Sims m'ont fait deux suggestions différentes. D'autres options me sont venues de divers experts, mais j'ai voulu prendre moi-même le pouls de la population.

C'est pourquoi au cours du mois d'avril, j'ai participé à des consultations dans toutes les régions du pays. À peu près tous les intervenants m'ont parlé du problème des travailleurs de remplacement et de la pertinence d'adopter ou de ne pas adopter une loi fédérale s'appliquant aux briseurs de grève ou loi antiscab. J'ai pris bonne note de leurs avis, de leurs recommandations et de leurs mises en garde.

L'étape des consultations sur la Partie I étant terminée, j'ai l'intention de procéder rondement. Les fonctionnaires responsables du Bureau de révision de la législation terminent actuellement la préparation des modifications que j'entends proposer très bientôt à mes collègues du Cabinet et par la suite au Parlement.

Simultanément, nous progressons rapidement dans nos travaux d'analyse de la Partie II du Code du travail qui traite plus spécifiquement de la santé et de la sécurité au travail. Des dizaines et des dizaines de modifications nous ont été proposées et, là aussi, un consensus très important s'est créé. Il y a un consensus sur 90 p. 100 des changements, il ne reste que quelques questions auxquelles le ministre du Travail doit répondre.

Enfin, nous entamons l'étude de la Partie III du Code consacrée aux normes de travail. C'est la partie que je considère absolument cruciale pour les années à venir. Partout au pays, on sent une grande nervosité et une vive inquiétude face à la mutation rapide qui survient actuellement dans le monde du travail.

[Traduction]

C'est pourquoi, à titre de ministre du Travail, j'ai fait du milieu de travail de l'avenir notre deuxième priorité. Le passage de la société industrielle à l'ère de l'information, la mondialisation, les changements démographiques et les impératifs d'un contrôle budgétaire inquiètent énormément notre société. Notre mode de travail et planification de la vie professionnelle subit un changement radical et irréversible.

Pour commencer, de moins en moins de gens travaillent toute l'année durant, de neuf à cinq, du lundi au vendredi, pour le même employeur, sur des lieux communs et selon des règles établies.

Initiatives ministérielles

Depuis dix ans, le nombre des travailleurs autonomes au Canada a augmenté deux fois plus vite que le nombre des possibilités d'emploi traditionnel. Au Canada, plus de trois quarts de million d'hommes et de femmes travaillent à domicile, et on prévoit que ce nombre doublera d'ici cinq ans. De plus, les deux tiers de ces travailleurs à domicile sont employés par une entreprise dont l'établissement est situé ailleurs.

• (1840)

À première vue, certains de ces faits paraissent troublants. Il est vrai qu'un grand nombre de travailleurs se résignent à travailler à leur compte, à travailler à temps partiel ou à travailler à domicile parce qu'ils ne réussissent pas à trouver un emploi traditionnel. Parfois, ils cumulent deux ou trois emplois à temps partiel.

Cependant, des milliers de Canadiens ont volontairement choisi ce genre de travail. Ils le font habituellement afin d'établir un meilleur équilibre entre leurs responsabilités familiales et professionnelles. Un nombre croissant de travailleurs le font également pour améliorer leur qualité de vie ou pour faire un meilleur usage de leur créativité, de leurs compétences et de leur esprit d'entreprise.

[Français]

De toute évidence, cette approche plus individuelle et autonome du travail ne convient pas à l'ensemble de la population active. Nous devons donc, avec le secteur privé, continuer à chercher par tous les moyens possibles à créer des emplois de toutes sortes.

Parallèlement, nous devons aussi examiner très sérieusement les défis que les nouvelles tendances posent pour l'avenir des relations industrielles au Canada.

Plusieurs questions me viennent à l'esprit: Quel devrait être le rôle du gouvernement quand le travail devient plus individuel que collectif? Comment définir le lieu de travail quand une partie importante des employés travaillent à domicile? Comment mieux protéger les travailleurs mobiles qui ne profitent pas d'une relation continue entre l'employeur et l'employé? Comment les pigistes et les contractuels pourraient-ils avoir accès à certaines formes de protection sociale? À certaines formes de sécurité? Comment prévenir les abus d'un côté comme de l'autre?

Voilà des questions auxquelles nous devons chercher des réponses, et rapidement. Le rapport Sims a effleuré le sujet dans son dernier chapitre intitulé *Au-delà du Code*. L'année dernière, le rapport Donner a sérieusement étudié la grande question de la répartition du travail. Plusieurs chercheurs dans le domaine des relations industrielles se penchent aussi sur cette question.

J'ai pensé qu'il serait donc tout à fait approprié de prendre quelques minutes de notre débat d'aujourd'hui afin de sensibiliser mes collègues à ces questions et de leur demander de participer à la grande réflexion que je veux lancer sur l'avenir du travail. Il s'agit d'un dossier qui touche directement tous les Canadiens et Canadiennes. Il est à la base de notre capacité de nous adapter aux impératifs de changement et de concurrence pour les années à venir.

Entre temps, j'invite tous les députés à appuyer énergiquement le projet de loi C-35 que nous avons devant nous. Il s'agit d'une mesure législative simple qui vise essentiellement à assurer justice

Initiatives ministérielles

et équité à ceux et celles qui sont au bas de l'échelle de la rémunération salariale. Ils ont droit à la dignité au travail. Ils méritent notre encouragement et notre appui. Nous avons le devoir de les leur accorder.

J'ose croire et je pense que si vous le demandez, vous pourrez trouver consentement unanime pour qu'une fois que mes collègues de l'opposition auront exprimé leur position, on puisse passer en comité plénier, à l'étape du rapport et procéder avec la troisième lecture pour ensuite l'envoyer au Sénat.

[Traduction]

Le président suppléant (M. Kilger): La Chambre a entendu les termes de la proposition du ministre du Travail. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le président suppléant (M. Kilger): Il n'y a pas consentement unanime.

[Français]

M. Réal Ménard (Hochelaga—Maisonneuve, BQ): Monsieur le Président, je remercie le ministre pour son discours et indique dès le début que l'opposition officielle appuiera le projet de loi C-35.

Je découvre en le ministre du Travail un homme qui, à sa façon, s'inspire de Mao Zedong, puisqu'il a choisi, en tant que ministre du Travail, de présenter un certain nombre de projets de loi et on sait que l'apothéose viendra au moment où le ministre déposera une loi portant sur les travailleurs de remplacement et au moment où le ministre, évidemment, nous proposera une réforme plus globale du Code du travail.

Il ne faut pas minimiser l'impact, il ne faut pas minimiser l'importance d'un projet de loi comme celui que nous présente le ministre, puisqu'en définitive, on s'adresse aux gens qui sont les plus vulnérables dans la société.

• (1845)

Le ministre a raison de nous rappeler que lorsque l'on traite du salaire minimum,—et j'aurai l'occasion d'y revenir—on s'adresse à des individus qui ont généralement trois caractéristiques. Ce sont souvent des gens qui ne sont pas protégés par une convention collective. Ce sont souvent des gens qui occupent des emplois précaires, qui sont dans des secteurs plus sensibles aux aléas de l'économie. De plus, ce sont souvent des gens qui occupent des emplois à temps partiel.

Il est heureux que le gouvernement ait choisi de mettre fin à une situation qui était assez aberrante, et cela à deux points de vue. Premièrement, pensez que, depuis 1986, le salaire minimum n'avait pas été augmenté par le gouvernement fédéral et qu'il était à 4 \$. Je donnerai plus tard des chiffres sur ce qu'on découvre lorsqu'on met ce montant de quatre dollars en corrélation avec les seuils de pauvreté. Nous étions dans la situation aberrante selon laquelle, si on était en Colombie-Britannique, à Terre-Neuve ou en Saskatchewan, on n'avait pas droit à la même rémunération si on était un travailleur de juridiction fédérale.

Le ministre du Travail vient corriger, par son projet de loi, une situation de disparité pour en faire une situation d'uniformité, dont le résultat final est que, dans une province *x*, tous les travailleurs auront droit à un salaire minimum identique.

J'ai analysé le projet de loi. Je rappelle que nous atteindrons l'apothéose quand nous aurons une loi antibriseurs de grève, quand nous réviserons dans toute sa complexité et de façon plus complète l'ensemble du Code du travail dans ses trois parties. Je signale tout de suite au ministre mon intérêt pour des questions comme celle-là. Nous pourrions travailler en comité très agréablement parce que le marché du travail est appelé, nous l'avons dit, à des mutations importantes.

Rappelons seulement la situation de ma famille. Je pense être représentatif de ce que vit le marché du travail. Mon père approche la soixantaine; il n'a connu qu'une carrière durant sa vie. Il a gagné sa vie honorablement auprès d'un seul et même employeur. J'ai 34 ans. Je sais que je ne les parais pas. Il n'en demeure pas moins que j'ai 34 ans depuis le mois de mai et que j'en suis à ma troisième carrière. On sait que les travailleurs de l'an 2000 passeront en moyenne par cinq ou six carrières actives et que le lien d'employeur-employé se trouve particulièrement brisé par le fait qu'on va pouvoir de plus en plus travailler à domicile.

Cela nous demande, à nous législateurs, de jeter un oeil critique sur le type de protection que l'on veut assurer à ces travailleurs.

Le ministre nous propose un projet de loi que nous allons appuyer et qui comporte, si j'en ai fait une lecture avertie, six caractéristiques. Dans un premier temps, le salaire minimum sera uniformisé avec celui en vigueur dans les provinces, ce dont nous sommes heureux. C'est là la quintessence du projet de loi et nous y souscrivons.

Rappelons-nous, pour le bénéfice de nos auditeurs peut-être, ce qu'est la réalité du salaire minimum à l'échelle du pays. Nous avons dit que le salaire minimum en vigueur au gouvernement fédéral n'a pas été augmenté depuis 1986 et qu'il est à 4 \$. Celui de l'Alberta est à 5 \$ et on y fait une distinction entre les travailleurs de moins de 18 ans et ceux de plus de 18 ans, distinction que nous allons abolir. Si je comprends bien, le ministre aurait craint, avec raison, qu'elle ne puisse résister au test de la Charte canadienne des droits de la personne. Celle-ci tolérera de moins en moins ce genre de spécificité et de distinction fondée sur l'âge.

La Colombie-Britannique est la province la plus riche. Je ne sais pas si vous êtes allé récemment à Vancouver, mais j'y suis allé et j'ai été surpris de voir ce que veut dire la richesse dans une province. La Colombie-Britannique est la province la moins endettée. Il y a une corrélation entre la dette d'une province et sa capacité d'offrir des services. Or, j'ai été surpris de constater qu'en Colombie-Britannique,—pour donner un exemple que je connais bien,— 25 médicaments sont à la disposition des personnes atteintes.

Vous comprendrez, alors, que cet indice global de richesse se reflète également, lorsqu'il s'agit du salaire minimum. Personne ne sera étonné d'apprendre que le salaire minimum de la Colombie-Britannique est actuellement le plus élevé, à 7 \$ l'heure.

L'Île-du-Prince-Édouard, qui prévoit augmenter trois fois son salaire minimum, entre 1991 et 1997, va atteindre un salaire de 5,40 \$, ce qui est la moyenne canadienne.

Initiatives ministérielles

• (1850)

Le Manitoba a aussi un salaire minimum à 5,40 \$; au Nouveau-Brunswick il est à 5,50 \$; la Nouvelle-Écosse passera de 5,35 \$ à 5,50 \$ en février.

L'Ontario de Mike Harris, vous le savez, c'est n'est pas toujours de tout repos, a un salaire minimum de 6,85 \$, mais on comprend qu'il y a une structure industrielle qui fait que l'Ontario peut peut-être davantage soutenir un salaire minimum un peu plus haut que celui du Québec.

Celui du Québec est à 6,45 \$, mais peut-être peut-on penser—je ne sais pas si le ministre a eu un scoop là-dessus, mais il y a une rumeur—qu'on pourrait l'augmenter très prochainement, et c'est toute l'opération du pain et des roses. Quelle belle opération, parce qu'on a voulu allier une sensibilité sociale à une sensibilité économique.

La Saskatchewan a un salaire minimum à 5,35 \$; Terre-Neuve, dont nous avons beaucoup parlé en cette Chambre au cours des dernières semaines, a un salaire minimum à 4,75 \$; les Territoires du Nord-Ouest, pour leur part, ont un salaire minimum à 7 \$, et le Yukon à 6,86 \$.

Il y a donc une diversité de points de vue, qui peuvent apparaître discriminatoires pour les travailleurs, qui ne s'explique pas. On ne peut pas expliquer que, dans une même province, coexistent deux taux en vigueur, alors qu'on est sur le même territoire.

Donc le ministre a fait oeuvre utile en nous proposant un projet de loi qui vise à harmoniser les salaires qui seront en vigueur sur un même territoire.

Deuxièmement, si le projet de loi C-35 est adopté, le taux général qui s'appliquera le sera indépendamment de la profession, du statut ou de l'expérience, ce qui est aussi souhaitable.

Troisièmement, il y a encore des travailleurs qui travaillent à la pièce, pour lesquels l'heure n'est pas le facteur de rémunération. Si j'ai bien compris le projet de loi, le ministre prend des dispositions pour que, dans le cas où ça s'appliquera, un travailleur n'ait jamais moins que le salaire minimum prévu.

Quatrièmement, on l'a dit, le salaire minimum en fonction de l'âge ne sera plus autorisé.

Et cinquièmement, le gouvernement fédéral—là-dessus, j'ai eu quelques questions, mais ça fera sans doute l'objet d'une question en comité plénier dans quelques instants—se réserve le pouvoir de fixer distinctement le salaire minimum. Le ministre a été discret là-dessus, mais il pourra s'expliquer, si c'est bien là l'intention du législateur.

Voilà l'essentiel de ce que nous propose le ministre.

J'aurais été doublement satisfait, puisque nous souscrivons, encore une fois je le répète, à la logique que nous propose le ministre. Nous sommes heureux de voir que l'harmonisation proposée se traduit en fait par une hausse du salaire minimum, puisque le gouvernement fédéral était l'administration qui avait le salaire minimum le plus bas. Nous sommes heureux de constater qu'il n'y aura plus de discrimination, s'agissant de la catégorie de travailleurs sur la base de l'âge.

Évidemment, on parle d'une législation qui, en définitive, concerne un nombre restreint de travailleurs, puisqu'il y a 10 p. 100

de la population active qui est concernée par le Code. Et selon les officiers du ministère, il n'y a seulement que 2 p. 100 des 10 p. 100 de ces travailleurs qui sont concernés. C'est donc quand même une législation de moins grande portée, mais qui a son importance pour les travailleurs concernés, il faut quand même en convenir.

J'ai été heureux d'entendre le ministre nous rappeler, tout au long de sa carrière, une carrière que j'ai toujours suivie à distance, sa sensibilité pour les moins biens nantis de notre société. Cette sensibilité s'est incarnée quelquefois dans des questions sur le programme PATA, quelquefois dans des questions sur l'ensemble de la législation sociale. Mais le fait demeure que nous avons assisté à une érosion considérable de ce que représente le salaire minimum en lien avec les politiques que nous devons mettre de l'avant pour combattre la pauvreté.

Je veux rappeler ceci au ministre, et peut-être souhaitera-t-il lui aussi, dans les prochains jours, revoir le rapport qui a été déposé par le Conseil national du bien-être social, que j'ai relu hier soir. Ce rapport a été déposé en octobre 1993 et il s'intitule *Choisir de travailler: incitatifs et désincitatifs*.

• (1855)

D'abord le Conseil national du bien-être social est un organisme affilié au ministère du Développement des ressources humaines qui a l'obligation de faire rapport régulièrement sur l'évolution des seuils de pauvreté.

Je veux essentiellement rappeler ce que disait le rapport de 1993: Si on compare ce que voulait dire la réalité du salaire minimum en 1976 avec la réalité du salaire minimum de 1992, il y a deux constats qui ressortent. En 1976, la plupart des gens qui étaient rémunérés au salaire minimum vivaient avec un revenu supérieur à l'indice de pauvreté. En 1992, dans chacune des provinces le salaire minimum était inférieur au seuil de pauvreté.

Je comprends que cette question ne relève pas isolément du ministre du Travail, que ça englobe toute la question de l'orientation des politiques. Mais le fait est qu'à l'instant où on se parle, le salaire minimum qui sera en vigueur dans chacune des provinces sera inférieur au seuil de pauvreté.

Cela veut dire qu'il y a des individus pour qui ce n'est pas incitatif d'aller travailler. Je rencontre souvent dans mon comté de Hochelaga—Maisonnette, à Montréal, des gens qui ont des choix difficiles à faire. Lorsqu'ils bénéficient de la sécurité du revenu, il est parfois plus avantageux, particulièrement pour les couples qui ont des enfants, de demeurer à la sécurité du revenu plutôt que d'aller travailler. En tant que société, nous devons nous questionner à ce sujet.

Je sais que le ministre du Développement des ressources humaines a aussi des choses à dire à cet égard, mais le fait demeure que le salaire minimum ne correspond plus ou ne correspond pas au seuil de pauvreté.

Prenons l'exemple de 1976: 1976 est une année chargée sur le plan collectif, le ministre ne peut pas ne pas se rappeler qu'en 1976 il y a eu un gouvernement très progressiste qui a pris le pouvoir à Québec. C'est donc une référence que j'ai plaisir à citer. En 1976, à Terre-Neuve, une personne qui vivait d'une rémunération comparable au salaire minimum avait 5 200 \$ de revenu par année. Cela correspondait à 105 p. 100 du seuil de pauvreté.

Initiatives ministérielles

À Terre-Neuve, en 1992, le salaire minimum donnait des revenus de 9 880 \$ ce qui correspondait à 74 p. 100 du seuil de pauvreté. Vous voyez donc qu'il y a eu une érosion considérable de ce que veut dire la rémunération minimum pour ceux qui la reçoivent.

Il en va de même pour l'Île-du-Prince-Édouard. En 1976, à l'Île-du-Prince-Édouard le salaire minimum donnait un revenu de 4 992 \$ soit 103 p. 100 du seuil de pauvreté; en 1992, 9 880 \$ ce qui correspond à 76 p. 100 du seuil de pauvreté. Je pourrais citer les 10 provinces et c'est une réalité que le ministre du Travail, qui nous invite à réfléchir, doit avoir présente à l'esprit.

Sans valoir dévaluer ou dévaloriser la portée du projet de loi C-35, dont le Bloc québécois appuie à la fois le principe et les références explicites, il eût été intéressant que ce gouvernement fasse coexister le dépôt d'un projet de loi visant à harmoniser le salaire minimum et des mesures concrètes de lutte contre la pauvreté.

Ne l'oublions jamais, j'espère que nous ne discuterons jamais de politique sociale ou de référence au salaire minimum sans avoir présent à l'esprit que globalement la société canadienne est plus pauvre qu'elle ne l'a jamais été. Globalement, la société canadienne comporte en son sein des gens qui sont loin de s'enrichir. La paupérisation s'étend à des milieux qu'on avait crus, jusqu'ici, à l'abri.

Je veux vous rappeler ce qu'a dit le Conseil national du bien-être social dans son dernier rapport de l'an passé. Il nous rappelait qu'il y a 4,8 millions d'enfants, de femmes et d'hommes, donc un Canadien ou une Canadienne sur six qui vit dans la pauvreté. Il faut rappeler que la pauvreté c'est lorsque pour l'habillement, les besoins de base tels que la nourriture et le logement, on consacre plus de 56 p. 100 de son revenu. Lorsqu'on consacre plus de 56 p. 100 de son revenu, on est considéré, selon le Conseil national du bien-être social, comme étant pauvre.

• (1900)

Cela veut dire qu'un Canadien sur six est dans cette situation, ce qui correspond à 16 p. 100 de la population canadienne. On a une connaissance assez précise des formes que revêt la pauvreté. On sait, par exemple, que les familles monoparentales, dirigées par une femme, se sont considérablement appauvries. En 1994, le taux de pauvreté des mères de moins de 65 ans, vivant seules avec des enfants de moins de 18 ans, était de 57 p. 100.

Alors, comprenez bien qu'il y a un Canadien sur six qui vit dans la pauvreté, ce qui veut dire 16 p. 100 de la population, mais que cette pauvreté est encore plus prononcée selon que l'on considère des segments particuliers de la population. Lorsqu'il s'agit des chefs de familles monoparentales, qui sont des femmes, qui dirigent le foyer et lorsque ces femmes ont des enfants de moins de 18 ans, dans 57 p. 100 des cas, ce sont des familles qui correspondent à des indices de pauvreté. Il y a quelque chose d'extrêmement préoccupant dans une réalité comme celle-là.

J'apprécie toujours le travail qui est fait par le Conseil national de bien-être social, parce qu'on nous a indiqué des avenues possibles pour juguler le phénomène de la pauvreté. Je veux profiter de la présence de deux ministres côte-à-côte, et de deux ministres mont-réalais de surcroît, ce qui n'est quand même pas rien, qui ont un attachement aux valeurs de promotion de liberté, d'égalité, pour

rappeler que le Conseil national de bien-être social nous a dit que si le gouvernement canadien avait investi 15 milliards de dollars, nous aurions été à même, dans une seule année, de juguler le phénomène de la pauvreté. Puisque je ne peux pas dire cela au Parti réformiste, il faut que je le dise aux députés de la majorité ministérielle.

Je vais citer, pour le plaisir du ministre du Travail, le Conseil national de bien-être social: «En dépit de ces sombres réalités, il n'est pas utopique de penser à gagner la guerre contre la pauvreté. Statistique Canada estime qu'il en aurait coûté 15 milliards de dollars en 1994 pour faire sortir tous les pauvres de leur condition.» La somme est énorme, bien sûr, on ne dit pas que c'est insignifiant, mais ce n'est certainement pas exagéré dans un pays où les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux ont dépensé quelque 350 milliards de dollars en 1994 et où la valeur de tous les biens et services produits ont dépassé 750 milliards. N'est-ce pas là une référence qui autorise l'espoir? Est-ce que cela ne devrait pas être une voie à suivre incontestablement?

Je pense qu'il aurait été extrêmement intéressant que le ministre du Travail puisse faire coexister sa législation avec une législation plus globale où on aurait proposé des mesures de création d'emplois, des mesures pour atteindre le plein emploi et où on aurait eu une sensibilité pour sortir les gens de la pauvreté dans laquelle ils sont caractérisés.

Je vais m'arrêter ici et solliciter le consentement unanime pour que le projet de loi C-35 puisse être, après l'intervention du Parti réformiste, renvoyé au comité plénier.

Le vice-président: Y a-t-il consentement unanime de la Chambre?

Des voix: Non.

[Traduction]

M. Dale Johnston (Wetaskiwin, Réf.): Monsieur le Président, on prétend que le projet de loi à l'étude vise à donner plus de pouvoirs aux provinces. Si c'était le cas, je serais tout à fait en faveur, mais je suppose que le projet de loi C-35 est une étape modeste vers l'élimination de règlements inutiles et désuets. Le Code canadien du travail ne s'applique qu'à moins de un million de travailleurs.

En 1986, la dernière fois que le salaire minimum fédéral a été modifié, seulement 0,1 p. 100 des travailleurs, soit environ 7 000, qui ont été touchés étaient de ressort fédéral. Les fonctionnaires du ministère n'ont pas d'estimations plus récentes, mais on peut présumer que peu de choses ont changé depuis.

• (1905)

En 1935, le Canada a ratifié la convention de l'OCDE, adoptée en 1928, sur la méthode de fixation des salaires minimums. La convention prévoyait qu'un salaire minimum serait garanti aux travailleurs, notamment dans les cas où la rémunération était exceptionnellement faible.

Ce n'est qu'en 1965 que le Canada a commencé à établir un salaire minimum. Étant donné que les provinces régissent plus de 99 p. 100 des Canadiens qui touchent le salaire minimum, ce n'était pas vraiment la peine de se presser. Comme le taux du salaire minimum n'a subi que des modifications sporadiques depuis 1965, il est évident que le salaire minimum fédéral est inutile.

Dans les années 30, il était peut-être justifiable d'imposer un salaire minimum pour s'assurer que les travailleurs ne soient pas exploités par les employeurs de localités à industrie unique.

On croit généralement, à tort, que, sans salaire minimum, les travailleurs seraient exploités. En réalité, les employeurs veulent avoir les meilleurs travailleurs et ils se les disputent. Lorsque les salaires sont faibles, c'est souvent parce qu'il y a une offre abondante de main-d'oeuvre. Ce n'est qu'une autre illustration de la loi de l'offre et de la demande.

Le salaire minimum, au lieu de combattre la pauvreté, a justement l'effet inverse. Il encourage l'exploitation. Il protège des travailleurs très instruits et bien payés contre la concurrence des jeunes sans expérience et des travailleurs non qualifiés qui ont besoin de formation en cours d'emploi.

Les syndicats, qui ont pour mandat de protéger les emplois et de faire augmenter le salaire de leurs membres, sont favorables au salaire minimum pour se protéger de la concurrence des travailleurs qui coûtent moins cher et des stagiaires. Appelés à commenter cette mesure visant à aligner le taux de salaire minimum fédéral sur les taux provinciaux, les groupes ouvriers ont naturellement déclaré qu'ils voulaient que le gouvernement fédéral fasse preuve de leadership en maintenant un taux unique supérieur aux taux en vigueur dans les provinces et les territoires.

Par contre, les entreprises ont affirmé que ce changement n'aurait pratiquement pas de répercussions sur leurs activités, puisque les salaires les plus faibles qu'elles versent sont égaux et même généralement supérieurs aux salaires minimums établis par les provinces.

Au cours des dix dernières années, le Canada a conclu des accords commerciaux internationaux avec les États-Unis et le Mexique, qui visaient entre autres la collaboration en matière de main-d'oeuvre. Des ententes ont également été signées avec les provinces pour couvrir les dispositions de ces accords internationaux.

Si l'on juge qu'il est nécessaire de fixer un salaire minimum pour satisfaire aux exigences des conventions et des accords internationaux, le gouvernement pourrait garantir le maintien du salaire minimum en concluant des ententes fédérales-provinciales sur le taux de salaire minimum. Cela éliminerait la nécessité que perçoivent certains d'avoir le paragraphe 178(2), qui donne au gouverneur en conseil le pouvoir de modifier le taux s'il n'est pas conforme au taux établi par une province ou un territoire.

La semaine dernière, devant un groupe d'Edmonton, la ministre des Ressources naturelles parlait avec fierté du nouvel esprit de collaboration qui régnait entre le gouvernement fédéral et les provinces. Si cet esprit de collaboration existait vraiment, le paragraphe 178(2) pourrait être aboli. L'entente intervenue veille à ce que les provinces maintiennent des taux de salaire minimum raisonnables.

On ne décrète pas des salaires élevés, on y arrive grâce à l'expérience qu'acquiert la main-d'oeuvre. Les progrès réalisés au cours des années 90 dans les domaines de la défense des droits de la personne, de la négociation collective et de la sensibilisation des

consommateurs ont rendu les salaires minimums, surtout au niveau fédéral, presque archaïques.

• (1910)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LA LOI SUR LA SÛRETÉ ET LA RÉGLEMENTATION NUCLÉAIRES

L'hon. Alfonso Gagliano (au nom de la ministre des Ressources naturelles) propose: Que le projet de loi C-23, Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

Mme Marlene Cowling (secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources naturelles, Lib.): Monsieur le Président, je parlerai aujourd'hui du projet de loi C-23, Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

En 1946, à l'époque où l'industrie nucléaire faisait ses premiers pas au Canada, le Parlement a adopté la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique, qui permettait au gouvernement fédéral d'assurer le contrôle du développement, des applications et de l'utilisation de l'énergie nucléaire. Cinquante ans plus tard, en dépit de la croissance phénoménale de l'industrie nucléaire, cette loi n'a jamais subi de révision ou de mise à jour majeures. Il est clair que des modifications législatives sont plus que nécessaires, et que la Chambre peut en favoriser l'adoption en appuyant le projet de loi C-23 à l'étape de la deuxième lecture.

J'aimerais profiter de l'occasion pour passer en revue les éléments clés du projet de loi afin que les députés aient une perception plus juste de l'importance qu'il revêt pour l'industrie nucléaire et pour l'ensemble des Canadiens.

Je parlerai de l'importance primordiale de la sécurité des travailleurs et du public, de la protection de l'environnement et d'un cadre de réglementation plus moderne et plus efficace, qui met justement l'accent sur ces deux premiers éléments. J'aborderai, en outre, les questions de la réduction des chevauchements, de l'efficacité accrue de la fédération, de l'accroissement de notre compétitivité et de la création d'emplois, mais, ce qui importe encore davantage, j'établirai que le projet de loi C-23 témoigne d'une saine gestion publique.

Lorsque la loi actuelle qui définit le rôle du gouvernement fédéral dans le secteur nucléaire est entrée en vigueur, les avantages du nucléaire étaient encore tout théoriques pour les Canadiens. Aujourd'hui, nous avons tous, députés ou simples citoyens, pu profiter directement de ces avantages.

L'énergie nucléaire fournit actuellement environ le cinquième de l'électricité produite au Canada. Le secteur nucléaire a eu d'énor-

Initiatives ministérielles

mes avantages économiques pour notre pays en fournissant une source d'énergie sécuritaire et fiable, en soutenant la croissance industrielle et l'emploi dans le domaine de la technologie de pointe et en contribuant à notre balance commerciale. Le nucléaire comporte aussi de nombreux aspects positifs sur le plan social. Ainsi, depuis des décennies, les isotopes jouent un rôle crucial dans différentes branches de la médecine.

L'industrie nucléaire a connu une croissance telle, qu'elle influe sur la vie des Canadiens de nombreuses façons. Toutefois, les lois la régissant n'ont pas changé de façon significative depuis 1946. La réglementation ne porte plus seulement sur la sécurité des secrets atomiques, comme c'était le cas dans les années 1940, mais doit maintenant porter sur les répercussions des technologies nucléaires sur la santé, la sécurité et l'environnement.

Les attentes des citoyens relativement au comment et au pourquoi de la réglementation gouvernementale du secteur nucléaire ont aussi évolué considérablement. Pendant cinquante ans, la Commission de contrôle de l'énergie atomique a utilisé de façon judicieuse et efficace les pouvoirs que lui confère la loi actuelle. La CCEA a exercé une grande influence sur le développement de la culture de sûreté qui règne dans les centrales nucléaires du Canada. Grâce à sa vigilance suivie en ce domaine, le Canada se classe au premier rang à l'échelle mondiale pour la sûreté de son secteur nucléaire.

Néanmoins, le statu quo n'est plus acceptable pour les Canadiens ni pour le gouvernement. Les tribunaux, les médias, les groupes d'intérêt spéciaux, les comités de la Chambre et le vérificateur général du Canada ont fait ressortir les lacunes des dispositions législatives actuelles.

• (1915)

Le projet de loi C-23 vise à les combler en permettant une réglementation plus précise des activités nucléaires et en conférant à l'organisme de réglementation les pouvoirs autorisés nécessaires pour remplir ses responsabilités.

L'organisme de réglementation du secteur nucléaire au Canada se verra attribuer un mandat clair en vue de répondre aux préoccupations du public quant à la sécurité des installations nucléaires et aux répercussions environnementales des activités nucléaires au Canada.

Compte tenu de ce nouveau mandat, la CCEA sera désormais désignée sous le nom de Commission canadienne de sûreté nucléaire. Ce changement permettra aux Canadiens de mieux percevoir le rôle premier de la commission et éliminera la confusion avec Énergie atomique du Canada Limitée, ou EAACL, la société d'État chargée de développer et d'appuyer la filière des réacteurs nucléaires CANDU.

La Commission canadienne de sûreté nucléaire continuera d'être responsable des questions touchant la sécurité dans ce domaine. Le projet de loi C-23 fournira une base stable pour la mise en oeuvre d'une politique nucléaire au Canada et pour le respect de nos obligations en ce qui a trait à la non-prolifération des armes nucléaires. En vertu de la politique sur la non-prolifération, par exemple, l'utilisation de certaines matières nucléaires, comme l'uranium, devra faire l'objet de rapports complets de la part des clients du

Canada dans le secteur nucléaire. Le projet de loi C-23 définit clairement les nouvelles responsabilités de la commission dans la surveillance de ces matières.

Le nucléaire est du ressort du gouvernement fédéral. Au cours des deux dernières décennies, la question de savoir de quel palier de gouvernement relevait ce domaine a créé certains problèmes, notamment le dédoublement de la réglementation. Le gouvernement fédéral a collaboré avec les provinces afin de régler la question. Ainsi, il a récemment proposé des modifications au Code canadien du travail afin de pouvoir adopter des lois provinciales sur la main-d'oeuvre, notamment sur les relations de travail et la santé et la sécurité au travail, et déléguer leur administration ainsi que la mise en oeuvre des règlements aux provinces.

Le projet de loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires prévoit des pouvoirs de délégation réciproque semblables qui habiliteront la Commission canadienne de sûreté nucléaire à conclure des ententes avec chacune des provinces en vue de l'adoption d'autres normes, codes et lois relatifs aux activités nucléaires. On pourra ainsi établir un régime de réglementation qui respecte les domaines de compétence des provinces. La mesure législative permettra aussi de déléguer aux provinces l'application de la réglementation dans ces domaines.

On s'attend à ce que ces nouveaux pouvoirs de collaboration avec les provinces réduisent les chevauchements entre le fédéral et ces dernières. Ainsi, on contribuera à la réduction des frais administratifs et on créera un climat de confiance pour l'industrie, ce qui devrait contribuer à accroître la compétitivité du secteur nucléaire du Canada, et, par conséquent, permettre de créer des emplois de haute technologie au Canada.

En faisant explicitement mention de la santé, de la sécurité et de la protection de l'environnement, le projet de loi établit un lien net entre le mandat de la commission et les attentes du public à l'égard de celle-ci. Notre gouvernement s'engage à protéger la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que notre environnement.

Le projet de loi permettra à la Commission canadienne de sûreté nucléaire d'ordonner le nettoyage de sites contaminés par la radioactivité dans les cas où la source de la contamination est incertaine, lorsqu'il y a différend, ou lorsque le pollueur refuse d'agir. Actuellement, la CCEA ne dispose pas de tels pouvoirs. C'est précisément cette forme de protection de la population dont parlait le vérificateur général dans le rapport qu'il a soumis à la Chambre en 1994.

Il convient, en outre, de souligner que les normes élevées de protection des travailleurs prévues dans le projet de loi C-23 ont obtenu un appui clair des syndicats. En fait, j'ai reçu une lettre du Congrès du travail du Canada demandant que le projet de loi C-23 soit adopté sans délai.

En tant que secrétaire parlementaire de la ministre des Ressources naturelles, c'est avec plaisir que j'informe la Chambre que le projet de loi C-23 fait une large place aux considérations d'ordre environnemental, ce qui va dans le sens des préoccupations de tous les Canadiens et de la promesse faite dans le livre rouge que le gouvernement libéral serait l'animateur de la protection de l'environnement.

• (1920)

Il est prévu dans le projet de loi C-23 que les répercussions environnementales des installations nucléaires proposées seront évaluées dans le cadre du processus d'attribution des permis de la commission. Toutefois, je tiens à donner l'assurance aux députés que ce projet de loi ne modifie en rien les exigences de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Cependant, il permettra de substituer le processus d'audience de la commission à celui qui est prévu dans la LCEE.

Le projet de loi comporte de nombreuses autres caractéristiques d'un système de réglementation moderne. Ainsi, les pouvoirs des inspecteurs fédéraux seront enchâssés dans la loi. L'amende maximale pour les contrevenants augmentera de façon substantielle et passera de 10 000 \$ à 1 million de dollars.

La nouvelle commission aura aussi le pouvoir de demander, au besoin, des mesures correctives et d'obtenir des garanties financières pour le déclassement, afin que les propriétaires d'installations se conforment à des normes environnementales élevées.

Parallèlement, la loi proposée a été voulue conforme aux dispositions de la Loi de l'impôt sur le revenu concernant les fiducies aux fins de la remise en état des sites miniers. En vertu de ces dispositions, des sociétés minières peuvent être admissibles à des déductions fiscales si elles doivent créer une telle fiducie comme condition à l'obtention d'un permis.

De plus, le projet de loi C-23 permet à la nouvelle commission d'exiger des droits pour compenser les coûts liés à ses activités de réglementation. Bien que la CCEA ait perçu des droits des titulaires de permis pour compenser ses coûts depuis 1990, ses pouvoirs à cet égard ne sont pas explicitement mentionnés dans une loi.

Il est aussi proposé que l'effectif de la commission passe des cinq membres actuels à sept. Le gouvernement croit qu'il est important d'avoir suffisamment de commissaires pour rendre de façon expéditive toutes les décisions concernant la délivrance de permis. Il est devenu évident que l'effectif actuel de cinq membres, dont un seul travaille à temps plein, est insuffisant. Nous croyons, en outre, que la commission doit compter sur des membres qui proviennent de divers horizons en vue de traiter la gamme élargie de questions qui seront soumises à cet organisme de réglementation.

Ces objectifs peuvent être atteints grâce à l'augmentation du nombre de postes au sein de la commission. Le budget interne de l'organisme sera remanié pour payer cette mesure dont on estime le coût annuel à 100 000 \$.

Comme tous les autres organismes de réglementation modernes, la nouvelle commission a besoin de certains pouvoirs pour fonctionner efficacement. C'est donc dire qu'elle sera désignée comme cour d'archives et qu'elle aura le pouvoir de tenir des audiences publiques formelles, d'appeler des témoins à comparaître, de recueillir des preuves et de régir ses délibérations.

Le projet de loi C-23 fait suite aux appels qui ont été lancés de partout en vue de l'adoption d'une loi moderne reflétant les respon-

Initiatives ministérielles

sabilités et les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de réglementation de l'industrie nucléaire.

La mesure législative permettra au gouvernement fédéral de s'assurer que l'industrie nucléaire continue ses activités de façon à protéger la santé et la sécurité des Canadiens ainsi que leur environnement.

Le projet de loi C-23 constitue une étape importante dans l'élimination des chevauchements inutiles des règlements fédéraux et provinciaux. Il aidera également à appliquer la réglementation fédérale de façon juste et équitable.

Les mesures envisagées permettront de réduire les coûts de l'industrie nucléaire et l'aideront à profiter des débouchés qui s'offrent dans un monde de plus en plus concurrentiel. Ce faisant, elle pourra créer de nouveaux emplois pour les Canadiens et contribuer à la croissance économique du pays.

La commission sera mieux armée que l'actuelle Commission de contrôle de l'énergie atomique pour tenir des audiences publiques et des évaluations environnementales. Elle disposera de pouvoirs clairs pour inspecter les installations nucléaires et d'autres installations où se déroulent des activités nécessitant des permis, pour appliquer la réglementation fédérale, pour ordonner des opérations de dépollution et pour imposer les pénalités appropriées.

Par ailleurs, l'augmentation du nombre de commissaires permettra à la commission de fonctionner de façon efficace tout en assurant un processus équilibré de prise de décisions qui sert les intérêts du public.

Il ressort clairement que la loi proposée témoigne d'une saine gestion publique. Elle fait suite au récent discours du Trône, où le gouvernement s'engageait à protéger l'environnement et à veiller à maintenir en place un régime réglementaire moderne qui permettra de combler les besoins des Canadiens à l'aube du XXI^e siècle.

• (1925)

Après une discussion honnête et ouverte du projet de loi C-23 et des nombreux avantages qu'il comporte, je ne doute pas que les députés des deux côtés de la Chambre voteront, comme moi, en faveur de son renvoi à un comité.

[Français]

M. René Canuel (Matapédia—Matane, BQ): Monsieur le Président, ce projet de loi vise à créer la nouvelle Commission canadienne de sûreté nucléaire. Bien sûr, comme ma collègue l'a dit tout à l'heure, l'ancien projet de loi datait de 1946. Cela fait 50 ans et c'est vrai qu'on peut dire qu'il était dépassé.

Cette Commission est d'abord un organisme de surveillance et chaque fois qu'on parle de surveillance, je m'interroge un peu à savoir qui va surveiller? Est-ce qu'on va augmenter le nombre de surveillants? Quelles qualifications peuvent-ils avoir? Quel montant cela coûtera-t-il?

Le mandat de la Commission est aussi de contrôler l'impact des activités nucléaires sur la santé. C'est très important. Je vois chez nous, dans mon comté, des gens qui arrivent de Russie où il ont été victimes d'accidents nucléaires. Cela leur prend des années à s'en

Initiatives ministérielles

remettre. Ils ont besoin d'air frais et de nourriture également. À ce moment-là, bien sûr qu'on ne prendra jamais assez de dispositions pour se protéger.

La Commission s'occupera de sécurité également. C'est très bien. Il faut surveiller davantage l'environnement. On le dit. Je crois que la Commission sera apte à protéger davantage l'environnement. Très souvent, on dit que l'opposition critique, cherche toujours les puces, mais je pense que quand un projet est valable, il faut le reconnaître. Le Bloc reconnaît que ce projet a une qualité certaine.

La Commission peut également fixer des normes nationales. Je crois que c'est important, sauf que tout à l'heure, ma collègue disait: «On peut remettre certains pouvoirs aux provinces» et encore là, trop souvent hélas, cela crée des chicanes. Je me demande pourquoi on ne remet pas davantage de pouvoirs aux provinces.

La Commission aura également un rôle concernant la mise en oeuvre de la politique et d'engagements internationaux en matière de non-prolifération des armes nucléaires. Enfin, la Commission a un rôle majeur à jouer au niveau de la coordination des mesures à prendre dans des situations d'urgence, comme par exemple une fuite dans une centrale nucléaire.

Lorsqu'il est question d'énergie nucléaire et d'émissions radioactives, il est essentiel que la sécurité soit une priorité pour le gouvernement. Il semble clair que l'ancienne Loi sur la Commission du contrôle de l'énergie atomique, qui datait comme je l'ai dit tout à l'heure de 1946, visait essentiellement à assurer la sécurité nationale.

Aujourd'hui, l'usage de sources radioactives est beaucoup plus répandu, tout le monde le sait. La législation devra donc être mise à jour. La nouvelle loi constitue enfin une amélioration par rapport à la loi antérieure. Le Québec avait cependant émis certaines réserves en ce qui concerne les travailleurs de l'industrie nucléaire qui n'étaient pas couverts par le Code canadien du travail ou toute autre loi provinciale.

Également, ce vide juridique posait certains problèmes de sécurité, entre autres, dans les centrales nucléaires. La Loi modifiant le Code canadien du travail, adoptée le 26 mars dernier, est venue répondre à ces attentes. Cette notion implique également qu'une personne ne peut être tenue responsable d'un événement si elle a pris toutes les mesures raisonnables.

• (1930)

Mais encore là, il faut s'entendre sur le mot raisonnable. Qui va le définir? Je ne pense pas que l'on puisse être raisonnable à moitié. Mais quand on va dans une cour de justice pour déterminer exactement les critères du mot raisonnable, il y a plusieurs questions qui se posent. Quant à l'expression faire preuve de diligence, le mot diligence est aussi un grand mot, mais il faudrait peut-être le préciser, dans cette loi, dans l'application des normes en vigueur, pour empêcher qu'une erreur ne se produise.

Le Bloc québécois souhaiterait qu'une telle notion soit incluse dans le projet de loi C-23, comme elle est d'ailleurs incluse dans la Loi canadienne sur la protection et l'environnement.

Une des fonctions de la Commission canadienne serait également de contrôler l'utilisation d'instruments qui possèdent une composante radioactive. Les hôpitaux se servent également d'appareils radioactifs pour donner certains traitements et faire certains diagnostics. La Commission vérifie le bon fonctionnement de ces appareils et s'assure qu'ils respectent les standards de sécurité. Les entreprises font elles-mêmes les vérifications qui s'imposent et envoient des échantillons aux experts de la Commission. Ceci est vrai pour les grandes entreprises mais aussi pour les PME.

La Commission prétend qu'elle fait payer aux entreprises qui utilisent ses services de sources radioactives le prix exact que lui coûte cette vérification. Toutefois, en discutant avec certaines entreprises, celles-ci prétendent que la bureaucratie fédérale ne fait pas tout ce qui est en son pouvoir et que, très souvent, c'est trop dispendieux. Il y a donc une version différente de la part des entreprises.

Par ailleurs, les grandes compagnies d'électricité indiquent que ce sont les consommateurs d'électricité qui, en bout de ligne, doivent payer l'augmentation constante des frais imposés par la Commission.

Nous sommes également en faveur du recouvrement des coûts. Toutefois, il s'agit d'établir un équilibre. Si cela augmente chaque année, je considère qu'il y a un abus. On se sert parfois d'une commission comme celle-là pour créer, je dirais, certains bénéfices, même si on dit qu'on les emploie ailleurs.

Il serait important d'inclure dans la loi l'obligation pour la Commission de consulter les licenciés et qu'elle tienne compte de leur point de vue avant d'imposer un nouveau droit d'utilisation ou d'augmenter un droit déjà existant.

Il s'agit d'une question délicate, bien sûr. Certains prétendent que les bénéfices liés à la sécurité n'ont pas de prix, et que les normes de sécurité peuvent être toujours plus sévères, peu importe les frais liés à leur application. Mais il y a quand même une limite à un moment donné. Peu de gens considèrent utile l'évaluation des avantages et des inconvénients que l'on doit retirer d'une réglementation, avant de l'imposer au gouvernement, à la population, aux entreprises et aux individus.

Le Bloc québécois reconnaît qu'il faut être très prudent à ce niveau et sur le risque de donner trop de poids aux intérêts économiques par rapport aux besoins de sécurité qui sont très grands. Je vais vous donner un exemple. Tantôt, j'étais en comité et on parlait d'adopter une taxe pour enregistrer des petits bateaux, des pédalos etc. . . On s'aperçoit qu'un gouvernement peut, en tout temps, abuser la population. On part d'un motif qui peut être noble et à un moment donné, on ne veut qu'obtenir de l'argent. Alors, le motif qui se voulait noble au début, est pervers.

Toutefois, il est nécessaire d'étudier la possibilité que la Commission ait le mandat d'évaluer elle-même les coûts et les bénéfices des règlements et des normes qu'elle applique et entend appliquer dans le futur. Ainsi les intérêts des entreprises et de leurs clients pourraient être mieux pris en compte.

Suite aux nombreuses tragédies nucléaires survenues partout dans le monde, on peut tirer certaines conclusions. On peut se dire ensemble qu'on a joué à l'apprenti-sorcier avec l'énergie nucléaire.

Initiatives ministérielles

• (1935)

À certains égards, on est allés beaucoup trop vite. On n'avait pas d'expertise, mais on s'est dit que ce serait la meilleure forme d'énergie au monde. Aujourd'hui, on en subit les conséquences.

L'homme a joué à l'apprenti-sorcier avec la production de produits extrêmement dangereux. Nous nous sommes lancés dans la production de l'énergie nucléaire sans être en mesure d'en assumer efficacement les conséquences. Nous nous sommes lancés dans le développement, la production de l'énergie nucléaire sans en connaître véritablement tous les tenants et aboutissants. Nous avons produit des tonnes de déchets nucléaires sans être capables de les traiter efficacement et ça, c'est un drame.

Nos gouvernements n'ont pas su gérer efficacement les risques pour la santé des populations et pour notre environnement. Nos gouvernements ont été également incapables d'exercer des contrôles efficaces. Il n'est donc pas surprenant que chaque fois qu'il y a une tentative de développement ou d'utilisation de nouvelles technologies nucléaires, il y ait une levée de boucliers de la part des organismes environnementaux et que la population elle-même soit très craintive. Et elle a raison.

Il ne faudrait pas ignorer non plus que l'actuel arsenal nucléaire en circulation sur la planète représente un danger de destruction totale de l'humanité et de cela, la population en est bien consciente. Faire sauter la planète serait une petite chose. Il s'agirait simplement qu'un imbécile le décide et dans notre monde, des imbéciles il y en a en quantité.

Nous le savons tous et toutes qu'il y a actuellement en Russie une quantité impressionnante d'armes nucléaires, de plutonium, d'eau lourde et nos gouvernements craignent que se développe un marché noir. Des pays non démocratiques et des groupes terroristes pourraient mettre la main sur des armes atomiques ou encore sur tout ce qui est nécessaire à leur production.

Comment pourrait-on croire que ceux qui créent les nouvelles technologies et qui ont à les mettre en marché auraient pu exercer un contrôle? Très souvent, ils devraient exercer un contrôle, mais ils n'ont même pas ce contrôle qu'ils pourraient exercer.

Il a donc fallu 50 ans au gouvernement fédéral avant de réaliser que cette loi mal conçue protégeait mal les intérêts des Québécois, des Québécoises, des Canadiens et des Canadiennes. Comment voulez-vous que la population fort craintive vis-à-vis de l'énergie nucléaire puisse maintenant avoir confiance dans ce gouvernement et dans la nouvelle commission. Même si elle s'en donne les moyens, est-ce que son taux de surveillance sera adéquat?

La confiance populaire sera également difficile à rétablir. Il m'est impossible de croire qu'après l'adoption de ce projet de loi, tous les problèmes seront réglés. Il faut être très prudent et il faut surtout se donner des normes de surveillance. Je soupçonne d'ailleurs ce gouvernement de vouloir nous faire oublier la dernière visite du premier ministre en Russie où il fut question d'acheter des déchets nucléaires afin de les traiter au Canada. On se rappellera que cette décision avait soulevé un tollé de protestations, et avec raison.

Il y a une autre question que le gouvernement aurait sans doute pu régler en abordant le dossier de l'énergie nucléaire et en présentant

un projet de loi sur le sujet. Si on y réfléchit et si on analyse les investissements en recherche et développement de l'énergie nucléaire au Canada, on constate aisément qu'une province profite presque à elle seule de toutes les retombées. Et vous savez de quelle province il s'agit, c'est l'Ontario évidemment.

Nous, au Québec, avons hérité de l'assurance-chômage—que je qualifie, et je le ferai toujours, d'assurance-misère—tandis que l'Ontario reçoit des investissements en recherche et développement. Nous sommes encore les parents pauvres, hélas.

Qui d'autre dans cette Confédération profite autant des largesses de l'État fédéral? Qui d'autre dans cette Confédération a autant intérêt à ce que soit maintenue Énergie atomique Canada? Qui d'autres dans cette Confédération profite autant des retombées de cette industrie, si ce n'est l'Ontario.

Si ce gouvernement avait été sérieux dans son approche, il se serait par la même occasion penché sur cette question. Il favoriserait largement le développement de l'énergie nucléaire et à mon avis, c'est uniquement pour rendre service à l'industrie ontarienne.

• (1940)

Je souhaiterais que le gouvernement fédéral, en modifiant la loi actuelle, s'engage officiellement à mieux répartir ses investissements en recherche et développement entre les provinces et surtout, entre les provinces qui en ont le moins, telles que le Québec, entre autres.

C'est absolument le contraire de ce que nous avons été à même de constater récemment par l'annonce de la fermeture des bureaux régionaux d'Énergie atomique du Canada, à Montréal. Encore une fois, c'était à Montréal; une autre fois, c'était Varennes et avant, c'était l'Institut Maurice-Lamontagne.

J'aurais également souhaité que le gouvernement affirme sa volonté de façon claire et s'oriente vers la recherche et le développement d'application pacifique de l'énergie nucléaire. Vous savez très bien que l'énergie nucléaire peut être le meilleur et le pire. Ça veut rendre service comme ça peut tuer. Ça peut presque donner la vie dans les hôpitaux et ça peut faire mourir des milliers de personnes.

La population n'acceptera l'énergie atomique que lorsqu'elle constatera ses applications pacifiques et son utilité dans la vie de tous les jours.

La population n'acceptera l'énergie atomique que lorsqu'elle constatera que ce gouvernement s'est donné les moyens de contrôler d'une manière quasi parfaite—j'avais le goût de dire parfaite, mais laissons quand même une marge à l'erreur humaine—tous les risques reliés à son utilisation et à son développement.

Un autre problème important que l'étude de ce projet de loi devant la Chambre aurait dû nous permettre d'aborder franchement, c'est le financement d'Énergie atomique du Canada, le financement des réacteurs CANDU à travers le monde. Énergie atomique du Canada est un gouffre financier aussi sérieux que peut l'être le projet Hibernia au large de Terre-Neuve.

Depuis la création de cette agence, ce sont des milliards de dollars qui ont été engloutis, et le gouvernement n'arrive à vendre des réacteurs CANDU qu'en les faisant financer par les contribu-

Initiatives ministérielles

bles canadiens et québécois. Si ce n'est pas un scandale, qu'est-ce que c'est?

En réalité, la vente des réacteurs CANDU, une technologie prétendument sécuritaire, n'est en somme que des subventions déguisées à Énergie atomique du Canada. Ce gouvernement aurait eu avantage à réviser en profondeur les méthodes de fonctionnement d'Énergie atomique du Canada. Le temps où l'État pouvait se permettre de gaspiller l'argent des contribuables est révolu, et j'espère qu'il est révolu une fois pour toutes.

Lorsqu'un gouvernement coupe sauvagement dans l'assurance-emploi, dans l'assurance-chômage et qu'il s'apprête à couper dans les pensions et dans la sécurité de vieillesse, lorsqu'un gouvernement s'attaque aux plus démunis de la société, il se doit de faire d'abord le ménage dans sa propre cour.

Oui, le projet de loi C-23 représente un pas en avant. Le Bloc québécois votera en faveur de ce projet de loi.

J'ai apporté certaines nuances, on pourra probablement y apporter certains amendements.

Je déplore encore que ce projet de loi n'ait pas été présenté il y a 10, 15 ou 20 ans, au moins au début de ce Parlement. Mais on attend tout le temps. À un moment donné, le gouvernement prend conscience, mais cette prise de conscience vient toujours des concitoyens et des concitoyennes. Autrement dit, il faut pousser ce gouvernement pour qu'il se dise: «Aïe, on manque de prudence. Depuis 50 ans, il manque de sécurité dans le domaine du nucléaire.» En 1996, on s'est dit que c'était le temps.

Ce gouvernement est comme ça. Le gouvernement précédent n'était pas mieux. Alors, écoutez donc l'opposition un peu plus. On vous propose des choses très valables parce que nous sommes davantage à l'écoute de notre population, et cette population nous apprend énormément de choses. Je dis que le peuple a une sagesse incroyable.

● (1945)

Quand on est au pouvoir, on s'aperçoit qu'on s'éloigne du peuple, c'est inévitable. On s'aperçoit qu'après trois ou quatre ans, le peuple est d'un côté et le gouvernement de l'autre. Ceux qui représentent le mieux le peuple, à ce moment-ci, ce sont évidemment les partis de l'opposition, plus particulièrement le parti de l'opposition officielle parce qu'il n'est pas teinté d'une tendance d'extrême-droite. S'il y a de bonnes idées qui viennent de la gauche, elles sont très bien reçues et s'il y en a d'autres qui viennent de la droite, elles sont aussi très bien reçues. L'important, ce sont les bonnes idées.

Je conclus en disant que le projet de loi est valable, bon, et en retard. Il va falloir le surveiller parce qu'un projet de loi en lui-même est peu de choses, et l'important, c'est la façon dont on l'appliquera. En ce qui concerne la façon dont on l'appliquera, nous serons là pour la rappeler ouvertement au gouvernement.

[Traduction]

M. Darrel Stinson (Okanagan—Shuswap, Réf.): Monsieur le Président, je prends la parole ce soir pour appuyer en général les

modifications contenues dans le projet de loi C-23, la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires.

Ces modifications reflètent en partie le contexte changeant qui a présidé à la rédaction de ce projet de loi. Les grandes préoccupations actuelles concernent la santé et la sécurité des Canadiens qui travaillent avec et près de substances radioactives, depuis les premières étapes de l'exploitation minière jusqu'à l'utilisation de ces substances: centrales nucléaires, utilisations médicales et éducatives, élimination de résidus radioactifs à niveau de rayonnement faible ou élevé, considérations écologiques en général et en particulier pour les gens qui vivent à proximité des centrales nucléaires, pour l'élimination des résidus radioactifs et pour le transport sécuritaire de produits aussi dangereux.

J'approuve, en règle générale, la façon dont on a mis au point ce projet de loi, et notamment le fait qu'on a plutôt bien consulté les quatre provinces où l'on se sert de l'énergie nucléaire ou exploite des mines d'uranium, à savoir la Saskatchewan, l'Ontario, le Québec et le Nouveau-Brunswick.

Nous comprenons que le gouvernement de la Saskatchewan craigne que le projet de loi C-23 ne nuise aux discussions sur la réglementation du secteur de l'extraction minière et de la concentration de l'uranium, d'autant plus que la Saskatchewan peut vouloir établir son propre règlement et concéder des licences pour l'extraction minière et la concentration de l'uranium. Le gouvernement fédéral, qui est pour ainsi dire le beagle légal, a dit que le projet de loi C-23 ne crée aucune ingérence sauf par inadvertance, lorsqu'il faut maintenir le rôle du fédéral en matière nucléaire.

Les réformistes sont d'accord pour que la réglementation se fasse sur une base de recouvrement des coûts après consultation du secteur industriel sur le barème des droits, les droits étant imposés progressivement sur une période relativement longue puisque la démarche a débuté en 1990. Les Canadiens seraient vivement en faveur, je crois, pour que les hôpitaux et les universités soient exemptés du paiement de tels droits.

Voici maintenant les objections possibles au projet de loi C-23. Ce qui m'ennuie le plus, c'est qu'il a fallu 50 ans pour revamper cette loi de 1946. Nous sommes habitués à entendre le gouvernement du jour, qu'il soit libéral ou conservateur, cela ne change rien à l'affaire, blâmer son prédécesseur soit d'avoir mis trop de temps à faire quelque chose, soit d'avoir adopté une loi qu'il est obligé de respecter. Je rappelle au gouvernement actuel que, comme les libéraux ont été au pouvoir pendant probablement 38 des 50 dernières années, cette excuse ne vaut plus.

En outre, si j'en juge par une séance d'information du ministère, il fallait modifier le Code canadien du travail concernant les employés de l'industrie nucléaire. Si seulement le gouvernement fédéral n'intervenait pas dans les questions ouvrières qui sont mieux traitées par les gouvernements provinciaux. C'est un problème. J'espère sincèrement que quelqu'un a veillé à ce que les modifications soient apportées. Il en a été fait mention au cours de la réunion ministérielle hier après-midi. Il a également été mentionné qu'une mise à jour était nécessaire à cet égard. Je saurais gré à la ministre ou à la secrétaire parlementaire de bien vouloir me le confirmer.

Initiatives ministérielles

• (1950)

Un autre sujet de préoccupation est le fait que le gouvernement fédéral pourrait ne pas tout faire ce qui est en son pouvoir pour supprimer le double emploi et les chevauchements avec les provinces en déléguant ses responsabilités en matière d'administration et d'inspection. Y aurait-il une évaluation environnementale pour le gouvernement fédéral et les provinces? Les inspections provinciales pour la santé et la sécurité des employés en est un autre exemple. Les provinces pourraient ajouter la radioactivité, ce qui n'exigerait pas qu'un inspecteur fédéral fasse la tournée du pays pour faire les vérifications à cet égard.

Je tiens à souligner qu'aucun effort ne doit être ménagé pour assurer le plus possible la sécurité des Canadiens. Comme les désastres nucléaires représentent un terrible risque pour nous tous, nous devons tout faire pour prévenir tout accident sérieux. Nous reconnaissons aussi que l'uranium présente d'énormes possibilités pour les besoins énergétiques des générations futures, une fois que les chercheurs auront réglé les problèmes de l'entreposage sécuritaire des déchets nucléaires.

Nous reconnaissons également que l'extraction et la concentration de l'uranium représentent une importante industrie pour des provinces comme la Saskatchewan. Le processus réglementaire doit être clair, opportun et fondé sur la science, plutôt que sur la politique ou l'alarmisme.

Je me pose aussi des questions quand, au cours d'une mission commerciale, le gouvernement vend un réacteur nucléaire à la Chine. Les Canadiens semblent se préoccuper beaucoup du respect des droits de la personne dans ce pays. C'est du moins le cas du Parti réformiste. Quelles sont les préoccupations réelles du gouvernement? Fait-il passer l'argent avant les droits de la personne? C'est inquiétant.

Quand j'étais petit, on m'a raconté l'histoire de Rip van Winkle. Je me rends compte que, après 50 ans, on pourrait l'appeler Rip van Liberal. En effet, les libéraux ont reçu quelque chose sur la tête et quand ils se sont réveillés, ils se sont aperçus qu'ils devaient moderniser cette politique dépassée. Comme on dit, mieux vaut tard que jamais.

Nous allons appuyer le projet de loi, qui se fait attendre depuis longtemps. Je ne puis que blâmer le gouvernement pour avoir attendu si longtemps.

L'hon. Charles Caccia (Davenport, Lib.): Monsieur le Président, le projet de loi vise à remplacer la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique qui est désuète et qui date de 1946. Il vise à régler certains problèmes que pose la loi actuellement en vigueur et à remplacer la Commission de contrôle de l'énergie atomique par la Commission de sûreté nucléaire qui est décrite dans le projet de loi C-23.

À mon avis, un des aspects du projet de loi qui constitue un progrès tient au fait que la nouvelle commission sera autorisée à exiger des mesures correctives et à demander des garanties financières pour le déclassement des installations nucléaires. C'est un facteur très important lorsqu'il est question d'énergie nucléaire. C'est important parce que, comme les députés s'en souviendront

peut-être, en mai 1995, le vérificateur général a estimé que les solutions concernant l'élimination des déchets nucléaires coûteront au moins 10 milliards de dollars, je répète, 10 milliards de dollars, au cours des 70 prochaines années. Il a évalué que la part des coûts que le gouvernement fédéral assumera à ce chapitre totalisera au bas mot environ 850 millions de dollars et que ces coûts pourraient être plus élevés si le gouvernement fédéral doit assumer la responsabilité des producteurs de déchets nucléaires qui ne respectent pas leurs obligations en matière de décontamination et de déclassement.

• (1955)

Le projet de loi exige la production de plans de déclassement de tous les réacteurs et mines, dès le 1^{er} janvier 1997, qui comprendront les coûts estimatifs liés à l'exécution des responsabilités visant la gestion intégrale des déchets de l'installation. C'est une excellente mesure prévue dans le projet de loi.

Quand on jette un coup d'oeil rapide au projet de loi, on constate qu'il faut renforcer le libellé du paragraphe 24(5) de manière à ce que les licences contiennent obligatoirement une disposition exigeant du demandeur qu'il fournisse une garantie financière d'un montant et d'une forme acceptables pour la commission.

Il faut déployer tous les efforts possibles pour veiller à ce que les coûts réels de la production de l'énergie nucléaire soient absorbés par les producteurs et les consommateurs. Ils ne doivent pas être acquittés par d'autres, reportés dans l'avenir de manière que, ultérieurement, la population canadienne soit tenue de payer.

Actuellement, Hydro-Ontario considère comme une dette interne les coûts relatifs au déclassement et à l'élimination des déchets nucléaires. En d'autres termes, d'après ce que j'ai pu constater, aucune somme réelle n'est réservée pour le déclassement futur. On le fait peut-être sur papier, mais ce sont là les dispositions qui sont actuellement prévues pour les futures générations. Quand ce sera nécessaire, on empruntera les fonds.

La ministre des Ressources naturelles m'a dit qu'Hydro-Ontario a l'intention de modifier cette pratique prochainement et de commencer à mettre de côté de l'argent dans un fonds externe. C'est une question à régler de toute urgence. Quand viendra le moment de procéder au déclassement, il n'est pas certain que le service public sera en mesure d'emprunter les fonds nécessaires. C'est seulement en mettant de côté de l'argent dans un fonds externe spécial, au vu et au su de la population, que l'on protégera les intérêts à long terme de cette dernière.

Il faut mettre de côté des fonds suffisants non seulement pour le déclassement des réacteurs, mais aussi pour la gestion intégrale des déchets nucléaires. Encore une fois, le vérificateur général nous a prévenus de l'ampleur que prendra le problème de la gestion des déchets nucléaires au cours des prochaines décennies. Pour l'instant, il semble raisonnable de dire que la nouvelle commission doit veiller à ce que les fonds nécessaires soient disponibles.

Ainsi, il y a environ 130 tonnes de sable radioactif à stabiliser à Elliot Lake, alors qu'aux États-Unis, il n'y a qu'à peu près 200 tonnes de résidus radioactifs. Là-bas, la loi exige que les résidus soient convenablement stabilisés. Les sociétés minières ont déjà dépensé 2 milliards de dollars à cette fin. Par contre, ici au Canada, la société minière d'Elliot Lake parle de déposer une caution de 4

Initiatives ministérielles

millions de dollars pour la stabilisation des résidus. On peut voir la différence d'attitude, monsieur le Président.

• (2000)

On espère que la nouvelle commission fera en sorte que, dans le secteur privé comme dans le secteur public—j'espère que la production d'électricité d'origine nucléaire relèvera du secteur public—la totalité des frais de production seront payés par les producteurs et les consommateurs du début à la fin, de la production à l'élimination finale du combustible usé, du berceau à la tombe, comme on dit souvent.

Un autre aspect de ce projet de loi mérite notre attention. Le projet de loi C-23, intitulé *Loi constituant la Commission canadienne de sûreté nucléaire et modifiant d'autres lois en conséquence*, permet l'intégration des lois provinciales à la Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires et la délégation de l'administration et de l'exécution aux provinces. Ce projet de loi pourrait entraîner à la délégation aux provinces des pouvoirs de réglementation en matière d'énergie nucléaire. Compte tenu de l'ampleur des compressions budgétaires provinciales qui ont été annoncées en Ontario, par exemple, on se demande si la délégation de l'administration et de l'exécution de la loi est souhaitable et si elle est dans l'intérêt public.

Le premier ministre Harris et son gouvernement ont manifesté beaucoup d'intérêt pour la déréglementation dans le secteur de la protection de l'environnement et de la responsabilité publique du gouvernement. Par exemple, la commission ontarienne sur la pape-rasserie administrative est en train d'examiner des projets visant à accroître le déversement d'effluents toxiques en provenance de mines dans les eaux. Deuxièmement, le projet de loi omnibus, le projet de loi 26, donne accès aux aires de conservation pour le développement. Comme si ce n'était pas suffisant, ce projet de loi transfère du secteur privé au secteur public la responsabilité des mines abandonnées et des emplacements où sont les déchets.

C'est pourquoi, comme nous le savons tous, il faut surveiller les risques liés à l'énergie nucléaire. Il faut que le gouvernement fédéral intervienne directement par voie de réglementation. Il faut une présence fédérale, une responsabilité fédérale pour assurer la sécurité des Canadiens et de leur milieu.

En passant rapidement en revue le projet de loi, j'ai remarqué que l'article 24 devait être renforcé. Je dirais qu'il en est de même pour l'article 42 qui concerne les indemnités et les responsabilités qui découlent de la Loi sur la responsabilité nucléaire, et pour l'article 46 qui porte sur le traitement des lieux contaminés.

Il faut parler de la Loi sur la responsabilité nucléaire dans le cadre de ce débat, parce qu'elle a besoin d'être révisée, d'être renforcée. La responsabilité prévue dans les lois est trop faible. Les délais, les coûts, l'inflation ainsi que d'autres facteurs obligent le gouvernement à demander à la Chambre de modifier, renforcer et moderniser l'approche qui était peut-être suffisante au moment où cette loi a été adoptée, c'est-à-dire il y a quelques dizaines d'années, mais qui ne l'est plus. Par conséquent, je prie le gouvernement de présenter à la Chambre les modifications à cette loi qui s'imposent.

• (2005)

Je voudrais dire deux choses. Premièrement, l'industrie nucléaire est probablement la plus subventionnée au Canada. Elle a reçu, depuis sa création, plus de 5 milliards de dollars de subventions directes. Encore aujourd'hui, en période d'austérité, le budget du ministère des Ressources naturelles contient une subvention directe de plus de 100 millions, peut-être de l'ordre de 142 ou 145 millions de dollars. L'an dernier, le montant était deux fois plus élevé. L'industrie nucléaire est constamment subventionnée par l'ensemble de la population. Il faut mettre un terme à cette pratique. Si tout le monde se serre la ceinture, autant les chômeurs que les retraités, nous devons mettre un frein aux subventions à l'industrie.

Deuxièmement, il faut examiner notre dépendance à l'égard du pétrole et de l'énergie nucléaire et changer cette situation graduellement. Nous devons planifier l'avenir en réduisant notre dépendance à l'égard des ressources non renouvelables comme les combustibles fossiles ou encore des ressources renouvelables mais coûteuses et parfois dangereuses comme le nucléaire, et en optant plutôt pour les ressources renouvelables.

Pour cela, il nous faut activer la recherche et le développement. Nous devons cesser de soutenir continuellement les combustibles nucléaires et fossiles et opter plutôt pour les énergies de la biomasse, par exemple l'énergie solaire et d'autres formes d'énergie qui sont à notre portée, pour peu que nous investissions dans la recherche et le développement pour pouvoir exploiter ces énergies de remplacement qui s'offrent à l'humanité.

C'est pourquoi j'espère que ce projet de loi, qui reconnaît notre dépendance à l'égard de l'énergie nucléaire, est une mesure temporaire. Je demande au gouvernement de s'assurer que nous n'augmentons pas notre dépendance, de mettre un terme aux subventions constantes à l'industrie nucléaire, de s'assurer que notre niveau de dépendance soit acceptable et que nous nous orientions vers la découverte de technologies qui assureront à la société canadienne dans son ensemble des sources d'énergie propres et sûres.

M. Chuck Strahl (Fraser Valley-Est, Réf.): Monsieur le Président, je sais que les députés d'en face tiennent beaucoup à entendre un autre discours sur le projet de loi C-23 concernant la sûreté et la réglementation nucléaires.

Comme les députés le savent, j'assume un nouveau rôle au sein de mon parti et je n'ai pas grand-chose à voir dans ce projet de loi, mais, pendant plusieurs mois, j'ai été porte-parole en matière de ressources naturelles et j'ai effectué beaucoup de recherche dans ce domaine. Je voudrais donc faire quelques observations avant l'adoption du projet de loi.

Comme notre porte-parole l'a déjà mentionné, les députés réformistes appuieront ce projet de loi, mais nous voudrions qu'on y apporte quelques amendements. Néanmoins, il s'agit d'un bon projet de loi qui se fait attendre depuis longtemps.

Les observations qu'a faites le député de Davenport étaient, dans l'ensemble, très exactes et très justes. Il a raison d'être préoccupé au sujet des coûts du déclassement et des coûts véritables de la production d'électricité à partir de l'énergie nucléaire qui seront répercutés sur les consommateurs, et de dire que ces coûts n'ont pas été évalués. Cela crée une énorme responsabilité pour le gouvernement

Initiatives ministérielles

fédéral et pour les provinces, mais surtout pour le gouvernement fédéral, car il devra prendre en charge des milliards de dollars. C'est une situation déplorable à laquelle il aurait fallu remédier il y a de nombreuses années. Ce projet de loi commence à la corriger, mais il y a longtemps qu'il aurait dû être déposé.

• (2010)

Nous pourrions faire un certain nombre de choses pour renforcer le projet de loi. Plusieurs personnes ont mentionné qu'il y a longtemps que nous attendions ce projet de loi. Il avait été promis par le ministre il y a un an et de nouveau l'automne dernier, mais c'est finalement au printemps qu'il a été présenté et nous en sommes heureux, même s'il a fallu attendre 50 ans. Il augmente certaines des amendes et des peines dont sont passibles les contrevenants. Les peines actuelles sont ridiculement basses. En vertu de l'ancienne loi on ne pouvait imposer qu'une amende de 10 000 \$, ce qui est un montant risible.

Le projet de loi s'attaque aux recouvrements et aux dédoublements entre les provinces et le gouvernement fédéral. Les Réformistes ont néanmoins un certain nombre de réserves à son sujet.

La première, et la plus importante, c'est le traitement des déchets radioactifs. J'ai mentionné que le projet de loi a mis du temps à venir. Pendant que nous attendions, il y a eu depuis un ou deux ans de nouveaux développements qui font que le gouvernement fédéral et les contribuables doivent payer des sommes importantes. Cela va finir par nous coûter très cher.

Le retard vient non seulement de ce gouvernement, mais aussi des gouvernements libéraux précédents qui ont présenté des projets de loi pour les laisser ensuite mourir au *Feuilleton*. Les conservateurs ont fait de même. Espérons que, finalement, ce projet de loi pourra être adopté rapidement et recevoir la sanction royale.

En 1994, le secrétaire général de la Commission de contrôle de l'énergie atomique, J.G. McManus, disait de l'ancienne loi sur le contrôle de l'énergie atomique:

Les carences de la Loi sur le contrôle de l'énergie atomique ont été notées par les tribunaux, la presse, les groupes d'intérêt particuliers et les comités parlementaires. Elles comprennent notamment une absence de pouvoirs formels pour les inspecteurs de la CCEA; un plafond tout à fait inadéquat pour les amendes, 10 000 \$; aucune disposition prévoyant des audiences publiques; l'absence de pouvoirs explicites pour récupérer, auprès des usagers, le coût de la réglementation; l'impossibilité de tenir les pollueurs financièrement responsables de leurs gestes; l'impossibilité pour la CCEA de lancer des actions de nettoyage et d'en réclamer le coût. La CCEA est handicapée par son mandat qui reflète les besoins d'un autre âge.

C'est vraiment un résumé du discours du député de Davenport et pratiquement un résumé du mien. Toutefois, je vais rentrer un peu plus dans les détails pour le député d'en face.

Il n'y a pas de réacteur nucléaire en Colombie-Britannique. Ce n'est pas une grande question et je doute qu'il n'y en aura jamais, parce que je ne pense pas que l'on aurait l'approbation du public pour installer une centrale nucléaire en Colombie-Britannique. Je ne pense pas que cela puisse arriver. Toutefois, la population de Colombie-Britannique s'inquiète de l'environnement et c'est une de leurs premières préoccupations. En tant que contribuables, ils

s'inquiètent de la quantité d'argent qui pourrait être nécessaire pour remédier aux graves problèmes nucléaires.

Les déchets nucléaires sont un grave problème. Pour disposer des déchets faiblement radioactifs, en Ontario, il va falloir dépenser au moins 300 000 millions de dollars. C'est seulement une estimation. Si quelque chose va mal au cours du transport ou au cours de l'enfouissement, ce pourrait être beaucoup plus. C'est simplement 300 000 millions pour commencer.

Je me suis rendu au site expérimental de Pinawa où l'on essaie de trouver des moyens de se débarrasser des déchets hautement radioactifs. Pour enfouir ces déchets hautement radioactifs, il en coûtera de 13 à 16 milliards et c'est simplement une estimation. Si on croit aux leçons de l'histoire, il est probable que ce sera beaucoup plus que cela. Le problème de tout le monde au Canada c'est que la personne qui doit payer la facture pour tout cela, c'est le contribuable canadien.

Je pense que les députés d'en face essaient de faire le signe nucléaire avec leurs mains. Donc, je vais continuer un peu plus longtemps à ce sujet.

Si, au cours des 20 dernières années, on avait constitué un fonds pour mettre hors-service des sites nucléaires et se débarrasser des déchets, alors ce projet de loi serait une simple formalité. Personne ne se soucierait beaucoup des détails parce qu'à tout le moins on se serait préoccupé de la provenance de cet argent. Or, rien n'a été fait il y a 20 ans, de sorte que ces milliards de dollars vont devoir venir des poches d'une génération qui n'a pas profité de l'énergie électrique.

• (2015)

C'est un principe auquel, je l'espère, le gouvernement libéral va souscrire dans un plus grand nombre de dossiers. Le gouvernement s'inquiète que c'est la génération qui profite de cette énergie électrique qui la paie. Si on avait appliqué ce principe à un plus grand nombre de lois gouvernementales, nous n'aurions pas une dette nationale qui avoisine les 600 milliards de dollars.

Si le gouvernement avait fait en sorte que la génération qui tire parti des programmes ou profite de ses largesses paie la note, qui pourrait s'en offusquer? Or, les gouvernements ont légué aux générations à venir des taux d'impôt excessivement élevés et des problèmes comme celui-ci qui ne pourront être réglés qu'à condition d'y consacrer des milliards de dollars.

Quand je m'entretiens avec des jeunes de niveau secondaire au sujet de ce fameux transfert de richesse entre générations et que je leur mentionne que le gouvernement fédéral s'est contenté de leur refiler la note, ils sont vexés. Et on le serait à moins. Car ce sont eux qui paieront les impôts, les pensions, les cotisations d'assurance-chômage et tout le reste, à prix fort. Quand je leur signale qu'il faudra encore consacrer de 13 à 15 milliards de dollars à des opérations de nettoyage d'une installation nucléaire et que c'est leur génération, qui est consciente de l'environnement, qui devra acquitter les factures que le père et le grand-père lui ont laissées, ils sont loin d'être impressionnés. Ce n'est pas juste.

Initiatives ministérielles

En principe, si nous avons créé un gâchis environnemental, ce devrait être à nous de réparer les pots cassés. Si le gouvernement a un problème, c'est à lui à trouver l'argent nécessaire pour le régler. Ce n'est pas à nos enfants et à leurs enfants qu'il faut demander d'assumer les coûts d'un gâchis qui est le nôtre. Ce genre de procrastination est à la source des problèmes. C'est inéquitable, tant sur le plan financier qu'environnemental: il ne faut pas remettre encore à plus tard ce qui aurait dû être fait depuis longtemps.

Pour ce qui est du financement des opérations de nettoyage, il n'y a pas de fonds de prévu. C'est là un véritable problème. Il y a bien quelques écritures comptables et, bien sûr, un engagement. Mais, comme l'a fait observer le député de Davenport, il n'y a pas d'argent de prévu pour cela. Si ça nous coûte de 10 à 20 milliards de dollars pour venir à bout de ce gâchis et que nous nous inquiétons de savoir d'où proviendra cet argent, le gouvernement répondra que ça viendra des recettes qui ne manqueront pas d'entrer dans ses coffres un jour. Ça peut prendre 10 ou 20 ans. J'appelle cela un autre transfert de richesse entre générations.

Au bout du compte, le gouvernement va demander à quelqu'un de payer pour cela. Quand on pense à la remise en état des mines, de certains sites comme la centrale de Bruce et ainsi de suite, on doit commencer dès maintenant à mettre de côté des sommes importantes pour que le financement des activités incombe aux consommateurs et aux producteurs actuels. Les réformistes pensent que la politique de facturation en fonction de l'utilisation s'applique certainement pour la remise en état de l'environnement et dans le cas de l'industrie nucléaire.

J'ai reçu, en avril, une lettre du ministre de l'Énergie et des Mines de la Saskatchewan, l'honorable Eldon Lautermilch. Il répondait à une lettre que je lui ai écrite au sujet du projet de loi à l'étude. Il a dit craindre les chevauchements et redondances dans la réglementation des activités d'extraction et de concentration de l'uranium et, partant, s'est dit déçu des dispositions législatives limitées quant à la délégation de pouvoirs administratifs aux provinces.

Nous étudierons en comité cette impossibilité de déléguer des responsabilités et nous proposerons un amendement pour tenter d'inclure au moins un pouvoir de délégation. En d'autres termes, nous essaierons de réduire les chevauchements entre le gouvernement fédéral et les provinces et de permettre au gouvernement central de déléguer aux provinces des pouvoirs à ce chapitre. La Saskatchewan serait la principale bénéficiaire de mesures prises en ce sens.

• (2020)

Nous avons dit que le projet de loi pourrait être amendé de manière à ce que le partage des responsabilités entre le gouvernement fédéral et les provinces soit plus clair en ce qui concerne l'élimination des résidus des mines d'uranium déclassées. La lixiviation et la question de savoir qui est responsable de la remise en état posent certains problèmes. D'un côté, il s'agit d'une ressource provinciale, mais de l'autre, elle est réglementée par le gouvernement fédéral. Nous devons résoudre les gâchis financiers et environnementaux qui s'ensuivent.

Nous avons des réserves générales concernant l'indépendance qui doit exister entre les membres de la commission et les politiciens. Nous voulons éviter que des personnes soient désignées pour faire partie de la commission parce qu'elles ont payé leur carte de membre du Parti libéral. Nous voulons nous assurer que les membres de cette supercommission dotée d'énormes pouvoirs seront compétents et aptes à exercer ces fonctions.

Nous avons proposé que les membres de la commission ne soient pas nommés par un comité permanent de la Chambre des communes, mais que leur nomination puisse plutôt être approuvée ou rejetée par le comité. Autrement dit, laissons ceux qui ont les compétences générales nécessaires se présenter devant un comité pour expliquer leurs intentions et les raisons pour lesquelles ils devraient être nommés, indépendamment de leurs affiliations politiques. Leurs compétences pourraient être à notre satisfaction. Ce serait une autre amélioration.

Nous avons une petite réserve à propos de la composition de la commission. En 1985, la commission Nielsen a dit que la commission ne comptait pas assez de membres. La taille de la commission a été un peu augmentée. C'était une bonne idée mais on n'exige toujours que seulement deux membres soient à plein temps. Nous estimons que ce ne sera pas assez pour cette commission. Elle va avoir beaucoup de pouvoirs et bien des responsabilités. Il faudra plus de membres que cela, compte tenu des responsabilités prévues dans cette loi.

Cette nouvelle loi va donner davantage de légitimité à cette commission. La confiance que les Canadiens ont dans l'industrie nucléaire grandira s'ils voient que la commission a des pouvoirs et qu'elle réglera certains des problèmes que le député de Davenport, le vérificateur général, le rapport Nielsen et d'autres rapports n'ont cessé de révéler publiquement.

Je signale que l'Ontario tient parfois des audiences sur l'industrie nucléaire et que toutes ces audiences ont été publiques. La loi ne précise toutefois pas que les audiences relatives à l'industrie nucléaire doivent être publiques. Il faut absolument changer cela pour que la tenue des audiences soit obligatoire. Les Canadiens pourront alors avoir la garantie de la transparence du processus et se rendre compte qu'on ne leur cache rien et que rien n'est fait à huis clos.

Étant donné ses antécédents, je suis certain que le gouvernement ne voudrait jamais tenir des audiences à huis clos. Peut-être que je n'en suis pas absolument convaincu, mais nous ne manquerons pas de présenter un amendement à cet effet parce que nous tenons à ce que tout se déroule au grand jour.

En guise de conclusion, je dirais que nous apprécions ce projet de loi. Lorsqu'il sera renvoyé au comité, nous constaterons que bien des gens sont heureux également.

Je voudrais dire deux mots au sujet de mon projet de loi d'initiative parlementaire qui concerne également l'industrie nucléaire et la nécessité d'avoir une assurance-responsabilité pour protéger la population canadienne. Il existe une possibilité qui est passée sous silence dans ce projet de loi. Il est nécessaire de mettre à jour le

règlement sur l'industrie nucléaire pour l'adapter aux besoins du XXI^e siècle afin que les Canadiens soient convaincus que la réglementation et le contrôle de cette industrie feront qu'elle soit la plus sûre possible.

• (2025)

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Une voix: Avec dissidence.

(La motion est adoptée, et le projet de loi est lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.)

* * *

LOI SUR LES RÈGLEMENTS

L'hon. Alfonso Gagliano (pour le ministre de la Justice et procureur général du Canada, Lib.) propose: Que le projet de loi C-25, Loi concernant les règlements et autres textes, y compris leur examen, enregistrement, publication et contrôle parlementaire, et modifiant certaines lois en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité.

M. Paul Zed (secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes, Lib.): Monsieur le Président, je propose que le projet de loi C-25, la loi sur les nouveaux règlements, soit approuvé en principe.

Je tiens à dire que j'ai été très heureux de pouvoir profiter de l'étude préliminaire faite par le sous-comité du comité des opérations gouvernementales au cours de la dernière session. Même si les audiences de ce sous-comité ont été interrompues par la prorogation, les témoignages que nous avons entendus nous ont permis d'apporter au projet de loi de légères modifications techniques qui ont eu pour résultat de l'améliorer d'une façon générale sans en modifier le fond. Nous apprécions beaucoup l'aide que nous ont apportée ce sous-comité ainsi que les membres du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation, qui y siégeaient.

La réforme de la réglementation continue d'intéresser beaucoup de Canadiens. Le gouvernement examine toute une série d'options pour essayer d'améliorer la façon dont il établit les règlements. La loi sur les règlements apporte d'importantes améliorations au système canadien de réglementation qui a été instauré il y a près d'un quart de siècle par la Loi sur les textes réglementaires. Cette loi rationalisera le processus et réduira les retards que l'on connaît dans le système actuel où les règlements sont établis à l'échelon fédéral.

Initiatives ministérielles

Cela permettra de modifier plus facilement les règlements pour s'adapter aux circonstances et aux besoins.

Bien que ces réformes aient été annoncées dans le cadre des efforts généraux déployés par le gouvernement pour favoriser l'innovation économique et améliorer les emplois et la croissance, les problèmes créés par le processus réglementaire actuel ont été signalés à maintes reprises au cours des dernières années. Les plus récents appels au changement qui ont été entendus sont ceux qui ont été faits dans le cadre des consultations publiques qui se sont déroulées pendant l'examen réglementaire s'appliquant à l'ensemble de la fonction publique, en 1992 et 1993. De même, les réformes visent à moderniser le cadre juridique qui s'applique à l'établissement de la réglementation à l'échelon fédéral.

La Loi sur les textes réglementaires a été conçue pour une ère antérieure. Elle est complexe, lourde, lente et surchargée, ce qui entraîne des coûts pour tous les Canadiens. Des systèmes de réglementation surannés et inappropriés peuvent avoir des répercussions négatives sur le respect de la loi, sur la compétitivité et la croissance économique ainsi que sur les relations de travail dans le secteur privé réglementé et les organismes de réglementation.

Les systèmes de réglementation surannés qui ne sont pas adaptés aux changements font augmenter les coûts d'exécution pour le gouvernement. Le fait de tarder à moderniser et à améliorer les systèmes de réglementation réduit la capacité du gouvernement de suivre l'évolution qui se produit dans les domaines de la santé, de la sécurité, de l'environnement, du commerce international et des relations fédérales-provinciales.

• (2030)

Les effets néfastes d'un processus réglementaire lent et lourd sont également ressentis par les entreprises canadiennes en raison des règlements surannés et inappropriés qui ont tendance à diminuer la compétitivité et la croissance économique en général.

Les restrictions et les retards causés par le système de réglementation actuel entraînent des coûts cachés, mais bien réels, pour tous les Canadiens, en ce sens qu'ils font augmenter les coûts d'application tout en réduisant la compétitivité sur le marché international.

Personne ne pourrait sérieusement contester le fait que le processus réglementaire actuel doit être réformé afin de l'adapter aux réalités des années 1990, jusqu'au début du XXI^e siècle. Le projet de loi C-25 améliorera le processus réglementaire dans l'intérêt de tous les Canadiens. Il ne faut pas oublier par ailleurs que la réforme de la Loi sur les textes réglementaires nécessite un soigneux dosage pour tenir compte des divers intérêts.

Dans la nouvelle loi, les objectifs de la rationalisation, de la simplification et de l'accélération du processus réglementaire sont atteints sans devoir faire de compromis au sujet des objectifs tout aussi importants qui consistent à s'assurer que l'on a amplement l'occasion d'avertir, d'écouter les commentaires de la population et d'assurer une supervision efficace du Parlement quand il s'agit d'établir une législation subordonnée, à force exécutoire.

Initiatives ministérielles

Par conséquent, il est important de signaler que les réformes proposées dans la loi sur les règlements constituent en grande partie des améliorations d'ordre technique qui ne modifieraient pas le système actuel de façon radicale. Elles dissiperont plutôt certains doutes qui entraînent des discussions et des retards, simplifieront les démarches quand cela se justifie et moderniseront le processus.

Je souligne que la nouvelle loi sur la réglementation préservera et renforcera les principes et objectifs fondamentaux de la Loi sur les textes réglementaires, qui contient les garanties juridiques nécessaires à l'adoption de mesures législatives exécutoires comme les règlements.

Ces objectifs consistent notamment à assurer la légalité, la transparence et l'accessibilité des règlements et permettre au Parlement d'exercer une surveillance efficace de l'exercice du pouvoir législatif par l'exécutif.

La nouvelle loi accroîtra la capacité du gouvernement de répondre rapidement et efficacement aux préoccupations publiques et d'apporter rapidement les changements nécessaires selon la situation de l'économie mondiale. La nouvelle loi réduira également le nombre de règlements dans le système, assurera un processus plus rapide, au besoin, et permettra une utilisation plus efficace de l'incorporation par référence. Elle créera un cadre favorable à la mise en oeuvre d'améliorations administratives importantes dans la manière dont les ministères utilisent le pouvoir de réglementation.

En facilitant la modification ou le remplacement de règlements périmés, la nouvelle loi laissera aux ministères réglementants une plus grande latitude pour appliquer de nouvelles idées qui leur permettront de réglementer plus efficacement et à moindre coût pour les Canadiens.

Les réformes contenues dans le projet de loi C-25 rendront la nouvelle loi sur les règlements mieux adaptée aux besoins actuels en matière de réglementation.

Je voudrais passer rapidement en revue les éléments clés du projet de loi. Il donne une définition de règlement plus simple et rédigé en termes plus génériques; il contient une organisation appropriée des diverses catégories de documents, y compris la simplification du processus pour certains règlements qui n'ont pas à faire l'objet d'un examen juridique; et un pouvoir d'exemption révisé qui sera dorénavant assujéti à un examen en fonction de l'intérêt public; il codifie et clarifie la loi en autorisant expressément l'incorporation par référence de normes internationales et autres et une inter-réglementation assujéti à une exigence d'accessibilité; il modernise le processus réglementaire en prévoyant la création de règlements par des moyens électroniques; et enfin, il assure le maintien de la responsabilité gouvernementale en matière de règlements par l'entremise d'un contrôle parlementaire.

● (2035)

La nouvelle Loi sur les règlements allégera le système en vertu duquel certains documents n'ont pas à être soumis au processus réglementaire ou, du moins, à sa totalité, s'ils ne créent pas d'obligations juridiques de fond ou ne sont pas vraiment des règlements au sens de l'établissement de règles de conduite exécutoires ou si

leur légalité et leur accessibilité sont assurées d'une autre manière. Cela fera en sorte que l'attention ainsi que les ressources du processus de réglementation et du Comité mixte de l'examen de la réglementation seront dirigées vers les textes réglementaires importants qui exigent cette attention.

En ce qui concerne les dispositions sur l'incorporation par renvoi, il faut comprendre que ces dernières ne créent pas une nouvelle technique réglementaire. Elles ne font que clarifier et codifier une pratique déjà largement utilisée dans tout le Canada et dont la légitimité a été reconnue par la Cour suprême du Canada. Cette pratique est aussi largement répandue en Europe et a été prônée par le Conseil canadien des normes et nombre d'organismes internationaux, dont l'Organisation internationale de normalisation, à Genève.

L'incorporation par renvoi de normes dans des règlements, notamment par suite de modifications, représente un important moyen par lequel le gouvernement peut faire la promotion d'objectifs d'harmonisation intergouvernementale et internationale de normes réglementaires. Le recours à des organismes de rédaction de normes interprovinciales et internationales, qui ont l'expertise voulue pour rédiger des normes en temps opportun, est un atout pour la compétitivité canadienne, compte tenu des changements technologiques rapides que nous connaissons maintenant. L'utilité de cette technique pour la compétitivité canadienne a été reconnue dans le rapport de 1993 du sous-comité des finances sur la réglementation et la compétitivité.

Je suis certain qu'on peut se fier aux ministres du Cabinet pour voir à ce qu'on ait recours à l'incorporation par renvoi des normes qui existent à une date donnée et des modifications ultérieures lorsqu'il convient de le faire et que les organismes qui établissent ces normes sont compétents et fiables de sorte que les Canadiens seront satisfaits des normes adoptées.

Bien que ces dispositions sur l'incorporation par renvoi ne font que refléter la pratique courante, je veux signaler aux députés que nous proposons également une amélioration importante en ce sens que la nouvelle Loi sur les règlements obligera l'autorité réglementante à s'assurer qu'on peut avoir accès aux documents incorporés.

Je veux aussi souligner que les améliorations proposées dans le projet de loi C-25 ne vont pas à l'encontre des objectifs tout aussi importants du processus réglementaire, notamment l'examen nécessaire de la réglementation par le Parlement. La nouvelle loi non seulement préservera mais aussi renforcera le rôle que joue actuellement le Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation puisqu'elle stipule que ce comité sera saisi d'office de tous les règlements qui répondent à la nouvelle définition de «règlement» plus simple et rédigée en termes plus génériques, ainsi que de tous les autres textes soumis à l'enregistrement. Le comité mixte permanent sera libre de demander, à n'importe quel moment, un examen des règlements dans lesquels des documents sont incorporés par renvoi et de faire des commentaires à cet égard, et il aura accès pour cela aux documents incorporés. La Loi sur les textes réglementaires en vigueur actuellement limite le renvoi de documents au comité mixte permanent, ce qui ne sera pas le cas dans la loi proposée.

Initiatives ministérielles

• (2040)

Le registre électronique proposé permettra d'économiser de l'argent et aura des effets positifs sur l'environnement puisqu'on aura moins recours au papier comme support d'information. Le registre offrira aussi à tous les intéressés un moyen plus rapide et plus direct de consulter les règlements et de faire des commentaires sur les changements proposés.

Nous savons très bien que tous les Canadiens ne sont pas encore versés dans les ordinateurs et que les lois publiées sur support papier resteront les plus populaires auprès de bien des Canadiens. J'insiste donc sur le fait que le système électronique ne serait offert que comme un service supplémentaire et ne remplacerait pas le système actuel de publication et de distribution. Les règlements sur support papier auront toujours la même large diffusion. Ils seront publiés dans la *Gazette du Canada*, qu'on trouve dans les bibliothèques municipales et qu'on peut aussi recevoir sur abonnement. En vertu de la loi, on peut aussi obtenir des exemplaires de papier au bureau du greffier du Conseil privé ou auprès des ministères responsables.

Le processus de réglementation prévu dans la Loi sur les textes réglementaires est trop lourd et complexe pour pouvoir s'adapter à l'évolution des besoins. La réforme proposée dans le projet de loi C-25 aura généralement pour effet de réduire les pressions sur le système actuel, parce que le volume de la réglementation assujettie au processus réglementaire diminuera sans que cela ne réduise la valeur du système original.

Il en résultera un système plus efficace, qui correspond davantage aux besoins et qui facilitera la tâche du gouvernement fédéral dans l'entreprise de moderniser le processus réglementaire actuel pour implanter un cadre de réglementation qui réponde mieux aux besoins et aux intérêts des Canadiens, tant dans l'ensemble de la population qu'au sein des groupes visés par les règlements.

[Français]

M. Ghislain Lebel (Chambly, BQ): Monsieur le Président, c'est la première occasion qui m'est donnée de prendre la parole sur le projet de loi C-25, intitulé Loi sur les règlements. Ce projet de loi avait été présenté en cette Chambre, l'automne dernier, sous le numéro C-84. Il y avait eu préalablement le fameux projet de loi C-62 qu'on avait baptisé Règlement sur la substitution des normes. Je crois que le député de Fundy—Royal s'en souvient. Toujours est-il que le projet de loi C-62 est mort au *Feuilleton* et, comme il le disait, le projet de loi C-84 a été présenté l'automne dernier.

Je crois que le député de Fundy—Royal devrait faire sien le dicton qui dit que le plus beau chant d'oiseau n'est pas toujours celui qui est le plus long. Il aurait certainement coupé court à l'apologie qu'il vient de faire du projet de loi C-84. Je voudrais simplement lui rappeler que j'étais membre du sous-comité dont il parlait. Ce sous-comité s'est réuni une fois pour la réunion de formation et, une seconde fois, pendant à peu près une demi-heure dans l'édifice qui nous fait face pour rencontrer les fonctionnaires qui étaient venus nous expliquer le projet de loi. Cette réunion a été interrompue malheureusement par la cloche qui nous appelait à la

recours des parlementaires. Nous sommes venus voter et nous n'avons jamais plus entendu parler du sous-comité chargé d'étudier le projet de loi C-84.

Nous avons fait des recommandations au ministère de la Justice, surtout au solliciteur général du Canada. Nous lui avons dit qu'il y aurait avantage à étudier ce projet de loi, à cause de ses effets sur la vie quotidienne des entreprises, des citoyens, de tous les Canadiens, à l'envoyer étudier en comité avant la deuxième lecture. Ce comité aurait dû être formé de parlementaires spécialement issus du milieu du Comité mixte permanent d'examen de la réglementation.

• (2045)

Vous savez qu'en vertu de l'article 90, je crois, du Règlement, un comité a été formé il y a environ 20 ans, le Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, que je coprésidé actuellement avec le sénateur Lewis. Ce comité a pour mission première de scruter à la loupe tous les règlements issus des lois fédérales au Canada. Donc, les charges assumées par ce comité sont absolument faramineuses. On étudie annuellement certainement de 800 à 1 000 textes réglementaires. On fait des rapports à la Chambre et on soumet des recommandations au ministère concerné. Il y a une équipe juridique, des avocats qui font aussi du travail pour nous dans ce comité.

C'est donc le comité d'experts qui aurait pu le plus éclairer cette Chambre. On sait ce qui est arrivé l'automne dernier. On arrête et on ajourne pour la période des fêtes. Ensuite on proroge la session jusqu'à la fin février. Tous les anciens projets de loi qui étaient morts au *Feuilleton* sont réapparus au menu législatif sous de nouvelles numérotations et le projet de loi C-84 est devenu C-25. Malgré l'esthétique qu'on a voulu donner à la nouvelle numérotation, on n'a quand même pas changé la substance du projet de loi.

Quand je disais à mon honorable collègue d'en face que le chant de l'oiseau le plus court est parfois le plus beau, c'est que, à sa place, je me serais interdit de faire l'éloge de ce projet de loi et de le présenter en cette Chambre comme étant à peu près ce qu'il y a de mieux depuis la découverte du pain tranché. Au contraire, je pense que le député devrait se raisonner et je vais lui soumettre les arguments qui vont, j'espère, le faire changer d'idée.

Je sais, monsieur le Président, par votre mutisme, que vous appuyez ma démarche. Qui ne dit mot consent, c'est évident. Mais je pense que, par votre entremise, je vais le faire savoir au député de Fundy—Royal. On définit la réglementation comme étant une série de règles arrêtées et appliquées par l'État qui restreignent ou précisent la nature de l'activité économique et sociale d'une société. La réglementation est mise en place suite à l'adoption d'une loi. C'est notre règle. C'est celle que l'on connaît actuellement et celle qui a toujours prévalu au sein de ce Parlement.

En pratique, c'est le Cabinet qui établit et adopte la majorité des règlements, en moyenne au nombre de 800 nouveaux par année. On peut traiter de choses plus ou moins importantes. Par exemple, on peut décréter le diamètre des pièces de dix sous, comme on peut réglementer sur la fission de l'atome. Donc, les projets de règlement sont toujours importants et selon la loi habilitante, les règlements

Initiatives ministérielles

doivent se conformer à l'esprit et à la lettre de la loi habilitante. Donc, en pratique, c'est le Cabinet qui décrète et suggère des règlements et ces règlements sont adoptés par le gouverneur général en conseil.

La réglementation est devenue la forme la plus courante d'intervention publique. Ce serait impensable de faire une loi, de monopoliser complètement une Chambre de 295 députés chaque fois qu'un item dans une réglementation serait susceptible de changer. Si on appelait la Chambre à la rescousse, on la paralyserait rapidement. Le procédé réglementaire est souhaitable et souhaité.

Le processus réglementaire est régi par la Loi sur les textes réglementaires. Le processus de révision s'est amorcé sur un plaidoyer du Comité permanent des finances de janvier 1993 qui réclamait une réforme en profondeur du processus réglementaire. Là-dessus, il avait raison, c'est vrai. Le projet de loi C-25, visant à réformer le processus de la réglementation est le résultat final de cette réforme entreprise il y a déjà plus de trois ans.

● (2050)

Il est presque identique à son prédécesseur, le projet de loi C-84, comme je le disais tout à l'heure, qui a été introduit en ce Parlement au cours de la première session de la 35^e législature. En décembre 1993, le Sous-comité de la réglementation et de la compétitivité du Comité permanent des finances de la Chambre des communes a publié son rapport intitulé «Réglementation et compétitivité», dans lequel il rendait compte de son analyse, de l'incidence de la réglementation sur la compétitivité.

Le gouvernement conservateur de l'époque a réservé un accueil plutôt favorable à ce rapport. Le Bloc québécois, actuellement, ne nie pas que le processus ou le procédé puisse, dans certains cas, et j'ose même admettre puisse souvent occasionner des délais, par conséquent, occasionner des coûts, donc il y avait intérêt pour tout le monde d'essayer de reformuler nos modes de réglementation pour que les entreprises qui en dépendent puissent trouver là un avantage dans la réduction de leurs coûts de production ou simplement de leurs coûts d'existence.

Les objectifs poursuivis par les parlementaires étaient d'élaborer un système de réglementation qui, tout en créant un produit final de la plus haute qualité, pourvoit à l'élimination des scories, des déchets, à la suite d'une meilleure élaboration, mise en oeuvre et évaluation des règlements.

Comme plusieurs recommandations du rapport du sous-comité semblent favoriser un encadrement législatif plus complet du processus réglementaire et du rôle du président et du secrétariat du Conseil du Trésor à l'égard de celui-ci, le gouvernement aurait dû ou aurait pu incorporer au projet de loi C-25 des obligations additionnelles quant à d'autres étapes du processus réglementaire.

Par exemple, le gouvernement aurait pu, en se forçant un peu les méninges—ce n'est pas son fort—élaborer sur la décision de réglementer. Il aurait également pu pourvoir ou demander aux parlementaires ou à l'autorité habilitante de tenir des audiences, faire des

consultations et élaborer de la réglementation et une analyse des coûts et avantages d'une réglementation.

Il aurait aussi pu prévoir les pouvoirs du président et du Secrétaire du Conseil du Trésor. Donc le gouvernement aurait ainsi respecté la volonté des élus du dernier Parlement et mis en place un encadrement législatif plus contraignant pour les fonctionnaires. Souvenez-vous de ce mot, l'encadrement législatif, c'est la raison, c'est le chien de garde de la législation déléguée ou la sous-délégation des pouvoirs comme on l'entend.

Si on laisse les fonctionnaires aller à gauche et à droite, en haut et en bas à leur gré, sans contrainte légale aucune, on risque de se ramasser au bout d'un certain temps avec des monstres juridiques, un engorgement des tribunaux comme on n'aura jamais vu de mémoire d'homme, et on récupérerait peut-être au centuple, par l'administration de la justice, les coûts qu'on voulait éviter en faisant une réglementation nettement déficiente.

Je comprends encore que le gouvernement fédéral, quand on parle d'administration de justice, relève des provinces, donc il garde ses sous dans ses poches puis envoie la facture aux autres. Il légifère sur des principes, mais jamais sur quelque chose de précis et ce n'est pas la première fois. Il dit: «Les tribunaux trancheront.» Mais ce sont les provinces qui paient les tribunaux. Ce sont les provinces qui paient les juges. Ça fait que ça coûte de l'argent.

Ce qu'on a économisé dans la poche gauche, on le dépensera peut-être dans la poche droite. Le député de Fundy—Royal a passé vite là-dessus, parce que ce n'est pas son fort de faire économiser des sous aux contribuables ou aux provinces.

Pour l'instant, le projet de loi C-25 ne propose aucune mesure pour encadrer les pouvoirs réglementaires du Conseil du Trésor. Plusieurs étapes du processus réglementaire, à savoir la prise de décision pour réglementer, l'élaboration de la réglementation, la consultation des intéressés et l'analyse des coûts et avantages demeurent une responsabilité des fonctionnaires dans le projet de loi C-25.

Aucune obligation législative n'est faite au président du Conseil du Trésor d'élaborer de telles directives et les organismes de réglementation n'ont aucune obligation législative de les respecter. Ça va bien.

Je vais prendre le projet de loi C-25 tel que présenté, mais je n'en ferai pas une étude exhaustive.

● (2055)

Je n'y passerai pas article par article. Cependant, je dois admettre qu'il y a de bonnes choses. Je disais au départ que nous avons actuellement un impératif d'essayer de réduire les coûts, tant dans le mode de réglementation que dans les effets qu'elle peut avoir, les répercussions qu'elle peut avoir sur les entreprises.

L'article 2 de l'ancienne Loi sur les textes réglementaires était nébuleux quant à la définition du texte réglementaire ou de règlement. Il y avait confusion. Tout ça se retrouve tôt ou tard dans les mains des juristes, des avocats, soit du ministère ou de l'entreprise

privée et on se retrouve devant les tribunaux. Une fois là, on se lamenta que ça coûte cher.

Donc, on a regroupé sous le mot «règlement» les textes d'application générale pris sous le régime d'une loi fédérale et établissant unilatéralement des règles de conduite ayant force de loi. Ça c'est bien, sauf qu'il faut tenir compte de l'idée que le gouvernement a de la privatisation.

Cela se produit régulièrement, on privatise les aéroports, on a des sociétés de la Couronne autonomes comme la Société canadienne des postes, Énergie atomique du Canada, Télésat Canada, on a un paquet d'organismes qui sont des créations du gouvernement fédéral, mais qui ont des pouvoirs eux-mêmes. Leur loi habilitante leur confère des pouvoirs pour édicter des normes, légiférer.

Ces gens, ces compagnies, ces intérêts ne sont pas rejoints par le projet de loi C-25. Déjà, c'était une préoccupation pour les gens du Comité mixte d'examen de la réglementation que je coprésidé. On recevait des plaintes de gens qui avaient été touchés par une réglementation. On n'était pas fous, on voyait qu'il y avait une erreur. L'intention du législateur n'avait pas été respectée.

Étant donné que leur réglementation ne procédait pas d'une loi du Parlement mais d'un organisme autonome, on n'avait pas le pouvoir de la vérifier, de faire des recommandations à la Chambre. Cela n'est pas encore modifié, ça va demeurer tel quel et même ça risque de s'accroître davantage. On parlait de cette entreprise créée de toutes pièces par le gouvernement fédéral qui va s'occuper de la navigation aérienne par exemple. Cet organisme est un de ceux qui échappera au contrôle du projet de loi C-25.

Déjà, le projet de loi C-25 a pour effet pernicieux, j'allais dire pervers et caché, de soustraire les parlementaires au processus de décision. C'est encore une approche nouvelle, du néo-fédéralisme à la libérale qui fait qu'on gère tout à l'intérieur de quatre murs rapprochés. On fait des règlements qui favorisent, plus souvent qu'autrement, les bons souscripteurs de notre caisse électorale.

On peut adopter des normes qui ne sont applicables qu'à eux, favorables qu'à eux. On peut le faire en catimini, on peut même ne pas les publier pour ne pas que les adversaires l'apprennent. Pour ne pas que les conservateurs sachent que M. Bronfman a donné à la fois aux libéraux et aux conservateurs, on ne publie rien, on cache tout ça, ça paraît bien.

Je les vois venir là. Ils s'en viennent, ils se rassient et ils disent que le passé est garant de l'avenir. Je comprends avec 600 milliards de dollars de dette accumulée. Ce n'est pas le Bloc québécois qui a inventé des normes de toutes sortes. Mes arrière-petits-enfants ne pourront jamais payer la dette qu'on a actuellement.

Ils ont bien beau se pêter les bretelles et dire que si le bon Dieu ne les avait pas mis au monde, ce serait la fin du monde. Je ne le pense pas. Ce serait peut-être le début d'un monde meilleur, parce qu'on n'aurait peut-être pas la dette qu'on a actuellement.

J'écoute le député... Vous savez, j'aimais mieux le grand Groulx que le Pettigrew.

Initiatives ministérielles

M. Pettigrew: Donc, vous aimez mieux ce genre d'approche-là?

M. Lebel: Je parlais de l'abbé.

• (2100)

En ce qui concerne le processus réglementaire, je comprends que cela puisse être contraignant. La démocratie a un prix, je le sais. Nous aimerions bien que tout soit démocratique et qu'il ne nous en coûte rien. Malheureusement, les humains sont ce qu'ils sont, monsieur le président, et je sais que vous m'approuvez, par votre mutisme. Je suis conscient de la justesse de mes propos, et je vous assure que je suis animé des meilleures intentions. Même le premier ministre ne se lèvera pas pour me contredire. Et le député de Papineau—Saint-Michel ne le fera pas non plus parce qu'il sait la justesse de mes propos. Ces gens-là savent que le fait de gérer un pays est important et que cela a des conséquences immenses et énormes. Quelquefois, en voulant faire des économies de bouts de chandelles, on risque de mettre l'économie dans le marasme et de créer plus de tort que de bien.

Je me suis laissé distraire quelque peu par le député d'en face, mais je vais poursuivre. J'avais commencé à élaborer sur quelques articles. Quand on parle de législation par référence, le député de Fundy—Royal a fait l'éloge de l'incorporation par référence.

Ce n'est pas si simple que ça, l'incorporation par référence. Le texte de loi, aux alentours des articles 19 ou 20, nous parle de l'incorporation par renvoi ou l'incorporation par référence. Je comprends qu'on puisse y trouver un intérêt, et le député de Papineau—Saint-Michel va être d'accord avec moi pour incorporer un texte qui peut être, par exemple, des normes en matière d'automobile. C'est bien plus simple, plutôt que de les décrire dans un règlement, de dire qu'on accepte comme norme la spécification déclarée par General Motors dans son cahier numéro untel, daté de tel jour, etc. . . C'est bien, mais l'incorporation par renvoi peut avoir des effets, cependant, que l'on n'a pas souhaités.

On se souvient de l'incorporation par renvoi n° 6803 où l'on dit que, pour calculer les revenus de pension de quelqu'un qui aurait travaillé aux États-Unis pendant quelques années et qui aurait droit à une pension, on se réfère à l'ordonnance 6803 du gouvernement américain pour établir la pension. Mais il faut savoir que cette ordonnance 6803 risque d'être indexée au coût de la vie, et nous qui avons référé à 6803, à une autorité extérieure au Canada, nous essayons de suivre parce que ce n'est pas nous qui décidons mais un autre gouvernement.

Il aurait peut-être été bon de dire, et là je suis d'accord avec le gouvernement, que lorsque l'on va incorporer par renvoi, on va préciser que ça pourrait comprendre un gouvernement étranger comme celui des États-Unis. Mais on ne le fait pas et ensuite, on va se trouver devant les tribunaux qui vont dire qu'il est inadmissible qu'un règlement qui a été adopté aux États-Unis, par renvoi, soit applicable à des Canadiens.

Il y aura aussi un autre problème. Certains vont dire que le règlement n'a été adopté qu'en anglais aux États-Unis. Est-ce que cela ne contrevient pas à l'article 133 de la Constitution canadienne? Ce sera un autre problème. On a voulu abaisser des normes et on

Initiatives ministérielles

va être ensuite obligés de faire passer le nombre des juges à la Cour suprême de 9 à 27 du jour au lendemain.

Vous voyez qu'en voulant faire des économies, on va se retrouver avec des dépenses additionnelles. Donc, à partir d'une bonne intention, quand on fait preuve d'un étonnant laxisme dans la rédaction des lois, on se retrouve avec des espèces de monstres juridiques. Cela ne ressemble à rien. Ça n'a ni queue ni tête, ni dos ni ventre. On ne sait pas ce que c'est. Finalement, ce n'est pas grand-chose. Cependant, cela récompense et risque de porter fruit aux amis du parti qui, par des textes ombrageux, des textes imprécis, finissent par se négocier une petite norme qui leur est exclusivement applicable.

• (2105)

Un homme de ma circonscription, que je respecte beaucoup, me disait avoir ouï dire que le bureau de poste de Chambly était à vendre. C'est possible. Quand on n'a plus besoin du bureau de poste, on le vend. Il était intéressé à soumissionner pour le bureau de poste. Donc, j'appelle donc la Société canadienne des postes et je leur demande si, de fait, le bureau de poste est à vendre. On me répond que non, on n'a pas décidé de le vendre. Je demande donc à être assuré pour que lorsqu'il sera à vendre, on lancera un appel d'offres publiques. On me répond alors: «Ah non, monsieur Lebel, on ne peut pas vous donner une telle assurance.» Le bureau de poste de Chambly, si on veut, on peut le donner. On n'est pas obligé, on n'est pas tenu de suivre les Règlements de la Chambre des communes, d'aller en soumissions, etc. Si on veut, on peut le donner et cela, même si des gens sont prêts à payer le prix fort pour l'avoir.

La seule chose à laquelle la Société canadienne des postes doit se conformer, c'est de se présenter chaque année à la Chambre des communes pour déclarer qu'elle a fait des profits. Tant qu'il y a des profits, on ne chiale pas. C'est la réponse que j'ai obtenue et je sais que c'est vrai. Je sais que ces gens-là sont de bonne foi et qu'ils ne donneront pas le bureau de poste. Cependant, je sais que, légalement, ils pourraient le faire, parce qu'ils ne sont pas soumis au contrôle de la Chambre des communes.

Tout ce que nous faisons ici, c'est de leur voter des crédits quand ils sont dans le trou. Par contre, nous ne leur demandons rien quand ils font de l'argent. De cette façon, c'est toujours le contribuable qui paie.

Ce que je viens de dire concernait l'incorporation par renvoi. Il y a un autre aspect à ce projet de loi. On parle aussi de la publicité des projets de loi, des règlements. On change les règles en disant que «le gouverneur en conseil peut, par règlement, soustraire au processus réglementaire tout règlement et catégorie de règlement qui, en vertu de la loi, était dispensé d'examen, d'enregistrement ou de publication avant l'abrogation de celle-ci». Il n'y en avait pas. Il n'y en avait pas beaucoup. Il y en avait tout de même quelques-uns.

On dit qu'on peut publier un règlement, mais qu'on peut aussi ne pas le publier. Personne ne peut être condamné sur la foi de la publication de ce règlement, s'il n'avait pas pris les moyens pour le faire connaître comme il faut. Mais, c'est encore vague et flou. On

dit qu'on ne l'a pas publié, mais qu'il aurait dû le savoir. Il aurait dû comprendre cela; il est plus fin que cela. Il n'y a pas de règle stricte. C'est là la grande carence de ce projet de loi.

Quand je disais, au début de mon exposé, que le député de Fundy—Royal aurait été mieux d'être moins élogieux. Je me demande s'il avait effectivement lu le projet de loi.

Le premier ministre reste assis; il n'intervient pas parce qu'il sait que j'ai raison. Il ne se lèvera pas. Le chef de l'opposition est d'accord avec moi, monsieur le député de Papineau—Saint-Michel, c'est pour cela aussi qu'il ne se lève pas. Le premier ministre ne se lève pas, lui, parce qu'il partage effectivement mon idée et il va probablement vous renvoyer à vos devoirs parce que, vous savez, il n'y a pas moyen de parvenir à économiser avec ce genre de texte.

On parle des moyens de défense: «aucune sanction ne peut découler du non-respect d'un règlement». Je demanderais au député de Papineau—Saint-Michel, responsable des affaires internationales de bien écouter. Je lui dis de porter attention à l'article n° 11 que voilà. Je ne suis pas sûr que le premier ministre ne bondira pas, à ce moment-ci. Écoutez bien ceci: «aucune sanction ne peut découler du non-respect du règlement si, à la date du fait reproché, il n'avait pas été publié conformément à l'article 10.»

• (2110)

Donc on est du bon monde, on ne peut pas condamner un gars qui ne le savait pas, un gars qui ne s'est pas soumis à un règlement qu'on n'a pas publié, qu'on a caché dans les offices du ministre; heureusement, pas celui de Papineau—Saint-Michel. Pas celui-là.

Par contre, on dit qu'il peut cependant être condamné s'il est prouvé qu'à cette date, au moment où on lui reproche un fait, soit que le contrevenant avait eu connaissance de la teneur du règlement, ou soit que des mesures raisonnables avaient été prises pour que les intéressés en soient informés.

Des mesures raisonnables, encore là, ce sont quoi? Ce qui est raisonnable pour nous semble toujours déraisonnable pour eux. Je présume donc que l'inverse est aussi vrai: ce qui est raisonnable pour eux est parfois déraisonnable pour nous. Donc comment arriverons-nous à nous entendre, sinon en ayant recours à un tribunal qui, lui, aura la pénible tâche de trancher sur ce qui est raisonnable versus ce qui est déraisonnable? C'est ça, M. le ministre de la Coopération internationale, des textes de loi mal bâtis. Et je sais que dans votre ministère, cela ne passerait pas; vous n'arriveriez pas en Europe avec un tel texte, on vous renverrait, et je sais que vous êtes plus compétent que ça.

Je dois vous dire, M. le ministre, que, pour nous, le petit monde qui reste au Canada et qui vit au Canada continuellement, se soumettre à des impératifs législatifs comme ceux-là ce n'est pas facile, surtout lorsqu'on dit que, dorénavant, on va cacher le règlement, qu'on va le cacher et qu'on va s'organiser pour l'administrer sans que le contribuable n'en ait pas connaissance, sans qu'il le sache, parce que tout cela est au profit des amis. Ça sent un peu les fiducies familiales à deux milliards qu'on découvre trois ou quatre ans après.

En tout cas, je peux vous dire que ce n'est pas mon propre père qui a bénéficié des deux milliards. Si vous cherchez, cherchez ailleurs, pas chez nous.

Il y a quelque chose de malsain dans tout ça et c'est ce qu'on perpétue. Et vous n'avez rien vu. Si seulement vous aviez vu le projet de loi C-62! Le drame, c'est qu'au sujet du projet de loi C-62 sur les normes de pratique, je me demande si on n'obtient pas maintenant le même effet avec ce fameux projet de loi C-64 travesti en projet de loi C-25, parce que ce qui n'est pas interdit dans un texte réglementaire est permis.

Donc, on avait soulevé un tollé. La presse avait sauté dans les airs et les journalistes aussi en disant que ça ne se pouvait pas, qu'il était impossible de faire une législation telle que le projet de loi C-62. Et là, le ministre avait reculé, le dos aux câbles, il ne pouvait plus bouger. On a dit qu'il était knock-out, comme on dit en espagnol!

Je me demande si les effets pervers et nocifs du projet de loi C-62 ne sont pas en train de renaître dans le projet de loi C-84, mais de façon encore plus insidieuse. Ce serait vraiment un danger. On passerait dangereusement à côté de la réduction des coûts et tout ça, et on créerait des précédents absolument inqualifiables et on ouvrirait la porte à des coûts astronomiques pour le redressement des situations devant les tribunaux.

Le Bloc québécois votera donc contre ce projet de loi. Il ne pourrait pas voter en faveur, malgré que j'y aie décelé au début des choses quand même intéressantes, car il y a trop peu de bien pour ce qu'il y a de mauvais.

Ma mère, qui n'est plus tellement jeune maintenant, était très bien élevée. Elle ne voulait pas qu'on dise certains mots. À un moment donné, alors que je m'étais planté un clou dans le pied et que ça avait mal tourné, ma mère, pour ne pas appeler les choses comme elle aurait dû, avait dit qu'il y avait de la rouille et du méchant là-dedans. Eh bien, c'est ça. C'est plein de rouille et de méchant, votre projet de loi. Corrigez-le donc et présentez-nous quelque chose de palpable, de potable et de transparent. Je suis certain que cette fois-là le premier ministre, même à cette heure tardive, bondira de son fauteuil pour applaudir à l'initiative de ses ministres.

Le vice-président: L'honorable député a-t-il terminé ses remarques? Terminé.

J'accorde la parole à l'honorable ministre sur un rappel au Règlement.

M. Pettigrew: J'en appelle au Règlement, monsieur le Président.

• (2115)

Le vice-président: Chers collègues, le député vient de terminer ses remarques, et le ministre désire invoquer le Règlement. Donc, il a la parole en premier.

M. Pettigrew: Monsieur le Président, à titre de nouveau parlementaire, je voudrais solliciter vos lumières. Le député de l'opposi-

Initiatives ministérielles

tion, à maintes reprises, a interpellé un député absent de cette Chambre, prétendant qu'il devrait bondir de son fauteuil devant les énormités qu'il nous a servies pendant son discours. Je voudrais savoir si ce comportement est parlementaire.

M. Laurin: Monsieur le Président, je ferais remarquer à mon honorable collègue que le dernier intervenant n'a jamais dit qu'un tel député était présent ou absent. Alors, si le député est présent, sans doute qu'il bondira de son siège, et s'il est absent, c'est sans doute au sens figuré qu'il aurait dû bondir de son siège. Comme on n'a jamais dit si le député était présent ou absent, je pense que le rappel au Règlement devrait être refusé.

Le vice-président: C'est intéressant, mais il est bien évident que le député n'a pas dit que le député en question était absent. Le député de Joliette a tout à fait raison.

[Traduction]

M. Dick Harris (Prince George—Bulkley Valley, Réf.): Monsieur le Président, à en juger par ce qui vient de se passer, on peut dire que c'est une longue et chaude nuit d'été. Nous avons la chance d'être à la Chambre, ce soir, pour examiner le projet de loi C-25, une mesure que seuls les libéraux pouvaient inventer. Le projet de loi est une mesure très complexe. Il est difficile à lire, à interpréter et à débattre. C'est une mesure législative typique des libéraux.

En fait, le Canadien ordinaire pourrait la trouver presque effrayante. Comprendre l'objet du projet de loi—ce qui est suspect en soi—d'après le texte est un véritable défi.

Nous, réformistes, sommes à la hauteur du défi que nous lançent les libéraux quand ils nous présentent un projet de loi compliqué, pensant que le Canadien moyen que nous représentons ne va pas le comprendre. Nous suivons les choses de près. Nous menons la bataille pour les Canadiens moyens. Nous essayons de clarifier les projets de loi complexes que présente le gouvernement pour essayer de tromper les gens.

Malgré la complexité de ce projet de loi, il est clair que le gouvernement suit une tendance déjà établie au sein d'autres démocraties parlementaires, comme l'Australie. C'est difficile à croire, mais cette tendance vise à la simplification et à la rationalisation du processus réglementaire. C'est aussi difficile à croire lorsqu'il s'agit du Parti libéral. C'est pour rendre le processus réglementaire plus compatible avec les besoins actuels du commerce, du gouvernement et du public.

Dieu sait qu'une chose dont le public, le commerce et le gouvernement ont besoin, c'est de règlements plus simples. N'importe quelle chambre de commerce et n'importe quelle organisation de l'entreprise vous diront que, au Canada, il coûte aux consommateurs et aux entreprises des milliards et des milliards de dollars par année à cause de l'inefficacité ou de l'inutilité des règlements que des gouvernements ont adoptés par le passé et qui sont toujours en vigueur.

Initiatives ministérielles

Ce dont le pays a réellement besoin et ce que le gouvernement devrait créer, au lieu d'essayer de présenter des mesures législatives complexes, c'est un test de coûts auquel on soumettrait chaque règlement pour voir s'il est réellement utile ou s'il est tout simplement là pour faire double emploi. Il n'y a pas de doute que la rationalisation et la simplification sont à la fois souhaitables et nécessaires. Or, nous avons trouvé un défaut dans ce projet de loi, et c'est un défaut mortel. Il n'y a pas de disposition d'annulation. Autrement dit, le comité de la réglementation, le gardien de la réglementation, ne peut pas annuler un règlement qui serait illégal ou *ultra vires*.

• (2120)

Mon collègue, le député de North Vancouver, est membre du Comité mixte permanent de l'examen de la réglementation. C'est un comité constitué de députés et de sénateurs. La tâche du comité est d'examiner la réglementation qui a été adoptée par le gouvernement et ses ministères afin de déterminer si elle est légale et conforme à l'intention de la loi en vertu de laquelle elle a été adoptée.

La grande majorité des règlements examinés par le comité sont parfaitement conformes. Ce ne sont peut-être pas de bons règlements, mais, d'un point de vue légal, ils sont conformes. D'une façon générale, ils n'exigent pas de commentaires.

Un petit pourcentage doit être examiné avec le ministère visé. Très souvent, le problème se règle tout simplement en corrigeant quelque différence mineure de sens entre la version anglaise et la version française ou en précisant le sens si une mauvaise interprétation est possible.

Comme je l'ai dit, en vertu de ce projet de loi, le comité n'a pas le pouvoir d'annuler un règlement qui serait *ultra vires* ou illégal. Ce pouvoir est rarement utilisé, mais, néanmoins, c'est un pouvoir important que le comité devrait conserver. Je pense que la plupart des libéraux seront d'accord avec moi à ce sujet. Le gardien de la réglementation devrait avoir la possibilité de faire appliquer ses décisions ou, alors, elles n'auront aucun sens.

Le projet de loi C-25 prévoit le renvoi des règlements au comité, mais ne prévoit rien sur le plan de l'annulation. Cela signifie que même si le comité constate qu'un règlement est illégal, il ne peut pas l'annuler.

Le fait qu'il n'y ait pas de procédure d'annulation dans le projet de loi C-25 le rend notablement différent de la mesure législative de rationalisation qui a été adoptée en Australie. Le gouvernement de ce pays a eu la bonne idée de prévoir une clause d'annulation, de sorte que le comité puisse faire un travail qui ait du sens et prendre des décisions utiles.

Mon collègue de North Vancouver, dans sa grande sagesse et avec son grand bon sens, a présenté un projet de loi d'initiative parlementaire à la Chambre qui ajouterait une disposition d'annulation au projet de loi C-25.

Tout le monde ici sait quelles sont les chances de survie d'un projet de loi d'initiative parlementaire. Il a beau être excellent, posséder une bonne dose de bons sens, contribuer à la démocratie à la Chambre, viser le mieux-être des Canadiens, profiter aux gens

d'affaires canadiens, un projet de loi d'initiative parlementaire n'a que très peu de chances d'être adopté par la Chambre.

Il y a une raison à cela, elle se trouve en face. Le gouvernement libéral n'autorise que très peu de projets de loi d'initiative parlementaire à franchir toutes les étapes de l'adoption. Je peux en parler en connaissance de cause. Je savais déjà, au beau milieu de mon discours, que je me dirigeais tout droit vers l'écueil qui guette tout projet de loi d'initiative parlementaire.

Le mien, le projet de loi C-201, a trait à la détermination de la peine à l'égard des conducteurs ivres qui tuent. Les libéraux savent pertinemment que cette mesure législative répond aux vœux de la population canadienne. Ils savent très bien que c'est une initiative très attendue. Ils savent que c'est un projet de loi qui va avoir un effet dissuasif sur les gens qui tuent parce qu'ils conduisent avec des facultés affaiblies.

• (2125)

Nous nous heurtons, chez les libéraux, à une mentalité juridique qui veut qu'on refuse d'étudier ce projet de loi à cause de quelques technicalités. Le fait est que, en dépit de cette mentalité juridique au sein du Parti libéral et peut-être à cause de cette mentalité juridique au sein du Parti libéral, les ministériels ne sont pas en mesure de comprendre ce que souhaite le Canadien moyen.

Nous avons présenté des milliers et des milliers de signatures sur des pétitions déposées à la Chambre. Les pétitionnaires demandaient que le projet de loi C-201 soit étudié, à tout le moins renvoyé à un comité. Or, le gouvernement libéral, par l'intermédiaire du whip, par l'intermédiaire du secrétaire parlementaire du ministre de la Justice, a refusé à tous les députés libéraux qui voulaient se prononcer en faveur de ce projet de loi le droit de prendre la parole. C'est odieux! Parfaitement odieux!

Mon collègue, le député de Vancouver-Nord, a présenté à la Chambre une mesure d'initiative parlementaire qui ajouterait une procédure d'annulation au projet de loi C-25. Or, comme chacun sait, à cause de l'entêtement du gouvernement libéral—ou plutôt de sa stupidité. . .

M. Solomon: Sa sottise.

M. Harris: Monsieur le Président, je serai plus gentil que mon collègue du NPD, bien qu'il ait raison.

Malgré tout le mérite que présente cette mesure d'initiative parlementaire, le gouvernement libéral ne veut pas la laisser adopter. À cause de ses décisions, le projet de loi C-278, qui aurait permis d'inclure une procédure d'annulation dans la mesure à l'étude, a été rejeté par ce parti.

La véritable responsabilité du refus d'inclure une procédure d'annulation retombe franchement sur le ministre de la Justice. Ce n'est pas la seule erreur que ce dernier ait commise depuis qu'il a été élu à la Chambre.

Jusqu'à présent, et malgré les nombreuses instances de notre parti, le ministre de la Justice n'a toujours pas expliqué pourquoi il refuse d'inclure cette procédure d'annulation. Il a tout simplement refusé de faire adopter cette procédure et n'a donné aucune raison ou explication à ce sujet.

Ajournement

Le gouvernement libéral et le ministre de la Justice ont raté une excellente occasion en excluant du projet de loi la procédure d'annulation. Nous, les réformistes, en notre qualité de défenseurs des Canadiens, des entreprises canadiennes et de tout ce qui est juste et bon dans notre pays, reprochons amèrement au gouvernement libéral de ne pas l'avoir ajoutée. Nous ne pouvons pas appuyer un projet de loi comportant un défaut majeur. Or, la mesure à l'étude présente un grave défaut, et nous ne l'appuierons donc pas.

Le vice-président: La Chambre est-elle prête à se prononcer?

Des voix: Le vote.

Le vice-président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

Le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

Le vice-président: À mon avis, les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

Le vice-président: Convoquez les députés.

Après l'appel du timbre:

Le vice-président: La whip adjointe du gouvernement a demandé que le vote sur la motion soit remis à demain, à la fin de la période prévue pour l'étude des initiatives ministérielles.

Mme Catterall: J'invoque le Règlement, monsieur le Président. Je crois que vous constaterez qu'il y a consentement unanime à la Chambre pour reporter le vote à 17 h 30, mardi prochain.

[Français]

Le vice-président: Collègues, avons-nous le consentement unanime de la Chambre pour différer le vote jusqu'à mardi prochain?

Des voix: D'accord.

MOTION D'AJOURNEMENT

• (2130)

[Français]

L'ajournement de la Chambre est proposé d'office, en conformité de l'article 38 du Règlement.

LE PONT DE QUÉBEC

M. Antoine Dubé (Lévis, BQ): Monsieur le Président, le 10 mai dernier, je posais une question en cette Chambre au ministre des

Transports portant sur la responsabilité du gouvernement fédéral reliée au pont de Québec.

Une nouvelle fois, le ministre des Transports m'a répondu qu'il niait toute responsabilité du gouvernement fédéral par rapport à la restauration du pont de Québec. Or, son gouvernement a changé d'idée puisque vendredi, le 7 juin dernier, le premier ministre du Canada et le premier ministre du Québec, lors d'une rencontre à la Citadelle de Québec, ont conclu une entente qui répartissait l'implication financière des différents intervenants de façon suivante: 60 p. 100 par le Canadien National, 30 p. 100 par le gouvernement provincial et 10 p. 100 par le gouvernement fédéral par l'intermédiaire du ministère des Transports, qui, jusque-là, niait sa responsabilité.

Vous me permettez une petite anecdote en passant. Cet après-midi—c'est juste une coïncidence—je posais une question sur un autre sujet, la fermeture au CN d'un atelier de réparation d'entretien ferroviaire, et le ministre des Transports dans ce dossier a nié sa responsabilité. C'est pour cela que devant sa volte-face au sujet du pont de Québec, je reste malgré tout optimiste face à l'autre dossier.

Mais là n'est pas la question. Maintenant qu'il y a un règlement positif à ce dossier, j'aimerais demander au ministre des Transports, ou à son représentant, ce qui l'a amené à modifier sa réponse, qu'il m'a d'ailleurs donnée à plusieurs reprises, dont le 10 mai, puis à reconnaître une responsabilité du gouvernement fédéral puisqu'il paie 10 p. 100.

Je voudrais aussi lui demander de ne pas changer d'idée et de conserver cette bonne décision pour la réfection du pont de Québec, qui est un symbole important pour la région de Québec. Je lui demande des explications à savoir quelles sont les modalités de l'entente, sur combien de temps va s'échelonner l'implication du gouvernement fédéral, les 10 p. 100 en question. En même temps, je lui demande s'il reconnaît que le gouvernement fédéral peut verser d'entrée de jeu, le plus rapidement possible, sa contribution parce que les gens pensent qu'il ne s'agit que de nouvelle peinture pour le pont de Québec. Mais il s'agit de remplacer des poutrelles importantes. On évalue que les matériaux seulement représentent le tiers de la facture.

Je voudrais, par l'intermédiaire du ministre, demander pourquoi on ne pourrait pas utiliser les services d'une entreprise de mon comté, celle justement qui a construit le pont Dominion Bridge, et qui, tout récemment, a acquis le chantier maritime MIL Davie. Étant donné que le fédéral n'a pas versé un sou depuis trois ans au chantier MIL Davie, il y a là une belle opportunité pour le ministère des Transports d'influencer le CN en faveur de Dominion Bridge pour que ces travaux soient réalisés par des travailleurs du chantier maritime MIL Davie. On sait que le président du CN, M. Tellier est un ancien de l'administration fédérale. On dit que c'est privé, mais on sait qu'il a toujours passé sa vie ici.

[Traduction]

M. Ron MacDonald (secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international, Lib.): Monsieur le Président, j'interviens aujourd'hui sur la question soulevée par le député de Lévis

Ajournement

concernant la participation du gouvernement à l'entretien du pont de Québec. J'aurais cru que le député, qui vient du Québec et qui s'est déjà demandé si la fédération pouvait vraiment fonctionner, se serait levé pour féliciter le gouvernement fédéral d'avoir annoncé sa participation aux travaux d'entretien du pont de Québec.

Évidemment, le député sait que les premiers ministres fédéral et provincial se sont rencontrés la semaine dernière pour discuter d'une variété de sujets, dont le pont de Québec. Cette rencontre très satisfaisante prouve une fois de plus ce que la fédération peut faire, quand des membres du Cabinet fédéral rencontre les premiers ministres provinciaux. Ils peuvent aller au-delà de leurs différences pour agir dans l'intérêt du pays.

• (2135)

Le premier ministre a annoncé qu'un accord avait été conclu visant un programme d'entretien. Le député est sûrement au courant de la structure de cet accord, dont une description a été fournie au cours de la conférence de presse des premiers ministres fédéral et québécois. Il a été entendu que le programme d'entretien entraînerait des dépenses de 60 millions de dollars sur dix ans. Le CN fournira 60 p. 100 de ce montant. La province de Québec en assumera 30 p. 100 et le gouvernement fédéral, 10 p. 100.

Nous sommes heureux de voir que la province de Québec collaborera avec le CN, propriétaire du pont depuis 1993, et qu'elle approuve le programme d'entretien accéléré de cet ouvrage si important pour les résidents de la ville et de la province de Québec. Chaque jour, en plus de 14 trains, il y a 25 000 véhicules qui empruntent ce pont.

C'est tout ce trafic qui entraîne la détérioration du pont de Québec. Voici qu'un accord tripartite entre le gouvernement fédéral et la province de Québec. . .

Le vice-président: Je regrette. Le temps de parole du député est écoulé.

HOLLINGER INC.

M. John Solomon (Regina—Lumsden, NPD): Monsieur le Président, le 28 mai, au nom de nombreux Canadiens, j'ai demandé au premier ministre d'enquêter sur la concentration de la propriété dans la presse écrite.

Le ministre de l'Industrie a répondu qu'il n'y a pas de motif d'ordre juridique justifiant une intervention dans ce dossier. C'est une réponse très étonnante. Si je pousse l'argument un peu plus loin, le gouvernement fédéral n'avait pas de motif d'ordre juridique d'intenter des actions en justice contre les Canadiens qui paient pour avoir des relations sexuelles avec des mineurs dans des pays étrangers. C'était vrai jusqu'à ce qu'il adopte une loi à ce sujet. Par conséquent, si les libéraux n'ont pas de loi facilitant la tenue d'une enquête sur la concentration de la propriété dans le domaine des médias, ils devraient en adopter une.

La liberté de presse est très importante, car le public a le droit d'être informé. Lorsque les journaux et les autres médias n'évoluent pas dans un environnement concurrentiel, on porte atteinte aux principes démocratiques fondamentaux. Il est tout simplement inacceptable que le gouvernement libéral refuse de remédier à cette situation.

Le Bureau de la politique de concurrence a rapidement approuvé les fusions résultant de la vente de ces journaux, mais le ministre sait toutefois que le Bureau de la politique de concurrence est inefficace. Il n'est pas mandaté pour enquêter sur la concentration de la propriété. Actuellement, il n'est pas habilité à examiner les problèmes résultant du fait qu'un individu possède 53 p. 100 de tous les quotidiens et 42 p. 100 du tirage dans notre pays.

Ce dont la population a besoin, c'est d'une loi canadienne sur les journaux qui limiterait la concentration de la propriété des journaux canadiens et qui encouragerait le lancement de nouveaux journaux. Cette nouvelle loi donnerait plus de choix aux Canadiens et assurerait un meilleur équilibre dans les articles et les éditoriaux.

Les journalistes de la presse écrite jouent un rôle important dans notre pays. Ils informent les Canadiens sur leurs gouvernements, leurs collectivités et le monde entier. De plus, ils expriment des opinions et présentent celles d'autrui. Ce sont là les principales fonctions des journalistes de la presse écrite. Ils ont également des responsabilités. Ils ont la responsabilité de nous dire ce qui se passe d'une manière équilibrée. C'est toute une responsabilité à assumer pour les journalistes en première ligne. Ils assument cette lourde responsabilité en interviewant des gens, en faisant de la recherche et des enquêtes. J'applaudis à leurs efforts.

Ce travail n'est pas sans dangers. De par le monde, nombre de journalistes sont tués dans l'exercice de leurs fonctions. C'est le prix à payer pour un journalisme efficace. Les journalistes s'efforcent de nous faire connaître la vérité. Mais ils ne peuvent faire leur travail convenablement si les budgets des journaux sont réduits au point où un journaliste doit faire le travail de trois journalistes.

Dans le cas du *Leader-Post* de Regina, il n'y a plus de journaliste chargé à plein temps des nouvelles agricoles. Et cela est arrivé dans une province où l'agriculture est au coeur même de l'économie. C'est un manque de respect pour les lecteurs. Tout ce qui compte, c'est que le propriétaire des journaux, Conrad Black, fasse des profits.

Hollinger Inc., dont l'actionnaire majoritaire est Conrad Black, détient maintenant 53 p. 100 des quotidiens au Canada. Autrement dit, un seul homme a la main haute sur le contenu éditorial de 58 quotidiens et dirige les activités de leurs journalistes. Comme Peter C. Newman l'a écrit dans le magazine *Maclean's*: «Il ne fait aucun doute que M. Black se servira de ses 58 quotidiens canadiens pour faire la promotion de ces idées néo-conservatrices, comme il l'a fait tout récemment avec le *Post* de Jérusalem.

Il incombe au gouvernement fédéral de veiller à ce que les journaux assument leurs responsabilités. Quand des nouvelles sont étouffées ou censurées à cause des points de vue partiels d'une

personne, la démocratie est menacée. Par ailleurs, le gouvernement fédéral ne rend guère service à la démocratie s'il ne fait rien. En effet, comme il ne fait rien, Conrad Black peut en conclure que la concentration de la presse au Canada est souhaitable et que la démocratie peut être menacée.

Pourquoi? Pourquoi les libéraux ne réagissent-ils pas? Est-ce parce que Conrad Black et le premier ministre sont de bons amis, comme on le dit le *Globe and Mail* du 1^{er} juin? Ou est-ce parce que des contributions politiques ont été versées au Parti libéral pour que ce dernier fasse la sourde oreille aux préoccupations des Canadiens à cet égard? Quelle est la bonne réponse? Les Canadiens veulent savoir et ils en ont le droit.

M. Morris Bodnar (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, Lib.): Monsieur le Président, j'ai quelques commentaires d'ordre général à faire en réponse au député de Regina—Lumsden.

Premièrement, le gouvernement n'a absolument pas le pouvoir de bloquer des transactions commerciales, contrairement à ce qu'il laisse entendre. Il devrait également examiner ce qui se passe au niveau du gouvernement provincial. Il devrait s'adresser à ses confrères du gouvernement néo-démocrate de la Saskatchewan quand il s'agit de questions relevant de la compétence d'un gouvernement provincial et non du gouvernement fédéral.

Deuxièmement, la liberté de parole est garantie par la Charte des droits et libertés.

Troisièmement, des changements fondamentaux sont en cours dans les méthodes de communication. La radio, la télévision et maintenant l'Internet, sont d'excellents modes d'échange de renseignements et d'opinions.

L'application de la Loi sur la concurrence est confiée au Directeur des enquêtes et recherches, qui est un fonctionnaire indépendant. Le directeur s'intéresse depuis plusieurs années au secteur de la presse.

En 1974, des accusations de monopole ont été portées contre K.C. Irving Ltd. En 1980, des accusations au criminel ont été portées contre Southam et Thompson pour partage du marché. En

Ajournement

1990, le directeur a contesté l'acquisition par Southam de journaux locaux de la région de Vancouver parce que cette société possédait déjà les deux quotidiens. Le directeur en a conclu que l'acquisition de deux journaux régionaux entraînait une forte diminution de la concurrence sur le marché publicitaire desservi par ces journaux. L'affaire est actuellement devant la Cour suprême.

L'examen du directeur est principalement axé sur les répercussions économiques qu'une transaction aura sur la concurrence sur les marchés de la publicité. Le directeur n'est pas mandaté pour examiner des questions d'ordre social, comme la diversité au niveau des articles. Les marchés publicitaires des journaux sont locaux par nature. On ne peut pas dire qu'un journal de Vancouver est en concurrence avec un journal de Calgary pour les annonceurs. Lorsqu'il n'existe qu'un seul journal dans une localité, son acquisition n'entraîne pas une diminution de la concurrence mais simplement un changement de propriétaire.

Le directeur suit de près l'évolution de cette industrie depuis 1993, c'est-à-dire depuis qu'il a examiné l'investissement initial de 19 p. 100 fait par Hollinger dans Southam. Toute acquisition ultérieure de journaux par Hollinger a été examinée pour voir s'il existait un certain chevauchement entre le journal en voie d'acquisition et une publication de Hollinger ou de Southam.

En ce qui concerne la toute récente acquisition d'actions de Southam par Hollinger, Hollinger et Power Corporation ont contacté le Bureau de la concurrence et fait des observations. Le directeur a examiné la transaction projetée et en a conclu qu'elle ne diminuerait pas la concurrence sur un marché publicitaire de journal.

Finalement, la conduite des opérations quotidiennes de Hollinger continuera d'être régie par toutes les dispositions de la Loi sur la concurrence et toute acquisition ultérieure de journal par Hollinger ou par Southam sera examinée par le directeur.

M. Black a en fait reconnu publiquement qu'il serait probablement. . .

[Français]

Le vice-président: La Chambre demeure donc ajournée jusqu'à demain, à 10 heures.

(La séance est levée à 21 h 43.)

ANNEXE

**LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS AVEC INDICATION DE LA
CIRCONSCRIPTION, LA PROVINCE DE LA CIRCONSCRIPTION
ET L’AFFILIATION POLITIQUE;
LES COMITÉS DE LA CHAMBRE,
LES MEMBRES DU MINISTÈRE ET LES SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES**

OCCUPANTS DU FAUTEUIL

Le Président

LHON. GILBERT PARENT

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. DAVID KILGOUR

Le vice-président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

La vice-présidente adjointe des Comités pléniers

MME PIERRETTE RINGUETTE-MALTAIS

BUREAU DE RÉGIE INTERNE

LHON. GILBERT PARENT (PRÉSIDENT)

M. DON BOUDRIA

MME MADELEINE DALPHOND-GUIRAL

M. GILLES DUCEPPE

LHON. ALFONSO GAGLIANO, C.P.

LHON. HERB GRAY, C.P.

M. LEN HOPKINS

M. DAVID KILGOUR

M. JIM SILYE

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES

Deuxième session, trente-cinquième Législature

Abbott, Jim	Kootenay-Est	Colombie-Britannique .	Réf.
Ablonczy, Diane	Calgary-Nord	Alberta	Réf.
Adams, Peter	Peterborough	Ontario	Lib.
Alcock, Reg	Winnipeg-Sud	Manitoba	Lib.
Allmand, L'hon. Warren	Notre-Dame-de-Grâce ...	Québec	Lib.
Althouse, Vic	Mackenzie	Saskatchewan	NPD
Anawak, Jack Iyerak	Nunatsiaq	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Anderson, L'hon. David, ministre des Transports	Victoria	Colombie-Britannique .	Lib.
Arseneault, Guy H., secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien	Restigouche — Chaleur ...	Nouveau-Brunswick... .	Lib.
Assad, Mark	Gatineau — La Lièvre	Québec	Lib.
Assadourian, Sarkis	Don Valley-Nord	Ontario	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	Québec	BQ
Augustine, Jean	Etobicoke — Lakeshore ...	Ontario	Lib.
Axworthy, Chris	Saskatoon — Clark's Crossing	Saskatchewan	NPD
Axworthy, L'hon. Lloyd, ministre des Affaires étrangères	Winnipeg-Sud-Centre ...	Manitoba	Lib.
Bachand, Claude	Saint-Jean	Québec	BQ
Baker, George S.	Gander — Grand Falls ...	Terre-Neuve	Lib.
Bakopanos, Eleni	Saint-Denis	Québec	Lib.
Barnes, Sue, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national .	London-Ouest	Ontario	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton	Ontario	Lib.
Bélair, Réginald	Cochrane — Supérieur ...	Ontario	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa — Vanier	Ontario	Lib.
Bélisle, Richard	La Prairie	Québec	BQ
Bellehumeur, Michel	Berthier — Montcalm ...	Québec	BQ
Bellemare, Eugène	Carleton — Gloucester ...	Ontario	Lib.
Benoit, Leon E.	Végréville	Alberta	Réf.
Bergeron, Stéphane	Verchères	Québec	BQ
Bernier, Gilles	Beauce	Québec	Ind.
Bernier, Maurice	Mégantic — Compton — Stanstead	Québec	BQ
Bernier, Yvan	Gaspé	Québec	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac — Gatineau — Labelle	Québec	Lib.
Bethel, Judy	Edmonton-Est	Alberta	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	York-Nord	Ontario	Lib.
Bhaduria, Jag	Markham — Whitchurch — Stouffville	Ontario	Lib. ind.
Blaikie, Bill	Winnipeg Transcona	Manitoba	NPD
Blondin-Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)	Western Arctic	Territoires du Nord-Ouest	Lib.
Bodnar, Morris, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon — Dundurn ...	Saskatchewan	Lib.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Ontario	Lib.
Boudria, Don	Glengarry — Prescott — Russell	Ontario	Lib.
Breitkreuz, Cliff	Yellowhead	Alberta	Réf.
Breitkreuz, Garry	Yorkton — Melville	Saskatchewan	Réf.
Bridgman, Margaret	Surrey-Nord	Colombie-Britannique .	Réf.
Brien, Pierre	Témiscamingue	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Brown, Bonnie	Oakville — Milton	Ontario	Lib.
Brown, Jan	Calgary—Sud—Est	Alberta	Ind.
Brushett, Dianne	Cumberland — Colchester	Nouvelle-Écosse	Lib.
Bryden, John	Hamilton — Wentworth	Ontario	Lib.
Byrne, Gerry	Humber — Sainte-Barbe — Baie Verte	Terre-Neuve	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Ontario	Lib.
Calder, Murray	Wellington — Grey — Dufferin — Simcoe	Ontario	Lib.
Campbell, Barry, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	St. Paul's	Ontario	Lib.
Cannis, John	Scarborough—Centre	Ontario	Lib.
Canuel, René	Matapédia — Matane	Québec	BQ
Caron, André	Jonquière	Québec	BQ
Catterall, Marlene	Ottawa—Ouest	Ontario	Lib.
Cauchon, L'hon. Martin, secrétaire d'État (Bureau fédéral de développement régional (Québec))	Outremont	Québec	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph — Wellington	Ontario	Lib.
Chan, L'hon. Raymond, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Richmond	Colombie-Britannique	Lib.
Charest, L'hon. Jean J.	Sherbrooke	Québec	PC
Chatters, David	Athabasca	Alberta	Réf.
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Québec	Lib.
Chrétien, Jean-Guy	Frontenac	Québec	BQ
Clancy, Mary	Halifax	Nouvelle-Écosse	Lib.
Cohen, Shaughnessy	Windsor — Sainte-Claire	Ontario	Lib.
Collenette, L'hon. David M., ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants	Don Valley—Est	Ontario	Lib.
Collins, Bernie	Souris — Moose Mountain	Saskatchewan	Lib.
Comuzzi, Joe	Thunder Bay — Nipigon	Ontario	Lib.
Cowling, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Dauphin — Swan River	Manitoba	Lib.
Crawford, Rex	Kent	Ontario	Lib.
Crête, Paul	Kamouraska — Rivière-du-Loup	Québec	BQ
Culbert, Harold	Carleton — Charlotte	Nouveau-Brunswick	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke—Nord	Ontario	Lib.
Cummins, John	Delta	Colombie-Britannique	Réf.
Dalphond—Guiral, Madeleine	Laval—Centre	Québec	BQ
Daviault, Michel	Ahuntsic	Québec	BQ
Debien, Maud	Laval—Est	Québec	BQ
de Jong, Simon	Regina — Qu'Appelle	Saskatchewan	NPD
de Savoye, Pierre	Portneuf	Québec	BQ
Deshaies, Bernard	Abitibi	Québec	BQ
DeVillers, Paul, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Simcoe—Nord	Ontario	Lib.
Dhaliwal, Harbance Singh	Vancouver—Sud	Colombie-Britannique	Lib.
Dingwall, L'hon. David, ministre de la Santé	Cap-Breton — Richmond—Est	Nouvelle-Écosse	Lib.
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent — Cartierville	Québec	Lib.
Discepola, Nick, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Vaudreuil	Québec	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay — Atikokan	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Dubé, Antoine	Lévis	Québec	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier — Sainte-Marie	Québec	BQ
Duhamel, Ronald J.	Saint-Boniface	Manitoba	Lib.
Dumas, Maurice	Argenteuil — Papineau	Québec	BQ
Duncan, John	North Island — Powell River	Colombie-Britannique	Réf.
Dupuy, L'hon. Michel	Laval-Ouest	Québec	Lib.
Easter, Wayne	Malpègue	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Eggleton, L'hon. Arthur C., ministre du Commerce international	York-Centre	Ontario	Lib.
English, John	Kitchener	Ontario	Lib.
Epp, Ken	Elk Island	Alberta	Réf.
Fewchuk, Ron	Selkirk — Red River	Manitoba	Lib.
Fillion, Gilbert	Chicoutimi	Québec	BQ
Finestone, L'hon. Sheila	Mont-Royal	Québec	Lib.
Finlay, John	Oxford	Ontario	Lib.
Flis, Jesse	Parkdale — High Park	Ontario	Lib.
Fontana, Joe	London-Est	Ontario	Lib.
Forseth, Paul	New Westminster — Burnaby	Colombie-Britannique	Réf.
Frazer, Jack	Saanich — Les Îles-du-Golfe	Colombie-Britannique	Réf.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme)(Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Colombie-Britannique	Lib.
Gaffney, Beryl	Nepean	Ontario	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Saint-Léonard	Québec	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	Québec	BQ
Gagnon, Patrick	Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine	Québec	Lib.
Galloway, Roger	Sarnia — Lambton	Ontario	Lib.
Gauthier, Michel, chef de l'opposition	Roberval	Québec	BQ
Gerrard, L'hon. Jon, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)(Diversification de l'économie de l'Ouest canadien)	Portage — Interlake	Manitoba	Lib.
Gilmour, Bill	Comox — Alberni	Colombie-Britannique	Réf.
Godfrey, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Don Valley-Ouest	Ontario	Lib.
Godin, Maurice	Châteauguay	Québec	BQ
Goodale, L'hon. Ralph E., ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Regina — Wascana	Saskatchewan	Lib.
Gouk, Jim	Kootenay-Ouest — Revelstoke	Colombie-Britannique	Réf.
Graham, Bill	Rosedale	Ontario	Lib.
Gray, L'hon. Herb, leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada	Windsor-Ouest	Ontario	Lib.
Grey, Deborah	Beaver River	Alberta	Réf.
Grose, Ivan	Oshawa	Ontario	Lib.
Grubel, Herb	Capilano — Howe Sound	Colombie-Britannique	Réf.
Guarnieri, Albina	Mississauga-Est	Ontario	Lib.
Guay, Monique	Laurentides	Québec	BQ
Guimond, Michel	Beauport — Montmorency — Orléans	Québec	BQ
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Alberta	Réf.
Hanrahan, Hugh	Edmonton — Strathcona	Alberta	Réf.
Harb, Mac	Ottawa-Centre	Ontario	Lib.
Harper, Ed	Simcoe-Centre	Ontario	Réf.
Harper, Elijah	Churchill	Manitoba	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Harper, Stephen	Calgary-Ouest	Alberta	Réf.
Harris, Dick	Prince George — Bulkley Valley	Colombie-Britannique	Réf.
Hart, Jim	Okanagan — Similkameen — Merritt	Colombie-Britannique	Réf.
Harvard, John, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Winnipeg St. James	Manitoba	Lib.
Hayes, Sharon	Port Moody — Coquitlam	Colombie-Britannique	Réf.
Hermanson, Elwin	Kindersley — Lloydminster	Saskatchewan	Réf.
Hickey, Bonnie	St. John's-Est	Terre-Neuve	Lib.
Hill, Grant	Macleod	Alberta	Réf.
Hill, Jay	Prince George — Peace River	Colombie-Britannique	Réf.
Hoepfner, Jake E.	Lisgar — Marquette	Manitoba	Réf.
Hopkins, Leonard	Renfrew — Nipissing — Pembroke	Ontario	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Nouveau-Brunswick	Lib.
Ianno, Tony	Trinity — Spadina	Ontario	Lib.
Iftody, David	Provencher	Manitoba	Lib.
Irwin, L'hon. Ron, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Sault Ste. Marie	Ontario	Lib.
Jackson, Ovid L., secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Bruce — Grey	Ontario	Lib.
Jacob, Jean-Marc	Charlesbourg	Québec	BQ
Jennings, Daphne	Mission — Coquitlam	Colombie-Britannique	Réf.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Alberta	Réf.
Jordan, Jim	Leeds — Grenville	Ontario	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough — Agincourt	Ontario	Lib.
Kerpan, Allan	Moose Jaw — Lake Centre	Saskatchewan	Réf.
Keyes, Stan, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hamilton-Ouest	Ontario	Lib.
Kilger, Bob, vice-président des Comités pléniers	Stormont — Dundas	Ontario	Lib.
Kilgour, David, vice-président et président des Comités pléniers	Edmonton-Sud-Est	Alberta	Lib.
Kirkby, Gordon, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Prince-Albert — Churchill River	Saskatchewan	Lib.
Knutson, Gar	Elgin — Norfolk	Ontario	Lib.
Kraft Sloan, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York — Simcoe	Ontario	Lib.
Lalonde, Francine	Mercier	Québec	BQ
Landry, Jean	Lotbinière	Québec	BQ
Langlois, François	Bellechasse	Québec	BQ
Lastewka, Walt	St. Catharines	Ontario	Lib.
Laurin, René	Joliette	Québec	BQ
Lavigne, Laurent	Beauharnois — Salaberry	Québec	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun — Saint-Paul	Québec	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	Québec	BQ
LeBlanc, Francis G., secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Cap-Breton Highlands — Canso	Nouvelle-Écosse	Lib.
Leblanc, Nic	Longueuil	Québec	BQ
Lee, Derek	Scarborough — Rouge River	Ontario	Lib.
Lefebvre, Réjean	Champlain	Québec	BQ
Leroux, Gaston	Richmond — Wolfe	Québec	BQ
Leroux, Jean H.	Shefford	Québec	BQ
Lincoln, Clifford	Lachine — Lac-Saint-Louis	Québec	Lib.
Loney, John	Edmonton-Nord	Alberta	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe — Bagot	Québec	BQ

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
MacAulay, L'hon. Lawrence, secrétaire d'État (Anciens combattants)(Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Cardigan	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
MacDonald, Ron, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dartmouth	Nouvelle-Écosse	Lib.
MacLellan, Russell	Cap-Breton — The Sydneys	Nouvelle-Écosse	Lib.
Malhi, Gurbax Singh	Bramalea — Gore — Malton	Ontario	Lib.
Maloney, John	Erie	Ontario	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)	Ottawa-Sud	Ontario	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Alberta	Réf.
Marchand, Jean-Paul	Québec-Est	Québec	BQ
Marchi, L'hon. Sergio, ministre de l'Environnement	York-Ouest	Ontario	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Sudbury	Ontario	Lib.
Martin, Keith	Esquimalt — Juan de Fuca	Colombie-Britannique	Réf.
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle — Émard	Québec	Lib.
Massé, L'hon. Marcel, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Hull — Aylmer	Québec	Lib.
Mayfield, Philip	Cariboo — Chilcotin	Colombie-Britannique	Réf.
McClelland, Ian	Edmonton-Sud-Ouest	Alberta	Réf.
McCormick, Larry	Hastings — Frontenac — Lennox and Addington	Ontario	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
McKinnon, Glen	Brandon — Souris	Manitoba	Lib.
McLaughlin, L'hon. Audrey	Yukon	Yukon	NPD
McLellan, L'hon. Anne, ministre des Ressources naturelles	Edmonton-Nord-Ouest	Alberta	Lib.
McTeague, Dan	Ontario	Ontario	Lib.
McWhinney, Ted, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Vancouver Quadra	Colombie-Britannique	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga — Maisonneuve	Québec	BQ
Mercier, Paul	Blainville — Deux-Montagnes	Québec	BQ
Meredith, Val	Surrey — White Rock — South Langley	Colombie-Britannique	Réf.
Mifflin, L'hon. Fred, ministre des Pêches et des Océans	Bonavista — Trinity — Conception	Terre-Neuve	Lib.
Milliken, Peter	Kingston et les Îles	Ontario	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Alberta	Réf.
Mills, Dennis J.	Broadview — Greenwood	Ontario	Lib. ind.
Minna, Maria, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Beaches — Woodbine	Ontario	Lib.
Mitchell, Andy	Parry Sound — Muskoka	Ontario	Lib.
Morrison, Lee	Swift Current — Maple Creek — Assiniboia	Saskatchewan	Réf.
Murphy, John	Annapolis Valley — Hants	Nouvelle-Écosse	Lib.
Murray, Ian	Lanark — Carleton	Ontario	Lib.
Nault, Robert D., secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines	Kenora — Rainy River	Ontario	Lib.
Nunez, Osvaldo	Bourassa	Québec	BQ
Nunziata, John	York-Sud — Weston	Ontario	Lib.
O'Brien, Lawrence D.	Labrador	Terre-Neuve	Lib.
O'Brien, Pat	London — Middlesex	Ontario	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
O'Reilly, John	Victoria — Haliburton	Ontario	Lib.
Pagtakhan, Rey D., secrétaire parlementaire du premier ministre	Winnipeg—Nord	Manitoba	Lib.
Paradis, Denis	Brome — Missisquoi	Québec	Lib.
Paré, Philippe	Louis—Hébert	Québec	BQ
Parent, L'hon. Gilbert, Président	Welland — St. Catharines — Thorold	Ontario	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Ouest	Ontario	Lib.
Patry, Bernard, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Pierrefonds — Dollard	Québec	Lib.
Payne, Jean	St. John's—Ouest	Terre-Neuve	Lib.
Penson, Charlie	Peace River	Alberta	Réf.
Perić, Janko	Cambridge	Ontario	Lib.
Peters, L'hon. Douglas, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Scarborough—Est	Ontario	Lib.
Peterson, Jim	Willowdale	Ontario	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre S., ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie	Papineau — Saint-Michel	Québec	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Ontario	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	Québec	BQ
Pickard, Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Essex — Kent	Ontario	Lib.
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Ontario	Lib.
Plamondon, Louis	Richelieu	Québec	BQ
Pomerleau, Roger	Anjou — Rivière-des-Prairies	Québec	BQ
Proud, George, secrétaire parlementaire du ministre du Travail	Hillsborough	Île-du-Prince-Édouard	Lib.
Ramsay, Jack	Crowfoot	Alberta	Réf.
Reed, Julian	Halton — Peel	Ontario	Lib.
Regan, Geoff	Halifax—Ouest	Nouvelle-Écosse	Lib.
Richardson, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants	Perth — Wellington — Waterloo	Ontario	Lib.
Rideout, George S.	Moncton	Nouveau-Brunswick	Lib.
Riis, Nelson	Kamloops	Colombie-Britannique	NPD
Ringma, Bob	Nanaimo — Cowichan	Colombie-Britannique	Réf.
Ringuette—Maltais, Pierrette, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Madawaska — Victoria	Nouveau-Brunswick	Lib.
Robichaud, L'hon. Fernand, secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)	Beauséjour	Nouveau-Brunswick	Lib.
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre du Patrimoine canadien par intérim	Saint-Henri — Westmount	Québec	Lib.
Robinson, Svend J.	Burnaby — Kingsway	Colombie-Britannique	NPD
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	Québec	BQ
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Etobicoke—Centre	Ontario	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma	Ontario	Lib.
St-Laurent, Bernard	Manicouagan	Québec	BQ
Sauvageau, Benoît	Terrebonne	Québec	BQ
Schmidt, Werner	Okanagan—Centre	Colombie-Britannique	Réf.
Scott, Andy	Fredericton — York — Sunbury	Nouveau-Brunswick	Lib.
Scott, Mike	Skeena	Colombie-Britannique	Réf.
Serré, Benoît	Timiskaming — French River	Ontario	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Ontario	Lib.
Sheridan, Georgette	Saskatoon — Humboldt	Saskatchewan	Lib.

Nom	Circonscription	Province de la circonscription	Affiliation politique
Silye, Jim	Calgary—Centre	Alberta	Réf.
Simmons, L'hon. Roger	Burin — Saint-Georges	Terre-Neuve	Lib.
Skoke, Roseanne	Central Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Solberg, Monte	Medicine Hat	Alberta	Réf.
Solomon, John	Regina — Lumsden	Saskatchewan	NPD
Speaker, Ray	Lethbridge	Alberta	Réf.
Speller, Bob	Haldimand — Norfolk	Ontario	Lib.
Steckle, Paul	Huron — Bruce	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Christine, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Northumberland	Ontario	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Revenu national	Brant	Ontario	Lib.
Stinson, Darrel	Okanagan — Shuswap	Colombie-Britannique	Réf.
Strahl, Chuck	Fraser Valley—Est	Colombie-Britannique	Réf.
Szabo, Paul	Mississauga—Sud	Ontario	Lib.
Taylor, Len	The Battlefords — Meadow Lake	Saskatchewan	NPD
Telegdi, Andrew	Waterloo	Ontario	Lib.
Terrana, Anna	Vancouver—Est	Colombie-Britannique	Lib.
Thalheimer, Peter	Timmins — Chapleau	Ontario	Lib.
Thompson, Myron	Wild Rose	Alberta	Réf.
Torsney, Paddy	Burlington	Ontario	Lib.
Tremblay, Benoît	Rosemont	Québec	BQ
Tremblay, Stéphan	Lac—Saint-Jean	Québec	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski — Témiscouata	Québec	BQ
Ur, Rose-Marie	Lambton — Middlesex	Ontario	Lib.
Valeri, Tony	Lincoln	Ontario	Lib.
Vanclief, Lyle	Prince Edward — Hastings	Ontario	Lib.
Venne, Pierrette	Saint-Hubert	Québec	BQ
Verran, Harry	South West Nova	Nouvelle-Écosse	Lib.
Volpe, Joseph, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Eglinton — Lawrence	Ontario	Lib.
Walker, David	Winnipeg—Nord—Centre	Manitoba	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough—Ouest	Ontario	Lib.
Wayne, Elsie	Saint John	Nouveau-Brunswick	PC
Wells, Derek	South Shore	Nouvelle-Écosse	Lib.
Whelan, Susan	Essex — Windsor	Ontario	Lib.
White, Randy	Fraser Valley—Ouest	Colombie-Britannique	Réf.
White, Ted	North Vancouver	Colombie-Britannique	Réf.
Williams, John	St—Albert	Alberta	Réf.
Wood, Bob	Nipissing	Ontario	Lib.
Young, L'hon. Douglas, ministre du Développement des ressources humaines	Acadie — Bathurst	Nouveau-Brunswick	Lib.
Zed, Paul, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Fundy — Royal	Nouveau-Brunswick	Lib.
VACANCE	Hamilton—Est	Ontario	

N.B.: Sous le titre Affiliation politique: Lib.—libéral; BQ—Bloc Québécois; Réf.—Parti réformiste du Canada; NPD—nouveau parti démocratique; PC—progressiste—conservateur; Ind.—indépendant.

Les lecteurs qui désirent communiquer avec les membres de la Chambre des communes sont invités à s'adresser à leur bureau de circonscription ou au Parlement.

LISTE ALPHABÉTIQUE DES DÉPUTÉS DE LA CHAMBRE DES COMMUNES PAR PROVINCE

Deuxième session, trente-cinquième Législature

Nom	Circonscription	Affiliation politique
ALBERTA (26)		
Ablonczy, Diane	Calgary-Nord	Réf.
Benoit, Leon E.	Végréville	Réf.
Bethel, Judy	Edmonton-Est	Lib.
Breitkreuz, Cliff	Yellowhead	Réf.
Brown, Jan	Calgary-Sud-Est	Ind.
Chatters, David	Athabasca	Réf.
Epp, Ken	Elk Island	Réf.
Grey, Deborah	Beaver River	Réf.
Hanger, Art	Calgary-Nord-Est	Réf.
Hanrahan, Hugh	Edmonton — Strathcona	Réf.
Harper, Stephen	Calgary-Ouest	Réf.
Hill, Grant	Macleod	Réf.
Johnston, Dale	Wetaskiwin	Réf.
Kilgour, David, vice-président et président des Comités pléniers	Edmonton-Sud-Est	Lib.
Loney, John	Edmonton-Nord	Lib.
Manning, Preston	Calgary-Sud-Ouest	Réf.
McClelland, Ian	Edmonton-Sud-Ouest	Réf.
McLellan, L'hon. Anne, ministre des Ressources naturelles	Edmonton-Nord-Ouest	Lib.
Mills, Bob	Red Deer	Réf.
Penson, Charlie	Peace River	Réf.
Ramsay, Jack	Crowfoot	Réf.
Silye, Jim	Calgary-Centre	Réf.
Solberg, Monte	Medicine Hat	Réf.
Speaker, Ray	Lethbridge	Réf.
Thompson, Myron	Wild Rose	Réf.
Williams, John	St-Albert	Réf.
COLOMBIE-BRITANNIQUE (32)		
Abbott, Jim	Kootenay-Est	Réf.
Anderson, L'hon. David, ministre des Transports	Victoria	Lib.
Bridgman, Margaret	Surrey-Nord	Réf.
Chan, L'hon. Raymond, secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	Richmond	Lib.
Cummins, John	Delta	Réf.
Dhaliwal, Harbance Singh	Vancouver-Sud	Lib.
Duncan, John	North Island — Powell River	Réf.
Forseth, Paul	New Westminster — Burnaby	Réf.
Frazer, Jack	Saanich — Les Îles-du-Golfe	Réf.
Fry, L'hon. Hedy, secrétaire d'État (Multiculturalisme)(Situation de la femme)	Vancouver-Centre	Lib.
Gilmour, Bill	Comox — Alberni	Réf.
Gouk, Jim	Kootenay-Ouest — Revelstoke	Réf.
Grubel, Herb	Capilano — Howe Sound	Réf.
Harris, Dick	Prince George — Bulkley Valley	Réf.
Hart, Jim	Okanagan — Similkameen — Merritt	Réf.
Hayes, Sharon	Port Moody — Coquitlam	Réf.
Hill, Jay	Prince George — Peace River	Réf.
Jennings, Daphne	Mission — Coquitlam	Réf.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Martin, Keith	Esquimalt — Juan de Fuca	Réf.
Mayfield, Philip	Cariboo — Chilcotin	Réf.
McWhinney, Ted, secrétaire parlementaire du ministre des Pêches et des Océans	Vancouver Quadra	Lib.
Meredith, Val	Surrey — White Rock — South Langley	Réf.
Riis, Nelson	Kamloops	NPD
Ringma, Bob	Nanaimo — Cowichan	Réf.
Robinson, Svend J.	Burnaby — Kingsway	NPD
Schmidt, Werner	Okanagan—Centre	Réf.
Scott, Mike	Skeena	Réf.
Stinson, Darrel	Okanagan — Shuswap	Réf.
Strahl, Chuck	Fraser Valley—Est	Réf.
Terrana, Anna	Vancouver—Est	Lib.
White, Randy	Fraser Valley—Ouest	Réf.
White, Ted	North Vancouver	Réf.
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD (4)		
Easter, Wayne	Malpègue	Lib.
MacAulay, L'hon. Lawrence, secrétaire d'État (Anciens combattants)(Agence de promotion économique du Canada atlantique)	Cardigan	Lib.
McGuire, Joe	Egmont	Lib.
Proud, George, secrétaire parlementaire du ministre du Travail	Hillsborough	Lib.
MANITOBA (14)		
Alcock, Reg	Winnipeg—Sud	Lib.
Axworthy, L'hon. Lloyd, ministre des Affaires étrangères	Winnipeg—Sud—Centre	Lib.
Blaikie, Bill	Winnipeg Transcona	NPD
Cowling, Marlene, secrétaire parlementaire du ministre des Ressources naturelles	Dauphin — Swan River	Lib.
Duhamel, Ronald J.	Saint—Boniface	Lib.
Fewchuk, Ron	Selkirk — Red River	Lib.
Gerrard, L'hon. Jon, secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement)(Diversification de l'économie de l'Ouest canadien)	Portage — Interlake	Lib.
Harper, Elijah	Churchill	Lib.
Harvard, John, secrétaire parlementaire du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Winnipeg St. James	Lib.
Hoeppner, Jake E.	Lisgar — Marquette	Réf.
Iftody, David	Provencher	Lib.
McKinnon, Glen	Brandon — Souris	Lib.
Pagtakhan, Rey D., secrétaire parlementaire du premier ministre	Winnipeg—Nord	Lib.
Walker, David	Winnipeg—Nord—Centre	Lib.
NOUVEAU-BRUNSWICK (10)		
Arseneault, Guy H., secrétaire parlementaire de la vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien	Restigouche — Chaleur	Lib.
Culbert, Harold	Carleton — Charlotte	Lib.
Hubbard, Charles	Miramichi	Lib.
Rideout, George S.	Moncton	Lib.
Ringuette—Maltais, Pierrette, vice-présidente adjointe des comités pléniers	Madawaska — Victoria	Lib.
Robichaud, L'hon. Fernand, secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)	Beauséjour	Lib.
Scott, Andy	Fredericton — York — Sunbury	Lib.
Wayne, Elsie	Saint John	PC

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Young, L'hon. Douglas, ministre du Développement des ressources humaines	Acadie — Bathurst	Lib.
Zed, Paul, secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre des communes	Fundy — Royal	Lib.
NOUVELLE-ÉCOSSE (11)		
Brushett, Dianne	Cumberland — Colchester	Lib.
Clancy, Mary	Halifax	Lib.
Dingwall, L'hon. David, ministre de la Santé	Cap-Breton — Richmond-Est	Lib.
LeBlanc, Francis G., secrétaire parlementaire du ministre des Affaires étrangères	Cap-Breton Highlands — Canso	Lib.
MacDonald, Ron, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce international	Dartmouth	Lib.
MacLellan, Russell	Cap-Breton — The Sydneys	Lib.
Murphy, John	Annapolis Valley — Hants	Lib.
Regan, Geoff	Halifax-Ouest	Lib.
Skoke, Roseanne	Central Nova	Lib.
Verran, Harry	South West Nova	Lib.
Wells, Derek	South Shore	Lib.
ONTARIO (99)		
Adams, Peter	Peterborough	Lib.
Assadourian, Sarkis	Don Valley-Nord	Lib.
Augustine, Jean	Etobicoke — Lakeshore	Lib.
Barnes, Sue, secrétaire parlementaire du ministre du Revenu national	London-Ouest	Lib.
Beaumier, Colleen	Brampton	Lib.
Bélaïr, Réginald	Cochrane — Supérieur	Lib.
Bélangier, Mauril	Ottawa — Vanier	Lib.
Bellemare, Eugène	Carleton — Gloucester	Lib.
Bevilacqua, Maurizio	York-Nord	Lib.
Bhaduria, Jag	Markham — Whitchurch — Stouffville	Lib. ind.
Bonin, Raymond	Nickel Belt	Lib.
Boudria, Don	Glengarry — Prescott — Russell	Lib.
Brown, Bonnie	Oakville — Milton	Lib.
Bryden, John	Hamilton — Wentworth	Lib.
Caccia, L'hon. Charles	Davenport	Lib.
Calder, Murray	Wellington — Grey — Dufferin — Simcoe	Lib.
Campbell, Barry, secrétaire parlementaire du ministre des Finances	St. Paul's	Lib.
Cannis, John	Scarborough-Centre	Lib.
Catterall, Marlene	Ottawa-Ouest	Lib.
Chamberlain, Brenda	Guelph — Wellington	Lib.
Cohen, Shaughnessy	Windsor — Sainte-Claire	Lib.
Collenette, L'hon. David M., ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants	Don Valley-Est	Lib.
Comuzzi, Joe	Thunder Bay — Nipigon	Lib.
Crawford, Rex	Kent	Lib.
Cullen, Roy	Etobicoke-Nord	Lib.
DeVillers, Paul, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Simcoe-Nord	Lib.
Dromisky, Stan	Thunder Bay — Atikokan	Lib.
Eggleton, L'hon. Arthur C., ministre du Commerce international	York-Centre	Lib.
English, John	Kitchener	Lib.
Finlay, John	Oxford	Lib.
Flis, Jesse	Parkdale — High Park	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Fontana, Joe	London—Est	Lib.
Gaffney, Beryl	Nepean	Lib.
Galloway, Roger	Sarnia — Lambton	Lib.
Godfrey, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Coopération internationale	Don Valley—Ouest	Lib.
Graham, Bill	Rosedale	Lib.
Gray, L'hon. Herb, leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada	Windsor—Ouest	Lib.
Grose, Ivan	Oshawa	Lib.
Guarnieri, Albina	Mississauga—Est	Lib.
Harb, Mac	Ottawa—Centre	Lib.
Harper, Ed	Simcoe—Centre	Réf.
Hopkins, Leonard	Renfrew — Nipissing — Pembroke	Lib.
Ianno, Tony	Trinity — Spadina	Lib.
Irwin, L'hon. Ron, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Sault Ste. Marie	Lib.
Jackson, Ovid L., secrétaire parlementaire du président du Conseil du Trésor	Bruce — Grey	Lib.
Jordan, Jim	Leeds — Grenville	Lib.
Karygiannis, Jim	Scarborough — Agincourt	Lib.
Keyes, Stan, secrétaire parlementaire du ministre des Transports	Hamilton—Ouest	Lib.
Kilger, Bob, vice-président des Comités pléniers	Stormont — Dundas	Lib.
Knutson, Gar	Elgin — Norfolk	Lib.
Kraft Sloan, Karen, secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement	York — Simcoe	Lib.
Lastewka, Walt	St. Catharines	Lib.
Lee, Derek	Scarborough — Rouge River	Lib.
Malhi, Gurbax Singh	Bramalea — Gore — Malton	Lib.
Maloney, John	Erie	Lib.
Manley, L'hon. John, ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)	Ottawa—Sud	Lib.
Marchi, L'hon. Sergio, ministre de l'Environnement	York—Ouest	Lib.
Marleau, L'hon. Diane, ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	Sudbury	Lib.
McCormick, Larry	Hastings — Frontenac — Lennox and Addington	Lib.
McTeague, Dan	Ontario	Lib.
Milliken, Peter	Kingston et les Îles	Lib.
Mills, Dennis J.	Broadview — Greenwood	Lib. ind.
Minna, Maria, secrétaire parlementaire du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration	Beaches — Woodbine	Lib.
Mitchell, Andy	Parry Sound — Muskoka	Lib.
Murray, Ian	Lanark — Carleton	Lib.
Nault, Robert D., secrétaire parlementaire du ministre du Développement des ressources humaines	Kenora — Rainy River	Lib.
Nunziata, John	York—Sud — Weston	Lib.
O'Brien, Pat	London — Middlesex	Lib.
O'Reilly, John	Victoria — Haliburton	Lib.
Parent, L'hon. Gilbert, Président	Welland — St. Catharines — Thorold	Lib.
Parrish, Carolyn	Mississauga—Ouest	Lib.
Perić, Janko	Cambridge	Lib.
Peters, L'hon. Douglas, secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	Scarborough—Est	Lib.
Peterson, Jim	Willowdale	Lib.
Phinney, Beth	Hamilton Mountain	Lib.
Pickard, Jerry, secrétaire parlementaire du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Essex — Kent	Lib.

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Pillitteri, Gary	Niagara Falls	Lib.
Reed, Julian	Halton — Peel	Lib.
Richardson, John, secrétaire parlementaire du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants	Perth — Wellington — Waterloo	Lib.
Rock, L'hon. Allan, ministre de la Justice et procureur général du Canada	Etobicoke—Centre	Lib.
St. Denis, Brent	Algoma	Lib.
Serré, Benoît	Timiskaming — French River	Lib.
Shepherd, Alex	Durham	Lib.
Speller, Bob	Haldimand — Norfolk	Lib.
Steckle, Paul	Huron — Bruce	Lib.
Stewart, L'hon. Christine, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	Northumberland	Lib.
Stewart, L'hon. Jane, ministre du Revenu national	Brant	Lib.
Szabo, Paul	Mississauga—Sud	Lib.
Telegdi, Andrew	Waterloo	Lib.
Thalheimer, Peter	Timmins — Chapleau	Lib.
Torsney, Paddy	Burlington	Lib.
Ur, Rose-Marie	Lambton — Middlesex	Lib.
Valeri, Tony	Lincoln	Lib.
Vanclief, Lyle	Prince Edward — Hastings	Lib.
Volpe, Joseph, secrétaire parlementaire du ministre de la Santé	Eglinton — Lawrence	Lib.
Wappel, Tom	Scarborough—Ouest	Lib.
Whelan, Susan	Essex — Windsor	Lib.
Wood, Bob	Nipissing	Lib.
VACANCE	Hamilton—Est	

QUÉBEC (75)

Allmand, L'hon. Warren	Notre-Dame-de-Grâce	Lib.
Assad, Mark	Gatineau — La Lièvre	Lib.
Asselin, Gérard	Charlevoix	BQ
Bachand, Claude	Saint-Jean	BQ
Bakopanos, Eleni	Saint-Denis	Lib.
Bélisle, Richard	La Prairie	BQ
Bellehumeur, Michel	Berthier — Montcalm	BQ
Bergeron, Stéphane	Verchères	BQ
Bernier, Gilles	Beauce	Ind.
Bernier, Maurice	Mégantic — Compton — Stanstead	BQ
Bernier, Yvan	Gaspé	BQ
Bertrand, Robert	Pontiac — Gatineau — Labelle	Lib.
Brien, Pierre	Témiscamingue	BQ
Canuel, René	Matapédia — Matane	BQ
Caron, André	Jonquière	BQ
Cauchon, L'hon. Martin, secrétaire d'État (Bureau fédéral de développement régional (Québec))	Outremont	Lib.
Charest, L'hon. Jean J.	Sherbrooke	PC
Chrétien, Le très hon. Jean, premier ministre	Saint-Maurice	Lib.
Chrétien, Jean-Guy	Frontenac	BQ
Crête, Paul	Kamouraska — Rivière-du-Loup	BQ
Dalphond—Guiral, Madeleine	Laval—Centre	BQ
Daviault, Michel	Ahuntsic	BQ
Debien, Maud	Laval—Est	BQ
de Savoye, Pierre	Portneuf	BQ
Deshaies, Bernard	Abitibi	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Dion, L'hon. Stéphane, président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	Saint-Laurent — Cartierville	Lib.
Discepolo, Nick, secrétaire parlementaire du solliciteur général du Canada	Vaudreuil	Lib.
Dubé, Antoine	Lévis	BQ
Duceppe, Gilles	Laurier — Sainte-Marie	BQ
Dumas, Maurice	Argenteuil — Papineau	BQ
Dupuy, L'hon. Michel	Laval-Ouest	Lib.
Fillion, Gilbert	Chicoutimi	BQ
Finestone, L'hon. Sheila	Mont-Royal	Lib.
Gagliano, L'hon. Alfonso, ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	Saint-Léonard	Lib.
Gagnon, Christiane	Québec	BQ
Gagnon, Patrick	Bonaventure — Îles-de-la-Madeleine	Lib.
Gauthier, Michel, chef de l'opposition	Roberval	BQ
Godin, Maurice	Châteauguay	BQ
Guay, Monique	Laurentides	BQ
Guimond, Michel	Beauport — Montmorency — Orléans	BQ
Jacob, Jean-Marc	Charlesbourg	BQ
Lalonde, Francine	Mercier	BQ
Landry, Jean	Lotbinière	BQ
Langlois, François	Bellechasse	BQ
Laurin, René	Joliette	BQ
Lavigne, Laurent	Beauharnois — Salaberry	BQ
Lavigne, Raymond	Verdun — Saint-Paul	Lib.
Lebel, Ghislain	Chambly	BQ
Leblanc, Nic	Longueuil	BQ
Lefebvre, Réjean	Champlain	BQ
Leroux, Gaston	Richmond — Wolfe	BQ
Leroux, Jean H.	Shefford	BQ
Lincoln, Clifford	Lachine — Lac-Saint-Louis	Lib.
Loubier, Yvan	Saint-Hyacinthe — Bagot	BQ
Marchand, Jean-Paul	Québec-Est	BQ
Martin, L'hon. Paul, ministre des Finances	LaSalle — Émard	Lib.
Massé, L'hon. Marcel, président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	Hull — Aylmer	Lib.
Ménard, Réal	Hochelaga — Maisonneuve	BQ
Mercier, Paul	Blainville — Deux-Montagnes	BQ
Nunez, Osvaldo	Bourassa	BQ
Paradis, Denis	Brome — Missisquoi	Lib.
Paré, Philippe	Louis-Hébert	BQ
Patry, Bernard, secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	Pierrefonds — Dollard	Lib.
Pettigrew, L'hon. Pierre S., ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie	Papineau — Saint-Michel	Lib.
Picard, Pauline	Drummond	BQ
Plamondon, Louis	Richelieu	BQ
Pomerleau, Roger	Anjou — Rivière-des-Prairies	BQ
Robillard, L'hon. Lucienne, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre du Patrimoine canadien par intérim	Saint-Henri — Westmount	Lib.
Rocheleau, Yves	Trois-Rivières	BQ
St-Laurent, Bernard	Manicouagan	BQ
Sauvageau, Benoît	Terrebonne	BQ
Tremblay, Benoît	Rosemont	BQ

Nom	Circonscription	Affiliation politique
Tremblay, Stéphan	Lac-Saint-Jean	BQ
Tremblay, Suzanne	Rimouski — Témiscouata	BQ
Venne, Pierrette	Saint-Hubert	BQ
SASKATCHEWAN (14)		
Althouse, Vic	Mackenzie	NPD
Axworthy, Chris	Saskatoon — Clark's Crossing	NPD
Bodnar, Morris, secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	Saskatoon — Dundurn	Lib.
Breitkreuz, Garry	Yorkton — Melville	Réf.
Collins, Bernie	Souris — Moose Mountain	Lib.
de Jong, Simon	Regina — Qu'Appelle	NPD
Goodale, L'hon. Ralph E., ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	Regina — Wascana	Lib.
Hermanson, Elwin	Kindersley — Lloydminster	Réf.
Kerpan, Allan	Moose Jaw — Lake Centre	Réf.
Kirkby, Gordon, secrétaire parlementaire du ministre de la Justice et procureur général du Canada	Prince-Albert — Churchill River	Lib.
Morrison, Lee	Swift Current — Maple Creek — Assiniboia	Réf.
Sheridan, Georgette	Saskatoon — Humboldt	Lib.
Solomon, John	Regina — Lumsden	NPD
Taylor, Len	The Battlefords — Meadow Lake	NPD
TERRE-NEUVE (7)		
Baker, George S.	Gander — Grand Falls	Lib.
Byrne, Gerry	Humber — Sainte-Barbe — Baie Verte	Lib.
Hickey, Bonnie	St. John's—Est	Lib.
Mifflin, L'hon. Fred, ministre des Pêches et des Océans	Bonavista — Trinity — Conception	Lib.
O'Brien, Lawrence D.	Labrador	Lib.
Payne, Jean	St. John's—Ouest	Lib.
Simmons, L'hon. Roger	Burin — Saint-Georges	Lib.
TERRITOIRES DU NORD-OUEST (2)		
Anawak, Jack Iyerak	Nunatsiq	Lib.
Blondin—Andrew, L'hon. Ethel, secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)	Western Arctic	Lib.
YUKON (1)		
McLaughlin, L'hon. Audrey	Yukon	NPD

LISTE DES COMITÉS PERMANENTS ET DES SOUS-COMITÉS

(Au 12 juin 1996 — 2^e Session, 35^e Législature)

AFFAIRES AUTOCHTONES ET DÉVELOPPEMENT DU GRAND NORD

Président: Raymond Bonin

Vice-présidents: Claude Bachand
John Finlay

Jack Iyerak Anawak Robert Bertrand	Margaret Bridgman Maurice Dumas	John Duncan Elijah Harper	John Murphy Bernard Patry	(11)
---------------------------------------	------------------------------------	------------------------------	------------------------------	------

Membres associés

John Bryden Marlene Cowling	Paul DeVillers Hedy Fry	Dick Harris Audrey McLaughlin	Len Taylor
--------------------------------	----------------------------	----------------------------------	------------

SOUS-COMITÉ SUR L'ÉDUCATION DES AUTOCHTONES

Président: Robert Bertrand

Claude Bachand	Raymond Bonin	Margaret Bridgman	John Murphy	(5)
----------------	---------------	-------------------	-------------	-----

AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET COMMERCE INTERNATIONAL

Président: Bill Graham

Vice-présidents: Stéphane Bergeron
John English

Sarkis Assadourian Colleen Beaumier Michel Dupuy	Jesse Flis David Iftody Francis G. LeBlanc	Bob Mills Lee Morrison Philippe Paré	Charlie Penson Benoît Sauvageau Bob Speller	(15)
--	--	--	---	------

Membres associés

Diane Ablonczy Leon E. Benoit Jag Bhaduria Bill Blaikie David Chatters	Maud Debien Jack Frazer Beryl Gaffney John Godfrey Herb Grubel	Jean H. Leroux John Loney Ron MacDonald Gurbax Singh Malhi Keith Martin	Ted McWhinney Val Meredith Rey D. Pagtakhan Janko Perić Paddy Torsney
--	--	---	---

SOUS-COMITÉ SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE HUMAIN

Président: John English

Colleen Beaumier	Maud Debien	John Godfrey	(4)
------------------	-------------	--------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR LES DIFFÉRENDS COMMERCIAUX

Président: Michel Dupuy

Sarkis Assadourian	Ron MacDonald	Charlie Penson	Benoît Sauvageau	(5)
--------------------	---------------	----------------	------------------	-----

DÉVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Président: Maurizio Bevilacqua

Vice-présidentes: Jean Augustine
Francine Lalonde

Warren Allmand
Christiane Gagnon
Daphne Jennings

Dale Johnston
Ian McClelland
Larry McCormick

Robert D. Nault
Pat O'Brien
George Proud

Geoff Regan
Anna Terrana
Stéphan Tremblay

(15)

Membres associés

Diane Ablonczy
Chris Axworthy
Leon E. Benoit
Bonnie Brown

Jan Brown
Gerry Byrne
John Cannis
Marlene Cowling

Paul DeVillers
Wayne Easter
Jim Gouk
Herb Grubel

Réal Ménard
Maria Minna
Svend J. Robinson
Andy Scott

DROITS DE LA PERSONNE ET CONDITION DES PERSONNES HANDICAPÉES

Présidente: Sheila Finestone

Vice-présidents: Maurice Bernier
Andy Scott

Sarkis Assadourian
Jean Augustine

Sue Barnes
Daphne Jennings

Russell MacLellan
John Maloney

Ian McClelland
Réal Ménard

(11)

Membres associés

Chris Axworthy
Robert Bertrand

Sharon Hayes
Audrey McLaughlin

Philippe Paré
Svend J. Robinson

Roseanne Skoke
Myron Thompson

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Président: Charles Caccia

Vice-présidentes: Monique Guay
Jean Payne

Peter Adams
Gérard Asselin

Paul Forseth
Gar Knutson

Karen Kraft Sloan
Raymond Lavigne

Keith Martin
Paul Steckle

(11)

Membres associés

Margaret Bridgman
David Chatters
Rex Crawford
John Cummins

John Finlay
Maurice Godin
Clifford Lincoln
Bob Mills

Pat O'Brien
John O'Reilly
Julian Reed

Geoff Regan
Darrel Stinson
Len Taylor

SOUS-COMITÉ SUR LA SENSIBILISATION À L'ENVIRONNEMENT POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE

Présidente: Karen Kraft Sloan

John Finlay
Paul Forseth

Monique Guay

Jean Payne

Len Taylor

(6)

FINANCES**Président: Jim Peterson****Vice-présidents: Yvan Loubier
Susan Whelan**Richard Bélisle
Leon E. Benoit
Dianne BrushettBarry Campbell
Harbance Singh Dhaliwal
Ronald J. DuhamelRon Fewchuk
Herb Grubel
Gary PillitteriRoger Pomerleau
Monte Solberg
Brent St. Denis

(15)

Membres associésReg Alcock
Eleni Bakopanos
Sue Barnes
Judy Bethel
Jag Bhaduria
Jan BrownBrenda Chamberlain
Paul Crête
Nick Discepola
Jim Gouk
Bill Graham
Stephen HarperJake E. Hoepfner
Dale Johnston
Karen Kraft Sloan
René Laurin
Peter Milliken
Bob MillsAndy Mitchell
Nelson Riis
Yves Rocheleau
Jim Silye
Paul Szabo
John Williams**SOUS-COMITÉ SUR LA LOI SUR LES MESURES
SPÉCIALES D'IMPORTATION (LMSI)****Président: Ronald J. Duhamel**

Herb Grubel

Yvan Loubier

Brent St. Denis

Susan Whelan

(5)

INDUSTRIE**Président: David Walker****Vice-présidents: Nic Leblanc
Tony Valeri**Morris Bodnar
Pierre Brien
Bonnie BrownEd Harper
Tony Ianno
Walt LastewkaPhilip Mayfield
Réal Ménard
Ian MurrayWerner Schmidt
Alex Shepherd
Roseanne Skoke

(15)

Membres associésPeter Adams
Pierre de Savoye
Nick Discepola
Jay HillKaren Kraft Sloan
Ghislain Lebel
Peter Milliken
Andy MitchellJohn Nunziata
Denis Paradis
Yves Rocheleau
John SolomonDarrel Stinson
Paul Szabo
Len Taylor**JUSTICE ET QUESTIONS JURIDIQUES****Présidente: Shaughnessy Cohen****Vice-présidentes: Paddy Torsney
Pierrette Venne**Diane Ablonczy
Judy Bethel
Pierre de SavoyePaul DeVillers
Nick Discepola
Roger GallawayArt Hanger
Gordon Kirkby
François LangloisJohn Maloney
Jack Ramsay
Derek Wells

(15)

Membres associésChris Axworthy
Jag Bhaduria
Garry Breitreuz
Paul Forseth
Patrick GagnonJim Gouk
Stephen Harper
Sharon Hayes
Jay Hill
Gar KnutsonDerek Lee
Val Meredith
Bob Mills
George S. RideoutSvend J. Robinson
Bernard St-Laurent
Myron Thompson
Randy White

SOUS-COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE

Président: Derek Lee

Vice-président: George S. Rideout

Nick Discepolo

Gar Knutson

François Langlois

Val Meredith

(6)

LIAISON

Président: Bill Graham

Vice-présidente: Albina Guarnieri

Reg Alcock
Eleni Bakopanos
Maurizio Bevilacqua
Raymond Bonin
Charles Caccia

Mary Clancy
Shaughnessy Cohen
Sheila Finestone
Patrick Gagnon
Michel Guimond

Ghislain Lebel
Clifford Lincoln
Joe McGuire
Andy Mitchell
Jim Peterson

Roger Simmons
Lyle Vanclief
David Walker
Paul Zed

(21)

Membre associé

Jack Frazer

SOUS-COMITÉ DU BUDGET

Président: Jim Peterson

Vice-président: Paul Zed

Sheila Finestone
Jack Frazer

Bill Graham

Michel Guimond

Andy Mitchell

(7)

OPÉRATIONS GOUVERNEMENTALES

Présidente: Albina Guarnieri

**Vice-présidents: Eugène Bellemare
Gilbert Fillion**

John Bryden
Paul Crête

Bill Gilmour
Dick Harris

John Harvard
Ovid L. Jackson

Gurbax Singh Malhi
Dan McTeague

(11)

Membres associés

Mauril Bélanger
Ghislain Lebel
Ian McClelland

Carolyn Parrish
Janko Perić
George Proud

John Solomon
Randy White

Ted White
John Williams

PATRIMOINE CANADIEN

Président: Clifford Lincoln

**Vice-présidents: Gaston Leroux
Pat O'Brien**

Jim Abbott
Jack Iyerak Anawak

Guy H. Arseneault
Mauril Bélanger

Hugh Hanrahan
Jean-Paul Marchand

Janko Perić
Beth Phinney

(11)

Membres associés

Robert Bertrand
Jan Brown
John Bryden

Simon de Jong
Pierre de Savoye
Stan Dromisky

John English
Rey D. Pagtakhan
Louis Plamondon

Georgette Sheridan
Monte Solberg

PÊCHES ET OCÉANS

Président: Joe McGuire

**Vice-présidents: Yvan Bernier
Derek Wells**

Gerry Byrne René Canuel	Harold Culbert John Cummins	Ted McWhinney Lawrence D. O'Brien	Mike Scott Harry Verran	(11)
----------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	----------------------------	------

Membres associés

Diane Ablonczy Vic Althouse	Ron Fewchuk Fred Mifflin	Jean Payne Roger Simmons	Paul Steckle Elsie Wayne
--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------	-----------------------------

PROCÉDURE ET AFFAIRES DE LA CHAMBRE

Président: Paul Zed

**Vice-présidents: Marlene Catterall
François Langlois**

Don Boudria Madeleine Dalphond-Guiral Jack Frazer	Mac Harb René Laurin John Loney	Peter Milliken Rey D. Pagtakhan Carolyn Parrish	Ray Speaker Chuck Strahl	(14)
---	---------------------------------------	---	-----------------------------	------

Membres associés

Robert Bertrand Dianne Brushett John Cummins Ken Epp Ron Fewchuk	Deborah Grey Michel Guimond Hugh Hanrahan Stephen Harper Dick Harris	Jim Hart Jim Jordan John Solomon Darrel Stinson	Suzanne Tremblay Elsie Wayne Ted White John Williams
--	--	--	---

SOUS-COMITÉ DES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Présidente: Carolyn Parrish

Mauril Bélanger	François Langlois	Darrel Stinson	(4)
-----------------	-------------------	----------------	-----

SOUS-COMITÉ SUR L'ÉTUDE DES CRÉDITS

Présidente: Marlene Catterall

René Laurin John Loney	Rey D. Pagtakhan	John Solomon	John Williams	(6)
---------------------------	------------------	--------------	---------------	-----

RESSOURCES NATURELLES

Président: Andy Mitchell

**Vice-présidents: René Canuel
Peter Thalheimer**

Réginald Bélair Marlene Cowling Bernard Deshaies	Monique Guay Bonnie Hickey Jay Hill	David Iftody Julian Reed Benoît Serré	Darrel Stinson Chuck Strahl Bob Wood	(15)
--	---	---	--	------

Membres associés

Jim Abbott Leon E. Benoit	Roy Cullen John Finlay	Roger Gallaway John Solomon	Brent St. Denis Derek Wells
------------------------------	---------------------------	--------------------------------	--------------------------------

SANTÉ**Président: Roger Simmons****Vice-présidentes: Beryl Gaffney
Pauline Picard**Antoine Dubé
Sharon HayesGrant Hill
John MurphyAndy Scott
Georgette SheridanPaul Szabo
Joseph Volpe

(11)

Membres associésMargaret Bridgman
Jan Brown
Maurice Dumas
Laurent LavigneKeith Martin
Audrey McLaughlin
Réal MénardPat O'Brien
John O'Reilly
Bernard PatrySvend J. Robinson
Roseanne Skoke
Rose-Marie Ur**SOUS-COMITÉ SUR LE VIH/SIDA****Président: John O'Reilly**Sharon Hayes
Réal MénardPat O'Brien
Bernard PatrySvend J. Robinson
Paul SzaboRose-Marie Ur
Joseph Volpe

(9)

TRANSPORTS**Président: Reg Alcock****Vice-présidents: André Caron
Joe Comuzzi**Gerry Byrne
Joe FontanaJim Gouk
Ed HarperCharles Hubbard
Jim JordanStan Keyes
Paul Mercier

(11)

Membres associésVic Althouse
Leon E. Benoit
Ivan GroseDick Harris
Jake E. Hoepfner
Ovid L. JacksonJohn Maloney
Philippe ParéBernard Patry
Elsie Wayne**COMITÉS MIXTES PERMANENTS****BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT****Coprésident:****Vice-président:**Représentant le Sénat:
les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Roch Bolduc
Philippe D. Gigantès
Maurice RielPeter Adams
Roger Gallaway
Jim Karygiannis
Philip MayfieldPaul Mercier
Pat O'Brien
Roseanne Skoke

(10)

Membre associé

Ted White

EXAMEN DE LA RÉGLEMENTATION

Coprésidents: **Sén. P. Derek Lewis**
Ghislain Lebel

Vice-président: **Derek Lee**

Représentant le Sénat:
les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Doris M. Anderson
Michel Cogger
Normand Grimard
William M. Kelly

Shirley Maheu
Pietro Rizzuto
Nicholas W. Taylor

Gilbert Fillion
Mac Harb
Gar Knutson

Dan McTeague
Tom Wappel
Ted White

(16)

LANGUES OFFICIELLES

Coprésidents: **Sén. Jean-Louis Roux**
Patrick Gagnon

Vice-présidents: **Jean-Paul Marchand**
Benôit Serré

Représentant le Sénat:
les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

Gerald A. Beaudoin
Marie-P. Poulin

Jean-Claude Rivest
Louis J. Robichaud

Warren Allmand
Eugène Bellemare

Cliff Breitreuz
John Godfrey

(12)

Membres associés

Gaston Leroux

Bob Ringma

Jim Silye

COMITÉ MIXTE SPÉCIAL

UN CODE DE CONDUITE

Coprésidents: **Sén. Donald H. Oliver**
Peter Milliken

Vice-présidents: **Sén. Jean-Robert Gauthier**
Suzanne Tremblay

Représentant le Sénat:
les honorables sénateurs

Représentant la Chambre des communes:

W. David Angus
Peter Bosa
Consiglio Di Nino
Mira Spivak
Peter Stollery

Don Boudria
Marlene Catterall
Ken Epp
Mac Harb
François Langlois
René Laurin

John Loney
Rey D. Pagtakhon
Carolyn Parrish
Bob Ringma
Ray Speaker
Paul Zed

(21)

Le Président

LHON. GILBERT PARENT

Comités des Présidents des Comités législatifs

Le vice-président et président des Comités pléniers

M. DAVID KILGOUR

Le vice-président des Comités pléniers

M. BOB KILGER

La vice-présidente adjointe des Comités pléniers

MME PIERRETTE RINGUETTE-MALTAIS

MEMBRES DU MINISTÈRE

Par ordre de préséance

Premier ministre	le très hon. Jean Chrétien
Leader du gouvernement à la Chambre des communes et solliciteur général du Canada	l'hon. Herb Gray
Ministre des Affaires étrangères	l'hon. Lloyd Axworthy
Ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants	l'hon. David M. Collenette
Ministre des Transports	l'hon. David Anderson
Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire	l'hon. Ralph E. Goodale
Ministre de la Santé	l'hon. David Dingwall
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien	l'hon. Ron Irwin
Leader du gouvernement au Sénat et ministre responsable de l'alphabétisation	l'hon. Joyce Fairbairn
Ministre de l'Environnement	l'hon. Sergio Marchi
Ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien et ministre chargé du Bureau fédéral de développement régional (Québec)	l'hon. John Manley
Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	l'hon. Diane Marleau
Ministre des Finances	l'hon. Paul Martin
Ministre du Développement des ressources humaines	l'hon. Douglas Young
Ministre du Commerce international	l'hon. Arthur C. Eggleton
Président du Conseil du Trésor et ministre responsable de l'Infrastructure	l'hon. Marcel Massé
Ministre des Ressources naturelles	l'hon. Anne McLellan
Ministre de la Justice et procureur général du Canada	l'hon. Allan Rock
Ministre du Travail et leader adjoint du gouvernement à la Chambre des communes	l'hon. Alfonso Gagliano
Ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration et ministre du Patrimoine canadien par interim	l'hon. Lucienne Robillard
Ministre des Pêches et des Océans	l'hon. Fred Mifflin
Ministre du Revenu national	l'hon. Jane Stewart
Président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales	l'hon. Stéphane Dion
Ministre de la Coopération internationale et ministre responsable de la Francophonie	l'hon. Pierre Pettigrew
Secrétaire d'État (Agriculture et Agroalimentaire, Pêches et Océans)	l'hon. Fernand Robichaud
Secrétaire d'État (Formation et Jeunesse)	l'hon. Ethel Blondin-Andrew
Secrétaire d'État (Anciens combattants) (Agence de promotion économique du Canada atlantique)	l'hon. Lawrence MacAulay
Secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique)	l'hon. Christine Stewart
Secrétaire d'État (Asie-Pacifique)	l'hon. Raymond Chan
Secrétaire d'État (Sciences, Recherche et Développement) (Diversification de l'Économie de l'Ouest canadien)	l'hon. Jon Gerrard
Secrétaire d'État (Institutions financières internationales)	l'hon. Douglas Peters
Secrétaire d'État (Bureau fédéral de développement régional (Québec))	l'hon. Martin Cauchon
Secrétaire d'État (Multiculturalisme) (Situation de la femme)	l'hon. Hedy Fry

SECRÉTAIRES PARLEMENTAIRES

Rey D. Pagtakhan	du Premier ministre
Paul Zed	du leader du gouvernement à la Chambre des communes
Nick Discepola	du solliciteur général du Canada
Francis G. LeBlanc	du ministre des Affaires étrangères
John Richardson	du ministre de la Défense nationale et ministre des Anciens combattants
Stan Keyes	du ministre des Transports
Jerry Pickard	du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
Joseph Volpe	du ministre de la Santé
Bernard Patry	du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Guy H. Arseneault	de la vice-première ministre et ministre du Patrimoine canadien
Karen Kraft Sloan	du ministre de l'Environnement
Morris Bodnar	du ministre de l'Industrie, ministre de l'Agence de promotion économique du Canada atlantique et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien
John Harvard	du ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux
Barry Campbell	du ministre des Finances
Robert D. Nault	du ministre du Développement des ressources humaines
Ron MacDonald	du ministre du Commerce international
Ovid L. Jackson	du président du Conseil du Trésor
Marlene Cowling	du ministre des Ressources naturelles
Gordon Kirkby	du ministre de la Justice et procureur général du Canada
George Proud	du ministre du Travail
Maria Minna	du ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration
Ted McWhinney	du ministre des Pêches et des Océans
Sue Barnes	du ministre du Revenu national
Paul DeVillers	du président du Conseil privé de la Reine pour le Canada et ministre des Affaires intergouvernementales
John Godfrey	du ministre de la Coopération internationale

TABLE DES MATIÈRES

Le mercredi 12 juin 1996

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Le développement forestier	
M. Wood	3705
Hamilton—Est	
Mme Grey	3705
M. Douglas Kenny	
M. McWhinney	3705
La magistrature	
M. Tremblay (Lac—Saint-Jean)	3706
Les anciens combattants	
Mme Wayne	3706
L'éducation	
M. Allmand	3706
Les langues officielles	
M. Arseneault	3706
Le député d'Ottawa—Vanier	
M. Marchand	3706
Les droits de la personne	
M. Mills (Red Deer)	3707
Les délégations commerciales	
M. Discepola	3707
Le référendum québécois	
Mme Catterall	3707
Le Bloc québécois	
M. Duceppe	3707
Les jeunes contrevenants	
M. Hart	3708
Terre-Neuve	
M. Byrne	3708
Terre-Neuve	
Mme Hickey	3708

QUESTIONS ORALES

Les relations fédérales—provinciales	
M. Gauthier	3708
M. Dion	3708
M. Gauthier	3708
M. Dion	3708
M. Gauthier	3709
M. Dion	3709
M. Bellehumeur	3709
M. Dion	3709
M. Bellehumeur	3709
M. Dion	3709
La Constitution	
M. Manning	3709
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3709
M. Manning	3710
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3710

M. Manning	3710
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3710
L'usine Kenworth	
M. Mercier	3710
M. Young	3710
M. Mercier	3711
M. Young	3711
La justice	
Mme Grey	3711
M. Rock	3711
Mme Grey	3711
M. Rock	3711
La sécurité ferroviaire	
M. Dubé	3711
M. Anderson	3712
M. Dubé	3712
M. Anderson	3712
La justice	
M. Ramsay	3712
M. Rock	3712
M. Ramsay	3712
M. Rock	3712
Les langues officielles	
M. Leroux (Richmond—Wolfe)	3713
Mme Robillard	3713
M. Leroux (Richmond—Wolfe)	3713
Mme Robillard	3713
La fiscalité	
M. Culbert	3713
M. Martin (LaSalle—Énard)	3713
L'environnement	
M. Forseth	3713
Mme Kraft Sloan	3713
M. Forseth	3714
Mme Kraft Sloan	3714
La lutte contre le sida	
M. Ménard	3714
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3714
M. Ménard	3714
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3714
Les droits de la personne	
M. Mills (Red Deer)	3714
M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre)	3714
M. Mills (Red Deer)	3714
M. Axworthy (Winnipeg—Sud—Centre)	3714
La santé	
M. Caccia	3715
M. Volpe	3715
Le renflouage du Irving Whale	
Mme Guay	3715
Mme Kraft Sloan	3715
Mme Guay	3715
Mme Kraft Sloan	3715

La fiscalité	
M. Solberg	3715
M. Martin (LaSalle—Émard)	3715
M. Solberg	3716
M. Martin (LaSalle—Émard)	3716
La Conférence internationale sur le sida	
M. Robinson	3716
M. Chrétien (Saint—Maurice)	3716
Les espèces en voie de disparition	
M. Adams	3716
Mme Kraft Sloan	3716
Présence à la tribune	
Le Président	3716
Recours au Règlement	
La motion du député de Kootenay—Est	
M. Abbott	3717
M. Boudria	3717
Le Président	3718
Le décès de Joe Flynn	
M. English	3718
M. Plamondon	3719
M. Speaker (Lethbridge)	3719
Les travaux de la Chambre	
M. Tremblay (Rosemont)	3719

AFFAIRES COURANTES

Réponse du Gouvernement à des Pétitions	
M. Zed	3719
Les comités de la Chambre	
Finances	
Mme Whelan	3719
Le Code criminel	
Projet de loi C-46. Adoption des motions de présentation et de première lecture	3719
M. Rock	3719
Loi sur le serment d'allégeance au drapeau du Canada	
Projet de loi C-302. Adoption des motions de présentation et de première lecture	3719
Mme Chamberlain	3719
Le Code criminel	
Projet de loi C-303. Adoption des motions de présentation et de première lecture	3719
M. Mitchell	3719
Le Code criminel	
Projet de loi C-304. Adoption des motions de présentation et de première lecture	3720
M. Robinson	3720
Le Code criminel	
Projet de loi C-305. Adoption des motions de présentation et de première lecture	3720
M. Robinson	3720
Loi sur une journée nationale des réfugiés	
Projet de loi C-306. Adoption des motions portant présentation et première lecture	3720
M. Nunez	3720

Pétitions	
Le projet de loi C-205	
M. Speller	3720
L'aide au suicide	
M. Speller	3720
L'avortement	
M. Speller	3721
Les droits de la personne	
Mme Gaffney	3721
La conduite avec facultés affaiblies	
Mme Gaffney	3721
La justice	
M. Hill (MacLeod)	3721
La fiscalité	
M. Szabo	3721
La consommation d'alcool	
M. Szabo	3721
Le projet de loi C-205	
M. Bodnar	3721
Les expérimentations d'explosifs	
M. Rocheleau	3721
Les droits de la personne	
M. Harris	3721
Le projet de loi C-205	
M. Harris	3721
La conduite avec facultés affaiblies	
M. Harris	3722
L'avortement	
Mme Ur	3722
Le sida	
Mme Terrana	3722
La Loi sur l'assurance-emploi	
M. Crête	3722
L'âge légal du consentement	
M. Harper (Simcoe—Centre)	3722
Le projet de loi C-205	
Mme Brushett	3722
Le sida	
Mme Kraft Sloan	3722
M. Flis	3722
Le dragage de quais	
M. Bellehumeur	3722
La santé	
M. Robinson	3722
Le détroit de Georgia	
M. Robinson	3723
Les droits de la personne	
M. Robinson	3723
Les affaires des anciens combattants	
M. Robinson	3723
Les prix du carburant	
M. Robinson	3723
Le système d'éducation à Terre-Neuve	
M. McWhinney	3723
Le sida	
M. McCormick	3723
Le travail des enfants	
M. Nunez	3723
Le projet de loi C-205	
M. Johnston	3723
La conduite automobile avec des facultés affaiblies	
M. Lee	3723
Les prix de l'essence	
M. Axworthy (Saskatoon—Clark's Crossing)	3724

Questions au Feuilleton	
M. Zed	3724
Demandes de documents	
M. Zed	3724

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

La Loi sur les océans

Projet de loi C-26. Reprise de l'étude à l'étape du rapport	3724
M. Plamondon	3724
Report du vote sur la motion no 67	3728
M. Bernier (Gaspé)	3729
Motions nos 76, 78, 80, 82 et 88	3729
M. McWhinney	3729
M. Bernier (Gaspé)	3730
M. Lefebvre	3730
M. Scott (Skeena)	3732
M. Rocheleau	3732
M. Lebel	3733
M. Dubé	3734
Report du vote sur la motion no 76	3735
Report du vote sur la motion no 88	3736
Motions nos 77, 79, 81, 83, 84, 85, 86 et 87	3736
M. Scott (Skeena)	3736
M. Bernier (Gaspé)	3736
M. Scott (Skeena)	3736
M. McWhinney	3736
M. Gouk	3737
M. Scott (Skeena)	3738
M. Bernier (Gaspé)	3739
Report du vote sur la motion no 77	3740
Adoption de la motion no 1 par 162 voix contre 40	3741
Rejet de la motion no 7 par 162 voix contre 40	3742
Adoption de les motions nos 5, 22, 33, 38, 42, 43, 49, 57 à 64, 65, 72, 74, 75, 89 et 91	3743
Rejet de la motion par 172 voix contre 30	3743
Rejet de la motion no 8 par 132 voix contre 71	3744
Adoption de la motion par 132 voix contre 71	3746
Adoption de la motion no 29 par 157 voix contre 46	3747
Rejet de la motion no 84 par 157 voix contre 46	3748

Adoption de la motion no 55	3749
Rejet de la motion no 69 par 126 voix contre 77	3749
Mme Dalphond-Guiral	3750
Rejet de la motion no 77 par 167 voix contre 36	3750
Motion d'agrément	3751
M. Mifflin	3751

Le Code canadien du travail

Projet de loi C-35. Motion visant à la deuxième lecture ..	3751
M. Gagliano	3751
M. Ménard	3754
M. Johnston	3756
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	3757

La Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires

Projet de loi C-23. Motion de deuxième lecture	3757
M. Gagliano	3757
Mme Cowling	3757
M. Canuel	3759
M. Stinson	3762
M. Caccia	3763
M. Strahl	3764
Adoption de la motion; deuxième lecture du projet de loi et renvoi à un comité	3767

Loi sur les règlements

Projet de loi C-25. Motion de deuxième lecture	3767
M. Gagliano	3767
M. Zed	3767
M. Lebel	3769
M. Harris	3773
Report du vote sur la motion	3775

MOTION D'AJOURNEMENT

Le pont de Québec

M. Dubé	3775
M. MacDonald	3775
Hollinger Inc.	
M. Solomon	3776
M. Bodnar	3777

Annexe

POSTE  MAIL

Société canadienne des postes/Canada Post Corporation

Port payé

Postage paid

Poste – lettre

Lettermail

**8801320
Ottawa**

*En cas de non – livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré – Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré – Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le réseau électronique «Parliamentary Internet Parlementaire» à l'adresse suivante :

Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

**On peut obtenir la version anglaise de cette publication en écrivant au Groupe Communication Canada — Édition, Travaux publics et Services gouvernementaux Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9, à 1.75 \$ l'exemplaire ou 286 \$ par année.**

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.

**Additional copies may be obtained from the Canada Communication Group — Publishing, Public Works and Government Services Canada,
Ottawa, Canada K1A 0S9, at \$1.75 per copy or \$286 per year.**